This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

# MERCURE DE FRANCE,

## DEDIÉ AU ROY.

JUILLET. 1733.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIII.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*

# AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

340.6 M558 1733 Jul-Aug

# MERCURE
## DE FRANCE,
## *DÉDIÉ AU ROY.*
## JUILLET. 1733.

## *PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.*

### CODRUS,

*Poëme qui a remporté le Prix de l'Académie des Jeux Floraux.*

JE chante ce Héros, qui cher à sa
 Patrie,
Conserva ses Sujets en immolant sa
 vie;
Si la seule vertu mérite votre encens,
Muses, vous me devez vos plus nobles accens.
 La discorde féconde en implacables haines,

Guide les Doriens jusques aux murs d'Athénes ;
Incertains du succès qu'ils brûlent d'obtenir,
Leur inquiete ardeur cherche à le prévenir ;
Ils veulent que le Ciel à leurs désirs révele,
Ce secret important que l'avenir recele.
L'Oracle leur répond, pour flater leurs souhaits,
Vous vaincrez, si Codrus échappe à tous vos traits ;
Mais si vous immolez ce Roi rempli de gloire,
Aussi-tôt loin de vous s'enfuira la victoire ;
Perdez vos ennemis, et respectez leur Roy.
Les Doriens charmez, acceptent cette Loy,
Satisfaits à ce prix de contenter leur rage,
Ils s'avancent, l'espoir augmente leur courage ;
A leurs cris menaçants, tout s'allarme et tout fuit.

Cet Oracle est semé, Codrus en est instruit ;
Roi des Athéniens et plus encor leur Pere,
Il veut hâter sa mort pour finir leur misere ;
» Chers Sujets, que le sort à mes loix a soumis,
» Leur dit-il, vous voyez vos nombreux ennemis,
» Suivis de la terreur, conduits par l'esperance,
» Il viennent contre vous assouvir leur vengeance,
» Mais n'appréhendez rien, je sçaurai dissiper,
» Cet orage tout prêt à vous envelopper,
» Si l'Arrêt du Destin les flatte et les rassure,
» Vous avez du triomphe un plus heureux augure ;
» C'est mon amour pour vous, qui prompt à vous servir,

» A leur joug odieux va bien-tôt vous ravir ;
» Esperez tout, dans moi votre bonheur réside,
» En vain vers la victoire un Oracle les guide,
» Je ne veux que moi seul pour les détruire tous,
» J'irai pour vous sauver m'exposer à leurs coups,
» Et par un noble effort, irritant leur furie,
» Les forcer en tremblant de m'arracher la vie.
» Vous frémissez, ô Ciel ! vous répandez des pleurs ;
» Ah ! plus vous me montrez l'excès de vos douleurs,
» Plus vous plaignez mon sort, et plus je dois encore,
» Justifier ces pleurs dont votre amour m'honore.
» Suspendez vos regrets et calmez votre effroy,
» Si vous m'attendrissez, c'est pour vous, non pour moi ;
» Mais c'est trop m'arrêter à ce tendre spectacle,
» Vous méritez ma mort, je vois remplir l'Oracle,
» Je goûte tous les biens que vous en cueillerez,
» Je périrai pour vous, mais vous me vengerez.
Códrus cede à ces mots, au transport qui l'anime,
Il vole, impatient de servir de victime.
Ses Peuples effrayez d'un si hardi déssein,
Le suivent dans sa course et l'arrêtent soudain ;
Et pour mieux s'assurer de sa tête sacrée,
De Soldats vigilans sa Tente est entourée ;

Ses Sujets genereux, tranquilles sur son sort,
Accourent au combat pour y trouver la mort.
Sous les yeux de Codrus, déja les deux Armées,
Par des motifs divers au carnage animées,
Se mêlent en tumulte, et répandant l'horreur,
Ne paroissent avoir qu'une même fureur;
Quel spectacle pour lui! que son ame est émuë!
Sur mille objets affreux il promene sa vûë;
Il voit perir de loin ses Sujets malheureux,
Il reçoit tous les coups qu'on porte à chacun d'eux;
Allarmé de leurs maux, il use d'artifice,
Pour aller consommer son triste sacrifice;
Sous de vils vétemens éclipsant sa splendeur,
Au-dedans de lui-même il cache sa grandeur.
Bien tôt par le secours de cette noble ruse,
Il se dérobe aux yeux des Gardes qu'il abuse,
Il s'éloigne, il arrive au milieu des hazards,
Sous ces dehors obscurs qui trompent les regards,
Il court de tous côtez où le danger l'appelle,
Le sort en l'épargnant, aime à trahir son zele,
Il cherche, furieux, le trépas qui l'a fui;
Chaque instant qu'il respire est un crime pour lui,
Trop heureux, si sans nuire au projet qui l'enflamme,
Lui-même de ses jours pouvoit couper la trame.
Ses vœux sont satisfaits, un trait mortel l'atteint,

De ses yeux affoiblis la lumiere s'éteint,
Il expire, aussi-tôt la victoire fidelle,
Pour payer tout le sang qu'il a versé pour elle,
Rappelle ses Sujets qui fuyoient éperdus;
A leur premiere ardeur ils sont soudain rendus;
Leur crainte se dissipe et leurs efforts redoublent;
Les Doriens surpris, se dispersent, se troublent;
L'épouvante et l'effroi s'emparent de leur cœur;
Ils tombent sous les traits de l'ennemi vainqueur,
Mais ce vainqueur, hélas! dans la gloire qu'il goûte,
Ignore encor quel prix son triomphe lui coûte,
Et tandis qu'abusez par ce prompt changement,
Tous les Athéniens suivent aveuglement
Les mouvemens divers que l'allegresse enfante,
Qu'ils courent empressez vers la fatale Tente,
Dans la foule des morts ils découvrent leur Roi;
A cet horrible aspect tremblants, saisis d'effroi,
Ils détestent leur gloire, et le sort de leurs armes,
Ils embrassent son corps, qu'il baignent de leurs larmes,
Et pour éterniser son regne et ses vertus,
Choisissent Jupiter pour remplacer Codrus.

*Codrus pro Patria non timidus mori.* Hor. Ode.

*M. l'Abbé P * * * d'Avignon.*

*CONJECTURES sur le Lieu où étoit situé le Palais Royal, appellé* Vetera Domus. *Par M.* Clerot, *Avocat au Parlement de Normandie.*

L'Auteur de la Lettre inserée dans le Mercure de Mars, page 442. semble assurer que quelques Observations sur le Lieu où étoit autrefois situé le Palais Royal, appellé *Vetera Domus*, ne seroient pas désagréables au Public. Sous cette garantie, voicy quelques conjectures que je crois pouvoir proposer, sans oser me flatter d'avoir rencontré juste. Je sçai qu'il en est de notre ancienne Histoire de Normandie comme de certains Arts; ce ne sont pas toujours les premiers qui réüssissent; mais ils frayent souvent le chemin à des découvertes plus heureuses ou plus utiles.

Nous avons en Normandie, à une lieüe d'Aumale, un Village que nous appellons *le vieux Roüen*, que quelques uns de nos anciens Historiens ont nommé, tantôt *Vetus Rotomagus*, tantôt *Vetus Rodomus* et quelquefois *Vetus Radomus*. Ce Village est sur le bord de la Riviere de

Bresle;

Bresle; il est peu éloigné des bois; il a d'agréables Côteaux; en un mot, sans parler de son Château, il est dans une situation très-propre à faire présumer qu'il a pû être une de ces Retraites de nos premiers Rois, que nos vieilles Histoires distinguent sous la dénomination de *Villa Regia, aut vicus fisci, aut Palatium, vel Palatiolum.*

Ceci posé, ne pourroit-on point conjecturer que c'est là le *Vetera Domus* de Charles le Chauve? Car on sçait que ce n'est pas la difference de l'énonciation qui doit nous arrêter. Nos premiers Ecrivains ont pû de *Vetus Rodomus* ou de *Vetus Radomus*, aisément faire *Vete Radomus*; cela n'est pas sans exemple, et puisque vis-à-vis du vieux Roüen, sur l'autre bord de la Riviere de Bresle, il y a un Village appellé S. Germain; il ne manqueroit rien à la conjecture; mais voyons s'il n'y auroit pas d'ailleurs quelques preuves qui pussent déterminer.

Oderic Vital, dans son Hist. Eccles. Liv. 12 nous fait penser que de son tems le vieux Roüen méritoit une attention particulière; car après avoir parlé du Fort que Henry I. Roy d'Angleterre y voulut construire pour l'opposer au Comte d'Aumale, il expose une partie de ce qu'il as-

A v sure

sure en avoir été dit dans les anciennes Histoires, *de Veteri Rotomago unde hîc mentio jam facta est*, dit cet Auteur; *tangam quod in priscis quæsitum Historii relatum est.* Ce n'est pas assez, il se fait honneur, en suivant ces Historiens, de laisser aux siecles à venir les faits posterieurs, *ad notitiam posteritatis mentionem feci, de priscorum relationibus adjeci. Nunc animad res nuper gestas redibo et pro posse meo Antiquos Scriptores sequens laborem meum Ætati futuræ offero.*

Je suis très-persuadé qu'Oderic Vital n'a pas toûjours exactement suivi les Auteurs qui l'ont précedé, que selon le pieux usage de son tems il met souvent sur leur compte des faits ausquels ils n'ont jamais pensé, et qu'il ne s'attache qu'à les faire parler conformément à ses propres conjectures. Mais enfin il les suit de loin ou de près, et cela étant, j'aidroit d'assurer que plusieurs de nos anciens Historiens ont parlé du vieux Roüen comme d'une Place qui a existé dans les premiers tems.

Je ne crois point cependant que Jules-Cesar soit passé dans notre Pays de Caux, qu'il y ait assiegé, pris ou détruit une Ville appellée *Caletum*, qu'il en ait bâti une autre au même lieu, sous le nom de

*Julia bona*

*Juliabona*, et que cette Ville soit le Bourg de l'*Isle-bonne*. Non, je ne crois pas que ce grand Capitaine, après cette Expedition, ait traversé les neuf Rivieres du même Pays, qu'il ait vû les bords de l'Ocean de ce côté-là, et qu'il soit revenu sur la Bresle ordonner la fondation d'une autre Ville appellée *Rodomum, quasi Romanorum domus*. Je ne crois point enfin que Rutubus, faisant le redoutable dans une Forteresse, située sur un Mont auprès de la Seine, Jules-Cesar le soit venu attaquer, qu'il ait pris la Place, et qu'il ait tout de suite bâti au même lieu la Ville Capitale de notre Province, en abandonnant son autre entreprise, de laquelle a été formé le vieux Roüen, *et priori vico super Aucam usque in hunc diem solum nomen reliquit*.

Toutes ces circonstances que le bon Moine de S. Evroult nous rapporte dans le même Livre 11. sont détruites par des preuves que j'espere donner un jour dans quelque Dissertation, que je prépare, sur les premiers Habitans du Pays de Caux, et sur l'origine de notre Ville de Roüen; mais elles ne servent pas moins à mes conjectures; car dans les faits changez, alterez ou déguisez, il y a toujours certains rayons de verité sur lesquels on

peut raisonnablement se fixer; et dans l'espece présente, il est aisé de sentir qu'en general *vetus Rotomagus*, ou *vetus Rodomus*, est un lieu pour le moins aussi ancien que Roüen.

Mais, me dira-t'on, quels sont les Auteurs? Où est l'Historien Romain qui aye jamais parlé de *vetus Rotomagus*? A cela je réponds, 1°. que notre Oderic Vital a pû prendre pour des Historiens Romains quelques-uns de ceux qui sont nez dans les Gaules, et même dans le Pays Normand, sous la domination Romaine, même sous celle des premiers Rois de France. 2°. Qu'il se peut parfaitement bien faire que les Manuscrits dont s'est servi ce Moine de S. Evroult, soient perdus; tout le Monde sçait que les tems d'ignorance, les guerres particulieres des Seigneurs de France, et les irruptions generales des Anglois, ont extrémement désolé la République des Lettres. Mais puisque nous sommes dans les conjectures, n'en sortons point que nous n'ayons du moins vû quelques Auteurs, qui vrai-semblablement n'étoient pas familiers à Oderic Vital.

La Carte Itineraire de l'Empire Romain, dont on doit la découverte à un sçavant Avocat d'Ausbourg, et que nous appellons

appellons communément de son nom les Tables de Peutinger ; cette Carte, dis-je, met vers notre Province deux Villes, l'une sous le nom de *Rathomagus*, l'autre, sous celui de *Rithomagus* ; ne seroit-ce point que le Géographe qui a fait cette Carte, et qui certainement vivoit avant l'arrivée des François dans les Gaules, auroit eu sous les yeux des Auteurs qui lui auroient appris, que non loin de l'Ocean et de l'Embouchure de la Seine, il y avoit deux Villes du même nom à peu de chose près ? Ce qu'il y a de constant, c'est que cette Carte pose *Rathomagus* vers le lieu où est notre *Vetus Rodomus*. En voila beaucoup, ce me semble, pour un homme qui n'écrit que sur des conjectures ; il faut cependant donner ici quelque chose de plus fort.

Ptolomée, dans le Chapitre huitiéme de son second Livre nous parle de *Ratomagus*, comme Ville Capitale des Vellocassiens, qu'il place après les Peuples de la Bretagne, du Maine, de la Basse Normandie et du Rommois : *Post quos usque ad Sequanam flumen Velii Casii quorum Civitas Ratomagus* : Et dans le Chapitre 9. du même Livre, il nous met un autre *Ratomagus*, comme Capitale des *Ubanecti* ou *Subanecti*, qu'il place après les

les Peuples de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie; *Sub his Ubanecti quorum civitas Ratomagus ab Oriente Sequana fluvii*; ce qui ne peut bien convenir qu'à notre *Vetus Ratomagus.*

Je ne m'attacherai point à prouver que le Pays appellé de *Wimeu*, et qui s'est étendu, comme nous le voyons dans plusieurs Chartres, jusques dans le milieu du Vexin, a pû être autrefois celui des *Ubaneati*, ce sera l'objet d'un autre Ouvrage. Je passe à l'Analogie des Langues Gauloise, Teutonique et Françoise, pour appuyer ma conjecture.

Je vois dans Camden, dans Bochard et dans les Glossaires de l'ancien Allemand, que *Mag Magem*, ou *Magus*, signifie véritablement en Gaulois, Famille, Habitation ou demeure commune; que *Rath*, *Roth* ou *Rith*, a été dans la même Langue, tantôt un Amas d'eaux, que formoient les irruptions d'une Riviere sans Digues; tantôt un Gué, qui se faisoit naturellement dans le lieu où la largeur de la Riviere devenoit plus étenduë; ainsi *Rathomagus* ou *Rithomagus*, ne désigneroit autre chose dans son origine que l'habitation ou la demeure des Habitans du Passage.

Quand les premiers Normands, je veux

veux dire les Saxons, les Francs, les Bourguignons et autres Peuples du Nord, entrerent dans les Gaules, ils accomodoient les noms des Lieux à leur maniere de parler. De-là, ce changement de la Lettre T en D, qui entr'autres leur étoit fort familier, de là cette abréviation de *Rithomagus* ou *Rathomagus*, ou *Rodomus* ou *Radomus*, noms que nos prémiers Ecrivains donnent à nôtre *Vetus Rotomagus*. Voyons ce qui a donné lieu à l'epithete de *Vetus*.

Les Auteurs que je viens de citer assurent que *Weda* ou *Veije*, signifie en ancien Allemand, ce que nous appellons un Gué, un Passage; cela posé, nous pouvons croire que nos Peres, après leur entrée dans les Gaules, continuant à passer par le Gué de *Ratomagus* ou *Radomus*, désignerent ce Lieu par *Wedera domus*, nom que nos anciens Historiens ont pû changer en *Vetera domus*, par la ressemblance et l'indifference de position du T. en D. et du D. en T. de sorte que *Wedera domus* ou *Vetera domus*, ne voudroit dire autre chose que le Gué ou le Passage de *Radomus*.

Cette conjecture n'est pas forcée; car on sçait que de *Weda* a été formé le mot latin *Vadum*, que *Vieux*, dont il est parlé dans

dans les derniers Mercures, tient son nom de la même origine, et que c'est pour cela, comme le remarque M. Huet, que Vieux est appellé dans les titres de l'Abbaye de Fontenay, tantôt *Vedioca*, tantôt *Veoca*.

Je n'ai pas besoin de chercher de plus fortes preuves, si on fait attention que les Palais de nos premiers Rois avoient des Chapelles desservies par des Religieux, ce qui a donné commencement à differentes Abbayes, dont les unes se sont conservées entieres, les autres ont dégeneré en Prieurés, les autres se sont éteintes ou incorporées avec leurs voisines; on préjugera qu'il ne seroit pas impossible que le Palais appellé *Vetera domus*, eût eu une de ces sortes de Chapelles, qui dans la suite auroit formé l'Abbaye de S. Fuscien d'Amiens; sur quoi, si mes Conjectures sont renduës publiques dans le Mercure, je prends la liberté d'inviter Mrs les Religieux de cette Abbaye, de vouloir bien donner là-dessus, par la même voye, quelques Extraits de leurs Chartres, qui concernent le *Vieux Roüen*, ne doutant pas qu'ils n'en ayent, puisqu'ils sont Seigneurs-Patrons de ce Lieu.

Je reviens à l'autorité de Ptolomée; je sçai les objections qu'on peut me faire sur

sur l'endroit que j'ai cité du Géographe Grec, mais il est aisé d'y répondre par une observation bien simple ; sçavoir, que les Manuscrits de Ptolomée, exposez depuis plus de quinze cens ans à l'erreur des Copistes, à la barbarie des siecles ignorans, au caprice des Auteurs du moyen âge, ont souffert plusieurs changemens ; et nous avons vû de nos jours des Géographes tout prêts à retrancher de Ptolomée les *Ubanecti* et leur Ville Capitale.

Je ne parlerai point ici des Chartres de nos premiers Rois, de quelques Conciles même qui finissent tantôt par ces mots, *Actum Rodomo*, tantôt par *Actum Rothomago*, de ces anciennes Histoires où nous trouvons *Rotumagus*, *Rodomus*, *Ritumagus*, *Rotumus*; de ces Monnoyes où l'on voit pour Légende, *Ratuhagus*, *Ratumagus*, *Rodomus*, *Rothemagus*; et tout cela sans autre distinction particuliere ; sçavoir, si c'est la même Ville, ou si ce sont deux, trois ou quatre lieux differens, confondus dans un seul en differentes expressions, cela nous meneroit trop loin.

On s'est donné la liberté dans les premiers tems de changer, retrancher et augmenter, selon l'idée ou les préjugez de chaque siecle ; et comme on ne con-

noît

noissoit point alors de saine critique, une ignorance crasse et un téméraire orgueil, avoient souvent le dessus, ensorte que nous pouvons dire aujourd'hui que nous sommes égarez dans notre propre Patrie. Il faut des peines inconcevables pour nous remettre dans le veritable chemin.

Je ne sçai si avec mes Observations je mene bien le Lecteur vers le *Vetera domus* de Charles le Chauve; car l'Auteur dont il est parlé dans la Lettre du Mercure, met ce Lieu dans le Roumois, *in Pago Rotomagensi*, et le *Vetus Rodomus*, dont je viens de parler, est dans le Pays de Bray, faisant partie de celui que nos vieilles Chartres et nos anciennes Histoires nomment *Pagus Vitnemau* ou *Vinemau*. Je puis cependant assurer que ces Auteurs, la plupart Légendaires, sont trop peu exacts pour nous arrêter, et que j'ai vû plusieurs Titres, plusieurs anciennes Histoires de Miracles qui mettent, *in Pago Rotomagensi*, des Lieux situez à l'extremité du Pays de Caux. Il suffit à ces Auteurs que ce qui interesse le Saint où la Sainte dont ils parlent, se soit passé dans le Diocèse, pour désigner le Lieu par le nom du Pays ou l'Eglise Cathédrale se trouve située.

Enfin je ne dissimulerai point que quelques

ques Auteurs en nous donnant le Bourg de *Cailly*, pour le *Caletum*, dont parle Oderic Vital, ont prétendu que sur un Côteau de ce Bourg même, étoit autrefois situé un vieux Château, où l'on a trouvé des Antiquitez de toute espece. Si avec cela quelques Titres nous désignoient ce Château sous le nom de *Vetera domus*, ma premiere Conjecture seroit d'autant plus vaine que *Cailly* a appartenu autrefois aux Rois de France; je me souviens d'avoir vû un Titre de l'Abbaye de S. Oüen, dans lequel le droit des Religieux de cette Abbaye, d'envoyer au Four de Cailly, est exprimé en ces termes, *ad Furnum Domini Regis de Cailly* On voit d'ailleurs dans les Preuves de l'Histoire de la même Abbaye, un ancien Recueil des droits des Moines sur Cailly, dans lequel on lit: *Item Furnum Domini Regis de Cailly. Item omnem costumam Foresta ratione Castri et Furni, quam Dominus Rex vel Dominus de Cailly, capere poterant, &c.* Il y a encore à observer que Cailly est près d'une Paroisse appellée S. Germain; le même Titre que j'ai vû, porte, *in pago Rotomagensi*, et non loin de là est un autre Village appellé le Vieux Manoir, qui est assez proche d'une autre Paroisse nommée aussi S. Germain.

# ODE.

## AUX MUSES.

INitié dans vos mysteres,
Chastes Muses, qu'avec plaisir,
Je cherche les lieux solitaires,
Pour vous consacrer mon loisir !
Quelquefois, rompant le silence,
Ma Lyre de votre assistance,
Saisit le précieux moment.
Quelquefois les sublimes rêves
De vos plus celebres Eleves,
Me tiennent lieu d'amusement.

Là, je lis par quelles adresses,
Un Héros (a) long-temps exercé,
Brave les trompeuses caresses,
Des Sirenes et de Circé :
Là, je lis avec quel courage,
Un autre (b) de plus d'un naufrage,
Sauve les restes d'Ilion ;
Et dans un lieu rempli de charmes,

(a) *Ulysse.*
(b) *Enée.*

N'est-

'est point retenu par les larmes,
e la sœur de Pigmalion.

Que j'aime le noble Génie, (a)
Qui par ses divines Chansons,
de la Lyre d'Ausonie,
ternisé les premiers sons !
a route au vulgaire cachée,
u'avec succès il a cherchée,
'a déconcerté mille fois,
n'a point étouffé l'audace,
ui me fait briguer une place,
tre les Lyriques François.

Ainsi, malgré la servitude,
à la Fortune m'a réduit,
'Instinct orné d'un peu d'étude,
ers le Mont sacré m'a conduit.
insi vos douceurs plus qu'humaines,
uses, quelquefois de mes peines,
iennent interrompre le cours.
u desireux de l'opulence,
vous aimai dès mon enfance,
je vous aimerai toujours.

(a) Horace.

Non ;

Non, que d'une attente superbe,
Trop prévenu, j'ose penser,
Que quelque jour près de Malherbe,
Vos bontez doivent me placer.
Ma seule attente est éxaucée,
Si par une ardeur insensée,
Ne m'étant point laissé régir,
Exempts d'une doctrine immonde,
Mes Vers répandus dans le Monde,
N'ont rien qui vous fasse rougir.

Au bel âge, où la Terre pure
Des déreglemens que je vois,
Etoit fertile sans culture,
Pour des hommes justes sans Loix,
Vos Nourissons prudens et sages,
Domptoient les animaux sauvages,
Par leurs accès mélodieux ;
Et plus naïfs que nous ne sommes,
Pour instruirè et charmer les Hommes,
Parloient le langage des Dieux.

Mais lorsque de ses flancs horribles,
L'Enfer, le redoutable Enfer,
Eût vomi les Monstres terribles,
Que connut le siecle de fer,
On vit plus d'un Chantre coupable,

Faire

Faire un abus abominable,
De vos singulieres faveurs,
Et par ses Ouvrages infâmes,
Communiquer aux jeunes Ames,
La corruption de ses mœurs.

L'Impieté, tête levée,
Alors brava les Immortels;
L'Injustice fut approuvée,
La Tirannie eut des Autels;
Alors la basse Flaterie,
D'un Conquérant plein de furie,
Vanta les barbares succès;
Le mensonge affreux se fit croire,
Et l'Amour reçut de la gloire,
De ses impudiques excès.

Aux cœurs ingrats, chastes Déesses,
Mon cœur ne veut point ressembler.
J'userai bien de vos largesses,
Quand vous daignerez m'en combler.
O qu'animé d'un saint délire,
Ne puis-je en consacrant ma *Lyre*,
Par les exemples les plus beaux,
Faire aimer les attraits suprêmes,
Des Vertus qui jusqu'aux Dieux mêmes,
Sçavent élever les Héros.

Mais

Mais puissent devenir mes rimes,
L'objet d'un mépris éternel,
Si déclarant la guerre aux crimes,
J'attaque aussi le Criminel ;
Si prodiguant, vil hypocrite,
L'encens qui n'est dû qu'au mérite,
Muses, j'ose vous profaner,
Et si l'Amour, dans mes saillies,
Voyant dépeindre ses folies,
Ne les y voit pas condamner.

*F. M. F.*

*LETTRE aux Auteurs du Mercure de France, pour servir de Réponse à la Réplique de M. P** d'Orleans, imprimée dans le Mercure de Févrter dernier et pour appuyer l'autorité de l'Historien Lampride, au sujet d'* Alexandre Severe.

JE ne cherche point, MM. à renouveller la dispute litteraire qui paroît avoir été autrefois entre M. de Tillemont et le P. Pagi, au sujet de l'Epoque des guerres de l'Empereur Alexandre-Severe. Qui auroit-il d'interessant pour le Public de voir repeter par M. P. d'Orleans les raisonnemens du P. Pagi, et par moi ceux

de

de M. de Tillemont? Ce seroit abuser de sa patience, que de toujours écrire et ne rien donner de nouveau. Au moins si l'on n'est pas en état de produire dans une cause obscure des argumens métaphysiques, il n'y a point de mal d'avancer modestement ses conjectures. Je me suis servi de cette voye permise en fait d'Histoire profane, pour essayer de fixer, autant qu'il est possible, ce que je crois devoir manquer de quelques degrez de certitude physique, jusqu'à ce que les Médailles soient venuës au secours des Historiens. Mais mon Adversaire trouve des impossibilitez dans tout ce que je propose. Les Saumaises, les Tillemonts et les anciens Historiens sont bons pour lui, et ils ne valent rien pour moi.

Selon M. P. Lampride est plein de fautes, et Hérodien n'en a aucune, c'est un Ecrivain presque infaillible. Quelqu'un cependant pourroit dire le contraire après M. de Tillemont, avec grand fondement, et prouver que c'est plutôt Hérodien qui avance plusieurs faits insoutenables. Mais il suffit de renvoyer là-dessus aux excellentes Notes qu'il a faites sur la Vie d'Alexandre. Les meilleurs Historiens sont sujets à commettre quelques fautes; ce n'est pas

 une

raison suffisante pour rejetter ce qu'ils ont écrit. Quoique Dion Cassius soit un des plus éxacts, Dodw. l fait voir quantité d'erreurs dans lesquelles il est tombé à l'égard du seul Trajan. Perizonius a fait un Livre exprès intitulé : *Animadversiones Historicæ*, où il montre la même chose à l'égard des Historiens les plus estimez, comme Polybe, Tite-Live, &c. Doit-on dire qu'à cause de cela le témoignage de ces Auteurs doit être rejetté, s'il n'est soutenu par d'autres ? Le même Critique a prouvé dans ce même Ouvrage une infinité d'anachronismes et d'autres erreurs monstrueuses dans Valere-Maxime. N'osera-t'on donc plus citer cet Historien ? j'en laisse le jugement au Public.

M. P. a mauvaise grace de m'accuser d'avoir tronqué sa proposition. J'ai bien remarqué quelle est la conclusion du raisonnement qu'il a employé dans le Mercure du mois d'Avril dernier, page 679. immédiatement après s'y être servi de l'autorité de Casaubon, de Saumaise et de M. de Tillemont ; je n'ai point confondu cette conclusion avec la proposition qui finit l'article précédent de sa Lettre ; et c'est parce qu'elle m'a paru extraordinaire que je l'ai mise telle qu'elle est

est ; la voici encore une fois : *A moins que les faits qu'on trouve dans cette compilation* (de l'Histoire Auguste) *ne se rencontrent ailleurs, on est toujours bien reçû à ne les point recevoir comme véritables.* (*a*) Sans s'arrêter davantage à montrer le faux de cette proposition, le moindre de ses deffauts seroit en ce qu'elle peche contre une Regle de Logique qui dit : *Conclusio non debet esse latior præmissis.* Il faut voir l'Ecrit même.

Mais pour revenir à Lampride, qui est l'Auteur pour lequel il témoigne le plus d'aversion, et pour le laver des reproches qu'il lui fait, il me paroît que si M. P. ne peut presque rien souffrir dans cet Historien, c'est qu'il ne veut pas se donner la peine de l'entendre. Si une proposition de cet Ecrivain peut avoir deux sens, M. P. prend toujours celui qui lui paroît condamné par les Ecrits des autres Historiens, ou par d'autres Monumens, afin de le décrier de plus en plus.

A commencer par le premier endroit qu'il articule, c'est une injustice que de reprocher à Lampride d'avoir ignoré jusqu'au nom de la mere d'Alexandre. C'est

(*a*) Merc. d'Avril 1732. p. 679. lignes 24. 25. 26. et p. 680. lignes 1. et 2.

plutôt le Censeur de cet Historien qui est répréhensible, en ce qu'il n'a pas entendu son Texte. Mon Edition le porte ainsi : *Alexander igitur cui Mammea mater fuit ; nam et ita dicitur à plerisque, à prima pueritia artibus bonis indutus tam civilibus quàm militaribus, &c.* Ces mots *nam et ita dicitur à plerisque*, ne se rapportent point à Mammée, mais à son fils, que les Grecs appelloient ordinairement *Alexandrum Mammea*, et sur l'usage du sur-nom, suivant la judicieuse remarque de Casaubon en cet endroit ; c'est comme si Lampride eût dit, *Alexander igitur Mammea filius, nam et ita cognominatur à plerisque.* Il ne faut donc point traduire cet endroit de Lampride de cette sorte. *Alexandre donc qui avoit pour mere Mammée, car plusieurs croyent qu'elle a été sa mere*; mais il faut rendre ainsi son Texte dans notre Langue : *Alexandre donc fils de Mammée, car c'est ainsi qu'il est surnommé par plusieurs.* Mais quand le Texte de Lampride ne seroit pas aussi clair qu'il l'est, M. P. devoit faire attention à tant d'autres Endroits, où cet Auteur suppose comme une chose certaine et connuë de tout le Peuple, que la mere d'Alexandre s'appelloit Mammée. *Puellas et pueros, quemadmodum Antonius*

*Faus-*

*Faustinianas instituerat, Mammeanas et Mammeanos instituit.* Et plus loin ; *In matrem Mammeam unicè pius fuit : ita ut Romæ in Palatio faceret dietas nominis Mammeæ quas imperitum vulgus hodie ad Mammam vocat ; et in Baïano Palatium cum stagno quod Mammeæ nomine hodieque censetur.*

Quelque grand que soit le nombre d'exemples d'Empereurs Romains qui ont cassé des Legions, on ne peut pas dire qu'aucun de ceux-là en eût cassé plus d'une sous son regne, ou au moins si souvent qu'Alexandre ; il falloit cependant en produire d'anterieurs à cet Empereur, qui en eussent cassé souvent, pour pouvoir mettre Lampride dans son tort. C'est ce que ne fait pas M. P. Si Lampride dit qu'Alexandre fut le seul jusqu'alors qu'on eût vû casser plusieurs Légions pour les punir de leurs séditions, il soutient ailleurs le même langage et en donne l'explication : *Severitatis autem tanta fuit in milites ut* SÆPE *Legiones integras exauctoraverit.* Et c'est par cet endroit que Casaubon explique l'autre. Il est vrai que Lampride n'entre point dans le détail de chacune des Légions qui subit cette punition, se contentant de parler de celle qu'il cassa à Antioche ; mais

un Historien n'est pas tenu de tout dire, et il n'est pas obligé de prévoir qu'après quatorze siecles il se trouvera quelqu'un qui essayera de le faire passer pour ce qu'il n'est pas.

Il n'y a rien d'incompatible dans ce que Tibere a eu envie de faire au sujet de Jesus-Christ, selon Tertullien, et ce que Lampride dit qu'Hadrien pensa faire selon quelques-uns. Ce sont deux desseins aussi differents que les deux Princes. L'un n'exclud pas l'autre; et loin de révoquer en doute ce que dit Lampride, on doit lui avoir obligation de ce qu'il nous apprend l'origine qu'on attribuoit de son temps à ces Temples vuides d'idoles et de Statuës, qu'on appelloit *les Temples d'Hadrien*, dans les lieux où il y en avoit, et tel qu'est peut-être celui qui reste à Nîmes, qu'on dit bâti par cet Empereur; si Tertullien n'a parlé que de Tibere, c'est qu'il a pû ignorer le fait rapporté par notre Historien, qui d'ailleurs n'en parle que comme d'un bruit qui couroit et qu'il ne garantit pas: *Quod et Hadrianus cogitasse fertur.*

A l'égard du discours où M. P. trouve mauvais qu'Alexandre dise que le nom d'Antonin avoit été affecté par Bassien, c'est une piece que Lampride déclare qu'il

a tirée des Registres de la Ville de Rome au VI.e de Mars, telle qu'elle avoit été prononcée par Alexandre avec les acclamations du Sénat. Comment peut-il s'inscrire en faux contre une piece si authentique? J'aime mieux croire qu'Alexandre jugea à propos de parler ainsi en présence du Sénat, que de penser que ces Actes publics eussent été falsifiez, et qu'au bout de cent ans Lampride ait été trompé par de faux Registres. C'est mon sentiment, qui ne doit gêner en rien celui de M. P. Au reste, quand il seroit vrai qu'Alexandre auroit voulu prendre la qualité de fils de Caracalle dans la suite de son regne, à cause de l'affection des Soldats pour le nom des Antonins, il ne suit pas de-là qu'il ait dû avoir la même pensée dans les premiers temps de son élevation à l'Empire, et lorsqu'il fit ses remerciemens au Sénat. Autrement, il n'auroit pas refusé alors le nom d'Antonin, d'autant plus qu'il étoit en effet reconnu pour parent de Caracalle. N'ayant donc eu dans les commencemens aucun dessein de prendre le nom d'Antonin, il n'est pas surprenant qu'il ait en quelque maniere blâmé ce dernier d'avoir pris ce nom, quoiqu'on ne puisse disconvenir qu'il ne l'ait fait avec grand ména-

gement, s'étant contenté de dire que Caracalle avoit affecté ce nom ; *affectatum in Bassiano* ; expression des plus moderées, quoiqu'en veuille dire M. P. D'ailleurs il n'y a pas d'apparence qu'en cette occasion, avec sa modestie ordinaire, et dans un âge aussi tendre, il eût eu l'effronterie de vouloir faire croire au Sénat qu'il étoit vraiment fils de Caracalle.

Que M. P. trouve donc tant qu'il voudra dans Alexandre une opposition de conduite ; elle ne paroîtra qu'à lui seul, qui n'est pas disposé à recevoir la justification de Lampride avec bienveillance, aimant mieux croire que les Fastes publics d'une Ville telle que Rome, l'ont induit en erreur, que de convenir qu'Alexandre ait pû parler comme il a fait.

Il reste à lui répondre sur ce qu'il trouve de si *plaisant* dans notre Historien. Rien en effet ne seroit plus *plaisant* que d'avoir mis les Jurisconsultes Pomponius, Alphenus, &c. parmi les Conseillers d'Alexandre ; puisqu'on convient que ces hommes n'existoient point alors. Mais le plaisant est que M. P. cite l'Historien selon les Editions publiées sans aucun examen critique des manuscrits et sans faire semblant qu'il connoisse les Notes que Casaubon et Saumaise ont don-

nées

nées sur cet endroit. Car s'il avoit voulu y faire attention, il auroit reconnu que les noms de ces Jurisconsultes ne se trouvent point dans les anciens manuscrits de cette Histoire, de laquelle ils doivent être entierement rejettez. C'est une circonstance qui a été ignorée par Cujas, lequel étoit anterieur aux Commentaires de Casaubon et de Saumaise : et ce Jurisconsulte est plus excusable avec sa mauvaise Critique, que ne l'est le Censeur de Lampride.

Je vous ai déja averti, MM. que je regardois comme inutile d'étaler les raisons qu'a eues M. de Tillemont, de ne se pas trouver d'accord avec le P. Pagi, sur l'année de la guerre de Perse. Je persiste à la placer avec lui quatre ou cinq ans plus tard que le P. Pagi. De deux Sçavans qui ont discuté un point historique, chacun est libre de suivre la Chronologie qui lui plait. Ce qu'il est bon de remarquer ici c'est que ce fut sous l'Empire d'Alexandre que l'on commença à se servir du nom de Perse, pour signifier le Pays que les Parthes occupoient auparavant. Ainsi lorsque cet Empereur étant à Antioche quelques années après, dit dans sa Harangue aux Soldats, qu'on leur a appris à élever leur voix contre les Perses, il n'a

pû entendre par là les guerres antérieurement faites aux Parthes, mais celle qui avoit été nouvellement déclarée et affichée à Rome contre les Perses, et pour laquelle on les avoit exercez avant que de partir. Ceci doit servir en même-temps à faire entendre la guerre des Germains, citée dans la même Harangue, par celle dont le triomphe fut fait en 229. sans qu'il soit nécessaire de remonter à des temps plus reculez, et dont il n'y auroit eu que quelques vieux Soldats qui eussent été les témoins. Je ne m'arrête point à faire sentir la difference qu'il y a entre le discours d'Alexandre et celui que M. P. fait tenir au Roy. *Souvenez-vous de la valeur que vous avez autrefois fait paroître contre les Allemans, les Anglois, les Hollandois*; et celle-cy: *Souvenez-vous que dans les exercices militaires ausquels on vous a dressez, on vous a appris à élever votre voix contre les Sarmates, les Germains et les Perses.* La difference est palpable. Mais quelque chose qu'en puisse dire M. P. voulant toujours douter de l'association d'Ovinius, je le laisse dans ses doutes; il persuadera à peu de personnes que ces doutes soient préferables à l'autorité des Historiens contemporains. Il y a bien des choses dans l'Histoire

toi ... ue contre les apparences, ... d'être vrayes. D'ailleurs ... oit avoir de bonnes raiso... Concurrent par le ridicule ... nt être pas y pouvoir par ... d'une autre maniere. Here ... contraire en cela à Lampr... lit point

... deit dir ...

d'Ovinius, puisque Lamp... qu'enfin cet Empereur donn... le tuer. A l'égard du *vel* que ... tant de peine à gouter dans la ph... l'Historien, y pourroit-on trouver à dire s'il avoit écrit : *Quum expeditio ... barica esset nuntiata, et ipsum, si ... lire, et ut secum proficisceretur hor...* ? Puis donc qu'il est certain q... [illegible] ps-là on disoit souvent ... il n'y a rien de vicieux ... pression, ni même qui ... pleonasme, comme le veut M. D. Alexandre, dit l'Historien, *non* ... Ovi-

* Ce *vel* pour *etiam* ... Lampride dans l'endroit où il ... application de certains bestiaux ... andre, en conséquence d'une dé... faite d'en tuer.

*nius à aller à cette expedition, mais encore à l'accompagner dans ce voyage.*

M. P. finit les Remarques critiques qu'il avoit à faire contre moy en particulier, par une énumération que je ne lui demandois pas du nom d'Ovinius, tirée des Inscriptions. J'aurois souhaité qu'il l'eut puisée dans les Historiens ou dans d'autres Ecrivains dont les Ouvrages sont parvenus jusqu'à nous par la voye des Manuscrits. C'est ce qu'il n'a pas fait. Au lieu de cela, il entreprend de prouver au Public que c'est une erreur de dire *Alexandre Severe*, et il prétend qu'on doit dire *Severe Alexandre*. Quoique la chose ne soit pas d'une assez grande importance pour être discutée; je ne puis pas me dispenser de dire que c'est-là une mauvaise chicane qu'il fait sur les surnoms de cet Empereur; et toujours pour revenir contre Lampride, qu'il ne veut pas se donner la peine d'entendre. Lampride dit bien que les Soldats l'appellerent Severe, à cause de la severité dont il étoit à leur égard, et il infere que cette maniere d'entendre ce nom leur étoit propre et speciale; mais il a été bien éloigné de croire en son particulier que ç'ait été une épithete; il n'e dit rien qui ne s'accorde avec l'idée la véritable origine.

Ce nom de Severe, fut celui qu'il prit quand il fut parvenu à l'Empire, pour marquer apparemment qu'il étoit lié de [illegible] avec Septime-Severe. Alors par [illegible] pour ce Prince, il mit ce sur[illegible] uveau avant l'ancien, et cela fut [illegible] ans tous les Monumens publics. [illegible] ldats qui ressentoient la séverité [illegible] Empereur plus que personne, fu[illegible] appez de ce nom, et s'en servoient communément entre eux dans le [illegible] adjectif qu'il peut avoir. Mais tout [illegible] onde, et les Historiens mêmes, con[illegible] erent de l'appeller Alexandre simple[illegible] nt, ou d'y ajouter le nom de Severe, [illegible] r le distinguer d'Alexandre Emilien [illegible] d'un autre Alexandre, Tyran d'Afri[illegible] ue. C'est cet usage qui a passé jusqu'à [illegible] ous. Il est fondé sur ce que le nom d'Alexandre a été sûrement le premier surnom de cet Empereur, selon l'ordre des temps: *Salutabatur autem nomine hoc sive Alexander*, dit Lampride; et dans les premieres Médailles de ce Prince frappées sous Héliogabale, il est appellé seulement *M. Aurelius Alexander Cæsar*. Aussi ce nom d'Alexandre se trouve t'il au moins douze fois dans les Acclamations que fit le Sénat le jour que le jeune Empereur y fit sa premiere Entrée, et celui

celui de Severe ne s'y trouve pas une seule fois, quoique le nom d'Aurelius n'y manque point. Le nom de Severe étant ainsi reconnu comme le plus rarement usité du vivant d'Alexandre, il n'est devenu que distinctif dans les temps suivants. Or il est constant que les noms qui sont les plus distinctifs, ne se mettent point les [illegible] l'usage, mais à la suite [illegible] mun. En avoüant donc q[illegible] *Severus* est dans ce cas, [illegible] trouver dans le langage [illegible] comme accessoire au nom plus commun. Je suis, &c.

*A Auxerre le 31. Mars 1733.*

---

## EPITRE,

*A M. le Comte de Tavanes, Brigadier des Armées du Roy, et son premier Lieutenant General en Bourgogne.*

SI jusques à ce jour, dans ma verve lyrique,
Je ne t'ai point offert un encens poëtique,
Tavanes, ce n'est pas que pour chanter ton nom,
Ma Muse n'ait souvent rêvé sur l'Hélicon.
Cent fois, quand j'ai formé le plan d'un long Poëme;

Pour

Pour mon premier Héros je t'ai choisi toi-même;
Mais à ce noble emploi j'avois beau destiner,
La Lyre qu'on entend sous mes doigts raisonner,
Aussi-tôt Apollon et sa Troupe immortelle,
Condamnoient mon audace en approuvant mon zele.
Laisse, me disoient-ils, à des Auteurs fameux,
Le soin de celebrer un Mortel digne d'eux.
Pour Chantre, un Mécenas doit avoir un Horace,
Voltaire peut chanter ton Héros avec grace,
Cet Aigle, du Soleil soutiendroit les rayons;
Mais toi que parmi nous rarement nous voyons,
Quand tu veux t'élever aussi haut que Pindare,
Dans la profonde Mer tu tombes comme Icare.
Ainsi dans mes projets interrompu toujours,
De mon travail pour toi j'ai suspendu le cours,
Et sur d'autres sujets moins grands et plus faciles,
Employant quelquefois des momens inutiles,
Tavanes, j'attendois que pour te bien loüer,
Phébus et les neuf Sœurs daignassent m'avoüer.
Toutefois, puisqu'enfin ma Muse a pû te plaire,
Je me crois maintenant séparé du vulgaire.
D'un suffrage si beau, content et glorieux,
Je sens que je puis prendre un essor jusqu'aux Cieux.
Non, je n'ai plus besoin des Filles de Mémoire,
Mon zele me suffit pour celebrer ta gloire.
Dieux! avec quel plaisir je dirai dans mes Vers,

Et tes rares vertus et tes exploits divers !
En vain ta modestie au silence m'invite.
Plus on fuit la loüange et plus on la mérite ;
Et les Fils d'Apollon aux géneréux Mortels,
Doivent dans leurs Ecrits ériger des Autels.
Eh ! qui fut plus que toi digne de notre hommage?
N'est-on pas informé qu'aussi vaillant que sage,
Tu sçais dans les horreurs du plus sanglant combat,
Etre tout à la fois Capitaine et Soldat ?
Que depuis qu'au Laurier a succedé l'Olive,
Ton ardeur pour ton Roi n'en est pas moins active ?
Que ton cœur vertueux, toûjours grand, toûjours droit,
Pouvant tout ce qu'il veut, ne veut que ce qu'il doit ?
Que par les dons divers que ta main liberale,
Répand de toutes parts dans cette Capitale ;
Tu cherches, non l'honneur d'être crû géneréux,
Mais l'unique plaisir de faire des heureux ?
Qu'aux beaux Arts qu'Apollon tient sous sa dépendance,
Tu prêtes un appui digne de ta naissance ?
Que quand je n'osois pas m'élever jusqu'à toi,
Ta facile bonté descendit jusqu'à moi ?
Que contraire à ces Grands de qui l'ame commune,
N'offre rien à nos yeux de grand que leur fortune;
Affable sans bassesse, et fier sans vanité ;

On te voit en tous lieux aimé, craint, respecté,
Que charmé que Louis t'ait placé sur nos têtes,
Le Peuple en prenant part à tes superbes Fêtes,
Dit que toûjours la gloire excitant tes désirs,
Tu te montres Héros jusques dans tes plaisirs.
Mais quoi! je m'apperçois que frappant la barriere,
Mon Pégase est tout prêt d'entrer dans la carriere;
Eh bien! sans differer, il la lui faut ouvrir;
Sur le Pinde avec lui je brûle de courir,
Et dans l'heureux transport où mon cœur s'abandonne,
Je vais chercher des fleurs pour former ta Couronne.

*Par M.* Cocquard, *Avoc. au Parlement de Dijon.*

*SECONDE LETTRE écrite de Châlons en Champagne, à M.*** au sujet des Peintres Flamands, &c.*

VOs reproches sont justes, Monsieur, et il est de mon interêt de vous répondre au sujet des Peintres de l'Ecole Flamande dont j'ai parlé dans ma Lettre inserée dans le Mercure du mois de Mars dernier. Toutes mes inclinations, dites-vous, semblent se renfermer dans l'Ecole Flamande, et vous m'appliquez ce Vers de Virgile:

*Non omnes Arbusta juvant humilesque myricæ.*

Je conviens avec vous, Monsieur, que tous les Curieux ne sont pas du même goût ; tous ne se contentent pas du naturel, du simple, du naïf et du champêtre ; il leur faut du grand, du pathétique, du sublime, de l'extraordinaire, et la Nature toute seule ne fait presque jamais uniquement l'objet de leur admiration, que lorsqu'elle se présente dans ce point de vûë dans lequel les Grecs autrefois et de nos jours les Italiens et les François, ont eu l'art de la répresenter.

Le détail suivant suffira, je crois, pour vous guérir de toute prévention pour les Flamands; et pour vous convaincre que les Italiens et les François ont sçû trouver dans mon estime la place qu'ils méritent. Peut être même dois-je cette explication au Public, aussi-bien qu'à vous, pour être plus exact au sujet du Cabinet de M. Dargenville, et justifier son goût, qu'on pourroit supposer, comme vous avez fait du mien, de pancher trop pour l'Ecole Flamande. C'est le Curieux de tous les Pays, l'Amateur de tous les Arts ; ses momens les plus chéris sont ceux que des occupations plus sérieuses lui permettent de donner au Dessein, et à la Peinture ; il sçait partager cet amour avec tant de justesse entre les Ecoles qui ont

con-

contribué à faire fleurir les Arts, qu'on ne peut point l'accuser de cette partialité, qui caractérise plutôt un homme prévenu, qu'un vrai connoisseur. On ne voit en effet chez plusieurs Amateurs, que des Desseins et des Tableaux d'une espece; ils épousent, pour ainsi dire, une Ecole et ils consacrent leur passion à ce qu'elle a mis au jour, quelquefois au préjudice de ce que toutes les autres ont produit.

Vous me dites si agréablement dans votre Lettre, Monsieur, et ce sont vos propres termes : » Vous vous êtes assez » promené dans les Paysages du Breughel, » vous avez suffisamment pris part aux » Scenes divertissantes de Teniers, de » Brauver et de Van-Ostade, enfin vous » avez assez rêvé dans les Antres sauvages » et au bord des Fontaines avec les Ber- » gers de Bloemart et de Berghem; il » faut que vous passiez des Grottes que » la main de la Nature a creusées dans les » Montagnes, dans les Temples dont la » belle Architecture a décoré les céle- » bres Villes de Rome, de Florence, de » Venise, de Naples, de Genes et de Pa- » ris. Vous devez y considerer ce que la » Peinture et la Sculpture y ont fait de » plus beau, soit pour l'ornement des » voutes, soit pour la décoration des Au-

» tels

» tels. Sortez des Cabanes et des Chau-
» mines enfumées ; transportez-vous dans
» les Palais des Rois, dans les Hôtels des
» Grands, dans les Edifices publics, dans
» les Cabinets des Particuliers, et racontez-
» nous ce que le Pinceau, le ciseau, la plume,
» le crayon et le burin ont produit, soit
» pour conserver la memoire des princi-
» paux évenemens de l'Antiquité sacrée
» et profane, pour donner un nouveau
» jour à l'Histoire, pour ajouter un nou-
» veau lustre à la vertu héroïque ; soit
» enfin pour faire les délices des yeux et
» pour relever les charmes de la Poësie
» par les agrémens de la Peinture, &c.

Vous serez satisfait, Monsieur, et nous allons faire ensemble le voyage d'Italie, en présentant à vos yeux ce que la Collection de M Dargenville a de plus favorable, pour faire voir que les grands Maîtres d'Italie et de France dans leur génie, leur goût, le tour d'imagination, l'expression, la correction, et les grandes ordonnances surpassent infiniment les Flamands, qui n'ont de leur côté que la couleur et le vrai en partage.

Trois cent desseins de l'Ecole Romaine, depuis Raphaël jusqu'à Carlomarati & ses Disciples, donnent l'idée la plus juste de la correction et de la précision des

des contours dans ceux qui sont arrêtez; ceux qui ne sont que l'effet du premier feu de l'imagination, secondée par une main libre sure et legere, offrent ces traits hardis, ces touches fieres et spirituelles, qui caracterisent l'impétuosité du genie; et les uns et les autres contribuent à faire sentir qu'elle a été la naissance, le progrès et la perfection des plus grands morceaux de Peinture.

On peut remarquer dans ces précieux restes des études des Peintres celebres, la fécondité, la rapidité, l'exactitude, et la netteté avec laquelle ils ont mis leurs idées au jour. La verité qu'ils ont donnée aux airs de têtes, les contrastes qu'ils ont cherchés dans les atitudes, les belles formes qu'ils ont choisies, les graces qu'ils ont étudiées, et les caprices ingénieux et les bizareries élégantes dont ils se sont servis pour reveiller l'attention du Spectateur, et pour jetter du vif et du piquant dans leurs Tableaux.

Ici l'on aime la sagesse de la composition de *Raphaël*; là *Jule Romain* étonne par les saillies de son imagination, l'un charme par la douce majesté de ses figures, l'autre surprend par l'air imposant qu'il donne aux siennes. Le premier offre dans ses Tableaux le sublime de

la

la Poësie ; le second en exprime le merveilleux, la fureur et l'entousiasme. Leurs Disciples se sont efforcez à l'envi de les imiter, et dans les caracteres de douceur ou de fierté qu'ils font sentir dans leurs Desseins, on reconnoît lequel des deux en particulier ils ont choisi pour modele.

Quel plaisir n'a-t'on pas d'éprouver en quelque sorte l'impression du génie terrible de *Michel Ange*, dans les Desseins de sa main, que l'on voit à la tête de l'Ecole Florentine ; la collection en monte à 200 pieces, dont les dernieres sont reconnuës pour être de *Benedette-Lutti*, le plus habile homme que cette Ecole ait produit de nos jours ; vous sçavez, Monsieur combien les Poëtes Toscans se sont rendus recommandables par le beau feu de leur imagination, l'agrément et la pureté de leur stile. Les Peintres de cette Nation se sont distinguez par des qualitez semblables; j'en appelle à témoin les Ouvrages du *Rosso*, d'*André del Sarté*, de *Pontorme*, de *Salviati*, *Procacini*, *Prietro de Cortone*, *Cyroferri*, *Tempeste*, *Stephan della Bella*, également celebres du côté de riches inventions et des traits hardis et gracieux sur lesquels ils ont sçû les produire.

L'Ecole Lombarde, depuis le Correge jusqu'à *Daniel Crespi*, dit l'*Espagnol*,

qui

qui est encore vivant, compose deux gros volumes *in folio*, d'environ 300. Desseins. Le nom du *Correge* ne vous présente-t'il pas l'idée d'un homme qui doit plus qu'un autre à la faveur particuliere du genie? et dont les Desseins portent le caractere des graces dont personne n'a été autant doüé que lui? excepté neanmoins le *Parmesan* et le *Baroche*. Les *Carache*, le *Guide*, le *Dominiquain*, le *Lanfranc*, le *Guerchin*, ornent infiniment cette Ecole.

L'Ecole Venitienne, qui s'étend depuis les *Bellins* jusqu'à *Sebastien Ricci*, encore vivant, offre environ 200. Desseins dans un volume, où ceux de *Paul Veronese* et du *Tintoret*, brillent et par leur nombre et par leur choix. Vous sentez, M. combien cet article est interessant, puisque rien n'a été plus abondant que le génie, plus magnifique que l'ordonnance, et plus fier que l'execution de ces Maîtres, dont les Tableaux surprenants font le principal ornement des Eglises et des Palais de Venise.

La cinquiéme Ecole est subdivisée en trois autres, qui sont, l'Ecole *Napolitaine*, la *Genoise* et celle de *Luques*. Cette collection comprend environ 200. pieces, entre lesquelles plusieurs grandes ordonnances du *Cangiage*, se font remarquer par

par la singularité de sa maniere. On y voit aussi de beaux Morceaux de *Salvator Rosa*, de *Lucas Jordans* et de *Solimene*; Ensorte que l'Ecole d'Italie en general, en y ajoûtant les Desseins de l'Ecole des *Caraches*, est composée de 1500. Desseins.

L'Ecole Françoise, suivie depuis deux cens ans sans interruption, est composée de six volumes *in folio*, et comprend près de 1000. Desseins choisis; elle commence à *Freminet* et à *Jean Cousin*, et offrant des Ouvrages de *Vouet*, de *Blanchan*, du *Poussin*, du *Bourdon*, de *le Sueur*, de *le Brun* et autres, elle passe jusqu'aux habiles Modernes actuellement vivans.

Les trois volumes de l'Ecole Flamande dont je vous ai tant parlé précédemment, contiennent près de six cent Desseins, et l'Ecole Allèmande et Hollandoise, environ 400; de maniere qu'avec un volume de Desseins d'après Nature, un autre de Desseins à la plume, et un troisiéme de Desseins d'Architecture; la collection de M. Dargenville, monte à 4000. Desseins originaux et choisis, qu'il a apportés de ses voyages et qu'il fait venir tous les jours des Pays Etrangers.

Je ne vous dis rien de ses Tableaux, de ses Livres, de 100. volumes d'Estampes choisies des meilleurs Maîtres, d'une Topo-

Topographie très-ample, d'une collection de Pierres, de Coquilles rares, de Mineraux, et d'autres Morceaux concernant l'Histoire Naturelle.

Si je n'avois pas tant de preuves de votre attachement à cette partie de l'Histoire de l'Esprit humain, qui sert en particulier à prouver l'ascendant du génie, la force de l'imagination, et les differens caracteres que lui imprime la varieté des climats, des préjugez des mœurs, et de tout ce que M. l'Abbé du Bos entend par Causes Phisiques et Causes Morales, je vous prierois de me pardonner un si long détail. Mais je suis persuadé que tout dépourvû qu'il est des graces du stile, il vous fera quelque plaisir. Je suis, &c.

## AJAX, FILS D'OILE'E.

### *CANTATE.*

*Prêts à renverser pour jamais,*
*Ces remparts élevez par des mains immortelles;*
*Les vainqueurs d'Ilion n'étoient pas satisfaits,*
*Le carnage, la mort, les plus cruels forfaits,*
*Pouvoient seuls assouvir leurs fureurs criminelles.*

Pour éviter un trépas inhumain,
Au Temple de Pallas, Cassandre fuit en vain,
Ajax va l'arracher du sein de la Déesse,
Et l'Impie enflammé d'un sacrilege amour,
Deshonore à la fois l'Autel et la Prêtresse.
C'étoit trop peu de lui ravir le jour.
Sans crainte, sans remords, il part; rien ne l'arrête;
Témeraire, oses-tu braver encor les flots?
Voi quels feux devorans s'allument sur ta tête,
Voi les vents déchaînez menacer tes Vaisseaux.

Les Cieux s'obscurcissent,
Les flots qui mugissent,
Agitent les Airs;
Et l'Onde écumante,
Par tout lui présente,
Cent gouffres ouverts.

Le puissant Nérée,
Du fougueux Borée,
Reçoit-il la Loy?
Quelle horreur extrême,
Jusqu'aux Tritons même,
Tout frémit d'effroy.
Les Cieux s'obscurcissent, &c.

Chaque instant redouble l'orage;
Ajax a déja fait naufrage;

Tout

Tout l'art des Matelots n'a pû l'en garantir ;
Les abîmes des Mers vont bien-tôt l'engloutir.
Tu péris, Monstre affreux, ta force est inutile.
Mais que vois-je ? il surmonte et les vents et les eaux,
Un Rocher brise ses Vaisseaux ;
De ce même Rocher il se fait un azile,
Et là, bravant la foudre, il éclate en ces mots.
» Ma mort, Dieux impuissants, n'est pas encor certaine ;
» Aux flots impétueux j'échappe malgré vous ;
» Contre le fier *Ajax*, votre colere est vaine ;
» Trop heureux que le Ciel vous dérobe à ses coups !
» Maîtres de l'Univers, un Mortel vous offense ;
» Unissez vos efforts, tâchez de l'accabler ;
» *Mais n'esperez jamais remplir votre vengeance*,
» Si pour la satisfaire il faut me voir trembler ;
» Ma mort, Dieux impuissants, n'est pas encor certaine,
» Aux flots impetueux j'échappe malgré vous.

Jupiter, hâte-toi de le réduire en poudre,
La Nature frémit de tant d'impieté.
Mais c'en est fait, Pallas vient d'emprunter la foudre,
Ces dernieres fureurs ont lassé sa bonté.
Ajax, le Ciel enfin écoute sa justice,
Tu vas par ton exemple étonner l'Univers ;

Meurs ; pour achever ton supplice ;
*Alecton* t'attend aux Enfers.

Les Dieux épargnent les coupables ;
Pour les forcer au repentir ;
Mais leurs traits sont plus redoutables ;
Quand ils sont plus lents à partir.

Ils ne nous prennent pour victimes,
Qu'en gémissant de leurs rigueurs,
Malheureux ! faut-il que nos crimes ;
Aillent plus loin que leurs fureurs.
Les Dieux, &c.

*Par M. P. de Cette en Languedoc.*

## *REMARQUES sur une Médaille Grecque de Diadumenien.*

Mr Galland, dans une Lettre écrite en 1705. dont le Mercure de France du mois d'Avril dernier, nous a donné un Extrait, rapporte une Médaille Grecque de Diadumenien, où d'un côté se voit la tête de ce jeune Prince, avec la Légende, M. ΟΠΕΑ. ΔΙΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝΟC. On lit sur le revers, ΕΦΕCΙΩΝ ΗΡΑΚΛΕΙΤΟC. Le Type en est ainsi exprimé

primé. *Le Philosophe Heraclite debout, avec le petit Manteau de Philosophe et une Massuë qu'il tient de la main gauche.* Le P. Hardoüin,* qui dans ses *Nummi Antiqui Illustrati*, a cité cette Médaille, en a adopté l'explication.

Quelque déférence que j'aye pour deux aussi grands Maîtres que M. Galland et le P. Hardoüin, j'ai peine à me persuader qu'ils ne se soient pas trompez sur cette Médaille; ne me paroissant en aucune maniere que ce soit le Philosophe Héraclite qu'on ait voulu répresenter sur son revers.

Je sçais bien le soin particulier qu'ont eu les Villes Grecques de graver sur leurs Monnoyes les grands hommes ausquels elles avoient donné la naissance; que par cette raison nous voyons sur celles de Smyrne et de Chio l'image d'Homere, celle de Pithagore sur les Monnoyes de Samos; et qu'ainsi Héraclite étant d'Ephese, il est assez naturel que ce Philosophe ait reçû un pareil honneur des Ephesiens ses Compatriotes.

Mais si ces Peuples avoient voulu nous le représenter, l'auroient-ils gravé dans un équipage si peu convenable à un Sage! qu'a de commun la Massuë

* *Page 59. Col. 2.*

avec la Philosophie ; cette arme, le symbole de la force du corps, convient-elle à une profession toute spirituelle ! pour moy je n'y vois aucun rapport que celui qu'on pourroit tirer de la conformité du nom ΗΡΑΚΛΕΙΤΟϹ, avec celui d'ΗΡΑΚΛΗϹ *Hercule*, mais je ne crois pas qu'on veuille se servir d'une pareille raison ; et quoique les Anciens ayent connu un Hercule *ami des Muses*, HERCULES MUSARUM, comme on lit sur une Médaille de la Famille *Pomponia*, ils ne se sont jamais servi des symboles de ce Heros, pour en orner les Sçavans dont ils nous ont voulu laisser les Portraits.

Homere et Pithagore, sur les Médailles que j'ai citées, pour ne point chercher plus loin des preuves de ce que j'avance, sont représentez assis dans l'attitude de Maîtres qui enseignent, Homere tient un Livre à la main, et Pithagore une baguette, du bout de laquelle il touche un Globe celeste, l'un et l'autre sont enveloppez d'un long Manteau. Tout cet équipage qui convient parfaitement à ceux qu'on a voulu représenter, est bien different de celui du prétendu Héraclite. Aussi ce n'est point ce Philosophe, mais Hercule qu'on voit gravé sur la Médaille de Diaduménien.

Car

Car quoique les Ephesiens adorassent principalement Diane, et que cette Déesse fût la Divinité titulaire d'Ephese, son culte n'excluoit point celui des autres Dieux, les Médailles de cette Ville nous en font foi; nous y trouvons Saturne, Jupiter, Apollon, Mercure, Isis, Cerès, Minerve; et ce qui confirme ma conjecture pour Hercule sur la Médaille de Diaduménien, c'est que ce Dieu y est souvent répresenté.

Ainsi donc ΗΡΑΚΛΕΙΤΟϹ est le nom du Magistrat sous l'autorité duquel la Médaille a été frappée; et pour donner quelque chose à la conjecture, il se peut faire que cet Héraclite est le même que celui dont il est parlé dans Spartien. C'étoit un des Lieutenans de Septime Severe, que ce Prince envoya au commencement de son regne, pour faire déclarer l'Angleterre en sa faveur. Cet Officier, qui peut-être étoit d'Ephese, comme son nom peut le faire soupçonner, se sera retiré dans le lieu de sa naissance après la mort de Severe, pour éviter la cruauté de Caracalle, et là, il aura exercé les premieres Charges; le temps qui s'est passé depuis les premieres années de Severe jusqu'à Diadumenien n'étant que d'environ 23. années, n'est pas un espace assez considera-

 ble

ble pour détruire la possibilité de ce que j'avance.

Ce n'est ici, comme je l'ai marqué d'abord, qu'une conjecture, et l'on en peut dire autant de tout ce que j'ai écrit sur le revers de la Médaille de Diaduménien, n'ayant pas vû cette Médaille, dont la seule inspection peut détruire tous mes raisonnemens; mais comme elle n'a point encore été gravée, que je sçache; jusques là il est permis d'en porter son jugement.

*D'Orleans le 5. Juin* 1732. D. P.

*AVIS au* Prestol d'Iac, *cité dans un Rondeau du Mercure d'Avril, p.* 650.

Aux Vers qu'écrit la Sapho du Croisic,
Que vous sert-il de vouloir faire injure?
*Prestol d'Iac*, le suffrage public,
Sera bien fort contre votre censure.
Tous Connoisseurs en naïve peinture,
Vont appeller de votre Jugement;
Ne doutez point qu'Apollon ne le casse:
N'en doutez point, Malcrais certainement,
A des amis à la Cour du Parnasse.
D'ailleurs sa cause est bonne, et franchement,
Ce qu'avez dit est de mauvaise grace.

Vous

Vous serez là tondu vilainement.
Partant oyez l'avis d'un Bas-Normand,
Si ne voulez nous aprêter à rire.
Dédites-vous, croyez-moi, promptement.
Pour son honneur on peut bien se dédire.

*F. M. F.*

## *SUITE du Voyage de Basse Normandie.*

### LETTRE XII.

IL est temps, Monsieur, de quitter l'Antique pour le Moderne; je ne vous dirai plus rien de l'Inscription Romaine de Torigny, si ce n'est peut-être quand elle aura été exactement gravée avec ses abbréviations bizares, &c. à quoi je songe actuellement. Il ne sera question dans cette Lettre que de vous donner une idée du Château de Torigny & de ses dépendances. Ce Lieu charmant où nous avons passé des momens si agréables, mérite bien cette attention de moi; je la dois aussi à votre curiosité et à la suite de mes narrations sur le voyage de Basse Normandie.

Le Château de Torigny, quoiqu'un

peu irrégulier dans sa structure, a un certain air de grandeur qui frape au premier aspect. La premiere Entrée n'en est point heureuse, étant occupée du côté du Bourg, par la principale Eglise Paroissiale. On trouve d'abord une grande Porte, de laquelle on monte sur une Terrasse spacieuse qui sert d'Avant-Cour; elle est fort élevée, revêtuë de Massonnerie et ornée d'une Balustrade qui regne tout autour. On passe de là sur un Pont-le-vis pour entrer dans la Cour, laquelle, aussi-bien que le Château, est entourée de Fossez revêtus. Le Plan du Château représente une Equierre, aux deux extrémitez de laquelle il y a deux gros Pavillons et un troisiéme dans l'Angle.

Joachim, Sire de Matignon, Chevalier de l'Ordre du Roy, et Lieutenant Général de Normandie, fit bâtir le premier et le plus gros de ces Pavillons, il est tout de Pierre de taille, d'un goût antique, et fort élevé. La Maréchal de Matignon, Gouverneur de Guienne, &c. fit bâtir ensuite ce qui se trouve depuis ce Pavillon, jusqu'à celui qui termine l'Equierre, lequel a été construit en 1692. par M. le Comte de Matignon,

Les Faces de tout ce Château, depuis le

le premier Pavillon, sont décorées d'un ordre *Dorique* en bas et d'un ordre Ionique au dessus; le tout avec un Bossage, dont la disposition des Assises, construites alternativement de Pierres rouges, blanches et bleuâtres, fait un effet aussi singulier qu'admirable.

Dans la face qui regarde la Cour, regnent plusieurs Galleries, ornées de tres-belles Peintures, qui représentent les principales Alliances des Seigneurs de Matignon, les *Batailles* où ils se sont distinguez, &c. De l'une de ces Galeries on passe sur une grande Terrasse, qui regne le long de la face opposée, depuis le Pavillon de l'Angle, jusqu'au Pavillon neuf. On a là en perspective une magnifique Cascade et deux grandes Piéces d'Eau des deux côtez, dont l'une fait face à l'Avant-Cour. Tout cela, avec les Allées, les Bosquets et le Terrain orné, qui s'étend plus d'une demi-lieuë de ce même côté, fait un fort bel effet à la vuë.

On voit aussi du même Endroit, environ à une lieuë de distance, un petit Château, bâti pour le plaisir de la Chasse; entre le premier Pavillon et celui de l'Angle; dans un juste milieu, est un grand Vestibule, qui conduit par un Pont-levis, dans un beau Parterre, et le Parterre

ména à l'Orangerie. Henry de Matignon, Lieutenant Général de Normandie, &c. qui vivoit en 1680. la fit bâtir ; mais comme depuis elle s'est trouvée trop étroite pour le grand nombre d'Orangers qu'il y a aujourd'hui, on se prépare à en bâtir une autre beaucoup plus belle et plus spacieuse. On passe de ce Parterre sur une grande Terrasse, revêtuë de Massonnerie, où l'on a encore une tres belle vûë. On a aussi le plaisir l'Eté de s'y promener à l'ombre d'une petite Forêt d'Orangers, chose des plus rares dans le fond de la Normandie. On voit bien, au reste, que la situation du Terrain étant d'elle-même assez ingrate, il en a prodigieusement coûté en remuemens de terres pour mettre les choses dans la belle situation où elles sont.

Je ne vous dirai rien de l'interieur de ce Château, tout y répond à sa magnificence extérieure, au bon goût, à la qualité et à la distinction des Seigneurs qui l'habitent.

Je passai un temps considérable dans l'Eglise Paroissiale de S. Laurent, à examiner les differens Mausolées et à lire les Epitaphes de plusieurs Seigneurs qui y sont inhumez. D'abord on me fit entrer dans une Chapelle, qui est au côté droit du

du Grand Autel, où est le Mausolée de Joachim, Sire de Matignon, et de Françoise de Daillon son Epouse, dont les figures, de grandeur naturelle, s'y voyent couchées, ayant à leurs pieds, l'une un Lyon et l'autre un Chien. Une Epitaphe en lettres d'or, sur un Marbre noir, apprend que ce Seigneur étoit Chevalier de l'Ordre du Roy, Conseiller d'Etat, Capitaine de 50 hommes d'Armes, Lieutenant General en toute la Normandie. Que n'ayant point eu d'Enfants de son Epouse, veuve de Jacques de Rohan, il eût pour successeur en ligne collatérale, Jacques de Matignon, Maréchal de France, représentant Jacques de Matignon, Seigneur de la Roche, son Pere, Frere unique et puîné de Joachim. Icelui Jacque, dit l'Epitaphe, fût Colonel des Suisses, et décéda aux Guerres de Piémont en 1537. Joachim, son aîné, mourut en 1542, et son Epouse en 1540.

Dans la même Chapelle est aussi inhumé François, Sire de Matignon, fils de Charles et de Madame Léonor d'Orleans. Son Epitaphe, gravée sur un Marbre noir, au dessus de la Porte, doit avoir icy sa place.

» Peu de personnes ont eu une nais-
» sance aussi illustre. Le sang de tout ce

» qu'il y a de Souverain dans l'Europe se
» voit uni à l'ancienne Tige, dont il ti-
» roit son origine; ayant eu l'honneur de
» se voir au quatriéme dégré, avec les
» Rois de France, d'Espagne et d'Angle-
» terre; son courage et ses actions répon-
» dirent à sa grande noblesse. Il se dis-
» tingua dès l'âge de 16 ans, aux Guer-
» res d'Italie, sous son frere aîné, Jac-
» ques de Matignon, Comte de Thori-
» gny, Colonel Général de la Cavalerie
» légere, et se signala ensuite au Siége de
» la Rochelle et à l'Isle de Rhé, avec son
» Régiment d'Infanterie; et après fût Co-
» lonel de la Cavalerie, Maréchal de
» Camp, et Lieutenant Général dans les
» Armées du Roy. Ses services lui firent
» mériter les Charges et Gouvernemens
» de ses Peres. Il fut le sixiéme Lieutenant
» Général de cette Province, et le cin-
» quiéme Chevalier des Ordres du Roy,
» avec le Seigneur Evêque de Lisieux son
» frere. Sa justice et sa bonté ont attiré les
» regrets de tous ceux qui étoient sous
» son Gouvernement. Il mourut à Tho-
» rigny, le 16 de Janvier 1675.

De cette Chapelle nous passâmes dans une autre, qui est située derriere le Grand Autel. On y voit plusieurs Mausolées, dont le plus distingué est celui du fa-

meux

meux Jacques, Sire de Matignon, Maréchal de France, Gouverneur de Guyenne, &c. Ce Monument est au milieu de la Chapelle, presque tout de Marbre noir, veiné de blanc, et parfaitement bien travaillé. Il est élevé sur une Base de trois pieds de hauteur et de quatre de largeur, sur une longueur de huit pieds et demi. Cette Base est ornée de Bas-reliefs historiques et symboliques de Marbre blanc, qui ont rapport à la vie toute guerriere de ce Seigneur. Au dessus du Tombeau on le voit representé à genoux, de grandeur naturelle, avec Françoise * de Daillon, son Epouse, en deux belles Figures de marbre grisatre, à l'exception des têtes et des mains qui sont de marbre blanc. Le Maréchal est revêtu du grand Manteau et du Collier des Ordres du Roy, et la Dame est vêtue et coeffée selon l'usage du temps. Le tout est parfaitement bien exécuté, les Draperies en particulier ont toute la légéreté et la hardiesse possible.

Aux quatre coins du Mausolée on a élevé sur des Piédestaux, quatre Statuës de Femmes, d'une belle Pierre blanche, qui représentent la Religion, la Paix, la Pru-

* *Cette Dame étoit fille du Comte du Lude et de la même Maison que Françoise de Daillon, Epouse de Joachim de Matignon, oncle du Maréchal.*

dence

dence et la Force, ayant à la main ou aux pieds les symboles qui leur conviennent. Les Piedestaux sont chargez de quelques Vers François, en l'honneur de ces deux Illustres Personnes, par rapport aux Figures dont je viens de parler.

Ces Vers se sentent un peu du gout du temps, mais on est dédommagé par la lecture d'une Epitaphe latine du Maréchal de Matignon, qui est gravée au dessous de sa Figure, et qui contient un abbregé de sa vie, qui finit, selon l'Epitaphe, le 27 de Juillet 1597. à l'âge de 72 ans. Les expressions en sont nobles et heureuses, les pensées justes. Elle est de la composition de Philippe Desportes, Abbé de Tiron. On voit aussi sur le même Monument, une Epitaphe en François, de la Dame de Daillon son Epouse, gravée de même au dessous de sa Représentation, laquelle est aussi d'une noble et édifiante simplicité. Les Armoiries de cette Dame se voyent en Bronze aux deux bouts du Tombeau. Elle portoit, écartelé au premier et au quatriéme de Daillon ; au second, de Craon ; au troisiéme, de Laval, et sur le tout d'Illiers.

En Face de la Porte de la même Chapelle, on voit sous une grande Arcade, pratiquée dans le mur, et toute incrustée de

de Marbre, le Mausolée d'Henri de Matignon; il consiste en une espece d'Urne de six pieds de hauteur, de Marbre noir, jaspé, supportée par quatre pattes de Lion, de Bronze. La figure de ce Seigneur en Marbre blanc, de grandeur naturelle, paroît au dessus, Il est representé assis sur l'Urne, armé de toutes pieces, excepté du Casque, sur lequel il est appuyé, tenant en main un Bâton de Commandement. Cette figure est d'une excellente beauté. On lit au dessus, contre le mur, une Epitaphe latine, dans laquelle entre autres choses, on louë sa piété, sa grande charité, son inclination pour les Lettres, et sa protection envers les Sçavans. Il mourut à Caën le 28 Decembre 1682. dans la 50 année de son âge; et Marie-Françoise de la Lutumiere, son Epouse, lui fit eriger ce Monument.

On voit à côté et dans le même Mur, un autre moindre Mausolée de trois Enfans de la même Maison; sçavoir, Jean-Loüis-Charles, François et Leonor de Matignon; tous trois fils de Henri et de la Dame de la Lutumiere, dont le plus âgé n'avoit que dix ans lors de son décès arrivé à Paris, le 17 Avril 1672. Ils sont representez sur ce Monument, qui est presque tout de Marbre blanc, soutenu

par

par quatre figures de Lion. Il y a au dessous une Epitaphe de l'ainé, accompagnée de Vers François, &c.

Près de ce petit Mausolée sont deux autres Epitaphes gravées sur une grande Table de marbre, ornée de moulures, &c. La premiere de Charles de Matignon, Comte de Torigny et de Gacé, Marquis de Lonré, Baron de S. Lô, Chevalier des Ordres du Roi, et Lieutenant General en Normandie, honoré depuis par le Roi Louis XIII. d'un Brevet de Maréchal de France, et de la Lieutenance Génerale de ses Armées en Bourgogne. Il étoit fils du Maréchal de Matignon, et de Françoise de Daillon du Lude, il mourut le 9 Juin 1648. âgé de 84 ans.

L'autre Epitaphe est de Léonor d'Orléans, son Epouse, fille de Léonor d'Orléans, Duc de Longueville, et d'Etouteville, Comte Souverain de Neufchâtel, et de Marie de Bourbon, Princesse du Sang, fille de François de Bourbon, et niéce d'Antoine, Roi de Navarre. Elle mourut à Torigny, le 6 Juin 1639. âgée de 66 ans. Sa Vie est ici représentée comme un continuel Exercice de pieté envers Dieu, et de charité envers les pauvres.

Nous rentrâmes dans la Chapelle pour lire

lire à côté d'un petit Autel, l'Epitaphe du fils aîné du Maréchal de Matignon et de Françoise de Daillon : sçavoir, Odet de Matignon, qui fut Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de Camp, &c. et rendit de grands services militaires, sur tout à la Bataille d'Yvri, où il dégagea le Roi, le retirant presque des mains de ses Ennemis. Il mourut âgé de 40 ans, à Lons-le Saunier, le 7 Août de l'année 1597. ne laissant point de posterité de la Comtesse de Maure, son Epouse.

Enfin, nous lûmes dans le même lieu l'Epitaphe de Charles de Matignon, Comte de Gacé, &c. Colonel du Régiment de Vermandois, Brigadier des Armées du Roi, lequel après s'être signalé en Hongrie, en Hollande, en Flandres, en Allemagne, et en Affrique, fut blessé mortellement à la Bataille de Senef, et finit ses jours à Charleroy le 26 Août 1674. âgé seulement de trente-trois ans. Son corps fut transporté à Torigny.

Si toutes les dates marquées dans ces Monumens sont justes, comme il y a lieu de le présumer, on pourra s'en servir pour en rectifier quelques-unes dans l'Ouvrage du Pere Anselme, et ailleurs, où il est parlé de tous ces Seigneurs.

Quoique le Maréchal de Matignon, Gou-

Gouverneur, de Guyenne, &c. ait été l'un des plus grands Hommes de son tems, je n'ai pas crû devoir rapporter l'Epitaphe qui est sur son Mausolée, ni dèvoir m'étendre autrement sur son sujet, parce que sa vie a été écrite par M. de Cailliere, et publiée à Paris chez Courbé en un volume *in-fol.* 1661. Livre que tout le monde peut voir dans les bonnes Bibliotheques.

Le Bourg de Torigny peut passer pour une petite Ville à cause de son étenduë, et de son exemption. D'ailleurs, outre ses deux Paroisses, S. Laurent, qui est la principale, et Notre-Dame, il y a deux Abbayes de l'Ordre de Citeaux. La premiere d'Hommes, fondée au commencement du XIV. siécle par un Archidiacre d'Avranches, a pour Abbé Commandataire M. de la Chasteigneraye Ste Foy; la seconde de Filles est sous la conduite de Madame de la Tour d'Auvergne. Il y a aussi dans ce Bourg un Hôpital de la fondation de la Maison faite dans le dernier siécle, où l'on reçoit les pauvres malades, les Orphelins, et tous ceux qui ne sont pas en état de gagner leur vie.

La Comté de Torigny est d'une fort grande étenduë, et dans d'aussi beaux droits qu'aucune autre Terre de cette qua-

lité.

lité. M. de Matignon est aussi Seigneur de S. Lô, Ville à deux lieuës de distance de Torigny, où l'on frappoit autrefois de la Monnoye. De nouvelles et importantes acquisitions, faites dans les Diocèses de Bayeux et de Coûtances, font qu'il n'y a pas dans toute la Province de Normandie de Domaine plus beau et plus étendu que le sien.

Je ne dois pas, en finissant ma Lettre, oublier de vous dire que de tous temps le Château de Torigny a été l'abord et le rendez-vous des Gens de Condition, et des plus beaux esprits du pays; attirez, moins par la beauté du lieu, que par la politesse et par l'affabilité des Maîtres. Il seroit difficile de rencontrer ensemble trois personnes plus vénérables dans la République des Lettres, chacune dans son genre d'érudition, que le sçavant M. Huet, Evêque d'Avranches, le fameux St Evremont, et l'illustre Mr de Segrais, qui dans leur tems ont fait leurs délices de ce séjour. En remontant plus haut, on y a vû le sçavant Pere Mambrun Jesuite, les Bochart et les Morins de Caën, Malherbe, Sarrazin, Boisrobert, G. André de la Roque l'Historien, les deux Corneilles, Brebeuf et autres, l'Elite des meilleurs Esprits de cette gran-

de

de Province. Je suis, Monsieur, &c.

Dans la dixiéme Lettre imprimée dans le Mercùre d'Avril 1733. la mort du Maréchal de Matignon est marquée page 696. en l'année 1594 il faut lire 1597.

Il s'y est glissé quelques autres fautes d'impression, on les corrigera de cette maniere.

Page 707. ligne 8. consensitis, *lisez* consentitis. P. 708. l. 19. Provinciæ, *lisez* Provincia. Le Lecteur intelligent suppléera au reste.

# L'EPOUX MALHEUREUX,

## ET TOUJOURS AMOUREUX,

## *ELEGIE.*

MOrtels, soumis aux loix de l'amoureux Empire;
Qui contez aux Rochers votre tendre martyre,
Suspendez vos regrets, plaignez dans un Epoux
Un amant mille fois plus malheureux que vous.
Prêtez-vous, s'il se peut, aux disgraces des autres;

Au

Au récit de mes maux vous oublirez les vôtres.

Des charmes de l'Amour connoissant le danger,
Je formois le dessein de ne point m'engager,
Quand un hazard fatal au repos de ma vie
Offrit à mes regards l'inconstante Sylvie.
Venus sembloit en elle épuiser ses attraits,
Et l'Amour par ses yeux blessoit de mille traits.
En vain de leur pouvoir je voulus me deffendre,
Mon trop sensible cœur s'empressa de se rendre.
Judicieux projet, sage raisonnement,
Tout fuït, tout m'abandonne au dangereux moment.
Moment qui me fut cher, & qui m'est si funeste!
Mes pleurs et mes soupirs sont tout ce qui m'en reste,
Non, que d'abord Sylvie, en dédaignant mes feux,
Par de honteux refus eût rebuté mes vœux.
Ma flamme par l'Hymen fut bien-tôt couronnée;
Mais ce triomphe au plus ne dura qu'une année.
Pour l'ingrate attentif à redoubler mes soins,

Sa

Sa fierté, ses mépris ne m'accabloient pas
moins ;
Je sens à chaque instant appesantir ma chaine,
Sans espoir de toucher une Epouse inhumaine.
Perfide, que devient le serment solemnel,
Que de m'aimer toujours tu me fis à l'Autel ?
Dieux garants du serment, mais témoins du
parjure,
Vous êtes plus que moi blessez par cette injure :
Ah ! d'un si noir forfait, vangez moi, vangez-vous ;
Que dis-je ? malheureux ! non, suspendez vos
coups ;
A vos droits violez s'il faut une victime,
Faites-moi de Sylvie expier tout le crime ;
Si l'ingrate que j'aime éprouvoit vos rigueurs,
Il en coûteroit trop au plus tendre des cœurs.
Vous le sçavez assez, vallons, bois & fontaines,
Cent fois je vous parlai de mes mortelles peines,
Cent fois je vous ai fait le récit douloureux
Des chagrins que me cause un Hymen malheureux.
Vous sçavez mes tourmens, mais vous sçavez
de même

Combien

Combien pour qui me hait ma tendresse est extrême ?
*Je l'aime*, eh ! quel pinceau par des traits assez forts
De *Sylvie* en courroux marqueroit les transports.
D'un souffle impétueux l'Aquilon dans nos plaines,
Agitant des Ormeaux les feüilles incertaines,
Abbat et fait languir les plantes et les fleurs
Que la brillante Aurore arrosa de ses pleurs.
Mais tout renaît bien-tôt, quand le calme succede,
Tandis qu'à mon tourment il n'est point de reméde.
Près du Cocyte un jour succombant sous mes maux,
Je voyois Atropos s'armer de ses ciseaux.
Auprès de moi déja ma famille assemblée,
Sur mon sort malheureux gémissoit désolée.
Que faisiez-vous alors, Sylvie, ah ! votre cœur
Accusoit en secret la Parque de lenteur.
Qu'osai-je dire ? Ciel ! ... non dans mon trouble extrême,
Je m'égare, et j'outrage une Epouse que j'aime.
Non, encore une fois, non, tant de cruauté
Ne se trouva jamais avec tant de beauté.
Fuyés, soupçon injuste, et respectez Sylvie ;

Jamais d'un pareil crime elle ne s'est noircie,
Elle sçait quand la mort a menacé ses jours,
Que j'ai voulu des miens finir le triste cours.
Ce trait de ma douleur, croyons-le pour sa gloire,
Sans doute est pour jamais gravé dans sa mémoire.
Crédule que je suis! si de mon déplaisir
Sylvie eut conservé le moindre souvenir,
Pourquoi n'en pas donner un leger témoignage?
Non, je n'eus de son cœur que la haine en partage,
Quand je revis le jour par un bienfait des Dieux,
Je fus pour elle encor un objet odieux;
Ses rigueurs de ma flamme égalent la constance;
Que n'eut-elle à m'aimer, même persévérance!
Penser pour mon amour séduisant et flateur,
Que ne m'abuses-tu par une fausse ardeur?
Je suis prêt, chere Epouse, à seconder ta feinte;
Mais non, sa cruauté se nourrit de ma plainte;
Allons au bout du monde étouffer nos soupirs,

Par ma fuite à l'ingrate offrons mille plaisirs ;
Cependant si le Ciel appàisoit sa colere,
S'il pouvoit être un jour sensible à ma misere . . . . .
Helas ! quoiqu'il lui plaise ordonner de mon sort :
Mon amour ne pourra s'éteindre qu'à la mort.
Changez, changez, ô Ciel, cette aimable cruelle ;
Je la reçûs de vous, je lui serai fidele,
Déja des Dieux fléchis j'éprouve le pouvoir ;
Ils versent dans mon cœur quelque rayon d'espoir.
Viens t'offrir à mes yeux, Epouse que j'adore,
Et bannir d'un regard l'ennui qui me dévore,
Viens, pour me rendre heureux, il suffit en ce jour
D'un instant près de toi ménagé par l'Amour.

## *SUITE des Réfléxions sur la bizarerie des Usages, Par M. Capperon, ancien Doyen de Saint Maxent.*

QU'est-il besoin d'aller chercher chez les Anciens, chez les Grecs et les Romains, des Usages bizares, provenus du désir de faire admirer sa force, n'en avons-nous pas eu en France qui surpassoient en bizarerie ceux de tous les Anciens ? tels étoient nos Tournois, où tant de Princes et de Personnes du premier rang ont perdu la vie : c'étoit néanmoins alors le spectacle qui paroissoit le plus digne des grands Seigneurs du Royaume. Il est bon, pour qu'on en puisse mieux juger, que je rapporte en peu de mots comme tout s'y passoit. Premiérement ceux qui devoient combattre dans ces Tournois, devoient être armés de toutes piéces, c'est-à-dire, revêtus de fer depuis les pieds jusqu'à la tête, suivant l'usage du tems. Aux deux extrémitez de la Lice, où le combat se devoit faire, étoient deux espéces de petits théatres, où les deux assaillans montoient chacun de leur côté. Du haut de leur

leur Cuirasse sortoit par le devant un bouton de fer, qui étoit destiné pour entrer dans un trou percé à dessein, au bas du Casque. Tout étant ainsi préparé, un Serrurier se présentoit, pour river le clou à coup de marteau, afin que le Casque étant ainsi arrêté avec la Cuirasse, tel coup qu'on pût donner dans le milieu du front, la tête ne pût aucunément plier.

Les choses étant disposées de la sorte, et les deux Combattans étant montez sur leurs chevaux, tenant chacun une lance en arrêt, dont le fer étoit émoussé, ils partoient à toute bride, pour voir lequel des deux pourroit désarçonner et renverser l'autre, en le frappant de la lance au milieu du front. De la violence du coup, la lance étoit souvent rompuë et brisée; le cheval donnoit souvent du derriere en terre, et qui plus est, souvent l'un des deux Combattans y étoit blessé, ou y perdoit la vie.

La France en a eu la triste expérience, dans la perte qu'elle y a fait du Roi Henri II. Long-tems auparavant, on avoit eu ce triste spectacle dans la Ville d'Eu; sçavoir en 1365. lorsque le Comte d'Eu, Jean d'Artois, ayant donné en mariage

sa fille Heleine d'Artois à Simon de Thoüars, Comte de Dreux; la solemnité des nôces s'en fit dans cette Ville ; comme, en vuë de rendre les plaisirs et les divertissemens de cette solemnité plus complets, il fut question d'y faire un Tournois le jour même du mariage, le nouvel Epoux ayant voulu être de la partie, il eut le malheur d'y reçevoir un coup si funeste, qu'il lui ôta la vie, ce qui rendit sa triste Epouse aussi tôt veuve que mariée. Son mariage n'ayant pas été consommé, elle ne porta toute sa vie que le nom de Mademoiselle de Dreux : ils sont tous deux inhumés dans l'Eglise de l'Abbaye d'Eu, sous l'Horloge de cette Abbaye, où est leur Mausolée. (a) Telles étoient les funestes suites de ce bizare usage, ce qui obligea les Papes et les Evêques à fulminer des anathémes contre ceux qui les continueroient, et ce qui donna lieu à un Ambassadeur Turc qui vint en France, de dire, s'y étant trouvé, que si ces combats se faisoient pour se tuer, c'étoit trop peu ; mais que s'ils se faisoient pour se divertir, c'étoit trop. Il n'y a eu néanmoins que la mort d'Henry II. qui les a fait cesser.

Ce n'étoit pas un usage moins bizare

(a) *Mémoires du Comté d'Eu.*

ni

ni moins périlleux que celui dont quelques grands Seigneurs se faisoient un divertissement en France vers le milieu du XVI. siécle. Vigenere, dans ses Tableaux de Philostrate, nous apprend en quoi il consistoit. C'est dans l'Endroit de son Livre, où parlant du Tableau que Philostrate a intitulé *des bêtes noires*, (b) il se sert de cette occasion, pour rapporter comment un de nos Comtes d'Eu, François de Cléves, Duc de Nevers, Pere de Catherine de Cléves, qui épousa le Duc de Guise, tué à Blois, comment, dis-je, ce Seigneur relevant d'une maladie, voulut se donner ce plaisir pour contribuer par ce moyen au rétablissement de sa santé.

Il dit donc qu'on commençoit par fermer de planches le lieu où cet exercice se devoit faire, qu'on construisoit tout autour une espéce d'amphithéatre pour les Speccateurs. Tout étant préparé, et chacun ayant pris sa place, on faisoit entrer dans cette espéce de Cirque, trois ou quatre grands Sangliers, de l'âge d'environ trois ans, qui est le tems où ils sont dans toute leur force. Enfin paroissoient ceux qui devoient combattre contre ces animaux : ils étoient montez sur des

(b) *Page 252.*

chevaux vigoureux, mais à selles dessanglées, étant tous masqués, et portant sur leur cuisse une lance mornée, pour attaquer chacun à leur tour une de ces bêtes féroces.

Le Cavalier qui commençoit le combat, n'avoit pas plutôt attaqué la bête, et donné quelques coups de lance, que ce Sanglier, loin de reculer et de fuir, suivant l'instinct naturel de ces animaux, venant tout au contraire sur lui, les yeux étincelans de fureur, la gueule toute en écume, et présentant ses deffenses, se jettoit d'abord à corps perdu sur la lance pour la briser; puis s'avançant vers le Cavalier, il faisoit tous ses efforts pour l'atteindre et le déchirer. On peut bien croire que le Cavalier ne négligeoit rien de sa part pour se deffendre; mais si dans l'agitation qu'il étoit obligé de se donner, la selle venoit malheureusement à tourner, c'étoit alors que tombant malgré lui à terre, tout étoit à craindre pour sa vie, et que tous les spectateurs tremblans de frayeur, étoient extrêmement allarmés du péril: mais c'étoit aussi alors, que les autres courant promptement à son secours, et attaquant diversement la bête, ils lui donnoient le tems de se tirer d'un danger si éminent: ce qui après

après tout réussissoit si bien, dit l'Auteur, qu'il n'en arriva jamais aucun accident fâcheux. Quoique cet usage ne se soit pas étendu beaucoup, et n'ait pas duré, on avoüera que celui qui continuë en Espagne, et qui consiste à mettre des Taureaux en fureur et à les combattre, n'est ni moins bizare, ni moins dangereux pour la vie.

Vigenere qui fait le détail de ce Combat contre des Sangliers, nous apprend dans le même Livre, * que de son tems l'usage de combattre à la lute étoit encore très-fréquent : c'est dans l'endroit, où parlant du fils aîné du Duc de Nevers qui fut envoyé en Espagne en 1560. par Catherine de Medicis ; il dit que ce jeune Seigneur voulant paroître avec éclat à la Cour d'Espagne, mena avec lui 20. des plus braves et des plus accomplis Gentilhommes du Royaume, desquels étoit le Baron de S. Remy, que je crois avoir été Gentilhomme du Comté d'Eu, où est la Terre de S. Remy, dont il portoit le nom ; lequel excelloit par-dessus tout dans les Combats à la lute.

C'est aussi de quoi il donna des preuves éclatantes à la Cour d'Espagne, qui résidoit alors à Valence : car ayant ap-

* *Table de la Palestre, p. 544.*

pris qu'il y avoit une espece de Géant dans la Ville, il s'offrit à luter avec lui, se faisant fort de le terrasser, nonobstant l'inégalité de taille. Le défi ayant été accepté, et s'étant présentez tous deux au milieu de la principale Place de la Ville, pour donner ce spectacle, non-seulement à la Cour, mais à tout le peuple qui y étoit accouru en foule, notre Baron de S. Remy éxécuta avec tant d'adresse ce qu'il avoit promis, qu'il culbuta le Géant, auprès duquel il ne paroissoit qu'un Pigmée. Les acclamations et les cris de joye retentirent de toutes parts. Non-seulement les Dames l'accablérent de Bouquets et de Couronnes de fleurs; mais après avoir reçû des personnes les plus distinguées, des présens d'honneur, il fut conduit en triomphe par toute la Ville.

Enfin, il suffit de dire, que l'usage de luter, ou de se battre pour le plaisir à coups de poings, étoit si commun en France, qu'il s'est perpetué même jusqu'à nos jours en certains Lieux, au moins parmi les enfans, comme à Amiens, par exemple, où ils l'observent encore aujourd'hui, avec des régles qui paroissent venuës des Anciens, et dont ils sont fideles observateurs.

Voici en quoi consistent ces régles : lors-

lorsqu'il y en a deux qui veulent ainsi se battre, ce qu'ils appellent *Mahoner*, tous les autres deviennent simples spectateurs. Si après que le Combat a duré quelque-tems, un des deux sent qu'il a besoin de reprendre haleine, il lui suffit de se mettre à terre pour que l'autre n'ose plus lui toucher; car s'il le faisoit, tous les autres se jetteroient sur lui, pour le punir de son infraction aux régles du Combat. Enfin, après ce petit relâche, celui des deux qui contraint l'autre de se rendre, a tout l'honneur de la victoire. C'est ainsi qu'il reste quelquefois de foibles vestiges des plus anciens usages.

ODE en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Vierge, qui a remporté le Prix au Palinod de l'Université de Caën, le 8 Décembre 1732.

*SUJET. Le cœur de la Pucelle d'Orleans fut trouvé entier au milieu du feu après sa mort.*

OU vont ces Enfans de la terre,
Porter le ravage et l'horreur?
La discorde souffle la guerre,

En vient seconder leur fureur ;
Le cruel démon du carnage,
Les yeux étincelans de rage,
Conduit leurs sacrileges pas,
Leurs mains de sang toutes fumantes
Offrent des victimes sanglantes,
Au Dieu barbare des combats.

France, cette affreuse tempête,
Va dans ton sein porter l'effroi,
Albion tente la conquête
Du Trône sacré de ton Roi :
Déja cette troupe homicide,
Dans le fol espoir qui la guide,
Fait avancer ses Bataillons :
La Victoire errante et séduite,
Marche sans rougir à la suite
De leurs superbes Pavillons.

Nos Citadelles foudroyées,
Nos champs pleins de sang et d'horreur ;
De nos Cohortes effraïées,
Ne peuvent réveiller l'ardeur :
François, qu'on va charger de chaînes ;
Songés que le sang de vos veines
Est celui de ces fiers Guerriers,
Dont le courage infatigable,

Au

Au Capitole redoutable,
Alloit moissonner des lauriers.

La Fortune aux Anglois fidéle,
Sur ses yeux mettant son bandeau,
Ose s'armer pour leur querelle,
Et se ranger sous leur drapeau;
Leurs Troupes de sang alterées,
De nos déplorables Contrées,
Couvrent les campagnes de morts:
Jamais l'Euphrate sur ses rives,
Ne vît tant de Meres plaintives,
*Que la Seine en voit sur ses bords.*

Mais quoi! quelle main vengeresse
Vient frapper ces nouveaux Titans?
Quelle foudroïante Déesse;
Renverse leurs Drapeaux flotans!
Du Dieu terrible de la Thrace,
Elle a le courage et l'audace;
Bellone marche à ses côtés;
Et son bras s'arme de la foudre,
Qui va faire mordre la poudre
Aux ennemis épouventés

De nos Troupes le triste reste,
Brûle de marcher sur ses pas:

Elle

Elle frape, et sa main funeste
Abbat des milliers de Soldats ;
Tel l'Ange en sa fureur rapide,
Frapa le Soldat homicide
De l'infidele Assyrien,
Lorsque son glaive redoutable
Dans une nuit épouvantable,
Vengea le Peuple Iduméen.

Avec une ardeur redoublée
Bravant les efforts ennemis,
Nos Guerriers vont dans la mêlée,
Venger la gloire de nos Lys :
Des blessés les clameurs touchantes,
Des morts les entrailles fumantes,
Redoublent l'horreur et l'effroi ;
Chacun jaloux de la victoire,
Se trouve heureux d'avoir la gloire,
De verser son sang pour son Roi.

A ces effrayantes images,
Semble succeder le repos ;
Tant de meurtres et de ravages,
Ont lassé la fiere Atropos :
Le bruit des guerrieres Trompettes
Ne fait plus taire nos Musettes :
Mais quoi ! quel funeste retour !

La Fortune nous abandonne,
Et notre vaillante Amazonne
Tombe dans les fers à son tour.

L'Anglois que la vengeance anime,
Fait dresser un bûcher cruel,
Où cette innocente Victime
Va recevoir le coup mortel;
Son cœur, l'appui de nos murailles,
Son cœur qui gagnoit des Batailles,
Triomphe encore après sa mort;
Et par une grace invisible,
Du Ciel, à son malheur sensible,
Des feux brave le vain effort.

ALLUSION.

Ce cœur d'une nouvelle gloire,
Brille encore au milieu du feu,
En nous figurant la victoire
De l'Auguste Mere de Dieu:
Le Démon par son imposture,
Embrasa toute la Nature,
De son souffle pernicieux;
Mais par une grace céleste,
La VIERGE en ce débris funeste
Fût seule exempte de ses feux.

*Par M. l'Abbé Turpin.*

LET-

*LETTRE de M. de R*** de Soissons, à Mrs ** et **. Description de la Terre de C***.*

J'Ai pris les devants, Mrs, et je vous attends dans les lieux enchantez où M. et Me de L** vous invitent avec de nouvelles instances à venir.

L'amitié par ma voix hazarde aussi les siennes. C'est elle, qui pour vous déterminer, m'a engagé à tracer le plan de cet aimable séjour. Foi d'homme sincere, je n'ai presque rien ajoûté à la Nature dans la Description que je vous envoye; arrivez et vous réaliserez mes promesses. Je vous ferai voir les rives heureuses de l'Eléte, nous nous promenerons dans ces Jardins délicieux, où les Zéphirs choisissent leur azile, où Flore les retient dans ses chaînes, et où elle semble avoir fixé le domicile du Printemps. Je vous montrerai jusqu'à la Bergere dont les amours un peu trop rapides m'ont donné l'idée de la mienne. Elle seule perdra quelque chose à être confrontée, et vous serez surpris de sa métamorphose. Vis-à-vis un fort joli Château vous découvrirez

vrirez un Côteau qui produit d'excellent vin, que Bacchus semble opposer aux Eaux Minerales, dont la source est presque sous ses pieds. Vous connoissez M. et Me de L... et Me leur fille; démentez-moi, si vous l'osez et le pouvez même, sur le portrait que j'en fais. Dès que vos occupations vous laisseront quelques momens, satisfaites notre impatience, elle est commune ici sur votre compte; Venez prendre part à nos amusemens. Vous serez à même de choisir dans les plaisirs innocents, ce sont les seuls dont vous connoissez l'usage. Vous y invoquerez Apollon, il se plaît dans nos Solitudes. Une Bibliotheque choisie vous offrira des recréations et des modeles; la Pêche, la Chasse, la Musique et le Jeu, diversifieront vos plaisirs, et les nôtres seront infailliblement augmentez par votre aimable présence.

## PLAN DE CH***.

AUx bords enchantez,
Qu'arrose l'Eléte,
La Nature prête,
De vives beautez.
La prodigue Aurore,
Y répand des pleurs,

Dont

Dont l'aimable Flore,
Forme ses couleurs.
La riche Pomone,
De ses dons couronne,
De vastes Vergers,
Des Zéphirs legers,
Volent dans la Plaine,
Parfument les Airs;
Et leur douce haleine,
Fait fuir les hyvers.

Amant de Nannette,
Un Berger pressant,
Tendrement repete,
Un Air languissant;
Sur l'herbe fleurie;
La Nymphe attendrie,
Ne résiste pas;
Du tendre embarras,
Qui la rend muette,
L'Amour s'applaudit;
Et de sa défaite,
Le malin sourit.

Dans ces champs fertiles,
La blonde Cerés,
De moissons utiles,
Orne ses guerets.
Sur la douce pente,

D'un

D'un charmant Côteau,
Bacchus nous présente,
Son Pampre nouveau.
Rival de ton Onde,
En biens si féconde,
Utile Ruisseau;
Avec abondance,
Il étale aux yeux,
Une ample esperance,
De fruits précieux.

Là, d'Architecture,
Un morceau vanté,
Tient sur sa structure,
Notre œil arrêté.
L'Art dans sa parure,
N'a rien affecté;
Et par la Nature,
Tout y fut dicté.

Un Couple fidelle,
Et chéri des Dieux,
Nous y renouvelle;
Ces siecles heureux,
Où dans la sagesse,
L'homme vertueux,
Puisoit sa richesse.

Les Jeux enchanteurs,

L'ai-

L'Aimable sourire,
Assurent Thémire,
Du tribut des cœurs.
Ses yeux pleins de charmes,
Donnent à la fois,
A l'Amour des armes,
Aux Mortels des Loix.

Dans ce doux azile,
Heureux d'être admis,
Illustres amis,
D'un destin tranquille,
Je goûte le prix.
Rien ne m'importune,
Loin de moi, Fortune,
Tes appas trompeurs.
Caresse, ou menace,
Eleve ou terrasse,
Tes Adorateurs;
Froid pour tes faveurs,
Sourd à ta disgrace,
Ta prosperité,
N'a rien qui me tente;
Ton adversité,
Rien qui m'épouvante,

Loin ces repentirs,
Que l'excès nous laisse;
Toûjours la sagesse,

Borne

Borne mes désirs ;
Et d'intelligence,
La douce innocence,
Fournit des plaisirs,
A mon insconstance.

D'un épais Berceau,
Sous le verd feüillage,
Où d'un tendre oiseau,
J'entends le ramage ;
Ma main d'un Ouvrage,
Trace un plan nouveau.
A mes vœux docile,
Ma Muse facile,
Vient m'y caresser ;
Pour me délasser,
Horace ou Virgile,
Racine ou Boileau,
Favoris des Graces,
M'offrent sur leurs traces,
La route du beau ;
Adroite et cruelle,
Ma main sous ses coups,
D'une Tourterelle,
Fait tomber l'Epoux.
Du séjour humide,
Le Peuple glouton,
D'une bouche avide,

Sous

Sous l'appas perfide,
Saisit l'hameçon.

D'un heureux délire,
Suivant les transports,
Souvent de ma Lyre,
J'unis les accords,
Aux Chants de Thémire.

Tranquile et serein,
Sans inquietude,
Dans un Jeu badin,
Je vois du Destin,
La vicissitude.

Amis paresseux,
Votre seule absence,
Laisse en ma puissance,
De faire des vœux.
Calmez les allarmes
De mon cœur jaloux:
Venez avec nous,
Partager les charmes,
D'un loisir si doux.

## *LETTRE CRITIQUE de M... sur une nouvelle Histoire Universelle d'Angleterre, entreprise par une Societé de Gens de Lettres.*

VOici, Monsieur, de quoi entretenir notre commerce litteraire. Il est arrivé d'Angleterre ces jours passez le commencement d'une Histoire Universelle, entreprise par une Societé de Gens de Lettres, dont on dit qu'il y aura 24. Volumes *in* 4. et je n'en doute pas sur le plan et la méthode que suivent ces Messieurs. Le premier volume contient la Création du Monde, la chute d'Adam et des Anges, l'Histoire Sacrée et Profane des temps qui ont précedé le Déluge, la dispersion des Peuples, l'Histoire des Egyptiens et des anciens Asiatiques. Je l'ai lû avec empressement, par l'idée avantageuse que j'ai des Sçavans d'Angleterre; mais je vous confesse d'avance que je n'y ai pas trouvé ce que me promettoit mon ancienne prévention.

On n'a gueres vû jusqu'à présent, disoit M. de la Bruyere, un chef-d'œuvre d'esprit qui fût l'ouvrage de plusieurs. Homere

Homere a composé l'Iliade, Virgile l'Enéïde, Tite-Live ses Décades, et l'Orateur Romain ses Oraisons ; s'il y avoit une exception à cette Regle, elle seroit préferablement en faveur de l'Histoire, où l'étenduë du sujet et la dispersion des matieres, paroissent demander plusieurs esprits qui y travaillent, et qui recueillent les Mémoires et les Anecdotes répandus dans une infinité d'Auteurs anciens et modernes. Ce secours néanmoins fait sentir ses inconvéniens dans celui qui est chargé de rédiger l'Ouvrage lorsqu'il en faut venir à l'éxecution. Quelqu'attention qu'ayent eu les Compilateurs de se réünir dans un même point, il est impossible qu'ils ne soient frappez et conduits par des idées particulieres, qui leur semblent appartenir, ou pouvoir entrer dans le sujet; ils grossissent ainsi leurs collections de matieres indirectes et obliques, propres à faire de gros volumes et rarement des Ouvrages parfaits.

C'est l'écüeil où vient nécessairement échoüer celui qui doit rédiger leurs compilations, à moins qu'il ne soit d'un goût et d'un discernement incapable de s'écarter ou d'être induit en erreur. Le piege se présente sans cesse à son esprit. Frappé par la lecture des matériaux qu'on lui

lui donne, il entre imperceptiblement dans les pensées de chacun de ses Compilateurs; il est séduit par les approches, les ressemblances ou les rapports de leurs idées au sujet principal; elles l'entraînent malgré lui; l'envie de montrer de l'érudition, les lui fait adopter; la crainte de désobliger ceux qui les lui donnent, l'engage à ne les pas omettre. Il insere donc une infinité de matieres et de circonstances naturellement étrangeres, et qu'on n'y glisse qu'à force de transitions ou de liaisons contraintes, toujours propres à interrompre le fil du discours. C'est ainsi qu'on multiplie les volumes et que l'on ôte à l'Ouvrage ce naturel et cette netteté qui en doivent être un des premiers caracteres.

Celui qui a rédigé cette nouvelle *Histoire Universelle*, a donné en plein dans ce deffaut. L'Ouvrage est, sans contredit, le plus sçavant Recueil qu'il y ait en ce genre; et la profonde érudition qui y est répanduë, devient l'occasion de ses défectuositez. Vous n'y verrez par tout qu'un amas des sentimens, des faussetez ou des erreurs de differens Ecrivains sur le même sujet. Le volume *in* 12. que l'on a donné pour servir d'*Introduction*, rapporte tout ce que les anciens Philo-

E sophes

sophes ont jamais pensé sur la nature et la création du Monde. Imaginez, s'il est possible, combien d'écarts et de rêveries; vous les trouverez exactement dans ce Préliminaire. Pour le renfermer dans ses justes bornes, il faudroit le réduire tout au plus à la dixiéme partie. Alors il seroit intelligible; l'esprit du Lecteur ne seroit pas surchargé d'une quantité de faits qui dégénerent en questions personnelles sur des Auteurs ausquels on ne s'interesse plus guére, et on sçauroit du moins à quoi s'en tenir. Au lieu qu'on ne s'est appliqué qu'à nous dire ce qu'ont pensé les autres dans leurs idées folles et bizares, sans nous apprendre ce que nous devons penser nous-mêmes.

Le même goût domine dans tout le corps de l'*Histoire*. L'Auteur a mieux aimé rapporter les sentimens d'autrui, ou faire voir qu'il les connoissoit, que d'établir les siens. Quelquefois il les donne tous comme probables, d'autres fois il en fait sentir la fausseté, sans en adopter aucun. A chaque page il établit et il détruit. Méthode d'un Pyrronisme continuel qui dit beaucoup de choses sans rien apprendre qu'à douter de tout, même des faits les plus certains, parce qu'ils sont mis à côté des plus douteux, sans que

que l'on détermine lequel il faut croire.

Quelque persuadé que je sois qu'il n'a pas travaillé uniquement pour faire de gros volumes et en grande quantité, je ne sçaurois cependant m'empécher de dire, que quand il auroit eu ce dessein, il ne l'auroit pas mieux executé. Où est le sçavant aujourd'hui qui prenne la moindre part ou qui ajoûte la plus legere croyance à ce que les Caldéens, les Egyptiens, quelques Juifs ou autres Orientaux, nous débitent sur l'Histoire Profane qui a précedé le Déluge ? Le commun des Lecteurs s'en embarasse encore moins ; puisque la foi et la raison démontrent la fausseté de ces Monumens apocrifes. Je m'attends bien que dans le volume suivant on verra tout au long les Généalogies et la Chronique de Bérose. L'Auteur recueille soigneusement toutes ces imaginations ; il y revient plusieurs fois, et dit sérieusement qu'il laisseroit quelque chose à desirer pour la perfection de son Ouvrage, s'il osoit les omettre.

C'est dans cet esprit qu'il commence l'Histoire des Rois d'Egypte par ce conte ennuyeux d'Osiris et d'Isis, qui occupe cinq ou six pages, et qui est l'Endroit le plus fabuleux, le plus mal concerté et

le moins intéressant de toute la Mytologie. A ce long détail succede l'Histoire de Menès, qui tient un long espace pour y renfermer très-peu de chose. Je crois qu'elle est de neuf ou dix pages, dont huit n'ont chacune que deux lignes, le reste est rempli de Notes en caractere fort petit, où se trouve la dispute de Perizonius, de Mrs Newton et Whiston, pour sçavoir si Menès, reconnu pour fils de Cham, a succedé aux *Mestrai*. Encore l'Auteur se flate-t'il de nous faire grace sur la brieveté. *M. Whiston*, dit-il, page 453. *allegue treize argumens, dont nous sauterons les neuf premiers pour venir au dixiéme*. N'est-ce pas avoir conspiré contre la patience et la bourse du Public en faveur des Libraires ?

A ces inutilitez fastidieuses joignez les indécences qui s'y trouvent assez fréquemment. Pour peu qu'on ait lû les Anciens, on sçait que leur Morale est moins qu'épurée. Ils croyoient égayer leur stile par ces sortes de libertez qu'ils regardoient comme des amusemens indifferens. D'ailleurs il faut convenir que quand la chose ne va pas jusqu'à l'obscène, elle choque beaucoup moins dans le Grec et le Latin que dans notre Langue. L'Auteur n'a pas été si scrupuleux ; il a regardé comme

des

des embellissemens à son Histoire, ces actions et ses discours qui offensent la modestie et la politesse, quoiqu'il n'aille pas jusqu'aux salletez; en voici quelques exemples, où je ne ferai qu'indiquer les sujets. Ils sont tirez de la seule Histoire d'Egypte, que j'ai lûë avec un peu plus d'attention, et cela dans l'espace de vingt pages.

L'Histoire de Phéron, page 166. qui, pour guérir ses yeux, cherchoit, selon l'Oracle, l'urine d'une femme fidele à son mari. La Reine et quelques autres lui ayant parû suspectes par cette raison, il les fit toutes mourir.

La fille de Chops, prostituée par son Pere, qui bâtit une grande Piramide des pierres que lui apportoient ses Amans, quoique chacun ne lui en donnât qu'une.

Celle de la fille de Micerin.... Quelle pitoyable observation de faire remarquer la differente attitude des hommes et des femmes en Egypte pour satisfaire au moindre besoin de la Nature.

Les Soldats de Psammetiques, qui disoient en se découvrant d'une maniere honteuse; *nous n'avons pas peur de manquer de femmes, ni d'enfans.*

Le nouveau Roy qui étoit assis à cheval, se leva tant soit peu et répondit à

 cette

cette sommation par un vent toujours impoli, qu'il pria l'Ambassadeur de reporter à son Maître, pag. 484

La Statuë faite par Amasis, de la Cuvette où les Egyptiens avoient souvent vomi, lavé leurs pieds et fait de l'eau, pag. 486.

Enfin l'indécent récit de l'impuissance d'Amasis et de ses circonstances, p. 488.

J'ai lû plusieurs fois Hérodote et Diodore, et je ne crois pas que l'Auteur ait rien omis en ce genre de ce qui regarde l'Histoire des Egyptiens. Il faut cependant avoüer que parmi ces traits il en est quelques-uns qui pourroient se raconter en prenant les précautions que demande la bienséance, comme l'Apologue d'Amasis pour la Cuvette. Mais c'est à quoi l'Auteur ne s'est point appliqué. Il auroit pû prendre exemple sur M. Rollin, qu'il avoit devant les yeux, puisqu'il le cite quelquefois. Cet Ecrivain judicieux avoit puisé dans les mêmes sources, sans y prendre indifferemment tous ces mauvais contes qui ne font rien à l'Histoire que de la rendre basse et rampante. Il les a omis; dira-t'on que c'est un deffaut et un vuide qui dépare son Histoire?

Mais bien loin que l'Auteur qui a rédigé

gé cette *Histoire Universelle*, ait assez de légéreté dans le stile, pour toucher adroitement ces Endroits délicats; il s'en faut bien qu'il n'en ait assez pour entreprendre de donner une bonne Histoire. Après les grands modeles que nous avons et qui ont rendu le Public si difficile, si l'on n'est pas obligé d'écrire parfaitement, du moins l'on n'est plus recevable à le faire si mal. J'y remarque deux fautes essentielles; la superfluité des matiéres, et le deffaut d'arrangement dans les faits.

M. l'Abbé Fleury disoit avec esprit, que l'Histoire ressemble à un Bâtiment qu'on ne peut élever qu'avec des Echafauds, des Cordes, des Poulies et une infinité d'Outils; mais que rien de tout cela ne devoit plus paroître quand la Maison étoit achevée. C'est à quoi l'Auteur dont je vous parle, n'a pas fait attention. Il nous a donné à lire son Ouvrage seulement ébauché, avec toutes les discussions, les doutes, les matériaux informes, et, pour ainsi dire, tous les instrumens dont il s'est servi pour le composer. On y voit presque à chaque article quelque Ecrivain nommé ou désigné par ces mots : *Quelques-uns disent*... *D'autres soutiennent*.... *Il y en a qui prétendent*.... Après quoi il ajoutera : *Mais*

*tout cela n'est point vrai.* Il n'étoit donc pas nécessaire de le dire ; si ce n'est pour faire parade d'érudition, ou pour ne pas désobliger ceux qui avoient fourni les Mémoires, à qui celui qui rédige est comtable jusqu'à un certain point. Ce stile seroit tout au plus supportable dans la Dissertation ou dans le Recueil.

Enfin les faits y sont mis avec si peu d'ordre que souvent l'Auteur y empiéte d'un Regne à l'autre, et revient ensuite sur ses pas ; où il lui est très-ordinaire de perdre son sujet de vuë par des incidens étrangers, que l'envie de tout mettre lui fait insérer dans le corps de l'Histoire ; après lesquels vous l'entendez si-souvent dire : *Mais revenons.* Deux Phrases qui lui sont encore favorites sont celles-ci, *comme nous l'avons dit plus haut*, ou, *comme nous le dirons plus bas.* Cela n'est plus d'usage dans les bons Ecrivains. Ce qu'on a déja dit, il faut rendre la justice au Lecteur, de croire qu'il s'en souvient ; et qu'il sçaura bien rapprocher ce qu'il trouvera dans la suite.

Ces deffauts de l'Historien Anglois sont encore malheureusement augmentez et mis dans tout leur jour par son Traducteur. J'ai de la peine à croire qu'il soit François d'origine, du moins il ne con-

connoît pas assez, je ne dis pas l'élégance, mais la pureté de notre langue, pour tenter d'écrire ; aujourd'hui, que les personnes même du commun, exigent de l'exactitude et de la délicatesse ; sans être critique, vous ne lirez pas trois Phrases sans en trouver une de louche. En voici quelques-unes qu'il ne m'a pas été difficile de trouver, car tout y est plein d'expressions basses et vicieuses.

Ensuite notre Auteur allégue treize Argumens, dont *nous sautons* les neuf premiers, pour venir au dixiéme, *page* 453.

*Finalement*, Mycérinus, *est dit* avoir bâti une Piramide, *page* 474.

Mais avant que d'entrer dans le détail du regne de Sabacco, *faisons quelques pas en arriere, et jettons là vuë* sur les trois Regnes que nous venons de parcourir. *Ce coup d'œil* nous convaincra, .... *page* 475. Ce retour consiste en quatorze lignes, après lesquelles on dit : *Mais revenons à Sabacco.*

*Somme-toute*, le Roy lui donna sa fille en mariage. 471.

La mort de sa fille ne fût pas le seul malheur qui accüeillit Mycerinus.

Psammetique mit fin au *Duodecim-virat*. 473. 478.

Les Expéditions des Flottes de Néchus, si tant est qu'elles en ayent fait, ne se *trouvent écrites nulle part*, que nous sçachions. 480.

*On conte qu'en guise de monument de sa bonne fortune.* 481.

Psammis demanda aux Ambassadeurs Éléens si leurs propres Citoïens étoient admis aux Jeux Olympiques : *Question à laquelle ils répondirent qu'oüi.* 482.

Le petit nombre qui échapa, revint tout en fureur contre Apriès, comme si ce Roy les avoit envoyés à la *boucherie*. 484.

La clémence est *mal employée* envers les ennemis. 485.

Mais avant que l'*Orage crevat*, *Amasis mourut, et son corps mort fut embaumé*. 491.

La Muraille blanche de Memphis, qui servoit d'une seconde enceinte, y est appellée une *Paroi-blanche*. 494.

Mais Nectanebe pourvut si-bien à la sûreté de la Ville, qu'il n'y eut pas moïen *d'y mordre*; et d'un autre côté, les Commandans *ne firent rien qui vaille*. 497.

Plinius tâcha de *déloger Nicostrate de ses retranchemens*. 499.

Les Grecs demanderent un *Pour-parler*, avec Lacharès. 500.

En voilà assez, Monsieur, car je vous prie d'observer que je vais de page en page

page. Au premier ordinaire je vous parlerai de la Chronologie de l'Auteur, et en particulier de son Histoire d'Egypte. Je suis, Monsieur, &c.

*A Paris, ce 20 May 1733.*

# EPITRE

## De M. M. D. G.

*A Mlle sa fille unique, qui entroit dans sa 13 année.*

JE vois un arbrisseau dont les Rameaux fleuris,
Me promettent déja les fruits que je chéris,
L'art avec la nature à son sort s'interessent,
Zéphire et le Soleil tour à tour le caressent,
La sêve doucement monte dans ses rameaux,
Et les rend chaque jour et plus forts et plus beaux,
Tel est de ton Printemps la flateuse apparence;
Mais puis-je sur des fleurs fonder quelque esperance?
Oüi, le ciel les protége et j'attendrai de lui
Les fruits que sa bonté me promet aujourd'hui.

Je ne veux pas, ma fille, attrister ta jeunesse;

Par l'ennui des leçons qu'on répette sans cesse ;
Un long Sermon endort et les meilleurs avis,
Donnez à contre-temps, sont toujours mal suivis :
Quand la raison nous luit, nous devons nous conduire,
De nos propres devoirs, nous-mêmes nous instruire,
Et par l'heureux secours de nos réfléxions,
Arrêter le progrès des folles passions ;
Je t'ai déja tracé dans une allégorie,
Le fidele Tableau des malheurs de ma vie.

Pour t'apprendre comment, par le sort traversé,
Ce que je fis de mieux fut toujours renversé.
Il ne faut point compter sur l'aveugle fortune ;
En vain on la méprise, en vain on l'importune ;
Ses biens sont refusez où donnez par hazard,
Rarement à propos, presque toujours trop tard.
J'ai vécu quelque temps dans la triste indigence,
J'ai gouté les douceurs d'une heureuse abondance.
Et j'envie aujourd'hui la médiocrité !
Au dessus, au dessous, nulle sécurité.

La vertu s'amollit au sein de la richesse,
Dans la misére, hélas ! que devient la sagesse ?

L'abîme

L'abîme s'ouvre ; un pas peut y précipiter,
Et souvent on y court, quand on croit l'éviter.
Pour laisser loin de nous ces écueils redoutables,
Bornons tous nos desirs aux besoins véritables,
Il en est peu de tels ; Le reste est vanité,
Caprice, erreur, chimere et puérilité.
Ces frivoles besoins que l'homme multiplie,
Enfans de son orgueil, nourris par sa folie:
N'ont jamais occupé que de foibles esprits,
Et méritent bien moins, nos soins, que nos mépris.
Pour atteindre à l'honneur d'un mérite solide,
Ne cheri que le vrai, prends la vertu pour guide,
N'ouvre jamais ton cœur à d'injustes désirs,
Et fais de tes devoirs, ta gloire et tes plaisirs.

Ma fille, ces conseils sont d'un Pere qui t'aime !
Veus-tu le rendre heureux ? sois heureuse toi-même ;
Corrige tes deffauts ; cultive tes talens ;
Fui de l'oisiveté les conseils nonchalans ;
Préfere rarement l'agréable à l'utile ;
Par l'application rend ton travail facile ;
Poursuis avec constance un ouvrage entrepris ;
Du temps et de l'honneur, reconnois tout le prix ;

Modeste en ton maintien, modeste en ton langage,
Sans contrainte et sans art, montre-toi toujours sage;
Et par les doux attraits d'une noble candeur,
Annonce d'un cœur pur le tranquille bonheur.

---

Les Enigmes du premier volume de Juin, doivent s'expliquer par *Larme*, et *Rime*.

*Explication du premier Logogryphe.*

HOla, Seigneur Mercure,
Faites cesser ma tablature;
Du Logogriphe expliquez-moi,
Le vrai mot, Heu... Vous refusez ! .. Pourquoi ?
J'ai beau me mettre à la torture,
Je suis animal de nature.
Et ne puis ... Vous riez ! Ah! bon, que je suis sot;
Disant mes qualitez, j'ai deviné le mot.

On doit expliquer le second, le 3, et le 4, par *Charles*, *Orange*, *Vase*, où l'on trouve *Esau*, &c.

*Pipe* et *Clou de Gérofle*, sont les mots des deux Enigmes du second volume de Juin

Juin. On doit expliquer les Logogryphes par *Mail*, *Zaïre*, *Culotte*, *Lodéve*.

## *ENIGME.*

DEux fréres de concert portent un édifice,
Sans lequel ils ne seroient pas;
L'un d'eux ne peut sans l'autre faire un pas;
La fin du jour interrompt leur office.

## *AUTRE.*

ON me sent sans me voir; je suis pourtant un corps,
Qui fait souvent bien du ravage;
Quand je suis en courroux, tout cede à mes efforts,
Malheureux qui se trouve alors sur mon passage;
Je deviens cependant quelquefois gracieux,
Doux, chaud ou froid, utile et favorable,
Ne vous y fiez pas, je n'ai rien de durable;
Et suis de ma nature un peu capricieux;
Tel au matin me loüe et me fait fête,
Qui le soir contre moi, peste, jure et tempeste.
Comment me définir? C'est-là tout l'embarras;
Je ne puis me faire connoître;
Le plus sçavant convient qu'il ne me connoît pas,

Qu'il

Qu'il ne sçait d'où je viens, ni qui me donna l'être.

## LOGOGRYPHE.

EN cinq lettres, je suis fort petite médaille ;
Connuë, utile, mais dont on fait peu de cas ;
Otez mes pieds, vaille que vaille,
Avant ma sœur, d'hymen j'ai sçu franchir le pas,
Ce fut, dit-on, par certaine imposture,
Qui dans ce temps causeroit embaras ;
Otez mon col, je suis fort gras de ma nature ;
Prenez ventre, col, pieds ; sans moi l'on ne vit pas.

## AUTRE.

O Vous, ma très-chère Patrie,
Soit qu'on vous place en France ou bien en Brie,
Je fais en votre honneur, Logogryphe nouveau,
Iris le veut ; eh bien, tirons de mon cerveau
Des Vers tels quels ; *item* ; il faut lui plaire ;
Cinq lettres font mon tout, et voici le mystere.
Deux, trois, quatre, je suis Elément dangereux,

Un

Un, trois, et quatre, et cinq, un Plurier contraire
A ce qu'on nomme bien; un, quatre, avec le deux,
J'engraisse la jeune Volaille,
Trois, quatre, deux, le Grand ainsi que la Canaille,
Par moi le soir et le matin,
Commence une priere utile;
Trois, un et deux, je suis chose subtile,
Sans qui l'homme et la brutte auroient même destin:
Trois, quatre, cinq, je suis d'une légume vile,
Le Plurier; quoi plus? Iris je suis about,
Trois, cinq et deux, le ciel sur moi tourne; c'est tout.

E. M. J. D. L. *Solitaire des bords de la Marne.*

## *AUTRE.*

JE suis dans un Païs, peu favorable aux Dames;
Cependant mon aspect n'en est pas moins charmant.
Si tu veux, cher Lecteur, faire mes Anagrames,
Combine bien mes pieds, tu verras à l'instant,
Ce que certaines gens mettent dessus leur tête.
Tourne encor d'un autre côté,
En moi tu trouveras une celebre fête;

Un

Un Patriarche révéré ;
Ce qui fait rire et qu'on méprise ;
Un homme par tout recherché,
Ce qui garantit de la Bize.
Un Empereur Romain, du Ciel favorisé.
Ce qui n'a point d'appuy, mais qui pourtant en donne,
Un terme dénigrant, ce qui guimpe une None.
Un sage de l'Antiquité,
Exemple de sévérité.
Ce que l'on met au feu, qui sert en tout ménage ;
Un Oyseau que l'on met en Cage ;
Ce qui vient d'un Païs lointain,
Et fait manchettes à Catin.
Poisson tres-estimé, ce qui sert à la table,
Supplice destiné pour Roturier coupable.
Courage, ami Lecteur, travaille de nouveau ;
Allons, tourne, Combine, et cherche en ton cerveau ;
Un terme de blazon à tes yeux se présente,
Et ce qui répeté sert à grossir ta rente.
Une Ville fameuse, un Fleuve tres-connu ;
Un meuble aux mortels necessaire ;
Un fils cruel qui déchire sa mere ;
Et remede à la toux, quand on en a bien bu.

AV-

## AUTRE.

En bref me dénommer est chose difficile,
Il faut plus d'un discours pour me définir bien ;
En deux mots cependant ; par tout je suis utile,
Presque par tout aussi je trouve accès facile,
Et je ne suis, dit-on, qu'un peu plus que le rien ;
Mais voyons si ce rien produira quelque chose ;
Pour me découvrir mieux, usons un peu de glose.

Mon nom est composé de sept lettres en tout,
Quatre consonnes, trois voyelles ;
Combines-les de bout en bout,
Et vous y trouverez maintes choses nouvelles,
Une terre qu'entoure l'eau ;
Des Naïades la plus aimable ;
Un Fleuve qui porte Vaisseau,
Un Arbre dont on fait Batteau,
Une Cité riche, agréable,
Qui prise en autre sens, sert au jeune Ecolier ;
Pour l'instruire d'un art utile au Nautonnier ;
Ce que dans le mois d'Aoust le Laboureur enserre ;
Saint Prophete, autrefois enlevé de la terre,
Sans qu'on sçache depuis ce qu'il est devenu ;
Personnage grotesque, à la Foire connu ?

Un

Un composé de points, réel, imaginaire,
Droit, courbé, comme on le veut faire,
Que vantent tour à tour le Peintre, le Masson;
Le Mathématicien, le Pêcheur de Poisson;
Le Matelot enfin, mais avec différence;
Chacun, selon son sens, son art, et sa science;
Puis un je ne sçais quoi. plus blanc que le Satin;
Ce qui dans ce temps-cy, souvent pique la main;
Pièce dont on ne peut se passer en ménage,
Autre dans la Cuisine, en tout temps en usage;
Pour signifier; *Peau*, terme du vieux François,
Que n'aguere au Mercure employa la *Malcrais*.
Plus, différens tourmens et du corps et de l'ame,
Oyseau que le Flamand nomme Jacquette-Dame.
Poule qui par le bec, à ce que l'on dit, pond,
De maints Tonneaux vuidez, fange qui reste au fond;
Avantage au trictrac qu'avec soin l'on conserve;
Ce qui fait quelquefois aller avec réserve;
L'Ennemi de la liberté;
Hommage de fidelité;
En fait d'Etoffe, ou Drap, mesure fort connuë
Amas, Monceau, Graine menuë;
Enfin que sçais-je encor que je n'aye point dit?

Le

Le bon air, tout ensemble, et défaut d'un habit ;
Le mobile, et le Dieu de l'humaine industrie,
Sur les bords de la Loire une Ville jolie ;
Un article, un et deux Pronoms ;
Mais c'en est assez, terminons ;
Devines-tu, Lecteur ? ... Qu'est-ce donc qui t'arrête ? ...
Ah ! sur un rien, dis-tu, c'est par trop s'entêter ;
Tu te rends ... Rêve encor. .. Gratte bien fort ta tête,
Et quant à tes Cheveux, ne crains de les gâter ;
Car si tu viens about de faire ta conquête,
Je te donne aussi-tôt de quoi les rajuster.

H... *de Meaux, en Brie.*

## NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

NOus avons donné dans le second Volume du Mercure du mois de Juin, page 1376. un Extrait circonstancié et assez étendu *des Anecdotes de la Cour de Philippe Auguste* ; il nous est revenu que le Lecteur en a été très-satisfait, mais qu'il auroit désiré qu'en rendant

étant compte de cet Ouvrage on fut entré un peu plus dans le détail des situations interessantes, qu'on eut donné quelques Portraits, quelques Fragmens de conversations, quelques refléxions et enfin quelques morceaux qui pûssent faire connoître non-seulement le génie de l'Auteur, mais encore ses sentimens, ses lumieres et son stile. Nous allons tâcher de satisfaire à ce qu'on éxige de nous.

Dans la Cour et au Camp du Duc de Bourgogne à Dijon, le Comte de Rethel et le Sire de Couci s'attiroient l'attention generale. Cette distinction étoit le fruit de leurs conversations, tantôt avec le Duc, tantôt avec les personnes les plus graves de sa Cour. On ne sçavoit en faveur de qui des deux l'on devoit décider; la solidité de leur esprit, l'étenduë de leurs lumieres, l'usage moderé qu'ils en faisoient, les rendoient égaux en mérite. Ils ne conservoient pas cette même égalité chez les Dames. Raoul de Couci y étoit toujours vif, léger et galant; Roger de Rethel, étoit plus sérieux et plus retenu. La joye animoit tous les discours de l'un; un air réservé, qui tenoit plus de la tristesse que de la timidité, rendoit tout ce que l'autre disoit moins brillant

Les

Les Dames joüissoient de tout l'esprit de Raoul ; et se plaignoient de ne pas joüir de tout l'esprit de Roger : dans le peu qu'il disoit, elles sentoient combien il en avoit, et elles étoient curieuses de pénétrer ce qui pouvoit l'empêcher d'en faire le même usage que Raoul. Malgré cette difference elles disputoient avec chaleur qui des deux étoit supérieur à l'autre, mais sans jamais pouvoir terminer le different. L'amour propre, peut-être, assez bien fondé, persuade au beau sexe qu'il lui appartient de juger du mérite des hommes ; et de prévoir même les succès que leur promettent les grandes qualitez qu'elles apperçoivent en eux. Cependant malgré le privilege que les Dames s'arrogent en ce genre, elles n'osoient prononcer entre Roger et Raoul : elles convenoient de bonne foi que la simple sympathie pouvoit déterminer pour l'un ou pour l'autre ; car si Roger avoit l'avantage d'être mieux fait que Raoul, si sa phisionomie avoit quelque chose de plus tendre, Raoul avoit l'esprit plus brillant, et l'imagination plus vive, source de son goût pour la Poësie. L'esprit de galanterie, et l'amour délicat, le forcerent à faire des Vers, et il se trouva grand et excellent Poëte, sans avoir

avoir jamais songé à le devenir. Il céda avec d'autant moins de peine à ce penchant, que dans ces tems reculez, les personnes de la plus haute qualité se faisoient un mérite de bien faire des Vers, et pouvoient, sans rougir, se donner pour Auteurs en ce genre. Ce talent le rendoit agréable au Roi, à la Reine Adélaïde de Champagne, Mere de Philippe, et à la jeune Reine Elisabeth de Henaût. Roger et Raoul s'aimoient dès leur enfance; la plus tendre amitié leur avoit presque fait oublier qu'ils étoient unis par le sang, &c.

Enguerrand de Couci, surnommé le Grand, avoit été Favori de Louis le Jeune: il en étoit digne par l'étenduë de son génie, par sa prudence, par sa profonde politique, par une fermeté d'ame héroïque, enfin par sa probité. Ennemi de la flaterie, il osoit montrer à son Roi la verité; quelque désagréable qu'elle fut, il la présentoit toute nuë, quand sa vuë devoit produire un effet, ou utile ou glorieux, comme il sçavoit la cacher lorsque son aspect ne pouvoit causer que des désirs impuissans, ou des regrets superflus, &c.

A la page 63 de ce premier vol. Roger parle dans son entretien avec Raoul,

du

du séjour qu'il fit à Rethel, des visites qu'il rendit à ses voisins; je vis de vieux Seigneurs, dit-il, herissés de leur noblesse, de leur probité, et de leurs Forteresses, où ils se croyoient de petits Souverains: je vis des Meres fieres de la beauté de leurs filles, sans être humiliées de la perte de la leur: je vis des filles belles sans agrémèns, dont les figures et l'esprit manquoient de graces. Mon Pere, à qui je disois librement ce que je pensois, m'écoutoit, rioit, et alloit toujours en avant. Nous arrivâmes enfin chez le Seigneur de Rosoi, j'y trouvai l'opposé de tout ce que j'avois vû. Je vis un vieux Seigneur, qui laissoit aux autres le soin de se souvenir de ce qu'il étoit; qui avoit cette politesse et cette fine galanterie, dont la Cour est l'unique Ecole; qui avoit l'esprit vif et moderé. Je vis une Mere, qui, sans être humiliée de la beauté surprenante de sa fille, étoit fiere de la sienne.

Le Comte de Rethel, passionément amoureux d'Alix de Rosoi, lui parle en ces termes: la permission que vous avez, Mademoiselle, de ne me point haïr, ne vous donne-t'elle pas celle de me laisser voir si je suis assez heureux, pour que votre cœur ne murmure point contre la

volonté d'un Pere ? Voyant qu'elle rougissoit, que son embarras étoit extrême, que même elle cherchoit à m'échapper, j'ajoûtai d'un ton plus animé : Hé ! quoi, Madlle, vous n'osez répondre ! Vous pouvez rompre ce cruel silence sans crime ; et vous le gardez sans pitié ! Ah ! vous craignés, sans doute, de m'apprendre que je suis le plus malheureux de tous les hommes. Vous craignés par cet aveu de montrer de la désobéïssance à un Pere : hé bien ! Mademoiselle, je vais lui dire que vous me haïssez, et qu'il nous rendroit infortunez en nous unissant. Arrêtez, me dit Alix, n'allez pas abuser mon Pere, et m'attirer un ressentiment que je ne mérite pas. Ces paroles prononcées avec émotion me causerent un transport si vif, que je me jettai aux pieds d'Alix, dont je pris une main que j'osai baiser. Dans cet instant, Mad. de Rosoi entra : elle parut surprise et offensée de me trouver aux genoux de sa fille ; elle nous regarda d'un œil severe. Alix, dont le désordre avoit encore augmenté à la vuë de sa Mere, fût à elle, et en se jettant à ses pieds, elle lui dit toute tremblante : Aurois-je fait un crime, de laisser voir au Comte de Rethel que j'obéïrai sans répugnance à vos ordres et à ceux de

mor

mon Pere ? Mad. de Rosoi, avec un air froid, dit à sa fille : je croi qu'il auroit suffi d'instruire de vos sentimens ceux qui vous ont permis de ne pas les combattre : la modestie ne vous le deffendoit pas ; mais elle devoit vous faire désaprouver l'action trop passionnée de Monsieur, qui manque par cette licence au respect qu'il vous doit.

Le Comte de Rethel s'exprime ainsi, en apprenant que Mad. de Rosoi est la Rivale d'Alix, sa fille : mon désespoir se change en une douleur si accablante, qu'il me reste à peine la force de me plaindre. Non, je ne vois plus les maux dont me menace une Mere insensée ; je ne vois que Mlle de Rosoi victime de notre innocente tendresse. Helas ! pourquoi est-elle sensible à ma passion ? Qu'il va lui en coûter cher ! Hé bien ! divine Alix, reprenez ce cœur, qui seul peut faire ma felicité. Affreuse situation ! m'écriai-je ; en adorant Alix, l'Amour même me force à désirer son indifférence.

Voici les exclamations de Mad. de Rosoi : Que je suis injuste ! Que je suis barbare ! Quoi ! J'éxige de ma fille plus que je ne puis obtenir de moi-même ! Je veux qu'elle renonce à ce qu'elle aime !

Quel est son malheur ! ou plutôt quel est le mien ! Ce qu'elle aime est l'objet que j'adore, et je ne l'adore que pour porter, à l'un et à l'autre, le poignard dans le sein. Roger part désesperé, l'excès de sa passion, que je n'ai que trop vû, ne me permet aucune espérance. En quel état affreux mon injustice nous plonge-t'elle tous les trois ? Quoi ! ne pourrai-je étouffer ma tendresse, quand ma gloire, mon repos, celui de ma fille, l'impossibilité d'être jamais heureuse, et le bonheur de ce que j'aime, m'en font voir la dure nécessité. Que dis-je ! la vertu de ma fille ne devoit elle pas me suffire pour rappeller la mienne, &c.

C'étoit moins la beauté de Mad. de Camplit qui l'avoit renduë maîtresse absoluë du cœur et de l'esprit de Hugues de Bourgogne, que beaucoup d'habileté : ses manieres caressantes, un badinage léger, une raillerie fine, des saillies heureuses, un pinceau vif et brillant, pour peindre ou les caracteres ou les ridicules, des idées singulieres, et singulierement renduës ; tout cela réuni ensemble, en faisoit une femme charmante. Elle étoit trop attentive à conserver sa conquête pour laisser le Duc de Bourgogne dans une tranquillité dangereuse ; aussi ne s'ar-

s'armoit-elle jamais d'une sincerité qui auroit éloigné ceux que ses appas captivoient. Elle vouloit des victimes toujours toutes prêtes à immoler à la jalousie du Duc; jalousie qu'elle sçavoit faire naître, nourrir et arrêter, selon qu'elle le jugeoit à propos. Son grand art étoit de ne jamais paroître exiger rien de lui, que pour sa propre gloire; son interêt se tenoit toujours caché sous le voile de celui du Duc de Bourgogne. Elle se servoit du prétexte d'aimer les Fêtes et les Spectacles, pour l'amuser sans cesse. Ce Prince croyoit s'acquerir des créatures, en répandant des graces; mais ces mêmes graces affermissoient toujours le pouvoir de Mad. de Camplit, qui seule, malgré le juste discernement de Hugues, décidoit qui le meritoit le mieux : ainsi le sujet revêtu d'une nouvelle dignité, ou accablé des liberalitez du Duc, croyoit tout tenir de Mad. de Camplit.

La Belle Gabrielle de Vergi manquoit à cette brillante et superbe Assemblée, pour lui donner le dernier éclat. Les femmes ne la regrettoient point : sa présence les humilioit, et sa modestie qui rehaussoit de beaucoup tous ses charmes naissans, leur sembloit un Censeur muet de leur dissipation. Enfin, Gabrielle de Ver-

gi parut, ses graces naturelles et simples, sa beauté, qu'elle sembloit ignorer, sa douceur noble et importante, attacherent d'abord tous les yeux sur elle. Le Sire de Couci, occupé seulement du plaisir d'amuser Madame de Camplit, ne la remarqua que très-légerement; mais le Seigneur de Fajel, malgré les efforts qu'il faisoit pour dissimuler, et peut-être pour se vaincre, ne pouvoit s'empêcher de l'admirer.

Cependant je lui sçais gré d'avoir pû vous taire sa passion, disoit le Sire de Couci au Comte de Rethel, en lui parlant de Mad. de Rosoi. La mienne, dont elle voyoit toute la violence, reprit le Comte, l'horreur que la sienne m'auroit inspirée, les reproches outrageans qu'elle craignoit d'essuyer; la honte de prononcer un *je vous aime*, au moment que j'étois à ses pieds pour lui demander Alix, ou la mort; sa vanité enfin, qui la soutenoit contre sa propre foiblesse: voilà les raisons qui ont donné à Mad. de Rosoi la force de se taire.... Sans se croire Reine, on peut avoüer qu'on aime, si nous croyons ce que nous aimons libre de tout engagement; alors l'espérance triomphe de la vanité: mais la certitude d'une forte passion dans le

cœur

cœur de ce que nous adorons, en irritant la nôtre, nous donne la force de nous taire.

Pendant l'absence de Roger, Philippe-Auguste trouva occasion de dire bas à Alix, Mlle, nous veillons ensemble à la conservation de deux choses bien précieuses pour le Comte de Rethel; je lui garde votre main, et vous lui gardés votre cœur. Qu'il sera heureux quand il possedera l'un et l'autre! Votre Majesté, répondit Mlle de Rosoi, avec une noble modestie, ne s'occupe que du soin de faire des heureux.

Le Comte de Rethel au comble de ses vœux, s'écrioit avec transport, en appercevant les murailles de Nantes: je vais voir Alix; je vais la voir, maîtresse de me rendre le plus fortuné des hommes: il la vit, cette charmante Alix. Qu'elle lui parut belle! L'habit simple et lugubre dont elle étoit revêtuë, sembloit imposer à tous deux la dure loi de retenir leurs transports. Comment faire sentir quels furent ces heureux transports? Comment rendre des discours sans ordre? Ces discours n'ont de charmes que pour ceux qui les tiennent. Questions, réponses, souvent peu justes, et plus souvent interrompuës; regards, embar-

 ras,

ras, silence, tout dans cette premiere entrevuë, les assura mutuellement de la plus vive tendresse, sans que le mot de *je vous aime* fut prononcé ni par l'un ni par l'autre.

Nous ne croyons pas devoir pousser cet Extrait plus loin, quelque attrayante que soit la matiere; le second et le troisiéme Volume sont encore plus interessans, et le stile en est aussi brillant et aussi sage. Ce Livre en trois vol. *in*-12. a un fort grand débit, *chez la veuve Pissot, Quai de Conti, à la Croix d'or.*

Oeuvres mêlées de M. *** contenant un Discours sur la fin qu'a eue Virgile en composant ses Bucoliques, une Traduction de ses Eglogues en Vers François; un autre Discours sur les Régles de l'Eglogue, des Paraphrases en Vers sur les Pseaumes de David, et sur quelques Chapitres des Proverbes de Salomon; des Lettres, des Epitres en Vers, des Refléxions Morales; quelques Odes, quelques autres Piéces de Poësie, et pour fin, un Traité sur la maniere de juger des Ouvrages d'esprit. *A Paris, chez Barrois, Quai des Augustins, Nully au Palais, Alix, ruë S. Jacques* 1733. *vol. in*-12. p. 420.

Le

Le Pour et Contre, Ouvrage Periodique d'un goût nouveau, dans lequel on s'explique librement sur tout ce qui peut interesser la curiosité du Public, en matiere de Sciences, d'Arts, de Livres, d'Auteurs, &c. sans prendre aucun parti et sans offenser personne. Par l'Auteur des Mémoires d'un homme de qualité. Tome I. 24 pages *in*-12.

*. . . . . . Incedo per ignes*
*Suppositos cineri doloso.* Horace.

A Paris, *chez Didot*, Quai des Augustins, 1733.

L'Auteur s'exprime en ces termes dans la huitiéme page de cette feüille.

*J'intitule cet Ouvrage, le* Pour et Contre, *c'est-à-dire, que voulant éviter tout ce qui peut sentir la faveur, la haine, le mépris, l'ironie même; en un mot, toute ombre de partialité et de passion; voulant observer toutes les bienséances, remplir tous les devoirs, et ne sortir jamais des bornes de la liberté françoise, je me propose de remarquer avec le même soin, ce que je croirai appercevoir de bien et de mal dans chaque sujet sur lequel j'entreprendrai de m'expliquer. Si je parle d'un Ouvrage d'esprit, je tâcherai d'en faire l'éloge avec la même*

 *since-*

*autorité que la Critique. Si je rapporte un trait general ou particulier, je le représenterai du bon côté aussi soigneusement que du mauvais. Si je m'arrête sur quelque point de Litterature, j'exposerai ce que j'aurai pû recüeillir de plus fort, aussi-bien pour le soûtenir que pour le combattre; et cela avec le même air d'indifférence pour l'un et l'autre sentiment; avec les mêmes égards d'honnêteté pour l'un et l'autre parti; avec la même mesure, avec le même poids, et en conservant toujours ma balance dans le même équilibre.*

Abregé' Chronologique et Historique de l'Origine, du Progrès et de l'état actuel de toutes les Troupes de France. *Par M. le P. *** N. ****. Ouvrage enrichi de Vignettes en Tailles-douces, Gravûre de Paris, qui représentent tous les Siéges, Attaques et Combats particuliers où ces Corps se sont trouvés, &c. Proposé par souscription. C'est le titre d'un *Prospectus* nouvellement publié, dont la matiere nous a paruë si curieuse et si interessante pour toute la Nation, que nous croyons faire plaisir au plus grand nombre de nos Lecteurs, de le rapporter ici en son entier.

L'Etude, dit l'Auteur, a quelque chose de si engageant, qu'il est presqu'impossible de ne pas se laisser entraîner aux recherches les plus curieuses et les plus utiles, pour peu qu'on ait de délicatesse et de goût. Très-scrupuleux sur le point d'honneur, et bien instruit qu'il faut des

talens

talens extraordinaires pour devenir Auteur, je veux dire, Auteur estimé, je n'aurois jamais pensé à me donner ce titre, si mes amis ne m'y eussent forcé; de sorte qu'une étude faite par amusement devient aujourd'hui une affaire très-sérieuse; ayant été entraîné uniquement par l'honnête complaisance que je dois à des personnes du premier mérite, et à qui il a fallu déferer.

Le Lecteur connoîtra aisément qu'un Ouvrage de la conséquence de celui-ci, n'a été mis au jour qu'après de profondes lectures, de grands travaux, beaucoup de corrections et de recherches presqu'infinies: trop persuadé qu'il est difficile de plaire à tout le monde, et de se garantir de la juste censure des Sçavans du premier ordre, je n'ai épargné ni peines, ni dépenses pour m'attirer leur bienveillance, et meriter leur approbation.

L'entreprise est pénible, il est vrai, cependant ayant fait de grandes découvertes, et tiré de l'oubli un nombre de faits importans, j'espere réüssir dans un projet qui a été, je me flate, trop mûrement concerté pour ne pas produire des effets très-utiles.

Aucun Auteur jusqu'à présent n'a osé entreprendre de donner un Journal Historique de tous les Régimens de France: un Sçavant très-estimé et qui passe, avec justice, pour un homme consommé dans la Litterature (*c'est le Pere Daniel*) ne fait aucune difficulté d'avoüer qu'il en a eu le dessein, mais qu'il n'a pû l'entreprendre, vû le peu de clarté qu'il avoit trouvé dans l'Histoire de tous les Corps, et le parfait oubli qu'on avoit fait des Officiers qui les avoient commandés; de sorte qu'on pouvoit à peine s'instruire

sur

sur ce qui s'étoit passé de leur tems ; ce qui l'avoit entierement rebuté, aussi se récrie-t-il, avec justice, contre une négligence si blâmable, qui ensevelit dans une éternelle obscurité tant de faits Historiques, dont le souvenir leur devroit être si cher et si précieux. J'avouë que les plaintes de ce Pere sur cette indolence ne sont pas sans fondement et sans quelques raisons : mais c'est justement ce cahos et ces difficultez qui ont excité mon amour propre à ne rien négliger pour venir à bout de débroüiller une matiere qui a tant embarassé les Sçavans.

Tout-à-fait enveloppé dans mon étude, mes recherches continuelles m'ont donné l'esperance de parvenir à mes fins, malgré le peu d'éxactitude d'un grand nombre d'Ecrivains, qui me rendoient chaque jour cette matiére plus difficile : il a fallu pour m'éclaircir entierement, feüilleter de grandes Bibliotheques ; j'ai entrepris dans ce dessein plusieurs voïages à Paris, où j'ai consulté avec un travail sans relâche les plus célebres Ecrivains de l'Histoire, pour connoître par moi-même tous les Mémoires du tems : j'ai employé tout mon crédit pour avoir de l'appui et un accès libre par tout où j'ai crû trouver de quoi m'instruire à fond ; j'ai lû tous les Registres des Extraordinaires des Guerres dans la Chambre des Comptes, afin de connoître parfaitement l'origine de tous les Corps, ayant dessein de donner une Chronologie et une filiation exacte de tous les Mestres de Camp, Colonels, Lieutenans-Colonels et Majors de chaque Régiment, prouvées par un état des Capitaines d'année en année, jusqu'au tems qu'ils porterent le nom de Province.

Non-seulement plusieurs Manuscrits de la Bibliotheque du Roi m'ont été communiqués, mais encore ceux des Particuliers qui me les ont confiés genereusement. J'ai eu nombre de conférences avec les Officiers les plus sçavans dans ce genre, qui s'interessent à mon Ouvrage, et qui m'ont envoyé de bons et amples Mémoires ; enfin je n'ai épargné, je le répete, ni peines, ni dépenses pour satisfaire le Public ; et comme cet Ouvrage comprend une matiere infinie, je ferai toutes les diligences possibles pour ne pas tomber en défaut, et tenir parole aux Souscripteurs.

Ce n'est point ici une Histoire remplie de fastueux Evenemens, qui jettent un Lecteur dans l'anthousiasme, ni herissée d'épisodes empoulées qui captivent l'oreille sans nourrir la Science, et sans toucher le cœur.

C'est un Journal Historique et instructif de tous les Corps Militaires ; ce sont des descriptions sinceres des belles actions qu'ils ont faites depuis leur origine jusqu'à présent ; c'est une Liste Chronologique de tous les Officiers qui les ont commandés, c'est un sujet nouveau et varié des plus beaux faits de l'Histoire. Chaque Officier s'y verra placé dans son rang avec ses actions héroïques : toutes les familles y trouveront leurs Ancêtres avec des avantages qui leur feront honneur ; ce qu'elles ont ignoré jusqu'à présent.

Les plus remarquables Evenemens de l'Histoire de France, depuis Charles IX. jusqu'à la mort de Louis XIV. seront placez avec un ordre et des circonstances qui feront d'autant plus de plaisir, qu'on sçait qu'un habile Ecrivain ne donne pour l'ordinaire qu'une idée generale de

toutes ces choses; parce qu'un détail circonstancié et profond, causeroit de la sécheresse à son Histoire, et interromproit le fil de sa narration: en effet, il arrive souvent qu'en lisant les Historiens on n'acquiert qu'une connoissance confuse; c'est pourquoi un Lecteur curieux a besoin, pour s'instruire à fond, qu'un Auteur n'omette aucun des faits et des actions éclatantes qui sont arrivées dans chaque tems; c'est ce qu'on trouvera dans cet Abregé Chronologique, Historique, &c, que je promets ici, et qui va paroître incessamment, puisqu'il renferme tous les faits qui regardent la Guerre depuis Charles IX. les Batailles, les Sieges et les Combats particuliers que les Troupes du Roi ont soutenu; une origine de chaque Corps, qu'aucun Ecrivain n'a pû débroüiller jusqu'à présent, et bien différente de l'époque où plusieurs l'ont fixée; enfin une Chronologie des Mestres de Camp, Colonels, Lieutenans-Colonels et Majors, depuis l'Institution de leurs Regimens, avec des Mémoires pour servir à leur Histoire, et éterniser leurs noms.

Pour bien connoître cet Ouvrage, il est bon d'en donner ici une idée distincte, afin que le Public puisse voir par lui-même son utilité et les fruits qu'il pourra produire.

Il sera divisé en trois parties, dont chacune comprendra plusieurs volumes.

La premiere partie qui sera subdivisée en trois Tomes *in-quarto*, d'environ 600 pages chacun, renfermera toute la Maison du Roi.

La seconde partie, les six vieux Corps, les petits vieux Corps, et tous les autres Regimens selon leur rang, reglé par Louis XIV. en 1666.

La troisiéme partie, la Cavalerie et tous les Corps de Dragons existans.

Le premier Tome, de la Maison du Roi, traitera des quatre Compagnies des Gardes du Corps, des Grenadiers à Cheval, et des Gendarmes de la Garde.

Le second, des Chevaux Legers de la Garde, des deux Compagnies des Mousquetaires du Roi, et de toute la Gendarmerie.

Le troisiéme, des Gardes Françoises et des Gardes Suisses.

On verra dans le premier :

I. L'Origine et l'Institution des quatre Compagnies des Gardes du Corps, débroüillées et fixées à une époque plus fidele que celle d'aucun Ecrivain, appuyées de preuves certaines et palpables, tirées de la Chambre des Comptes.

II. La Chronologie des Capitaines des Gardes Ecossoises, des Lieutenans et Enseignes, avec la date de leurs Commissions, tirée de la Chambre des Comptes, et accompagnée de Mémoires pour servir à leur Histoire, excepté qu'on ne parle des actions des Lieutenans et Enseignes que depuis que Louis XIV. les eût mis sur le pied de Compagnie d'Ordonnance.

III. La Chronologie des Capitaines, Lieutenans et Enseignes de la premiere Compagnie des Gardes du Corps Françoises, précedée de son Institution.

IV. La Chronologie des Capitaines, Lieutenans et Enseignes de la Compagnie de Bethune, nommée Graville à son origine, précedée de son Institution.

V. La Chronologie des Capitaines, Lieutenans et Enseignes de la Compagnie d'Harcourt, appellée d'Estrée à son origine, précedée de son Insti-

Institution, le tout verifié à la Chambre des Comptes.

Les Eloges que je donne à tous les Officiers, sont sinceres, sans flatterie, tantôt étendus, tantôt courts, riches ou stériles, selon le mérite et les actions de chacun, tels qu'ils sont parvenus à ma connoissance.

VI. Un Journal Historique desdites quatre Compagnies des Gardes du Corps depuis qu'elles ont été établies en Compagnie d'Ordonnance par Louis XIV. avec ce qu'elles ont fait, tant aux Sieges qu'aux Batailles sous les Regnes de Louis XI. Charles VIII. Louis XII. François I. Henry IV. et Louis XIII.

VII. L'Institution des Grenadiers à Cheval, un Journal Historique de leurs actions, une Chronologie des Capitaines, avec des Memoires pour servir à leur Histoire.

VIII. L'Origine et l'Institution de la Compagnie des Gendarmes de la Garde, leurs changemens, leurs Privileges, &c. accompagnée d'un Journal Historique depuis leur création, et d'une Chronologie des Capitaines, Lieutenans, Enseignes et Guidons, avec des monumens pour servir à l'Histoire de tous ces Officiers.

Ce premier Volume sera enrichi de dix-huit Vignettes en Tailles-douces, gravûre de Paris, et de près de 800. Armes de la même gravûre.

La premiere qui sera à la tête de l'Institution des quatre Compagnies des Gardes du Corps, représentera leurs Attributs et leur devise qui est, *Nec pluribus impar.*

La seconde, placée à la tête du Journal Historique de ces Compagnies, fera voir leur passage du Rhin en présence de Louis XIV.

La troisiéme, posé à la tête de la Chronologie des

des Capitaines des Gardes Ecossoises, représentera la sortie des Liegeois de leur Ville par la breche, pour attaquer la Maison de Louis XI. et celle du Duc de Bourgogne, qui formoient le Siege de Liege en 1468.

La quatriéme, posée à la tête de la Chronologie de la premiere Compagnie des Gardes du Corps Françoises, sera la Bataille de Fornoüe, où Claude de la Châtre, Capitaine de ladite Compagnie, assistoit Charles VIII. de ses conseils et de sa valeur.

La cinquiéme à la tête des Capitaines de la Compagnie de Bethune, autrefois Graville, représentera la Bataille de Ravenne, où cette Compagnie, appellée pour lors de Crussol, combattit avec beaucoup de valeur en 1512. sous Gaston de Foix, commandant l'Armée de Louis XII.

La sixiéme, à la tête de la Compagnie d'Harcour, à son origine d'Estrées, la Marche du Roy Charles IX. accompagné de ses Archers de la Garde, dans le Bataillon quarré des Suisses, escortant toute la Cour depuis Meaux jusqu'à Paris, lorsque le Prince de Condé et l'Amiral de Coligni vinrent attaquer ce Bataillon pour enlever le Roy.

Les autres Vignettes des Gardes du Corps, représenteront toutes les Batailles et Sieges où ils ont eu quelque part.

Il y aura deux Vignettes pour les Grenadiers à Cheval.

La premiere, fera voir leurs attributs avec la devise : *Undique Terror, undique lethum.*

La seconde, l'Assaut donné au Pâté de Valenciennes, par où ils entrerent dans la Ville avec les Mousquetaires du Roy.

Les cinq Vignettes pour les Gendarmes de la Garde, seront ;

La premiere, les attributs et la devise : *Quo jubet iratus Jupiter* : elle sera placée à la tête de leur Institution.

La seconde, mise au commencement du Journal Historique, sera l'Assaut qu'ils donnerent à S. Antonin en 1622. pied à terre.

La troisiéme, le Combat de Veillane, et les deux autres, la défaite de quatre mille Chevaux ennemis, dans la marche du Cardinal de la Valette, de Mayence à Metz en 1635. et celle des Parisiens au secours de S. Denis en 1652.

Le second Tome contiendra la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde, les deux Compagnies des Mousquetaires et la Gendarmerie.

I. Leur Institution, leurs changemens, Privileges. &c.

II. Un Journal Historique depuis leur origine jusqu'à présent.

III. Une Chronologie de tous les Capitaines-Lieutenans, Sous-Lieutenans, Enseignes et Cornettes, avec des instructions pour servir à leur Histoire, comme aux Gardes du Corps et Gendarmes, &c. du premier Volume.

IV. L'Institution des Gendarmes Ecossois, Anglois, Bourguignons et Flamans.

V. Celle des Gendarmes et Chevaux-Legers de la Reine, du Dauphin, de Bretagne, d'Anjou, de Berri et d'Orleans.

Le second Tome sera pareillement enrichi de 17. Vignettes, qui représenteront les attributs, les devises de ces Corps et toutes les actions importantes où ils se sont trouvez, et d'environ 300. Armes de même gravûre qu'au premier Tome.

Enfin le troisiéme renfermera les Gardes Françoises et Suisses.

I.

I. Le Journal Historique des Gardes Françoises, précedé de leur Institution.

II. La Chronologie de tous les Mestres de Camp, Colonels, Lieutenans-Colonels, Majors et Capitaines parvenus aux dignitez de Maréchaux de France, Lieutenans Generaux, Maréchaux de Camp et Brigadiers, avec des remarques pour servir à l'Histoire de tous.

III. Une autre Chronologie de tous les Capitaines qui ont succedé aux XXXIII. Compagnies depuis leur origine, avec quelques instructions pour servir à leur Histoire.

IV. Une Liste de tous les Officiers qui ont été tuez au service du Roy, accompagnée d'un état de tous les Officiers du Régiment existans au premier de Janvier 1732.

V. L'Institution du Régiment des Gardes Suisses, &c son Journal Historique, avec une Chronologie des Colonels et Lieutenans-Colonels, passant sous silence celle des Majors et des Capitaines qui se sont succedez les uns aux autres depuis leur création jusqu'aujourd'hui, n'en ayant point une connoissance assez exacte.

Ce Volume est encore enrichi de neuf Vignettes et de 120. Armes.

Les Armoiries des Officiers seront placées à la tête de leur Chronologie.

Je ne donne point ici le détail des autres Volumes, me réservant à le faire sitôt que je sçaurai que mes trois premiers Tomes auront été favorablement reçûs du Public.

La bonne opinion que j'ai de la Nation Françoise, ne me permet pas de douter du succès de ces trois premiers Tomes, qui renferment la Maison du Roy; et je me flate que les Officiers qui commandent ces illustres Corps, se donneront

tout les mouvemens nécessaires pour que cet Ouvrage, qui sera d'une très-grande dépense, mais d'une avantageuse utilité, puisse être porté à sa perfection, en souscrivant pour le premier Volume.

*Conditions proposées aux Souscripteurs.*

I. Le temps limité pour les Souscriptions, sera jusqu'au dernier de Juillet 1733.

II. On tirera fort peu d'Exemplaires au-delà du nombre des Souscriptions, ou peut-être point du tout.

III. Les Souscripteurs payeront en souscrivant cinq florins argent d'Hollande, fl. 5.

| | | |
|---|---|---|
| Dont restera à payer cinq florins argent de Hollande, en leur délivrant le premier Volume, qui sera sans nul retard, à la fin de cette présente année, | fl. | 5. |
| Cinq florins argent d'Hollande, en leur délivrant le second Volume, | fl. | 5. |
| Et cinq florins argent d'Hollande, en délivrant le troisiéme, | fl. | 5. |
| *Total.* | fl. | 20. |

Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront 30. florins de Hollande pour les trois Volumes, qui seront de la même impression, du même caractere, papier et format que le Programme.

*On pourra souscrire : à Paris*, chez *Bauche*, Libraire du Roy de Portugal, sur le Quay des Augustins, du côté du Pont-Neuf, à S. Jean le Desert.

*A Lisle* chez *Maton*, Libraire sur la petite Place.

*A Liege*, chez *Evrard Kints*, Libraire et Imprimeur, en Souverain-Pont, à la nouvelle Imprimerie.

*A*

*A Amsterdam*, chez *Changuion*, Libraire dans la Calver-Straet.

*A la Haye*, chez *Scheurleer*, Libraire.

Et chez les principaux Libraires des Pays Etrangers.

*Le temps limité pour les Souscriptions étoit, comme on voit, jusqu'au dernier de Juillet; mais comme le public n'a pû être informé de cette circonstance aussi-tôt qu'on se l'étoit proposé, et pour ôter tout sujet de plainte, on avertit qu'on a prorogé ce terme d'un mois, et qu'on pourra souscrire jusqu'au dernier d'Août.*

Le Rendèz-vous, Comédie en Vers, représentée pour la premiere fois le 27. May. A Paris, Quay des Augustins, 1733. *in* 8. de 46. pages. *Prix* 20. sols.

Cette Piece, qui est dédiée à Monseigneur le Comte de Clermont, soutient à la lecture le plaisir qu'elle a fait à la Représentation.

Dissertation sur le Feu Boreal. Par M. D. J. A. M. R. D. C. *Sapienti nihil novum aut peregrinum.* Aristot. apud Diog. Lib. 6. *A Paris, ruë de la Parcheminerie, chez Bullot*, 1733. *in* 8. de 111. pages, sans la Table, l'Avertissement, &c.

On lit dans ce court Avertissement, que l'Auteur, après avoir détruit les préjugez de ceux qui ont de la peine à se rendre aux sistêmes des Philosophes mondernes, développe avec autant de netteté que de précision, quelques principes de la Philosophie de Descartes; il entre ensuite dans l'examen des questions de Physique qui ont quelque rapport à son Sujet, ou qui peuvent servir à l'éclaircir; il propose enfin son Sistême particulier sur les causes, sur la nature

nature et sur les proprietez du Feu Boreal, et répond en même-temps à quelques objections. Mais il sçait de plus trouver l'adresse de récompenser ses Lecteurs d'un sujet naturellement sérieux et stérile ; ensorte qu'on pourra trouver également dans ce petit Ouvrage de quoi se satisfaire et de quoi se des-ennuyer.

LA NOUVELLE MER DES HISTOIRES. Premiere Partie *A Paris, Quay des Augustins, et ruë du Hurepoix, chez Charles Guillaume et P. Gandoüin le jeune.* 1733. *in* 12. 2. vol. le premier de 239. pages, le second, de 232.

TRAITE' DE LA MAIN-MORTE et des Retraits. Par M. F. J. *Dunod*, ancien Avocat au Parlement et Professeur Royal en l'Université de Besançon. *A Dijon, chez de Fay*, et se vendent à Besançon, *chez Nicolas, Libraire, en la grande Ruë*, 1733. *in* 4. 234. pages pour le Traité de Main-morte, 67. pour le Traité des Retraits.

L'UNIVERS SACRE' ET PROFANE ECLAIRCI. Ouvrage utile à ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Histoire Ecclesiastique ou Profane, et sur tout à la Géographie. Par le P. *François Orlendi*, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, &c. *A Florence, chez Bernard Paperini*, proche l'Eglise de S. Apollinaire, *in fol.* premier vol. 1728. pp. 798. second vol. 1731. pp. 1031. troisiéme vol. 1732. pp. 1467. *Tout l'Ouvrage est en Latin.*

REFLE'XIONS sur la Poësie en general, sur l'*Eglogue* sur la *Fable*, sur l'*Elegie*, sur la *Satyre*, sur l'*Ode* et sur les autres petits Poëmes, comme *Sonnet*, *Rondeau*, *Madrigal*, &c. suivies de

de trois Lettres sur la décadence du goût en France. Par M. R. D. S. M. *in 8. A la Haye, chez de Rogissart, Libraire.* 1733.

Il paroîtra dans peu un nouveau Traité, intitulé : *l'Art d'apprendre la Musique, exposé d'une maniere nouvelle et intelligible, par une suite de Leçons qui se servent successivement de préparation.* Le prix sera de six livres broché. Il se vendra chez la veuve Ribou, vis-à-vis la Comédie Françoise, à l'Image S. Louis. *Chez Boivin, ruë saint Honoré, à la Regle d'Or, et chez le Clair, ruë du Roulle, à la Croix d'or,* 1733. *in 4.*

Ce n'est point ici une répetition de ce qu'on pourroit avoir lû dans les autres Méthodes. L'Auteur s'est tracé des routes nouvelles. Il paroît qu'il a découvert et saisi le vrai sistême, et que le moyen qu'il en donne pour parvenir à l'execution de la Musique, est une voye également facile, courte et sûre. Il ne propose pour premiere Leçon que la pratique dépoüillée de toute difficulté embarrassante. Celle qu'il s'agit de surmonter d'abord, n'est point composée de plusieurs autres; elle est vrayement une et indivisible. Cette premiere pratique est liée à celle qui la doit immédiatement suivre dans l'ordre naturel, et qui par consequent n'a que le degré de difficulté qu'il faut, pour qu'un Commençant puisse se servir de la connoissance de cette premiere pratique pour arriver à une seconde. Il en est de-même de celle-cy à l'égard de la troisiéme. Ainsi depuis le commencement jusqu'à la fin » tout est enchaîné, tout est nuancé de façon » qu'on passe d'une difficulté à l'autre, sans pres- » que s'appercevoir d'aucune résistance. Plus cette maniere d'enseigner est facile, plus elle est cour-

te

te et sûre. On marche presque tout seul dans de telles routes. Rien n'y arrête et tout y conduit au terme sûrement et sans détour. Je prévois, dit l'Auteur, que les ménagemens dont je me sers pour conduire de proche en proche à l'execution de la Musique, paroîtront une voye bien longue à quelques-uns; mais enfin ces difficultez que je présente une à une dans un ordre sistematique, existent et dans les Méthodes où elle viennent s'offrir en foule, enveloppées confusément l'une dans l'autre, et dans les Leçons que j'ay données, où elles paroissent successivement au grand jour. Sans de pareilles précautions, on peut bien, à force de répetition, saisir enfin les difficultez, mais non pas l'Art par lequel on les surmonte.

Dans la Préface, l'Auteur explique d'abord ce qu'il entend par le terme de Méthode. Elle ne consiste pas, dit-il, à se faire de sistêmes arbitraires, faux et embroüillez, mais à fixer avec attention et à étudier profondément celui qui est tout-à-fait dans l'idée qui représente la science qu'on veut enseigner. Il n'est pas question, continuë-t'il, de ramasser des principes mal conçûs et plus mal digerez, de les jetter sur le papier, sans choix, sans sistême, sans liaison, sans définition, et d'embroüiller si bien l'arrangement naturel des principes, qu'on ne sçache où prendre ceux qu'on cherche; mais il s'agit de voir quelle est la nature de la Science dont on veut traiter, quels en sont les divers membres, les distinctions, les liaisons, les notions primitives, les routes faciles. Et quand on a bien penetré toutes ces choses, il faut les présenter aux Commençans dans l'ordre qu'elles se trouvent naturellement rangées; exposer à leurs yeux à quoi chacun

chune d'elles se rapportent comme à son centre.

Il paroît que l'Auteur s'est par tout appliqué à être intelligible, vrai, solide et nouveau. La premiere regle qu'il s'est prescrite pour être intelli» gible, c'est de se mettre et de se tenir constam» ment à la place de ceux qui commencent; ce » n'est que là qu'on peut sentir quels secours » leur sont nécessaires. Pour peu qu'on s'écarte » de ce poste, on croit leur parler, tandis qu'on » ne parle plus qu'à soi-même, et ce qu'on dit » n'est plus qu'un amas informe et ténebreux de » ce qu'on sçait, et non une Méthode de ce qu'on » s'imagine d'enseigner.

Après avoir promis de ne perdre jamais cette regle de vûë, il remarque que toute l'execution de la Musique ne consiste qu'à nommer, entonner, mesurer les sons, d'où il conclut que toutes les difficultez de ces faits se rapportent à l'un de ces trois Chefs. Voilà d'où naît la premiere division de son Ouvrage en trois Parties. Chacune de ces trois parties a plusieurs sortes de difficultez, lesquelles ne peuvent être traitées immédiatement les unes à la suite des autres, sans jetter un extrême embarras dans l'esprit des Commençans; la raison en est qu'on ne sçauroit entendre ni pratiquer ce que la nomination a de plus difficile, qu'après avoir sçû en partie ce qui regarde l'intonation, &c. C'est ce qui a obligé l'Auteur à séparer ce que la nomination, l'intonation et la mesure ont de plus facile et d'intelligible, indépendamment l'une de l'autre, et de le traiter en trois Chapitres dans la premiere Section; il reprend ensuite dans la seconde ces trois Parties, chacune à son tour, et il explique ce qu'elles ont de moins aisé, mais qu'on peut desormais entendre sans peine, après en avoir pré-

G paré

paré les voyes dans la premiere Section. Il réserve enfin pour la troisiéme tour ce qui ne seroit qu'un son vuide de sens, si on ne sçavoit pas tout ce qu'il a expliqué auparavant. Au surplus chaque Chapitre est divisé en autant d'articles que la difficulté qu'on y traite a de degrez subordonnez les unes aux autres.

Le second trait qui caracterise cette Méthode, c'est que les pratiques que l'Auteur y propose sont dans le vrai. Il se trouvera peut-être des personnes qui les regarderont comme des moyens trop faciles et même inutiles pour conduire à l'execution. L'Auteur le prévoyoit; tout paroît aisé, dit-il, à ceux qui oublient ce qui leur en a coûté pour surmonter ce qu'ils appellent ensuite des difficultez pueriles. Ces difficultez qui n'ont pas toujours été pueriles pour eux, se sont peu à peu évanoüies après bien des années d'exercice et de patience. Ils ont enfin saisi le but; l'execution ne leur paroît plus qu'un jeu; mais en est-elle devenuë plus aisée pour les Commençans ? Est-ce qu'on en sera moins capable d'executer les chants qui auront ailleurs les mêmes difficultez, parce qu'on ne se sera pas cassé la tête à les surmonter quand on en apprenoit la Méthode ? Ainsi l'Auteur n'avance rien sans preuve. S'il s'agit de quelque pratique nouvelle, de quelque maniere de s'y prendre inusitée, il apporte sur le champ la raison de ce qu'il conseille, où il arrange les moyens qu'il propose, de façon qu'on voit qu'ils sont naturellement faits, les uns pour préparer les voyes aux autres. La solidité de cette Méthode paroît en ce que l'Auteur commence d'abord par jetter de bons fondemens, en s'arrêtant aux premieres et aux plus faciles difficultez, qu'il ne quitte que lorsqu'il présume qu'un Commençant

mençant peut monter plus haut sans peine ; il n'abandonne jamais ceux qu'il conduit ; il les encourage ; il leur fait entrevoir de loin en loin et peu à peu les difficultez qui les décourageroient, si elles se presentoient tout à coup sans ce ménagement ; il leur montre en tout la maniere aisée d'en venir à bout. Il les avertit de temps en temps du terrain qu'ils ont déja gagné, sa liaison avec celui qui leur reste encore, et les routes faciles pour passer outre ; enfin il y a bien du neuf et du curieux dans cet Ouvrage, soit sur la nomination, l'intonation et la mesure des sons.

On nous écrit d'Angleterre, qu'on y prépare une tres-belle Edition du grand Dictionnaire Latin, de *Robert Etienne*, avec des corrections et des augmentations considérables, qui sont dûës aux soins de plusieurs Membres de l'Université de Cambridge. C'est Samuel Harding, Libraire à Londres, ruë S. Martin, qui en a entrepris l'impression par souscription, sous le titre ordinaire : *Roberti Stephani, Thesaurus Linguæ Latinæ*; en 4 vol. *in fol.*

Cette impression sera faite sur du tres beau Papier et avec des Caracteres nouvellement fondus exprès L'Ouvrage entier contiendra au moins mille feüilles. Les Souscripteurs payeront deux Guinées en souscrivant, deux Guinées en recevant les deux premiers Tomes, dans l'hyver prochain ; et deux autres Guinées, lorsqu'on leur délivrera les deux derniers Tomes, quelques mois après. Ceux qui n'auront pas souscrit payeront sept Guinées. En faveur des Curieux, il y aura un petit nombre d'Exemplaires, imprimez sur du grand Papier, dont le prix sera de dix Guinées. On pourra souscrire chez les

principaux Libraires d'Angleterre, et chez ceux des autres Païs.

Nous venons de recevoir une feüille volante, imprimée en Langue Italienne, par laquelle on annonce au Public le Projet d'un Ouvrage, de la composition de M. François Ficoroni, Antiquaire Romain, Membre de quelques (a) Académies d'Italie.

Cet Ouvrage a pour objet principal, les Monumens d'Antiquité qui ont été découverts en Italie depuis environ trente ans, et sur lesquels l'Autheur a composé de sçavantes Dissertations. Il s'est enfin déterminé à donner au Public ses Dissertations et à les enrichir de quantité de gravures et d'autres ornemens instructifs, qui satisferont les connoisseurs. La voïe des souscriptions lui ayant paruë propre à l'exécution de son dessein, il avertit le Public que l'impression sera commencée à Rome dans le mois de Juin 1733. et qu'elle sera finie dans l'espace d'une année, ajoutant que l'Ouvrage entier contiendra quatre volumes. Ceux qui voudront souscrire feront tenir leur argent aux Libraires suivans; sçavoir, à Livourne, au sieur George de Jactson; à Venise, au sieur Joseph Smith; et à Marseille, au sieur Cary l'aîné. L'Auteur aura soin de son côté d'envoïer aux mêmes Libraires les Feüilles d'impression, et les Figures en Taille douce, à mesure qu'elles seront tirées, pour les distribuer aux Souscripteurs. On rece-

(a) *Della Peloritana de Pereclitanti di Messina. è Promator generale della Colonia Esquilina de gl'Insulti detto Acemeto.*

vra

vra les Souscriptions jusqu'au premier d'Octobre 1733.

Voici les Titres des 4 vol. en question, avec le précis et le prix de chaque volume. Le premier sera intitulé : *Dissertation sur les Dez à joüer*, des anciens Romains, recueillis par l'Auteur, en Cristal de Roche, en Agathe Orientale. &c. Sur quoi il fait mention d'une Statuë, qui représente un Joueur de Dez dans l'action du jeu, et une Médaille tres-singuliére; où l'on voit d'un côté, une Tête, sans Inscription; et sur le Revers, 4 Dez; Médaille que notre Autheur prétend être de Julie, Fille d'Auguste &c. Le prix de ce volume sera d'un Séquin, pour le commun des Acheteurs; les Souscripteurs n'en payeront qu'un Ecu Romain. Le second volume comprendra un *Traité des Masques antiques*, tant pour l'usage du Théatre, que pour les Fêtes Baccanales, &c. avec les différentes Figures d'Histrions, de Mimes. &c. au nombre de 300. et toutes différentes, que l'Autheur a recueillies pendant l'espace de 30 années, en Camayeux, en Pierres gravées, en Bronze, en Marbre, en Lampes antiques, &c. Il rapportera dans le même Livre, les Eloges et les Epitaphes des Histrions, des Mimes, des Pantomimes, des Poëtes, et des autres Personnages fameux de l'Antiquité en ce genre-là. On payera ce volume, enrichi au moins de 300 figures, six Ecus Romains, et on le donnera aux Souscripteurs pour la moitié de ce prix.

Le troisiéme volume traitera *des Plombs Antiques*, recueillis par le même Autheur, avec beaucoup de soin et de dépense, au nombre d'environ 400. Quelques-uns de ces Plombs ont servi, dit-il, aux Diplomes des anciens Empereurs

Romains, depuis Trajan jusqu'à Justinien; d'autres, aux Bulles et autres Expéditions des Papes, depuis le v jusqu'au xii siécle. Il y en a aussi un bon nombre qui ont servi de Sceau aux premiers Prélats, Prêtres et Moines de l'Eglise Orientale; outre ceux des Exarques, des Gouverneurs, des Notaires Impériaux. &c. On trouvera dans le même volume et par rapport au même sujet, la gravure de plusieurs petites Médailles de Plomb, qui étoient en usage chez les Romains, dans leurs Fêtes publiques, leurs Jeux, leurs Triomphes, &c. Ce volume enrichi de 400 figures, sera vendu six Ecus Romains, et la moitié moins à ceux qui auront souscrit.

Le quatriéme et dernier volume traitera des Monumens trouvez dans les ruines de l'ancienne Rome, qui n'ont pas encore été publiez. Ils sont au nombre de 40, sur chacun desquels il y a une Dissertation de l'Autheur qui en contient l'explication. Les Dissertations sont addressées à différens Sçavans d'Italie. Ce Livre contiendra quantité de Figures en Taille-douce, gravées avec soin, et on le vendra 4 Ecus Romains dans le public; les Souscripteurs ne payeront que la moitié de ce prix.

On avertit encore le Public, que d'abord après l'impression des 4 vol. dont on vient de parler, l'Autheur fera imprimer un autre Ouvrage, intitulé: *Roma Antica*, dont les preuves seront les Monumens qui nous restent de l'Antiquité Romaine, Médailles, Pierres gravées, Bas Reliefs, avec une exacte Description de l'état présent des anciens Temples, Thermes, Cirques, Théatres, Amphithéatres, Naumachies, Palais, &c. A quoi il ajoutera une Description des raretez de Rome moderne. Cet Ouvrage sera enri-

enrichi d'un tres-grand nombre de figures, gravées par le fameux *Pietro Santi Bartoli*, par *Venturini*, et autres excellent Maîtres. Il formera un *in* 4. dont on commencera l'impression au mois de Juillet 1734. et sera vendu six Ecus; et la moitié moins à ceux qui auront souscrit.

MANIFESTE, *sur les Droits de Joyeux Avenement, appartenans au Seigneur de Rivery, lez-Amiens, à chaque mutation et Entrée des Seigneurs Evêques d'Amiens, dans cette Ville Capitale.*

C'est le titre d'un Imprimé, contenant cinq pages, en grand Papier, qui nous est venu d'Amiens; avec priere de l'employer en son entier. Quelque inclination que nous ayions à faire plaisir, la longueur et le peu d'ordre de cet Ecrit, qui nous auroit jetté au de-là de nos bornes, ne nous a pas permis de l'inserer en l'état qu'il est. Nous avons pris le parti de le communiquer à une personne intelligente sur ces matieres, laquelle nous a fait la Réponse qui suit, et qui peut tenir lieu d'un bon Extrait.

*REPONSE à M. D. L. R. sur un Mémoire venu d'Amiens, au sujet de quelques cérémonies de la premiere Entrée des Evêques de cette Ville.*

L'Ecrit dont vous m'avez prié de faire la lecture, renferme plusieurs choses curieuses, mais qui ne m'ont paru devoir agréer au Lecteur qu'autant qu'il y aura un ordre plus méthodique dans les matieres qui le composent. M. Boullanger de Rivery est bien-aise que le Public soit informé dans le temps de la vacance du Siége Episcopal d'Amiens, de ce qui doit

être pratiqué à l'Entrée du futur Evêque, et sur tout de la part qu'il doit prendre lui-même à cette cérémonie. Ce qu'il marque dans cet Ecrit, auquel il donne le nom de *Manifeste*, se voit représenté à Amiens, dans une Tapisserie de l'Eglise *de S. Firmin le Confès*. L'on y voit l'Entrée d'un Evêque d'Amiens, dans sa ville Episcopale, à son Joyeux Avenement. Le Prélat est monté sur une Mule; le Seigneur de Rivery portant l'Ecu de ses Armes (qui sont *de Gueules à trois pals de vair, au franc quartier d'or*) tient la bride de la Mule, et conduit ainsi l'Evêque, suivi de la Noblesse et du Peuple. On nous laisse ignorer dans cet Ecrit les autres circonstances de cette cérémonie; mais on n'oublie point de remarquer que le Seigneur de Rivery ayant servi le Prélat à la descente de sa monture, est en droit de revendiquer la Mule, comme à lui appartenante, et même la *V*aisselle servie aux Festins de ce jour solemnel.

Cet usage ancien, attesté par M de la Morliere, Chanoine de la Cathédrale d'Amiens et Historiographe du Païs, a été pratiqué dans les Entrées de Messire Antoine de Créqui, le 1 Janvier 1564. dans celle de M. Géoffroy de la Marthonie, le 25 Mars 1577. de M. François le Febvre de Caumartin, le 1 Juillet 1618. et trois Evêques depuis ce temps-là, qui sont M. Favre, M. Feydeau de Brou et M Pierre Sabatier, le dernier décédé, ont reconnu ce droit du Seigneur de Rivery

Pour ce qui est de son origine, M. Boullanger de Rivery en fait la date bien ancienne dans son Imprimé, puisqu'il ne craint point de remonter jusqu'à S. Firmin, premier Evêque d'Amiens. Sans le suivre dans les preuves qu'il a

apporté

apporté, que ce S. Apôtre du Païs *a été le premier Auteur des Institutions de Fiefs, dans la Ville et Diocèse d'Amiens;* il me permettra de commencer par douter de tout ce qu'il dit, qu'on peut tirer *tant des Chartes de l'Hôtel de Ville de l'Evêché, et du Chapitre, que de celles des Seigneurs de Picquigny et du Vidame d'Amiens.*

En effet, si on y trouve ce qu'il dit y être; sçavoir, que de Puissans Seigneurs temporels *qui ne reconnoissoient aucun Souverain ni Seigneur au dessus d'eux, voulurent bien avoüer tenir leurs Terres et Seigneuries de S. Firmin;* et que ce Saint Evêque, en reconnoissance, chargea ses successeurs, lorsqu'ils recevroient le même hommage à leur premiere Entrée, de gratifier le principal de ces Seigneurs, de l'Anneau d'or qu'ils porteroient au doigt; et l'un des autres, de la monture sur laquelle ils feroient cette Entrée; ce sont des faits sujets à revision, et sur lesquels la Critique peut avoir de quoi s'exercer. Il peut d'abord paroître extraordinaire qu'un Evêque mort martyr, sous l'Empire de Dioclétien, eut eu *la derniere volonté qu'on lui prête.*

Au reste, je ne doute pas plus du droit qu'ont le Vidame d'Amiens, et le Seigneur de Rivery, sur l'Anneau et sur la Mule de l'Evêque, qui fait sa premiere Entrée à Amiens, que de celui qu'a l'Evêque d'exiger d'eux l'hommage et la soumission qui sont d'ancienne tradition; je regarde ces droits *comme imprescriptibles de part et d'autre*, ainsi que le dit M. de Rivery; mais je suis persuadé qu'il ne convient aucunement d'en faire remonter l'Epoque au troisiéme ou quatriéme siécle.

Ce qu'il dit dès le commencement de son *Ma-*

 *nifeste*

*nifeste*, touchant l'Eglise de Rome, qui étant opprimée par les Lombards, se choisit des Avouez ou Deffenseurs, même parmi les Têtes Couronnées, et ce qu'il ajoute plus bas, touchant les Evêques et les Monasteres, qui se choisirent pareillement des Deffenseurs pour les proteger contre les incursions des Tyrans ou des Barbares, peut suffire pour fixer à quelques siecles près, l'origine de ces devoirs respectifs et mutuels, entre les Seigneurs Ecclesiastiques et les Seigneurs Laïques. Vous touchez, M. quelque choses de ces Avouez, qu'on appelloit Porte-Oriflammes ou Porte-Etendarts, dans votre Journal de Mars dernier, à la page 480.

Les exemples que M. Boullanger de Rivery apporte pour appuyer l'usage qui s'observe à Amiens, sont excellens pour insinuer qu'il ne conviendroit point de l'abolir. Il extrait de la Gazette de France, du 9 May 1701. que le Pape Clément XI. monta à Cheval dans le Jardin de son Palais, le 8 Avril 1701. et qu'il s'exerça pour la Cavalcade qu'il devoit faire le lendemain, jour de son Entrée publique; que le Prince de Parme tint la bride du Cheval, et le Connêtable l'Etrier, il ajoute qu'il y est aussi marqué, que le Duc de Parme est le Grand Gonfalonier de l'Eglise, pourquoi *il écartele par un Pal de Gueules au Gonfalon Papal, &c.* M. de Rivery trouve du rapport entre les Armoiries de la Tapisserie de S. Firmin, citée cy-dessus, et celles de ce Grand Gonfalonier; mais on n'a pas besoin de cela pour prouver les honneurs que des Seigneurs séculiers se sont toujours plû à rendre aux Evêques dans le temps de leur reception.

Ce qu'il rapporte du Baron de Cessac au Comté

Comté de Cahors est plus pressant. Quand un Evêque de Cahors fait son Entrée solemnelle à l'Evêché, ce Baron va au devant de lui, hors la Ville; l'ayant rencontré à un certain Endroit marqué, il met pied à terre; après l'avoir salué, nuë tête et sans manteau, il prend la Mule de l'Evêque par la bride, le conduit à l'Eglise Cathedrale, de là au Palais Episcopal, où il s'arrête pour le servir à table durant son dîner, après lequel il se retire avec la Mule et le Buffet qui lui appartiennent et lui sont acquis.

Cette soumission fut faite en 1604. par le Baron de Cessac, et Messire Antoine Popinian, lors Evêque de Cahors; mais elle fut suivie d'un Procès entr'eux aux Requêtes du Palais de Toulouze, sur ce que le sieur de Cessac prétendoit que le Buffet dont l'Evêque s'étoit servi, n'étoit point conforme et sortable à la célébrité de l'Acte ni à la magnificence du Festin.

Surquoi intervint Sentence, le 15 May 1604. qui ordonne qu'il sera procédé à l'estimation des Droits par Experts; eu égard à la qualité des Parties, la célébrité de l'Acte, et la magnificence du Festin. Estimation faite en conséquence par Experts, à la somme de 3123 liv. sur quoi autre Sentence, qui condamne l'Evêque à payer pareille somme. Sentence qui fut confirmée par Arrêt du même Parlement du Toulouse.

En 1627. 23 ans après, M. Pierre de Habert, nouvellement pourvû de cet Evêché, ayant fait son Entrée en la Ville de Cahors, sans avoir appellé M. Pierre de Casilhac, Baron de Cessac. Autre Instance, aux Requêtes du Palais, de la part du Baron, qui demande, contre l'Evêque, condamnation de la somme de 3123 liv. pour et au lieu de la valeur de ses droits.

L'Evêque soutient que c'est chose purement du Seigneur, d'appeller son Vassal à pareille cérémonie ; que d'ailleurs l'Entrée qu'il a faite dans la Ville de Cahors n'étoit pas solemnelle ; que le Clergé ne s'y étoit pas trouvé en Procession ; nonobstant quoi, par Sentence du 20 Fevrier 1630. il est condamné à payer au sieur de Cessac la somme demandée, à la charge par lui de se trouver à une Entrée plus solemnelle, si le sieur Evêque en vouloit faire ; sans pouvoir prétendre autres droits.

L'Evêque ayant appellé de cette Sentence, et conclu sur Procès par écrit, aux Enquêtes, sur la question de sçavoir, si le Baron de Cessac, qui devoit rendre ce service au sieur Evêque à sa premiere Entrée, étoit en droit de contraindre le sieur Evêque de l'accepter.

Par Arrêt du Parlement de Toulouze, rendu le 5 Juillet 1630. au rapport de M. Olive Dumesnil, Conseiller ; il fut jugé que l'obligation du Seigneur et du Vassal est réciproque, qu'un même lien mutuel les lie tous deux, quoique par des devoirs différens ; notamment, dit l'Autheur en cette rencontre, où tout l'honneur se réfere à l'Evêque.

Il est dit par l'Arrêt qu'il a été bien jugé par la Sentence dont étoit appel, et ledit sieur Evêque condamné à payer ladite somme de 3123 liv. si mieux il n'aime faire une Entrée plus solemnelle. Ces Arrêts sont rapportez au long par M. Olive Dumesnil, en ses Questions Notables, *Liv.* 2. *Chap.* 8.

*Les Institutions* et formalitez prescrites entre l'Evêque de Cahors, et le Baron de Cessac, pour la cérémonie de l'Entrée de l'Evêque, en la Ville Capitale de Cahors. se trouvent pareilles, commu-

nes

nes et rélatives à ce qui s'observe, et a été observé en pareil cas, pour la cérémonie de l'Entrée de l'Evêque d'Amiens, dans sa Ville Capitale, pareilles feodalitez, pareils motifs, parité de raisons, et par conséquent pareil jugement, mêmes droits, même décision: *Ubi eadem ratio, ibi idem jus.* C'est ainsi que s'exprime M. de Rivery dans son Manifeste.

Il y touche incidemment l'usage qui est observé communément par les Evêques, qui est de donner des repas aux Chanoines à certains jours de l'année. Il dit que la Jurisprudence des Arrêts a jugé ces Festins obligatoires à la nouvelle Entrée; *Ad comparandum favorem populi et militum.* De plus, que par Arrêt du Parlement de Paris, du 16 May 1346. l'Evêque d'Angers a été condamné à faire cinq ou six Festins par an à son Chapitre; et qu'un particulier même, qui est l'Archiprêtre, fit condamner l'un de ses Successeurs dans le même Evêché, l'an 1385, à lui payer le jour de S Yves, l'évaluation d'un semblable Festin.

Comme il m'a paru que le Seigneur de Rivery s'attachoit à faire connoître au Public les prérogatives attachées à sa Terre, j'ai été surpris qu'il n'ait rien dit de la Chasse aux Cygnes, qui est Seigneuriale en ce Païs-là, selon la Morliere, Historien d'Amiens; et qui n'appartient, selon lui, qu'à l'Evêque d'Amiens, au Chapitre, à l'Abbé de Corbie, au Vidame, à cause de *Dours*, Village situé sur la Riviere de Seine, au Seigneur de Rivery, et à celui de Blangy sur Somme. Vous en lirez, avec plaisir, un récit abregé, dans l'Ouvrage de ce Chanoine, *page* 139. *édition de* 1622. *in* 8. Informez-vous, s'il vous plaît, si cet usage subsiste encore; et supposé que

que cela soit, je vous invite à assigner à Mercure une Séance sur la Riviere de Somme, entre Ambons et Corbie, le premier Mardy d'Aoust, qui sera le quatriéme jour du mois en la présente année 1733. pour y voir les Baillifs des six Seigneurs, cy-dessus nommez, s'acquitter de leur devoir.

Vous y verrez (si l'usage n'est pas aboli) six graves Magistrats, se faire apporter toutes les couvées de Cygnes, avec les peres et meres, dans le Village de la Motte; et là suivant qu'on trouve les Peres de famille marquez, on marque de même les Enfans. La couvée dont le pere se trouve marqué d'une Crosse, au côté droit du bec, est censée appartenir à M. l'Evêque; et son Baillif fait marquer de même toute la filiation. La marque du Chapitre est une Croix; celle de l'Abbé de Corbie, une Clef; celle du Vidame est un Ecusson appliqué des deux côtez du bec du Cygne, au lieu que le Seigneur de Blangy ne l'applique que du côté gauche. Pour ce qui est du Seigneur de Rivery, la marque qu'il fait apposer par son Baillif, est une simple barre de travers, sur le bec de l'Oyseau. C'est toujours un Privilege singulier pour ce Seigneur de pouvoir réunir son Baillif avec ceux de l'Evêque, du Chapitre de l'Abbé de Corbie, et du Vidame, pour juger une cause aussi importante que l'est celle du nombre des couvées des Cygnes qui se baignent dans la Riviere de Somme, et le public ne sera pas fâché d'en être informé. Je suis, &c.

En parlant du R.P. le Quien, dans le Mercure du mois de Mai dernier, nous avons oublié de rapporter une circonstance de sa mort qui mérite de trouver ici sa place.

Ce

Ce Pere travailloit depuis quelques années à une Histoire de la Ville de Boulogne sur mer, sa patrie, dans les intervalles que lui laissoit son grand Ouvrage de l'*Oriens Christianus*. La veille de sa mort il demanda à ses Superieurs la permission de disposer de cette portion de son héritage, et l'ayant obtenuë, il les pria de donner son Manuscrit à M. de Foncemagne, comme le dernier gage de son amitié. Les R. P. Dominicains ont fidelement executé cette disposition du Mourant. L'Histoire de Boulogne fut portée dès le lendemain de sa mort chez M. de Foncemagne, de qui nous sçavons qu'elle n'est pas encore, et ne pourra être si-tôt en état de voir le jour.

## *QUESTION.*

La Femme peut-elle aller de pair avec l'Homme, tant pour la force, que pour la solidité d'esprit, aussi-bien que pour les qualitez du cœur.

Le 2 Mai l'Académie des Sciences élut Mrs Fontaine et Sauveur, pour remplir, au choix du Roi, la place d'Adjoint-Méchanicien, vacante depuis quelque-tems.

Le 13 du même mois, M. le Comte de Maurepas écrivit à la Compagnie que le Roi avoit choisi M. Fontaine. Le 20 Juin, cette Académie élut Mrs Wolfius, Professeur de Mathematique à Leipsic, et Herman, Professeur aussi de Mathematique à Petersbourg, pour remplir, au choix du Roi, la place d'Associé Etranger, vacante par la mort de Mylord Comte du Pembroc.

Le 27. M. le Comte de Maurepas fit part à la Com-

Compagnie que le Roi avoit choisi M. Wolfius.

*LETTRE de M. Duhan de Mezieres, Chanoine de la Cathédrale de Chartres, contenant la Description de cette Eglise, &c.*

DAns le Voyage que la Reine a fait l'année passée à Chartres, S. M. fut si frappée de la beauté et de la grandeur de cet ancien Temple, dédié suivant la Tradition par les Druïdes, *à la Vierge qui devoit enfanter*, qu'elle ne pouvoit se lasser de s'en faire raconter l'Histoire ancienne et moderne : mais comme ceux d'entre nous qui eurent l'honneur d'entretenir cette pieuse Princesse, n'étoient pas alors entierement instruits de certaines choses qui concernent cette Eglise, nous avons d'abord jugé à propos d'en faire prendre les dimensions avec la derniere exactitude, et c'est au nom de la Compagnie que je vous prie aujourd'hui de les inserer dans votre Journal, en attendant l'Histoire generale de cette Eglise à laquelle on travaille, laquelle nous nous ferons un plaisir de vous communiquer. Ce Temple superbe, que nous osons comparer aux plus celébres Eglises de l'Europe, a dans œuvre depuis les Portes Royales de la Nef jusqu'à la grande Chapelle de * S. Piat exclusivement,

* *La Chapelle de S. Piat est tout-à-fait hors de l'Edifice, située au chevet de l'Eglise, sans alterer la beauté du Rond-point, qui s'éleve beaucoup au-dessus. On monte par un escalier de 20 degrez à cette Chapelle, qui est à peu près de la gran-*

vement, soixante et dix toises de longueur, et huit de largeur, sans parler des Aîles et des Chapelles. La longueur de la Nef est de trente-six toises, et sa hauteur de dix-neuf toises, ainsi que celle du Chœur et de la Croisée.

Le Chœur, loin de 20 toises, et large de huit, comme la Nef, passe pour un Chef-d'œuvre d'Architecture. Le Pourtour de ce majestueux Edifice, et les sept grandes fenêtres ceintrées, qui en forment le Rond-point, font l'étonnement des Architectes, et des Sculpteurs les plus entendus.

Les Voûtes des doubles Aîles du Chœur, et celles des bas côtez de la Croisée, et de la Nef, sont hautes de dix toises, depuis le pavé jusqu'à l'extrêmité de leurs clefs. La Croisée a trente-deux toises et demie de long sur sept toises de large, sans y comprendre les Aîles ou bas côtez.

Les Clochers de cette Eglise que l'on découvre du Bourg de Palaiseau à quatre lieües de Paris, ont soixante et trois toises d'élevation jusqu'aux Globes, qui portent des Croix, surmontées, l'une d'un grand Soleil de Bronze doré, et l'autre d'une Lune de Bronze argenté.

Les six grosses Tours dont l'Eglise est environnée, et qu'on regarde avec raison comme l'un des plus beaux Ouvrages Gothiques qu'il y ait en France, sont hautes de trente toises; elles sont bâties dans le goût de celles de Notre-Dame de Paris, et attendent des Aiguilles ou des

*deur de la Sainte-Chapelle de Paris. Enfin, la Chapelle de S. Piat, élevée sur des voutes, fournit au-dessous une vaste Sale où le Chapitre tient ses Assemblées.*

Pyra-

Pyramides pareilles à celles des Clochers.

L'Eglise soûterraine de Chartres, respectable par cette haute antiquité, que personne n'ignore, a cent quarante-cinq toises de circuit, sous de très-fortes voûtes. Elle est ornée, comme les Catacombes de Rome et de Naples, d'un grand nombre de Chapelles obscures, qui sont enrichies des dons de nos Rois, Reines, &c.

L'Eglise de Chartres est desservie par soixante et dix-huit Chanoines, y compris l'Abbé de Cluny, et celui de S. Jean de Chartres, qui en qualité de Chanoines, sont obligez de commettre quelqu'un du Chapitre pour officier en leur place : et ce nombre de Chanoines est sans compter les dix-sept Dignitez, les Chapelains, les Marguilliers-Prêtres, les Musiciens et les Enfans de Chœur, ce qui fait un Clergé des plus nombreux du Royaume.

Aux jours solemnels, les Chanoines portent une Robbe de couleur de Pourpre, et on peut dire qu'il n'est guéres d'Eglises, où l'Office divin se fasse avec tant de majesté. Entre les cerémonies singulieres qui y sont en usage, celle-ci est la plus marquée. A toutes les grandes Messes du jour, le Celébrant, dans la plus humble posture, et le Clergé entier à genoux, interrompent le saint Sacrifice, pour demander à Dieu, en chantant l'*Exaudiat* en Musique, la conservation de la Personne sacrée du Roi, et de toute la Famille Royale, ce qui ne se pratique en aucune autre Eglise du Royaume que nous sçachions.

*A Chartres, le 10 Juin* 1733.

Le

Le sieur Moyreau, vient de graver une nouvelle Estampe, sous ce titre, *le Passage de l'Eau*, d'après un excellent Tableau de Wauremens, de 16 pouces de large, sur 13 de haut, du Cabinet de M. Hallée, Chevalier de l'Ordre de S. Michel. C'est peut-être l'unique Tableau de ce Maître où il n'y ait point de Chevaux; c'est cependant un de ses plus beaux. L'Estampe qui est de la même grandeur que l'Original, a très-bien réussi. *Elle se vend chez l'Auteur, ruë Galande, vis-à-vis S. Blaise.*

On trouve chez lui une autre Estampe qu'il a gravée depuis peu d'après un beau Tableau de le Sueur, du Cabinet de M Fortier, Notaire, le Sujet est le *Triomphe de l'Amour sur les quatre Elémens*, l'Original a 41 pouces de haut sur 35.

On écrit de Lisbonne que l'Académie Royale de l'Histoire s'étant assemblée sur la fin du mois de Mai dernier, Don François-Xavier de Menezés, Comte d'Ericeira, lût l'Eloge de deffunt Marquis d'Abrantes, Directeur de cette Académie; son Discours fut trouvé fort éloquent, il n'y eut rien d'oublié sur les grandes qualitez et sur la vaste érudition de cet illustre Directeur. Don Pierre d'Almeïda, Comte d'Assumar, General de Bataille, Gouverneur et Capitaine General de la Province *das Minas*, fut élu dans la même Assemblée pour lui succeder dans cette qualité.

On mande de Lisbonne qu'on y avoit aussi appris d'Aurique, que la femme de Blaise Figueira, habitant du Village de Junqueiros dans les environs de cette Ville, est accouchée le 10. du mois dernier d'une fille, le lendemain d'une seconde,

seconde, le 13 d'une troisiéme, et le 14 d'une quatriéme, qui ont toutes reçû le Baptême, mais qui sont mortes peu aprés leur naissance.

# VAUDEVILLE.

Ne nous préferons point aux Belles;
Bien loin de l'emporter sur elles,
De tous côtez nous leur cedons;
Et si nous avons en partage
Quelque agrément, quelque avantage,
C'est d'elles que nous les tenons.

Nous leur devons la politesse,
Le bon goût, la délicatesse,
Les façons et les sentimens;
De leurs beaux yeux le doux langage
En un jour instruit davantage
Que tous les Livres en dix ans.

Tous les efforts de notre adresse
Ne sont rien contre leur finesse,
Jamais on ne les prend sans verd;
Et la femme la moins habile

Se

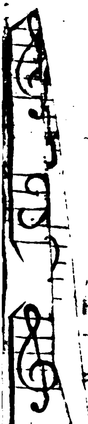

Qu
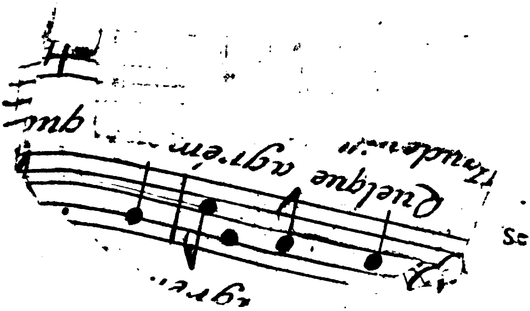
Se tire d'un pas difficile,
Mieux que l'homme le plus expert.

Les soins déconcertent nos ames,
Nous nous rebutons, mais les Dames
Suivent jusqu'au bout leur dessein ;
Nul obstacle ne les arrête ;
Et ce qu'elles ont dans la tête
Devient un arrêt du destin.

Une longue et pénible étude
Ne peut nous donner l'habitude
De leur agréable jargon :
Ce Sexe en esprit nous surpasse,
Et l'on compte sur le Parnasse
Neuf Muses contre un Apollon.

Moins vaines ~~que nos~~ plus discretes
Sur le fait de leurs amourettes
On ne les voit point éclater ;
Celle dont la raison s'oublie,
N'ajoûte point à sa folie
Le sot plaisir de s'en vanter.

Dans les grands sujets de tristesse
Quoiqu'on dise sur leur foiblesse,

Elles sont plus fortes que nous ;
Et tandis qu'un rien nous désole,
Souvent un Moineau les console
De la perte de leurs Epoux.

## *SPECTACLES.*

LE premier de ce mois, les Comédiens François remirent au Théatre la Tragédie de *Britannicus*, dans laquelle la Dlle *Guerin*, Actrice nouvelle, joüa le Rôle de *Junie*, avec applaudissement.

Les Comédiens Italiens représenterent le 11 Juillet une petite Piéce en un Acte, et en Vers libres, intitulée : *le Temple du Goût*, ornée d'un Divertissement : nous n'en donnerons qu'une légere idée, en attendant que l'impression nous donne lieu d'en détacher quelques fragmens.

### *ACTEURS.*

Le Dieu du Goût, *le Sr Romagnesi.*
La Critique, *la Dlle Belmont.*
Une Habitante du Temple du Goût, *la Dlle Sylvia.*

L'Es-

L'Esprit, *la même.*
Le bon Sens, *le Sr Dominique.*
Arlequin.
Le Faux Goût, *le Sr Lelio.*

*La Scene est dans le Temple du Goût.*

Le Théatre représente d'abord le nouveau Temple du Goût. Une Habitante du Temple, surprise du changement qu'on y a fait en son absence, s'en plaint à la *Critique*, à qui elle attribuë cette nouvelle métamorphose : la Critique lui répond qu'elle n'y a point de part, et que c'est l'ouvrage de sa sœur *la Raillerie*, qui a inspiré cette réforme à un Génie du premier ordre.

Le Dieu du Goût arrive, tout instruit de ce qui s'est passé ; il rétablit son premier Temple, et charge la Critique d'y introduire ceux qu'elles en trouvera dignes.

*Le bon Sens* et l'*Esprit* y sont les premiers introduits ; comme ils entrent en se querellant, le Dieu du Goût les prend pour un mari et sa femme. Ils se font connoître à lui pour ce qu'ils sont en effet, et lui font réciproquement leurs plaintes. Le Dieu du Goût les écoute avec douceur, et n'oublie rien pour les réunir, attendu qu'ils ne peuvent rien faire

faire de bon l'un sans l'autre ; il leur dit que l'Esprit est Métaphisicien, et le bon Sens Géometre. L'Esprit s'obstine à ne vouloir point de commerce avec le bon Sens ; il méprise la décision du Dieu du Goût ; il se retire, le bon Sens le suit pésamment, et comme l'Esprit est fémelle, il dit au bon Sens qu'il faut être plus léger pour attraper les Belles.

Arlequin est introduit le second dans le Temple rétabli ; il est étonné de l'honneur que la Critique lui a fait de lui en ouvrir l'entrée ; le Dieu du Goût lui dit obligeamment qu'il est plus digne qu'il ne pense d'y occuper une place ; Arlequin lui avoüe qu'il est venu dans son Temple sans le sçavoir ; il ajoûte qu'il joüit d'un heureux loisir depuis qu'il a quitté son métier de Comédien. Le Dieu du Goût lui demande d'où vient qu'il a quitté un Théatre dont il faisoit le principal ornement. Arlequin lui répond ; qu'il n'y faisoit plus rien, attendu la désertion presque generale des Spectateurs ; il prie le Dieu du Goût de lui donner quelques Piéces qui ramenent le Public chez ses Camarades, s'il veut qu'il les aille rejoindre ; le Dieu lui dit qu'il juge des Ouvrages, mais qu'il n'en fait point ; il lui annonce qu'il trouvera sur le

le Théatre qu'il a quitté une Piéce nouvelle qui pourra lui attirer de nouvelles Pratiques, mais qu'il ne répond pas du succès; flatté de cette espérance, toute incertaine qu'elle est, il sort du Temple pour aller reparoître sur son Théatre.

Le *faux Goût*, en arrivant, ordonne aux Danseurs et aux Chanteurs de sa suite, de se tenir prêts pour la Fête nouvelle qu'il veut celébrer dans son nouveau Temple; il est très-étonné de trouver toutes choses dans leur premier état; il s'en plaint au Dieu du Goût, qui lui reproche la témerité qu'il a euë de vouloir réformer son Temple: cette Scene donne lieu à des traits décochez de part et d'autre; le Faux Goût se retire pour aller rassembler ses Chanteurs et ses Danseurs.

La *Critique* vient rendre compte au Dieu du Goût du soin qu'elle a pris d'exécuter ses ordres, et finit la Piéce par une Fable, qui pour prouver trop ne prouve rien. Elle suppose dans cette Fable que dans les premiers tems Jupiter donna tous les talens à ceux qui se présenterent à lui, et ne donna aux derniers venus que la bonne opinion d'eux-mêmes.

Au reste, cette Piéce est bien repré-

sentée, et le Public la voit avec beaucoup de satisfaction. Il y a plusieurs traits de critiques répandus dans l'Ouvrage. Le sieur Lélio, à la tête du Divertissement, danse une Entrée avec la Dlle Rolland, avec autant de justesse que de vivacité ; et après plusieurs Danses figurées, la Fête est terminée par une autre Entrée, dansée par la Dlle Sylvia, et le sieur Romagnesy, qui est très-applaudie. La Décoration de l'ancien Temple du Goût, executée par le sieur *le Maire*, est très-bien caracterisée et goûtée des Connoisseurs : on en parlera plus au long.

Le 30 Juin, l'Opéra Comique fit l'ouverture de son Théatre de la Foire Saint Laurent, par deux Piéces nouvelles d'un Acte chacune, en Vaudevilles, avec des Divertissemens, intitulée : la *Fausse Egyptienne*, et *Hali et Zemire*, précedées d'un Prologue qui a été applaudi du Public. La sœur de la Dlle Rolland, qui est si fort goûtée au Théatre Italien, y danse une Entrée avec beaucoup d'applaudissement.

Le sujet de ce Prologue, de la composition de M. Panard, aussi bien que les paroles des Vaudevilles, est un Poëte qui vient

vient offrir à l'Opera Comique personifié, grand nombre de Vaudevilles qu'il a composez avec soin sur toute sorte de Sujets; il en a, dit-il, pour exprimer la la Fureur, le Desespoir, la Douleur, le Tendre, l'Enjoüé, &c. il lui en chante plusieurs que l'Opera Comique goûte fort, et qu'il placera, dit-il, dans les Pieces qu'il va donner. Le Poëte vante entr'autres, ceux qu'il a composez pour vanter les Talens, et chante les trois Couplets suivans.

UNe Eleve de Melpomene,
Rentrée en la Troupe Romaine,
Par son Art s'y fait remarquer.
Dès qu'elle paroît sur la Scene,
Tous les suffrages elle entraîne;
La Rime peut vous l'indiquer.

Une Suivante fort habile,
Dans un âge à peine nubile,
Chez les François a du renom;
Son air naturel et facile,
Enchante la Cour et la Ville,
La Rime vous dira son nom.

Une Actrice que l'on adore,

H ij Telle

Telle qu'il n'en fût point encore,
Fait le succès de l'Opera.
Des charmes de sa voix sonore,
Nous voyons mille Amours éclore;
Par la Rime on la connoîtra.

*On trouvera l'Air noté avec la Chanson, page 1628.*

Ce Prologue est suivi d'un Divertissement très-bien composé par le sieur *Boudet*, dans lequel son fils, âgé de cinq ou six ans, danse avec un autre garçon du même âge, une Entrée en Pierrots, qui fait beaucoup de plaisir, le tout est terminé par ce Vaudeville.

TAnt qu'un jeune Galant desire;
A la Beauté qui le ravit,
Il a mille choses à dire,
Son discours jamais ne finit;
Mais dès qu'il a signé certaine clause,
De jolis mots la source se tarit;
La bouche est close,
Tout est dit.

Tant qu'un Client a des especes,
Et qu'il fournit à tous les frais;
On entasse pièces sur pieces,

Pour

Pour éterniser le procès ;
Mais quand l'argent ne vient pas à mesure ;
Adieu Factums, Requête et contredit ;
Plus d'écriture ;
Tout est dit.

Vous vous trompez dans votre attente ;
Vous, qui pour gouter le plaisir,
D'avoir une femme ignorante,
Au Village allez la choisir ;
Là, comme icy, maint objet est précoce,
Et Cupidon si jeunes les instruit,
Qu'avant la nôce,
Tout est dit.

Quand votre fille devient grande ;
Mere, ne la quittés jamais ;
C'est un soin que je recommande,
Contre mes propres interêts :
Craignez qu'Amour, près d'elle ne s'arrête,
Jamais ce Dieu n'est long dans son récit,
Tournez la tête,
Tout est dit.

On dit que du temps de nos Peres,
Les jeunes Gens sçavoient parler ?
Ceux d'à-present n'en tiennent guéres ;

Leur langage nous fait bâiller.
Quand ils ont dit deux couplets sur l'allure,
Qu'ils ont parlé de spectacles, d'habit,
Et de frisure,
Tout est dit.

Quand les Spectateurs font silence,
Et qu'ils écoutent jusqu'au bout,
Auteurs ayez de l'esperance;
Votre ouvrage flate leur gout;
Mais quand on voit arriver la secousse,
Qu'avant la fin, le Parterre à grand bruit,
Se mouche, tousse,
Tout est dit.

*On trouvera l'Air noté avec la Chanson.*

Le 6 et le 15, on remit au Théatre deux petites Pieces, d'un Acte chacune, intitulée; *Le Tombeau de Nostradamus* et *l'Esperance*, avec des Divertissemens fort brillants. Dans le premier, le Sr et la Dlle Boudet dansent une Entrée de Païsan, tres-bien exécutée; et dans le second, une Entrée de Pierrot-Perrette, qui est extrêmement goutée.

Le 18 Juillet, les Comédiens François représenterent pour la premiere fois, la Tragedie de *Pélopée*. Cette Piece, dont M. le Chevalier Pellegrin est l'Autheur, fut reçuë avec un applaudissement général, et fit esperer un grand succès, mal-

malgré l'incommodité de la saison ; nous croions que nos Lecteurs en verront l'Extrait avec plaisir.

Le sujet de ce Poëme se trouve dans *Servius*, dans *Lactance*, et dans *Hygin*. Ce dernier en raconte les Evenemens de deux manieres. Il dit au chap. 87. avec la plus part des Autheurs, que l'inceste de *Thyeste* fût volontaire, attendu qu'un Oracle lui avoit prédit qu'un fils qui naîtroit de sa fille et de lui, le vangeroit d'*Atrée*, son frere. Mais dans le Chapitre suivant le même Hygin met un correctif à une action si horrible, et dit que Thyeste viola sa fille Pélopée sans la connoître. L'Auteur a pris ce dernier parti, et y a ajouté un nouveau correctif pour la décence du Théatre.

Au premier Acte, *Sostrate*, Gouverneur d'*Ægyste* cherchant par tout ce Prince, qui trompant sa vigilance, s'est échappé de la Forêt où il a été nourri par une Chévre, comme le porte l'étimologie de son nom, arrive dans le Camp d'*Atrée*, et s'entretient à la faveur de la nuit avec Arcas, son ancien ami ; il s'informe d'abord de la situation de *Thyeste*, frere d'Atrée, son premier et véritable Maître. Arcas lui apprend que Thyeste secouru par Tyndare, Roy de Sparthe, avoit remporté de grands et de nombreux avantages sur Atrée, mais qu'un jeune inconnu étant venu offrir le secours de son bras à ce dernier, avoit ramené la victoire sous ses étendarts ; il ajoute que Thyeste réduit au désespoir et craignant d'être trop long-temps à charge à son Protecteur, venoit de défier ce jeune conquerant à un combat singulier. Sostrate lui demande le nom de cet inconnu ; il lui répond, qu'il s'appelle Ægysthe. A ce nom, Sostrate frémit d'horreur,

il reconnoit que le fils va combatre le pere ; il ne s'explique point avec Arcas sur un secret qu'il a juré de garder ; mais il lui dit, que s'il est aussi fidele à Thyeste qu'il le lui a paru autrefois, il faut qu'il lui porte un Billet, et lui parle ainsi :

*Tu ne peux pour Thyeste, être assez empressé,*
*Mais il faut qu'un billet par moi-même tracé,*
*Me rende dans son cœur ma premiere innocence,*
*Ah ! si ces lieux encor n'exigeoient ma présence,*
*Combien je t'envierois le soin de le porter !*
*Qu'avec joie à ses yeux j'irois me présenter !*

Il fait connoître par-là aux Spectateurs qu'il veut parler à Ægysthe, s'il en peut trouver l'occasion. L'arrivée d'Atrée fait retirer Sostrate et Arcas, et la Scene finit par ce Vers que Sostrate dit:

*Vien ; pressons ton départ ; Dieux, daignez le conduire.*

Atrée fait la seconde exposition du Sujet, pour préparer le Spectateur à un caractere aussi noir que celui qu'il va voir sur la Scene, l'Auteur met ces Vers dans la bouche même de son Acteur, dont l'origine remonte jusqu'à Jupiter.

*De mon cœur irrité les transports furieux,*
*Plus que mon Thrône encor me rapprochent des Dieux.*
*Qu'il est beau qu'un mortel puisse tout mettre en poudre !*
*Chaque fois qu'il se vange, il croit lancer la foudre.*
*C'est peu d'être au dessus des Rois les plus puissans,*
*Montrons à l'Univers de quel Dieu je descends ;*

Son

*Son Empire comprend et le Ciel et la Terre ;*
*Au gré de sa vangeance, il lance le tonnerre,*
*Et moi j'aime à porter de si terribles coups,*
*Que Jupiter lui-même en puisse être jaloux !*

*Atrée* fait entendre à *Eurimedon*, son confident que cette Pélopée qui passe pour sa fille, est fille de Thyeste, par ces deux Vers :

*Mais ma fille au tombeau m'ayant été ravie,*
*La sienne en même temps prit sa place et son nom.*

Eurimedon est frappé de ce qu'Atrée lui apprend, attendu qu'il avoit consenti autrefois que Thyeste l'épousa. Quoi ? lui dit-il, vous pouviez lui faire un si funeste don ?

Atrée aprés avoir fait connoître comment la fille de Thyeste qui passe pour sa propre fille, avoit été mise entre ses mains, et par ce même Eurimedon, à qui il parle actuellement, lui dit :

*Apprends quel fruit heureux j'attendois de mon crime.*

Il lui fait connoître que par cet Hymen il esperoit détacher Tyndare du parti de Thyeste, attendu que ce dernier ne lui avoit prêté son secours pour le faire remonter au Thrône d'Argos que son frere avoit usurpé sur lui, qu'à condition qu'il y placeroit Clytemnestre sa fille, il finit l'étalage de sa politique par ces Vers :

*La vangeance toujours a de quoi satisfaire ;*
*Mais c'étoit peu pour moi, j'en voulois un salaire :*
*Et dans l'art de regner c'est être vertueux,*
*Que n'entreprendre rien qui soit infructueux.*

H v On

On expose encore dans cette Scene le défi dont on a parlé dans lapremiere;et l'amour d'Ægysthe pour Pelopée, amour dont Atrée veut se prévaloir pour le mieux engager à donner la mort à Thyeste.

Eurylas, Capitaine des gardes d'Atrée, vient lui apporter un billet qu'on a intercepté, c'est le même dont on a parlé dans la premiere Scene : en voici le contenu.

*Choisissez mieux vos ennemis.*
*Vous préservent les Dieux d'un combat si funeste ;*
*Fremissez, malheureux Thyeste,*
*Ægysthe est votre Fils.*

*Sostrate.*

Atrée triomphe par avance du parricide qu'Ægysthe va commettre, il ordonne à *Eurylas* d'aller faire venir ce Prince qui ne se connoît pas encore lui même. Il dit à Eurimedon de ne rien oublier pour découvrir Sostrate et pour s'en assurer.

Ægysthe vient;il se refuse au combat où Atrée l'invite,et fonde ce refus sur le respect qu'il garde pour les Rois, et sur tout pour un sang aussi précieux que celui qu'il veut lui faire répandre ; Atrée le pressant toujours plus vivement, Ægysthe dit :

*Ciel ! contre ma vertu que d'ennemis ensemble !*
*Et les Dieux et les Rois contre moi tout s'assemble.*
*Les Dieux, si l'on m'a fait un fidele rapport,*
*Aux crimes les plus noirs ont enchaîné mon sort ;*
*J'ose pourtant lutter contre leur Loy suprême, &c.*

Ægysthe

Ægysthe dans cet endroit fait connoître quelle a été son éducation ; mais il ne peut rien dire de sa naissance qu'on lui a laissé ignorer ; Atrée ne pouvant le porter à remplir sa vengeance, employe enfin le plus puissant motif qui est celui de l'amour dont Ægysthe brule pour Pélopée, voici par où il finit cette Scene :

*Il faudroit pour placer son cœur en si haut rang,*
*Remonter à la source où l'on puisa son sang.*
*Mais faites de ma fille une juste conquête ;*
*Pour le prix de sa main, je ne veux qu'une tête,*
*Vous m'entendez, adieu, je vous laisse y penser*
*Et je n'attends qu'un mot pour vous récompenser.*

Ægysthe frémit du projet d'Atrée, il voudroit s'y refuser, mais son amour pour Pelopée l'emporte sur sa répugnance ; on expose dans cette Scene comment ce Prince a vû Pelopée pour la premiere fois, on y parle des leçons qu'il a reçûës de Sostrate dans les Forêts où il a été élevé ; l'Amour lui fait tout oublier ; il finit l'Acte par ces Vers :

*Et je renoncerois au prix de ma victoire,*
*Quand l'amour ... mais que dis-je ? il y va de ma gloire ;*
*On m'appelle au combat, si j'avois reculé,*
*Thyeste hautement diroit que j'ai tremblé ;*
*Car enfin, au Combat c'est lui qui me défie ;*
*Qui peut me condamner quand il me justifie ?*
*N'en déliberons plus ; allons, cherchons le Roi,*
*Et qu'au gré de sa haine il dispose de moi.*

Nous avons été obligez de nous étendre dans cet Acte, dont les deux tiers se passent en expositions nécessaires.

*Pelopée* ouvre la Scene du second Acte avec *Phœnice*, sa Confidente; elle attend Ægysthe qu'elle a fait avertir; elle fait connoître l'interêt qu'elle prend dans le péril qui menace Thyeste; elle déclare son hymen secret avec lui; elle parle d'un fils qu'elle eut de cet hymen, elle raconte un songe terrible qu'elle fit au sujet de ce fils. Le voici :

*A peine la lumiere*
*De ce fils malheureux vint frapper la paupiere,*
*Que l'éclat de la foudre, au milieu des éclairs,*
*D'un vaste embrasement menaça l'Univers.*
*Jour affreux! jour suivi d'une nuit plus terrible!*
*De Spectres entassés un assemblage horrible,*
*Dans un songe funeste effrayant mes regards,*
*Prêt à fondre sur moi, vole de toutes parts.*
*Je vois une Furie et mon Ayeul Tantale,*
*Qu'elle force à sortir de la nuit infernale;*
*La barbare sur lui versant son noir poison,*
*Lui fait un autre enfer de sa propre maison.*
*Cette ombre infortunée après soi traîne encore,*
*Et la faim et la soif dont l'ardeur la dévore :*
*Elle approche. Le fruit de mon malheureux flanc,*
*La nourrit de carnage et l'abbreuve de sang;*
*Phénice à cet aspect le sommeil m'abandonne,*

Mais

*Mais non la juste horreur, dont encor je frissonne.*

Pelopée apprend à Phœnice que ce songe terrible l'obligea à consulter l'Oracle d'Apollon ; que ce Dieu lui annonça que son Fils étoit menacé d'inceste et de parricide ; elle ajoûte qu'elle confia ce malheureux enfant à Sostrate, qui l'enleva à l'insçu de Thyeste son pere, avec ordre de ne le jamais instruire de son sort. Dans la Scene suivante, Pelopée détourne Egysthe du Combat qu'il va entreprendre contre Thyeste. Elle lui parle d'une maniere si pathetique, qu'il lui jure que sa main ne se trempera jamais dans le sang de Thyeste ; elle finit la Scene par ces Vers :

*Ah ! Seigneur, croyez que Pelopée ;*
*Malgré le tendre amour dont vous êtes épris,*
*N'est pas de vos Vertus un assez digne prix.*

Egysthe explique ces Vers en faveur de son amour, &c. Il prie Atrée de le dispenser d'un Combat qui flétriroit sa gloire : Atrée impute ce changement de résolution à Pelopée ; il veut lui même aller combattre Thyeste. Pélopée éperduë prie Ægysthe de détourner un Combat si funeste ; Ægysthe la jette dans de nouvelles allarmes, en lui disant qu'il va chercher Thyeste ; il fait pourtant connoître aux Spectateurs quel est son dessein par ces Vers équivoques.

*Je sçaurai dans ce jour*
*Prendre soin de ma gloire et servir mon amour.*

Pelopée

Pelopée au désespoir veut suivre Ægysthe ; Atrée la retient et lui reproche sa désobéissance ; Pelopée lui dit que Thyeste lui est plus cher qu'il ne sçauroit croire. Elle se retire, Atrée ordonne à sa Garde de la suivre.

Ce que Pelopée vient de lui dire lui fait soupçonner qu'elle pourroit bien avoir épousé Thyeste ; il ordonne à Eurimedon de ne rien oublier pour trouver Sostrate, qui peut seul éclaircir ces soupçons. Il finit ce second Acte par ces Vers :

*Ne descends pas encor dans l'éternelle nuit,*
*Thyeste, de ta mort je perdrois tout le fruit ;*
*Ne fût-ce qu'un moment, joüis de la lumiere*
*Pour sçavoir quels forfaits terminent ta carriere ;*
*Pour la premiere fois je fais pour toi des vœux ;*
*Tremble, c'est pour te rendre encor plus malheureux.*

*Thyeste* prisonnier, commence le troisiéme Acte par ces Vers :

*Fortune, contre moi dès long-tems conjurée,*
*Triomphe, me voici dans les prisons d'Atrée,*
*Dieux cruels, dont le bras appesanti sur moi,*
*A fait à votre honte un Esclave d'un Roi,*
*Dieux injustes, en vain ma chûte est votre ouvrage,*
*Vous n'avez pas encore abbaissé mon courage, &c.*

Il instruit les Spectateurs de ce qui s'est passé dans son Combat contre Ægysthe, qu'il croit ne l'avoir épargné que pour réserver au barbare Atrée le plaisir de lui donner la mort. Il expose ce

ce que les Dieux lui ont annoncé autrefois quand il les a consultez sur le moyen de se vanger d'Atrée, voici l'Oracle :

*Argos rentrera sous ta loy*
*Par un Fils qui naîtra de ta fille et de toi.*

Il dit à *Arbate* que ce fût pour éviter cet abominable inceste qu'il le chargea lui-même du soin d'égorger sa Fille dans l'âge le plus tendre, &c. Pelopée vient apprendre à Thyeste qu'Atrée, qu'elle croit son Pere, est prêt à faire la paix avec lui, pourvû qu'il l'épouse ; elle lui dit, qu'il n'a qu'à lui déclarer son Hymen. Thyeste lui deffend de reveler un secret, qui faisant voir à Tyndare qu'il l'a trompé, le deshonoreroit à ses yeux, et obligeroit ce Prince de l'abandonner à toute la fureur d'Atrée, qui n'a point d'autre dessein que de le priver de tout secours ; il parle de la mort de ce fils malheureux, que Sostrate lui a enlevé, et il ne doute pas qu'Atrée ne l'ait fait égorger.

Ægysthe vient annoncer à Thyeste que tout menace sa vie, et qu'Atrée plus furieux que jamais, viendra le chercher même dans sa Tente ; il ajoûte qu'il deffendra ses jours, ou qu'il mourra avec lui. La Nature qui parle dans le cœur du Pere et du Fils, excite entr'eux de tendres transports, qui tiennent lieu de reconnoissance anticipée. Atrée arrive ; Ægysthe prie Thyeste de rentrer dans sa Tente, de peur que sa vuë ne redouble encore la fureur d'un frere si dénaturé.

Atrée demande à Ægysthe d'où vient qu'il lui cache si long-tems sa victime : la premiere moitié de ce Dialogue est fiere de part et d'autre ;
Ægysthe

Ægysthe a enfin recours à la priere; Atrée prend le parti de la dissimulation; Il feint de se rendre, mais il dit auparavant à Ægysthe qu'il lui en coûtera plus qu'il ne pense; Ægysthe lui répond qu'il ne sçauroit trop payer le sacrifice qu'il veut bien lui faire de son inimitié. Atrée lui dit qu'il consent à la paix, à condition que Thyeste réparera l'affront dont il l'a fait rougir trop long-tems : *qu'il vous épouse*, dit-il à *Pelopée* ; Ægysthe et Pelopée sont également frappés de cette proposition, quoique par differens motifs. Atrée joüissant de leur trouble, dit à Ægyste, d'un ton presque insultant :

*J'entends, vous gémissez du coup que je vous porte ;*
*Mais l'union des cœurs plus que tout vous importe ;*
*Vous demandez la Paix, je la donne à ce prix,*
*Prenez à votre tour un conseil que j'ai pris ;*
*Faites-vous violence ; on a bien moins de peine*
*A vaincre son amour, qu'à surmonter sa haine.*

Atrée porte enfin le dernier coup à Ægisthe par cet hemistiche, en parlant de Thyeste :

*Il aime ; autant qu'il est aimé.*

Ægysthe devient furieux ; Atrée lui dit que ce n'est que de ce jour qu'il a penetré un secret si fatal et le quitte, en lui disant :

*Si vous êtes trahi ; je n'en suis point complice ;*
*Et je laisse en vos mains la grace, ou le supplice.*

Ægysthe reproche à Pelopée son manque de

foy :

foy ; elle lui dit qu'elle ne lui a rien promis ; elle s'explique ainsi :

*Quel serment ! quel reproche ! est-ce trahir ma foi ;*
*Que mettre vos vertus à plus haut prix que moi ?*

Ce dernier Vers se rapporte à ceux du second Acte où Pelopée lui a dit :

*Ah ! Seigneur, croyez que Pelopée,*
*Malgré le tendre amour dont vous êtes épris,*
*N'est pas de vos vertus un assez digne prix.*

Elle ajoûte encore :

*Votre amour est allé plus loin que ma pensée,*
*Et j'étois dans l'erreur assez interessée,*
*Pour ne la pas détruire, et pour m'en prévaloir.*

La tromperie qu'elle lui a faite, et sur tout la préférence qu'elle donne à son Rival, l'empêchent d'écouter sa justification ; tout ce qu'elle lui dit jette le désespoir dans son cœur ; son aveugle fureur s'exhale en murmures contre les Dieux, et lui met ces Vers dans la bouche,

*Vous serez satisfaits, Dieux, qui dès ma naissance*
*Avez tous conspiré contre mon innocence ;*
*J'adopte vos decrets et mes transports jaloux,*
*Pour les justifier iront plus loin que vous.*

Il la quitte transporté de rage ; elle le suit, et finit l'Acte par ces Vers :

*Allons ; suivons ses pas,*

En

*Et ne pouvant sauver un Epoux que j'adore,*
*Offrons à ses Bourreaux une victime encore.*

Atrée commence par ces Vers le quatriéme Acte.

*Enfin voici le jour où le crime et l'horreur,*
*Vont regner en ces lieux au gré de ma fureur.*
*Ce n'est pas ton secours qu'ici ma haine implore,*
*Soleil, si tu le veux, pâlis, recule encore;*
*Ce funeste chemin par moi-même tracé,*
*De répandre tes feux, t'a déja dispensé;*
*Va, fui, pour exercer mes noires barbaries,*
*J'ai besoin seulement du flambeau de Furies.*

Ce qu'il dit dans la suite expose le plan de la vengeance qu'il médite; il ne s'agit pas moins que de faire périr tous ses Ennemis les uns par les autres; il finit cette terrible Scene par ce regret digne de sa fureur.

*J'avouerai que ma joye eût été plus entiere,*
*Si Thieste, touchant à son heure derniere,*
*Par moi-même eût appris que pour trancher ses jours,*
*De la main de son fils j'empruntai le secours;*
*Mais je crains qu'à leurs yeux ce grand secret n'éclatte;*
*Un moment auprès d'eux peut conduire Sostrate;*
*Ce moment me perdroit; il faut le prévenir;*
*Craignons, pour trop vouloir, de ne rien obtenir.*
*Tyndare n'est pas loin et déja l'on murmure;*

La

*La plus prompte vengeance enfin est la plus sûre ;*
*Oüi de mes ennemis précipitons la mort.*
*Qu'importe, en expirant qu'ils ignorent leur sort ?*
*Bien-tôt dans le séjour des Ombres criminelles.*
*On va leur dévoiler des horreurs éternelles ;*
*Aussi-tôt que fermez, leurs yeux seront ouverts ;*
*Ils se reconnoîtront tous trois dans les Enfers.*

Il a déja fait entendre à Eurimédon, qu'il retient Pélopée dans sa Tente, de peur qu'elle n'attendrisse Ægisthe ; et voyant approcher cet Amant jaloux, il se détermine à continuer une dissimulation qui vient de lui être si utile dans l'Acte précedent ; il feint d'être désarmé par les pleurs de Pélopée, et prie Ægysthe de consentir à l'hymen de cette Princesse avec Thyeste ; cette priere rend Ægysthe encore plus furieux. Atrée, l'ayant mis dans la disposition où il le souhaite, lui dit enfin en le quittant :

*Plus que vous à vous servir fidelle,*
*Je veux bien hazarder cette épreuve nouvelle ;*
*J'abandonne Thyeste à tout votre courroux ;*
*Mais prêt à le frapper, répondez bien de vous ;*
*C'est à vous désormais que je le sacrifie,*
*Et si votre tendresse encor le justifie,*
*J'explique cet Arrêt en faveur de ses feux ;*
*Je renonce à ma haine, et je le rends heureux.*

Ægysthe s'abandonne tout entier à sa jalouse rage ; *Antenor* vient et lui demande s'il est vrai qu'on va immoler Thyeste ; Ægysthe le rassure en

en apparence en lui ordonnant de lui faire rendre ses armes. Antenor transporté de joye, lui témoigne combien Sostrate, son sage Gouverneur, sera charmé de voir cet heureux fruit de ses leçons. Au nom de Sostrate, Ægysthe est frappé. Quel nom, lui dit-il, prononces-tu ? Antenor lui répond, qu'il croit l'avoir vû s'avançant vers sa Tente; mais qu'ayant apperçû des Soldats, il s'est retiré de peur d'être reconnu. On doit sçavoir gré à l'Auteur d'avoir rappellé aux Spectateurs le souvenir de ce même Sostrate qu'il n'a vû que dans la premiere Scene. *Je vous entends, grands Dieux*, dit Ægysthe dans un *à parte*. Il ordonne à Antenor de ne point perdre de temps pour remettre Thyeste en liberté, avant que Sostrate se presente à ses yeux, &c. Ægyste se détermine à presser sa vengeance.

Thyeste vient, pénetré de reconnoissance pour Ægysthe; mais sa joye est de peu de durée. Ægysthe lui apprend qu'il est devenu son mortel ennemi, depuis qu'il a appris qu'il est son Rival; il lui dit que dès que la nuit pourra cacher sa fuite, il le fera conduire dans le Camp de Tyndare, et qu'il s'y rendra lui-même pour lui redemander ce sang qu'il a pû répandre : cette Scene est une des plus touchantes de la Piece; chaque mot ne sert qu'à irriter Ægysthe de plus en plus. Ils partent enfin, l'un pour donner la mort, l'autre pour la recevoir, sans se deffendre, lorsque ce Sostrate qui vient d'être annoncé avec tant d'art, les arrête et leur apprend leur sort. Cette reconnoissance a tiré des larmes aux plus insensibles; Ægysthe apprenant que Pelopée est sa mere, change son amour en tendresse filiale. Sostrate lui apprend qu'Atrée lui donnera la mort s'il met le pied dans sa Tente, et que ce cruel a surpris

pris un Billet de sa main, qui l'a instruit de sa naissance. Ægyste furieux veut aller donner la mort à ce barbare; mais Thyeste retient cette impétuosité. On finit ce bel Acte par la résolution qu'on prend de répandre le bruit de la mort de Thyeste, et de tromper Pelopée même par ce bruit, afin que l'excès de sa douleur fasse mieux passer la feinte pour une verité; cependant Ægysthe ordonne à Sostrate de partir pour le Camp de Tyndare, avec les instructions nécessaires.

Cet Extrait n'étant déja que trop long, nous ne dirons qu'un mot du cinquiéme Acte; Atrée le commence; il doute de la mort de Thyeste, malgré le soin qu'on a pris d'en répandre le bruit; d'ailleurs le Pere vivant encore dans un fils plus terrible, il n'a pas lieu d'être tranquille; il apprend à Eurimedon ce que Sostrate a dit dans l'Acte précedent; sçavoir, qu'il a donné ordre de faire périr Ægysthe, s'il entre dans sa Tente. Pelopée vient. Atrée pour commencer à goûter les fruits de sa vengeance, lui annonce la mort de Thyeste; elle ne croit plus avoir de ménagement à garder, elle apprend à Atrée que Thyeste étoit son Epoux, ce qui le met au comble de la joye; il lui dit en la quittant :

*Ægysthe.... à ce seul nom, tremble; dès aujourd'hui,*
*Par des nœuds éternels je veux t'unir à lui.*

Pelopée au désespoir, se resout à souffrir plutôt mille morts, qu'à consentir à l'hymen qu'Atrée vient de lui annoncer sous des termes dont les Spectateurs ont bien senti l'équivoque, &c. Ægysthe arrive; il veut se retirer à la vûë de sa Mere; elle l'arrête et lui donne les noms les plus

execrables ; il ne peut plus les soutenir ; il lui apprend que Thyeste est sauvé, et que dans le temps qu'il alloit le combattre, il a appris que son Rival étoit son Pere. Cette derniere reconnoissance n'a pas moins attendri que la premiere. Sostrate annonce à Ægysthe que le secours de Tyndare est arrivé ; Ægysthe va se mettre à la tête des Soldats et ordonne à Sostrate de garder sa Mere ; on vient annoncer à Pelopée la mort d'Atrée ; cet irréconciliable ennemi de Thyeste vient expirer sur le Théatre, mais c'est pour porter le dernier coup à son frere ; il lui apprend que Pelopée est sa fille et en apporte pour preuve le témoignage d'Eurimedon et d'Arbaste, qui se trouvent présens sur la Scene ; pour confirmation de preuve, Thyeste lui dit :

*Va, j'en crois plus encor les Oracles des Dieux.*

## NOUVELLES ETRANGERES.

### POLOGNE.

DAns la crainte que les Puissances Etrangeres pourroient troubler la liberté des suffrages dans la prochaine Diette d'Election, le Primat et le Senat ont résolu d'augmenter les Troupes de la République, pour s'opposer à leurs entreprises, et on assûre que si la Noblesse est contrainte de monter à cheval, comme on dit qu'elle en recevra l'ordre incessamment, le Primat la commandera en personne.

Il a écrit sur la fin de Juin une Lettre Circulaire

laire aux Seigneurs et aux Gentilshommes, qui n'ont point assisté à la Diette de Convocation, pour leur donner part de l'Acte de Confédération générale, par lequel il a été résolu d'exclure de la Couronne tous les Etrangers; il les exhorte par cette Lettre à ne point faire difficulté de prêter le même Serment qu'ont prêté les Senateurs et les Nonces qui se sont trouvés à cette Diette. Il les rassûre au sujet des mouvemens des Troupes de quelques Puissances voisines. Il remarque qu'elles ont trop d'équité pour vouloir troubler le repos d'une République, qui ne les a point offensées, et qui souvent même a sacrifié ses interêts au désir de conserver avec elles une bonne intelligence, et que si elles étoient assez injustes pour traiter la Nation comme ennemie, parce qu'elle veut être libre, les autres Puissances ne lui refuseroient pas les secours dont elle auroit besoin pour se délivrer de l'oppression.

Ce Prélat insinuë ensuite que le Senat pourra déroger au Réglement fait dans la Diette de Convocation, pour fixer le nombre des personnes, que chaque Gentilhomme pourroit mener avec lui à celle d'Election, et qu'il sera peut-être convenable, que la Noblesse s'y fasse suivre du plus grand nombre de gens armés qu'il sera possible.

## ALLEMAGNE.

LEs Troupes campées entre Oppellen et Brieg, ont reçû ordre de marcher vers Glogaw, et d'y former un nouveau Camp: le Prince Louis de Wittemberg a été nommé pour y commander, et il doit partir incessam-

ment

ment pour s'y rendre. Il aura sous ses ordres les Barons de Wittigenau et de Schmertau, Majors généraux de Bataille, et le Baron de Scherr, Major général de la Cavalerie.

Le 9 de ce mois l'Electeur de Mayence reçut les hommages de ses Etats dans sa ville Capitale. On avoit élevé dans la Place du Marché, en face de l'Eglise Cathedrale, une Estrade de la hauteur de 12 à 14 pieds, longue de 8 à 10 toises, sur la largeur d'environ 30 pieds. Le Plancher et les Dégrez pour y monter étoient couverts d'un drap écarlatte, bordé et chamarré de galons d'or. On avoit dressé au milieu une espece de Trône, dont le Siége et le Baldaquin étoient couverts de velours de la même couleur, relevé d'une riche broderie d'or à festons. A droite et à gauche étoient des Siéges de même étoffe, pour les 24 Chanoines Capitulaires de l'Eglise Métropolitaine.

Les deux Bataillons des Troupes de S. A. E. et plusieurs Compagnies du Régiment de Nassau, en garnison à Mayence, furent commandés et borderent toute la Place et les environs. La Bourgeoisie de la Ville sous les armes, et celle des Villes du Rheingaw occupoient toutes les ruës, depuis la Place jusqu'au Palais Electoral.

Sur les neuf heures du matin toute l'Artillerie des Ramparts, celle de la Citadelle, du Port et des deux Forts, firent trois Salves qui furent suivies de celles des Troupes et des Bourgeois.

Vers les dix heures S. A. E. sortit de son Palais et vint en Carrosse au lieu destiné pour recevoir les hommages de ses Etats, accompagnée de toute sa Cour. Elle prit séance sous un Dais, au milieu de ses Chanoines Capitulaires, qui, ayant à leur tête le Doyen de la Cathédrale, étoient venus au devant de S. A. On fit ensuite lecture

lecture des articles du serment que devoient prêter les Bourgeois ; apres quoi S. A. donna sa main à baiser aux plus qualifiez d'entr'eux et aux Chefs de la Ville ; ensuite le Chancelier leur fit lever la main et prêter serment de fidelité à S. A. E et au Chapitre. Cette Cérémonie achevée S. A. E. se retira en son Palais avec toute la Noblesse, au bruit du Canon et de la Mousqueterie des Troupes et des Bourgeois.

Depuis midi jusqu'à huit heures du soir, les Bourgeois firent avec autant de goût que d'activité les préparatifs de la Fête qu'ils vouloient donner à S. A. La Place représentoit un magnifique Jardin, dont les Parterres formoient les Chiffres, les Armes et les Attributs de S. A. Il étoit environné de 38 Arcades, séparées par des Piramides qui portoient des Emblêmes et des Devises convenables au sujet. Sur la principale de ces Arcades étoit placée la *Statuë* de S. A. de grandeur naturelle, au dessus de laquelle s'élevoit la Renommée, qui lui présentoit une Couronne ; et au bas le Génie de Mayence, qui lui offroit ses homages. Sur l'Arcade qui étoit vis à-vis étoit placée la Statuë de S Martin, Patron de l'Eglise Métropolitaine, et sous le ceintre de l'Arcade, les Armes de S. A. étoient représentées sur un Médaillon, orné de Guirlandes et de Festons ; les 36 autres Arcades à droite et à gauche portoient sur des Médaillons les armes des 12 Suffragans, et celles des 24 Chanoines Capitulaires du Dôme. Les 4 coins du Jardins representez, étoient occupez par les 4 Saisons, d'où sortoient des Fontaines. S. A. E. se rendit sur les 9 heures du soir, au Lieu qui lui avoit été préparé, pour voir l'exécution d'un tres-beau Feu d'artifice, qui fut suivi d'une Col-

lation, où l'on avoit représenté en Karamel et Confitures, le dessein de cette Fête. Il y eût un Concert magnifique de toutes sortes d'Instrumens, qui dura jusqu'à onze heures que S. A. se retira. La Noblesse ouvrit alors le Bal, qui dura jusqu'à 4 heures du matin.

## ITALIE.

DAns le Consistoire secret que le Pape tint le 12 Juin, le Cardinal Otthoboni proposa l'Abbaïe de S. Serge d'Angers, pour l'Abbé de la Rochechoüart, et préconisa l'Abbé Dandigné pour l'Evêché d'Acqs, et l'Abbé de Toyal de Donnery, pour l'Abbaïe de N. D. de Mirval, Diocèse de Toul.

Le Pape a nommé M. Ariozzi, Auditeur de la Nonciature d'Avignon, à la place de M. Cervini, que S. S a fait depuis peu Recteur de l'Eglise de Carpentras.

On mande de Venise que le 25 du mois dernier, Fête de l'Apparition de S. Marc, le Doge, accompagné de toute la Seigneurie, assista au Service Divin, dans l'Eglise Ducale de S. Marc, où l'on avoit exposé à la vénération du public, le Doigt de ce Saint, et l'Evangile écrit de sa propre main, transporté d'Aquilée en 1420. à Venise.

On a appris de Venise, de Milan et de plusieurs autres Endroits que les Pluyes continuelles qui regnent en Italie depuis près de deux mois, font craindre que la récolte du bled sur tout ne soit tres-mauvaise. On écrit en dernier lieu de Turin, que l'aboudance des Pluies a tellement grossi la Doire, que cette Riviere a inondé une partie des Campagnes, qu'elle arrose et qu'elle a renversé le Pont qui conduisoit à la Venerie.

On

On écrit de Naples que le 21 Juin, le Comte d'Arrach, cy-devant Viceroi de ce Royaume, revint de la Barra, et prit congé du Conseil Collateral et des autres Tribunaux, avec les cérémonies accoutumées; l'après midi, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs et d'Officiers de distinction, et suivi de plusieurs Carosses à six Chevaux, il alla à Britto, sur le chemin d'Averse, à la rencontre du Comte Jules Visconti, qui y arriva vers les six heures du soir, escorté de Compagnies de Cuirassiers, qu'on avoit envoyées audevant de lui sur la Frontiere.

Après avoir complimenté le nouveau Viceroi sur son heureuse arrivée, il le fit monter dans son Carosse avec le Comte Figuerola, Duc de Mayera, General des Postes du Royaume, Don Thomas Scarano, Maître des Couriers, et Don François Martellone, Commissaire de la Campagne; à leur Entrée dans Naples ils furent saluez de plusieurs décharges generales de l'Artillerie des Remparts et de la Citadelle, et des Canons des Vaisseaux du Port; et s'étant rendus au Palais au bruit des acclamations du Peuple qui bordoit les ruës de leur passage, ils furent reçûs au bas de l'Escalier par le Conseil Collateral et par les autres Tribunaux; le Comte d'Arrach ayant conduit le nouveau Viceroi en son appartement, alla à la Salle du Conseil où il déposa le Commandement entre les mains du Président; il partit ensuite avec la Comtesse son épouse, pour retourner à la Cour de Vienne.

Le lendemain au matin le Conseil Collateral s'assembla de nouveau, et il distribua, selon l'usage, quelques graces, comme étant dépositaire de l'authorité souveraine, jusqu'à l'installation du Viceroi. Vers les dix heures, le Comte Vis-

comti, se rendit au Conseil, et après les formalitez ordinaires, il y prit possession de la Vice-Royauté et du commandement des Troupes.

Un Armateur Gênois ayant pris dans les Croisieres, un Vaisseau Turc, et l'ayant conduit à Malte, n'a pû obtenir que le Grand-Maître déclarât la prise bonne, parce qu'il se trouvoit à bord de ce Bâtiment quelques Passagers Grecs, munis d'un Passeport de l'Empereur. Cet Armateur s'est rendu à Gênes avec sa Prise, qui est fort considerable.

Voicy l'Amnistie accordée par la République de Gênes à ses Sujets de l'Isle de Corse, &c.

*LE DOGE, les Gouverneurs et les Procurateurs, &c. de la République de Genes.*

I. APRE'S avoir manifesté aux Peuples de notre Royaume de Corse, notre trèsgrande modération et clémence, par le moyen d'une Amnistie et d'un pardon general accordé à ceux qui avoient encouru notre disgrace à l'occasion des troubles passez, dans la vûë de déclarer plus distinctement notre volonté ferme et inviolable, non-seulement nous renouvellons et nous confirmons l'Amnistie et le pardon general par nous accordé, mais nous voulons de plus l'étendre et l'appliquer à ceux qui, pour des fautes commises auroient été citez et ensuite condamnez, tant par contumace qu'autrement, jusqu'au mois de juin de l'année 1732. inclusivement, sans néanmoins y comprendre ceux qui auroient, depuis ce temps-là, commis de nouvelles fautes.

II. De plus dans la vûë de consoler les Corses, et de nous prêter à leurs supplications, nous voulons bien leur remettre libéralement les dé-

penses énormes que nous avons été obligez de faire pour rétablir la tranquillité et pour assurer la prosperité de ce Royaume. Ensorte que les Corses ne pourront jamais, à l'avenir, être molestez, ni en général, ni en particulier, sur ce sujet. Et pour effacer jusqu'au souvenir des troubles passez, nous deffendons, sous peines très-griéves, à toutes sortes de personnes de les injurier par des paroles ou d'une autre maniere, en les traitant de Rebelles ou d'autres semblables expressions.

III. De tout temps nous avons donné aux Corses des preuves de notre tendre affection jusqu'à épuiser nos Finances pour la prosperité, la deffense et la conservation de ce Royaume. Cependant, comme nous desirons de leur donner une preuve nouvelle et genereuse de nos dispositions favorables, nous leur remettons liberalement à tous en general, à toutes les Villes, Communautez et Lieux de cette Isle, toutes dettes dont ils pourroient nous rester redevables, tant pour les Tailles, que pour toutes les autres impositions ordonnées pendant l'an 1732. et pour les autres subsides en argent et en victuailles, qu'on leur a fournies pendant les temps de disette; tellement que nous voulons que tous les comptes passez pour les Tailles et subsides étant éteints, on en commence de nouveaux depuis le mois de Janvier de cette année courante, où seront marquées les dettes à venir desdits Corses.

IV. Pour entrer dans les desirs et les instances de ces Peuples, nous leur accordons la création d'un Ordre de Noblesse naturelle au Royaume, que nous donnerons pour cette premiere fois et pour toutes les autres dans la suite, à des personnes tirées des Familles du Royaume, que

 nous

nous trouverons digne de ce degré, et qui après les informations faites et vûes par nous, paroîtront pourvûës des qualitez nécessaires pour soutenir ce rang avec honneur.

V On aura pour ces Nobles les mêmes égards qu'on a pour ceux qui sont tirez des Villes de Terre-Ferme; ils joüiront du titre de Magnifique et du Privilege de se couvrir dans les Sérénissimes Colleges de l'Etat et dans le Sénat Sérénissime; ils seront aussi reçûs à se couvrir en presence des Magistrats et des Juges de la République, y compris les Gouverneurs Generaux et les illustres Syndics.

V I. Le Livre où seront écrits les Nobles avec leurs légitimes Descendans, sera conservé à Génes, entre les mains du *Sérénissime* Magistrat de l'Isle de Corse, et un autre semblable à Bastie. Les noms des Nobles seront écrits dans ce Livre par le Chancelier dudit Magistrat et en sa présence, et le même Chancelier fournira un Extrait authentique du Livre de Génes, pour être déposé à Bastie; le susdit Magistrat établira encore un Tarif modique pour les Inscriptions et Extraits desdits Livres.

V I I. Ce Noble joüira dans les lieux de la résidence du Gouverneur de l'Isle, de la distinction d'une Antichambre, où il ne sera pas permis d'entrer à ceux qui ne seront pas dans le rang des Nobles, ou du nombre des Juges et des Magistrats du Royaume ou des Officiers de guerre, jusqu'à l'Enseigne, inclusivement.

V I I I. Comme notre principale attention a toujours été de conserver les loüables Coûtumes et de favoriser tous les moyens propres à faire fleurir la Religion et la pieté Chrétienne dans l'Isle de Corse, à quoi la bonne vie des Ecclesiastiques

siastiques contribue le plus, nous déclarons que pour entretenir l'émulation nécessaire au Clergé, pour s'avancer dans les Sciences et dans la pratique des Canons, nous ne mettrons aucun obstacle au concours des Esclesiastiques pour être élûs à quelque Evêché de l'Isle, à moins qu'ils ne nous ayent donné des sujets de mécontentement; et afin que notre présent Decret ait toute la vigueur qu'on peut desirer, nous révoquons tout autre Decret qui seroit contraire.

IX. Dans cette vûe, afin que Sa Sainteté daigne exaucer les instantes prieres des Peuples qui demandent un Visiteur Apostolique, pour corriger les abus et les désordres, et pour rétablir la discipline Ecclesiastique dans les Diocèses, nous coopérerons volontiers à leurs desseins, sauf certains égards que nous jugerons à propos de ne pas perdre de vûë, afin d'éviter que le Royaume ne soit surchargé par le grand nombre de ces visites, qui pourroient à la fin devenir onéreuses.

X. De-même toutes les fois qu'il arrivera que les Peuples demanderont la permission de fonder et de renter à leurs dépens un College dans les Villes de l'Isle, pour l'éducation et instruction de la Jeunesse du Pays, dans les Sciences divines et humaines, nous y donnerons volontiers les mains, en appuyant leur dessein de notre autorité et de notre protection en le permettant et même le favorisant, pourvû que la forme, les reglemens et le régime de ce College soit par nous approuvé, nous réservant la liberté de changer lesdits Reglemens, suivant le besoin et l'exigence des conjectures.

XI. Le Royaume pourra tenir à Gênes un Sujet avec le titre d'Orateur, qui sera de la Nation même, tiré du nombre de ceux qui seront les

plus propres à cet emploi, suivant les ordres que nous donnerons dans son temps. Il sera du devoir de l'Orateur de nous représenter, et au Magistrat de Corse, les suppliques du Royaume, des Provinces et autres lieux, quand même elles seroient en forme de plainte contre les Juges qui seroient accusez de grever les Peuples dans l'administration de la Justice Civile et Criminelle, ou de quelqu'autre maniere que ce soit. Et ledit Orateur sera pendant le temps de sa Charge, reçû par les Magistrats comme s'il avoit le rang de Noble, quoique peut-être ne le fût pas.

XII. Nous avons de tout temps employé tous les moyens pour augmenter la culture des terres incultes et abandonnéesde l'Isle. Nous avons, à ce sujet, dépensé des sommes d'argent considerables, offert des Privileges et d'autres avantages. Nous n'avons pas eu moins d'application à faire valoir le Commerce, et à mettre en honneur les Arts Méchaniques; c'est pourquoi pour satisfaire notre empressement pour la prosperité du Royaume et le profit des Peuples, nous ordonnons que le Magistrat dudit Royaume élira tous les trois ans trois Députez de la Nation, deux par-çà et un par-delà les Monts, avec le titre de Promoteurs des Arts et du Commerce, avec les Privileges et les Exemptions que nous jugerons à propos de leur accorder, avec obligation à eux de veiller, et d'agir pour arriver à cette fin, et avec liberté à eux de representer aux suprêmes Commandans de l'Isle et au Magistrat, par le canal de l'Orateur, ou d'une autre maniere, les moyens pratiquables pour parvenir au but qu'on se propose, et pour executer ensuite les mesures que nous, ou le Magistrat, aurons jugé à propos de prendre.

XIII

XIII. Un des plus grands profits qui pourroient enrichir les Peuples, seroit la Récolte d'une plus grande quantité de Soye. C'est pourquoi pour les y engager davantage et pour exciter leur industrie à cet égard, nous les exemptons pour 25 ans du payement de tous droits sur lesdites Soyes qui se pourroient tirer du Royaume.

XIV. Nous pensions, depuis quelque temps, d'établir deux Charges de Capitaines pour les Ports de Bastie et d'Ayaccio, sur la consideration des avantages que nous en pourrions tirer pour notre service public. Aujourd'hui nous sommes déterminez à établir ces deux Charges, qui seront conferées par nous, avec les appointemens que nous donnons à notre Capitaine de Cavalerie. de Bastie. Nous voulons de plus que ces deux postes de Capitaines pour ces deux Ports, soient donnez à des Sujets de Nation Corse, qui pendant le cours de leur Charge, seront traitez comme les Nobles, quand d'ailleurs ils ne seroient pas tirez du Corps de la Noblesse, et feront les fonctions dont nous jugerons à propos de les charger, suivant l'exigence de notre service public.

XV. Dans tous les Lieux où résideront les Gouverneurs; les Magistrats et les Juges, il doit y avoir un Avocat des pauvres Prisonniers, qui sera chargé de veiller et presser le Jugement de leur Cause, avec la liberté à eux accordée d'avoir, en cas de besoin, recours à nous ou au Magistrat de Corse, par le moyen de l'Orateur, ou autrement. Il sera ainsi du devoir du Noble, tiré des douze, d'assister et de proteger les Prisonniers, et même de faire expedier les autres qui ont recours à la Justice, quand ils sont pauvres.

XVI. Les douze Nobles de deçà les Monts, et

I v les

les six de de-là, pourront élire un Avocat dans leur district, pour assister tous ceux qui sont poursuivis par la Justice, et pour appuyer les suppliques de ceux qui sont pauvres, contre les injustices des Juges, des Officiers et des Ministres. Ils pourront encore, pour tous les Lieux où il y a des Juges, députer un Avocat pour cette Jurisdiction, qui sera chargé, comme cy-dessus, de nous informer, ou le Magistrat de Corse, par le canal de l'Orateur, des suppliques de ceux qui auroient sujet de se plaindre de leurs Juges.

XVII. Enfin, comme le retour sincere que nous nous promettons de la part des Corses, nous a engagé à leur faire ressentir les effets de notre modération, les Communautez, les Villes, les Lieux ou les Particuliers qui ne se rendroient pas au devoir de la soumission envers la République, comme le doivent des Sujets obéissants et fideles; sont déchus tout-à-fait du pardon et de l'Amnistie qui est accordée par ces Présentes, et toutes les poursuites déja intentées contre eux revivront au profit de notre Fisc, puisqu'ils se rendront indignes par leur perséverance à désobéir, de recevoir les preuves de la génereuse clémence qui n'est que pour favoriser la démarche légitime de ceux qui rentrent dans le devoir.

## ESPAGNE.

LA nuit du 7. au 8. de ce mois, le Roy, la Reine, le Prince et la Princesse des Asturies, les Infants et les Infantes, vinrent du Château d'Aranjuez au Palais du Buen-Retiro. Le lendemain, Leurs Majestez partirent avec les Princes et les Princesses de la Maison Royale, pour se rendre au Château de S. Ildefonse, où elles arriverent le 9. au soir.

On

On apprend par les Lettres d'Oran, que selon le rapport de quelques Maures, qui se sont rendus dans la Place, les Infidelles ont perdu dans l'action du 10. Juin, deux de leurs principaux Chefs et environ 1300. hommes, la pl part Turcs, perte d'autant plus considerable pour Bigotille, qui commande l'Armée ennemie, que les Turcs sont ses meilleures Troupes.

## *MORTS ET MARIAGES. des Pays Etrangers.*

FRançoise Sibile Auguste de Saxe-Lawembourg, Veuve de Louis-Guillaume Prince de Bade, Maréchal de Camp, Généralissime des Armées de l'Empereur, et de l'Empire, l'un des plus grands Géneraux de son temps, mort le 4. Janvier 1707. mourut à Etlinghen le 19 Juin, âgée de 58. ans 5. mois et 28. jours. Elle étoit mere de Guillaume-George-Bernard-Sibert-Philippe de Neri, Margrawe de Baden, qui épousa au mois de Novembre 1721. Auguste-Marie-Jeanne de Schwartzemborg, d'Auguse Guillaume Simpert, né le 14. Janvier 1706. Doyen de la Cathédrale d'Ausbourg, au mois de Décembre 1721. d'Auguste-Marie-Jeanne de Baden, née le 10. Novembre 1704 mariée le 18. Juin 1724. au Duc d'Orléans, morte le 8. Août 1726.

La Duchesse de Meckelbourg, Epouse du Duc Charles-Léopold de Meckelbourg, mourut le 25 Juin à Petersbourg, dans la 42 année de son âge.

Le 10. Juin, le Mariage du Prince Royal de Prusse, avec la Princesse Elizabeth-Christine de

Beveren, fut celebré avec beaucoup de magnificence à Saltzdal, et le 2. Juillet, le Prince Charles de Beveren, épousa à Berlin, la Princesse Charlotte de Prusse; La Cérémonie du Mariage fut faite par M. Gedik, Ministre Lutérien : Le Roy de Prusse a donné plusieurs Fêtes à l'occasion de ce Mariage et de celui du Prince Royal.

# FRANCE,

## *Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

LE Roy a accordé au Marquis de Rubampré, son Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Ecossois, l'agrément de la Charge de Capitaine-Lieutenant de cette Compagnie, vacante par la démission volontaire du Comte de Mailly, son frere.

S. M. a nommé l'Abbé de Canillac, Auditeur de Rotte pour la France.

Le 23. Juillet, M. l'Archevêque de Paris, fit dans son Eglise Métropolitaine, la Benediction des Drapeaux, Guidons et Etendarts des trois cent Gardes de la Ville, tous habillez de neuf, M. Taitbout, leur Colonel, étant à la tête. La nouveauté de cette Cérémonie, qui ne s'étoit pas encore faite à N.D. pour ce Corps, y avoit attiré quantité de monde. Les Prévôt des Marchands et Echevins y assisterent, et dînerent ensuite à l'Archevêché.

Le 27. la Loterie de la Compagnie des Indes, éta-bli-

rie pour le Remboursement des Actions, fut tirée en la maniere accoûtumée à l'Hôtel de la Compagnie. La Liste des Numeros gagnans des Actions et Dixiémes d'Actions qui doivent être remboursées, a été renduë publique, faisant en tout le nombre de 328. Actions.

La Fête de Sainte Anne, Patrone de M. de Vandeüil, Ecuyer du Roi, très-connu par les excellens Hommes de cheval qu'il a formez, a été célebrée avec éclat le 27 de ce mois, par les Gentilshommes-Pensionnaires de l'Académie, dont il est le Chef. La Fête commença par un très-beau Concert, après lequel une Sérénade des meilleurs Instrumens, et quantité de Boëtes ont précedé un Feu d'Artifice de très-grand goût, avec de belles illuminations. Plusieurs Seigneurs et Dames de distinction qui avoient été invités, ont été charmés de la galanterie de la Fête, et de la politesse avec laquelle cette jeune Noblesse en ont fait les honneurs, et marqué leur reconnoissance à M. de Vandeüil.

Le bruit que l'on a fait courir que M. de Vandeüil quittoit son Académie, n'a aucun fondement, étant toujours dans le dessein de continuer ses soins à la Noblesse.

Le Commandement du Réduit de la Porte-Blanche de Strasbourg, vacant par la mort de M. du Cheron, a été donné à M. de Tavignon, Capitaine au Régiment de Bourbonnois.

M. de Malesfre, Lieutenant de Roi de Longwy, s'étant retiré, sa pension de 800. liv. a été augmentée de 1200. et cette Lieutenance de Roy

a été donnée à M. de Villure, commandant un Bataillon du Régiment Royal, Artillerie, auquel il a été conservé 1200. liv. sur la Pension de 2500. liv. qu'il avoit avant d'être placé.

*REMPLACEMENT fait dans la Marine le 10 Juin 1733.*

*Capitaines de Vaisseaux*, Mrs le Chevalier de Cresnay, Capitaine d'Artillerie, Descoun, Capitaine de Frégate, du Deffend, Capitaine de Frégate.

*Lieutenans de Vaisseaux.* Mrs Giffort, Lieutenant d'Artillerie, S. Surin de Montagne, Lieutenant d'Artillerie.

*Enseignes de Vaisseaux.* Mrs Keralio, Brigadier des Gardes du Pavillon, de Ruither, *id.* Du Chaffaut de Besné, *id.* Le Vassor de la Touche, *id.* de Fontenay-Montreüil, Garde-Marine.

*REMPLACEMENT dans l'Artillerie.*

*Capitaine d'Artillerie.* M. Dupin de Bellegard, Lieutenant d'Artillerie.

*Lieutenans d'Artillerie.* Mrs Boispineau, Sous-Lieutenant, Beaussier d'Ayrand, *id.* Serquigny d'Aché, *id.*

*Sous-Lieutenans d'Artillerie.* Mrs Clavel de Gobrant, Ayde d'Artillerie Mathezon de Kerpesch, *id.* La Brosse, *id.*

*Aydes d'Artillerie.* Mrs de Cuillé-Farey, Sous-Brigadier des Gardes Marines, de Fayet, Garde-Marine, de Fontenay, Garde du Pavillon.

EX.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Clermont, en Auvergne, au sujet de l'Accident arrivé au mois de Juin dernier.*

LA Paroisse de Pardines, Election d'Yssoire, est située à une lieuë de la Ville d'Yssoire, sur le chemin de Clermont, presque au haut d'un Côteau rapide. Elle est séparée en deux Villages ou Hameaux, éloignez l'un de l'autre d'environ 200. pas, l'un qu'on appelle le *Fort*, dans lequel se trouve l'Eglise Paroissiale et une partie des maisons des Habitans, situé sur le Roc On y voit les vestiges d'une ancienne Fortification qui entouroit quelques maisons dans le tems des Guerres. L'autre Village, que l'on nomme proprement Pardines, contenoit la plus grande partie des maisons au nombre de 46. Le Terrain, sur lequel le Village étoit bâti, qui est le même que celui de tout le Côteau, est d'une terre franche et légere, mêlée d'un peu d'Argile; il s'y trouve aussi des Pierres et quelques Rochers de médiocre grosseur; le Territoire est fort bien cultivé et très-abondant. Il y avoit des terres semées en grains, des Vergers, et la plus grande partie étoit en Vignes Tout le sol étoit couvert d'Arbres fruitiers, et sur tout de Noyers. Cette terre se séchoit et se gersoit facilement par la chaleur; on s'appercevoit même depuis long-tems qu'il s'y faisoit des fentes d'une profondeur extraordinaire, et quelquefois ces fentes s'élargissoient, et enfin formoient des fondrieres.

Le 23 Juin dernier, sur les 9. heures du soir, les habitans du Village de Pardines s'apperçûrent que

que les murailles de leurs maisons s'ébranloient sensiblement, ils sortirent, et virent que le Côteau s'enfonçoit à vuë d'œil, les terres des endroits élevez tomboient dans le Vallon, d'autres s'affaissoient tout-à-fait; la terre s'entrouvrant, formoit de nouvelles fondrieres; celles qui étoient déja faites devenoient plus grandes; le Terrain, qui s'écrouloit en trop grandes piéces, s'arrêtoit et se bouleversoit l'un sur l'autre; les Rochers qui se détachoient de ces terres, se précipitoient dans le Vallon, de sorte que le chemin d'Yssoire à Clermont, voisin de ce Côteau, est devenu impraticable.

Tout cela ne s'est point fait par un mouvement impétueux, mais assez lentement, et quelquefois presqu'imperceptiblement. On s'apperçût en premier lieu d'un mouvement assez sensible, pendant l'espace de trois ou quatre jours, à differentes reprises; le seul bruit qu'il y a eu est celui qu'ont fait les Rochers en tombant dans le Vallon, et quelques grosses mottes de terre qui se détachant des endroits escarpés, se précipitoient rapidement.

Cet écroulement a emporté 26 Bâtimens, dont les uns se sont affaissés avec le Terrain, et se sont enfin écroulés par l'ébranlement des fondations. Les vestiges des autres paroissent encore sur la surface de la terre, ayant coulé avec moins de rapidité dans le Vallon. Il y a eu une maison qui n'est tombée que le 10. de Juillet.

On compte que les terres qui se sont éboulées, ou qui ont été enveloppées sous les décombres des autres, forment la quantité de 466. *œuvres* de Vigne, 40 *septerées* de terres labourables, et 56 *œuvres* de Prés, ce qui peut en tout compo-

composer 150 arpens, mesure de Paris. Il est à remarquer que dans cet espace il y avoit plusieurs Vergers, et que tout ce terrain étoit couvert d'Arbres, soit Noyers sur le Côteau, soit Saules et Peupliers dans le Vallon : on en fait monter le nombre à 4000. qui ont été culbutés.

Si l'on peut former quelques conjectures sur un évenement si extraordinaire, on pense qu'il peut venir de la situation du Sol, et de la nature du Terrain ; la premiere superficie du Côteau, de la hauteur de quatre à cinq pieds, étoit un terrain assez leger, et facile à se dessecher par les ardeurs du Soleil. Sous ce premier lit il y avoit un banc de terre glaise, que l'on découvre aujourd'hui en plusieurs endroits, lequel est extrêmement humide, et où l'on voit même l'eau sourciller.

Les grandes pluyes qui sont tombées au commencement du Printemps ont pû délaïer ce banc de glaise, qui a reçû et retenu les eaux du Côteau qui couloient entre deux terres ; les chaleurs de l'Eté qui sont venuës ensuite ont pû dessécher la premiere superficie, et en auront fait une croûte solide ; or cette croûte s'étant trouvée sur un terrain gras et humide, d'ailleurs fort glissant, par sa pente vers le Vallon, cette superficie s'est détachée par masses, et a coulé vers l'endroit de sa pente. Plusieurs parties se sont affaissées presque insensiblement, soit parce que l'écroulement du terrain voisin a fait détacher ce qui étoit le plus proche des terres glaises, soit parce que les eaux ayant séjourné entre cette croûte superficielle et le banc de glaise, avoient miné le terrain, &c.

Il y a eu des Champs entiers qui ont coulé dans

dans le Vallon, et l'on y voit encore des Vignes, avec leurs échalas, dans la même assiete qu'elles étoient sur le Côteau. Enfin il y en a qui se sont entierement bouleversées, parce que la partie inférieure de cette croûte, ayant touché au terrain solide s'est arrêtée, et le mouvement l'a fait briser en morceaux qui se sont séparez, et se sont culbutés les uns sur les autres de différentes manieres.

Je dois ajoûter ici que cet Accident n'est pas sans exemple dans la Province d'Auvergne; à la verité, on n'en avoit jamais vû de si considérables; il est souvent arrivé que des piéces de terre d'un quartier, et d'un demi arpent, se sont détachées des Côteaux, et ont coulé sensiblement sur les héritages inferieurs.

Quelque considerable que soit cet Accident pour les malheureux qui l'ont ressenti, il seroit à souhaiter que ce fut le seul qui fut arrivé dans notre Province, les inondations de l'Allier, des Rivieres et des Ruisseaux, et depuis les grêles qui sont tombées continuellement ont ruiné plus de 100. Paroisses, et les ont mis hors d'état de recüeillir ni Bled, ni Vin, ni Chanvre cette année.

## *Autre Extrait de Lettre.*

LE Village de Pardines, appartenant à Made du Bonseage, presque vis-à-vis le Vallon de S. Cyrques, est situé sur la gauche du chemin de Clermont à Yssoire. Quelques jours avant l'accident, les habitans de Pradines s'apperçurent en labourant leurs terres, qu'elles étoient mouvantes. Ils enfoncerent leurs *Aiguillades*, qui sont une espece de Gaule, d'environ dix

dix pieds de long, avec lesquelles ils piquent leurs Bœufs. Cet instrument entroit sans peine en terre jusqu'au bout sans trouver ni fonds ni résistance; néanmoins ces Laboureurs ne firent pas grande attention à cela. Enfin, la veille de S. Jean, pendant la nuit, tout le monde étant couché, un des habitans s'apperçût que sa maison s'enfonçoit en terre, il sortit avec ses domestiques, et fut bien plus surpris de voir le terrain voisin entr'ouvert de tous côtez; il envoya éveiller ses voisins; chacun sauva ce qu'il pût, et se retira sur la hauteur; à peine y étoient-ils que quarante-deux maisons du Village furent abîmées et ensevelies dans la terre, et un Terrain d'environ cinq cens arpens, se détacha de la Colline et roula jusques dans la Plaine, qui se trouve maintenant comblée de monceaux de terres, qui ont entraîné pêle-mêle les Vignes et les Arbres qui étoient sur le Côteau.

Il y a une chose bien particuliere, c'est que quelques-uns de ces Arbres, après avoir fait sans doute, plusieurs culebutes, se sont trouvez debout, et ont formé un bouquet de bois à l'endroit où ils se sont arrêtez. L'Eglise et trois maisons qui en sont voisines subsistent encore, mais il y a apparence qu'elles auront bien-tôt le sort des autres.

L'éboulement de ces terres laisse voir des Rochers monstrueux qu'il a dépoüillés; ce qui fait présumer que ces Rochers servant de Digue aux eaux qui s'y sont amassées, les y on fait séjourner, et ont causé le désordre qui vient d'arriver.

Une Lettre d'Yssoire, du 24 Juin porte; la nuit du 23 au 24 Juin le Village de Pardines s'est

s'est englouti, je veux dire que la plûpart des bâtimens ont changé de place presque tous entiers, et après avoir fait un peu de chemin se sont bouleversez et se sont ensuite enfoncez en terre. Les Champs et les Vignes ne sont plus à Pardines, ils se sont dispersez confusement et n'ont laissé à leurs places que des Rochers et des Précipices. On y voit plus ni Chêne ni Noyers, et la métamorphose est si singuliere et si épouventable, qu'on n'en sçauroit donner une juste idée par le recit.

## *MORTS, NAISSANCES.*

ON a appris d'Oran que *Jean-Sebastien Hue de Mıromenil*, cy-devant Colonel du Regiment de Querci en France, y étoit mort des blessures reçues à la journée du 10 Juin, contre les Maures, le 15 du même mois, generalement regretté des Officiers et des Soldats. Il commandoit les Troupes Espagnoles, comme Colonel de jour.

*D. Loüise-Césarine de Conflans*, veuve de *Mre Emmanuel de Proisy, Marquis de Morfontaines*, mourut le 19 Juin, en son Château de Bouleuze en Champagne, dans la 86 année de son âge. Elle étoit fille de Christophe de Conflans, Comte de Vezilly, Seigneur de Bouleuze, de Poilly, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy Loüis XIII. et Capitaine d'une Compagnie de Chevaux Legers de cent Maîtres, en 1635. et de D. Magdeleine de Chastillon sur Marne, de la branche des Seigneurs de Marigny, qui mourut veuve le 1 Septembre 1683.

1683. La Marquise de Morfontaines, dont on rapporte la mort, a eu pour fille unique, Loüise de Proisy de Morfontaines, mariée avec Emmanuel de Hallencourt, Marquis de Dromesnil, cy-devant Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux Legers Dauphins, et frere de Charles François de Hallencourt de Dromesnil, Evêque de Verdun; duquel mariage est venuë une fille, qui a épousé en 1726. à l'âge de 19 ans, Charles Brulart, Marquis de Genlis. La Généalogie de la Maison de Conflans, qui est une branche de l'ancienne Maison de Brienne, est rapportée dans le 6 tom. des Grands Officiers de la Couronne, à l'article des Connétables, page 142.

*D. Marguerite de Mareau de Villeregis*, veuve en premieres nôces *de Maximilien-Claude-François, Comte de Gomiecourt*, mort le 13 Mars 1665. et en secondes, depuis le 21 Septembre 1689 *de Loüis de Mailly, Seigneur du Fresnoy, Fécamp, la Neuville, &c.* Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, et Capitaine-Lieutenant des Gensdarmes du Princ de Condé, mourut à Paris, le Juin, dans la 93 année de son âge, et fut inhumée à S. Nicolas des Champs, dans la Sépulture de sa famille. Elle a laissé de son second mariage un fils, appellé le Comte de Mailly, qui n'est point marié, et Elizabeth de Mailly, mariée en 1708. avec Joachim de la Viefville, Seigneur de Plainville, Levremont, Rouville, Chevalier de l'Ordre Militaire de saint Loüis, et Capitaine de Vaisseaux du Roy.

*Pierre-Antoine Roüillé*, Seigneur de *S. Seine*, Ville-Sery, Arnay, &c. Président honoraire au Grand Conseil, mourut le Juin, âgé d'environ 50 ans; il avoit été marié le 29 Mars

1708.

1708. avec Anne le Gouz, seconde fille de Benoît-Etienne le Gouz-Mailiard, Seigneur de Seine, Ville-Sery et Arnay, Président au Parlement de Dijon; et d'Anne Berthier.

*Charles-Emmanuel de Baufremont*, Baron de Secy, Abbé commandataire des Abbaïes de saint Pierre de Luxeüil, et de S. Paul de Besançon, mourut le 27 Juin, âgé de 69 ans, il étoit oncle de Loüis-Benigne de Baufremont, Marquis de Clairvaulx, et de Listenois, Comte de Poligny, Rand, Durue; Baron de Traves, Ressin, Montsogeon, &c. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Brigadier des Armées du Roy, du 1 Fevrier 1719, et cy-devant Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, lequel a été marié le 5 Mars 1712, avec D Helene de Courtenay, la derniere de sa Maison, dont il a plusieurs fils; l'aîné appellé le Marquis de Baufremont, qui a été fait à l'âge de 18 ans, au mois de Decembre, Mestre de Camp du Regiment de Dragon, qu'avoit son pere, et dans lequel il étoit Capitaine.

*Fréderic-Jules de la Tour*, appellé le *Prince d'Auvergne*, mourut à Paris le 28 Juin, après une longue maladie, dans la 61 année de son âge, étant né le 2 May 1672. Il étoit fils puîné *de Gedefroi-Maurice de la Tour, Duc de Bouillon, d'Albret, et de Châteaux-Thierry*, Pair et Grand Chambellan de France, mort le 25 Juillet 1721. et de Marie-Anne Mancini, morte le 21 Juin 1714. il avoit été autrefois connu sous le nom de Chevalier de Boüillon, étant Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, qu'il quitta et prit ensuite le titre de Prince d'Auvergne. Il avoit été marié le 17 Janvier 1720. avec Catherine-Olive de Trantes, fille de

Par-

Patrice de Trantes, Chevalier, Baron, et d'Irlande, Grand Trésorier d'Angleterre, sous le regne de Jacques II. qu'il suivit en France en 1689. et de D. Eleonore de Nagle de Monamini; il en avoit eu deux fils et une fille, mais ils sont morts en bas âge.

D. *Marie-Anne Foucault*, veuve depuis le 14 Mars 1705. de François Petit de Villeneuve, Conseiller honoraire en la Cour des Aydes, mourut à Paris le 30 Juin, âgée de 85 ans; elle étoit sœur de Joseph-Nicolas Foucault, Marquis de Magny, Conseiller d'Etat ordinaire, mort le 8 Février 1721. et elle avoit eu deux fils, tous deux Présidens en la Cour des Aydes; l'aîné, mort le 24 Decembre 1731. laissant des enfans en bas âge; le cadet étoit mort dès le 7 Mars 1710. à l'âge de 28 ans, n'ayant laissé qu'une fille unique, nommée Marie-Anne Petit de Villeneuve, née au mois de Juillet 1709. qui a été mariée le 19 Juillet 1728. avec Jean Baptiste-Maximilien le Feron, Seigneur du Plessis, Maître des Requêtes.

*Frere Nicolas de Geraldin*, Chevalier, Grand-Croix, de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, Grand Prieur titulaire d'Angleterre, Commandeur de la Commanderie Magistrale de Metz, mourut au Château de S. Symphorien, en basse-Normandie, le 29 Juin, âgé de 40 ans.

*Claude de la Villeneuve de Languedoüe*, Seigneur d'Ossonville et Ansonville, dans le Pais Chartrain, Enseigne au Régiment des Gardes-Françoises, et auparavant Doyen des Pages des Ecuries du Roy, mourut à Draveil sur Seine, à l'âge d'environ 26 ans, le 7 Juillet, sans avoir été marié.

*Jean-Baptiste d'Andiffret*, Gentilhomme Provençal

vençal, de la Ville de Marseille, cy-devant Envoyé Extraordinaire du Roy, auprés de S.A.R. le Duc de Lorraine, mourut à Nancy le 9 Juillet, âgé d'environ 76 ans, et fut inhumé avec beaucoup de pompe; son Convoi ayant été accompagné d'un détachement des Gardes du Duc de Lorraine, et un grand nombre de personnes de considération y ayant assisté.

Il fut nommé le 20 Février 1698. par le Roy, son Envoïé extraordinaire auprès des Ducs de Mantouë, de Parme et de Modene, et ayant été rappellé d'Italie, il fut choisi au mois de Juillet 1702. pour aller résider avec le même caractere d'Envoyé extraordinaire à la Cour de Lorraine. Il remplit ce poste jusqu'au 29 Juin de l'année derniere 1732. qu'il prit à Luneville son audience de congé de la Duchesse doüairiere de Lorraine. Ses longs services avoient été recompensez au mois de Septembre dernier d'une pension de 3000 liv. Il étoit cousin germain de M. d'Audiffret, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Gouverneur du Château d'If et Islés de Marseille.

*Charles de la Grange-Trianon*, Diacre, Chanoine Jubilaire de l'Eglise Métropolitaine de Paris, Abbé Commandataire de l'Abbaye de saint Sever, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Coutances, Prieur des Prieurez de S. Martin du Vieil-Bellesme, de S. Maxire, Diocèse de la Rochelle, et d'Yvette, près Chevreuse, Conseiller en la Grand-Chambre du Parlement, et Doyen des Conseillers Clercs, mourut le 10. Juillet en sa Maison Claustrale, dans la 80. année de son âge, étant né à Paris le 23. Août 1653. d'un Famille très-ancienne et illustre dans la Robbe, qui finit en sa personne. L'Abbé de la Grange avoit été

reçû

reçû Chanoine de Paris, le 5. Avril 1679. et Conseiller au Parlement le 13. May 1682. et il avoit obtenu l'Abbaye de S. Sever en 1694. Il a nommé pour son Executeur Testamentaire M. d'Argouges, Lieutenant Civil, auquel il fait un présent de 4. Tableaux de prix. Il avoit fait l'année derniere une donation de 50000. livres au Chapitre de Notre-Dame pour l'entretien des Orgues de l'Eglise, à la charge d'un annuel après sa mort.

Par la mort de l'Abbé de la Grange, Jean-Baptiste Pajot de Dampierre, Soudiacre, Chanoine de l'Eglise de Paris, depuis le 14. Octobre 1709. et Abbé de S. Loup, Diocèse de Troyes, du mois de Janvier 1731. Conseiller en la cinquiéme Chambre des Enquêtes, reçû le 17. Juillet 1715. fut appellé et monta à la Grand-Chambre le même jour 10. Juillet 1733.

D. *Marie Regnault*, Veuve en premieres Nôces d'*Edme Roger du Perron*, Seigneur de *Corcelles*, Intendant pour le Roy à Cazal et à Pignerol, et en secondes, depuis le premier Avril 1720. de Jean-Pierre Chuberé, Conseiller, Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, Avocat au Parlement, et ancien Bâtonnier, Banquier Expeditionnaire en Cour de Rome et Legations, mourut à Paris le 13. Juillet, ayant eû de son premier Mary une fille mariée avec Pierre d'Hariague, Seigneur d'Auneau en Beauce, Secretaire du Roy, et cy-devant Trésorier de la Maison d'Orleans, et de son second, Marie-Louise Chuberé, mariée le 3. Septembre 1714. avec Jean-Baptiste-Auguste le Rebours, Seigneur de S. Mard sur le Mont, Conseiller au Parlement de Paris, et morte le 29. Juin 1729. à l'âge de 36. ans.

D. *Jeanne Duranti*, veuve depuis le 12. Dé-

cembre 1708. de *Denis Marsollier*, Conseiller au Grand Conseil, mourut à Paris en la Capitainerie du Louvre le 14. Juillet, dans la 92. année de son âge, étant née au mois de May 1642. Elle laisse une fille unique, Epouse de *Louis de Nyert*, Marquis de Gambais, Seigneur de Neuville, Gentilhomme ordinaire du Roy, et son premier Valet de Chambre, Gouverneur de Limoges, Bailly de Gray, en Franche-Comté, et Capitaine-Concierge du Château du Louvre.

D. *Anne de Casteras de la Riviere*, Baronne de Conflans, Epouse de Michel-Jean-Baptiste Charon, Marquis de Ménars, Brigadier des Armées du Roy, Capitaine des Chasses de la Capitainerie de Blois, Gouverneur du Château de Blois, Chevalier de S. Loüis, accoucha le 21 Juin, d'une fille, qui fut nommée Anne.

D. *Marie-Elisabeth de S. Simon*, Epouse de Claude Roland, Comte de Laval-Montmorency, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Gouverneur de Philippeville, accoucha le 27 Juin d'une fille, qui fut nommée Henriette-Charlotte, par Henry de S. Simon, Colonnel du Régiment de S. Simon, et par D. Marie Jeanne-Louise Boüin d'Angervilliers, Epouse du Marquis de Ruffec, Grand d'Espagne.

D. *Geneviéve-Adelaide-Félicité Do*, Epouse de Loüis de Brancas, Duc de Lauragais, Pair de France, accoucha le 3 Juillet, d'un fils, qui fut nommé Loüis-Léon-Félicité, par Léon de Madaillan de Lesparre, Comte de Lassay; et par D, Marie-Angélique Fremin de Moras, Epouse de Loüis-Antoine de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy.

AR-

# ARRESTS NOTABLES.

ORDONNANCE DE POLICE, du 5. Juin, portant défenses aux Proprietaires et Locataires des Maisons voisines de la Foire S. Laurent, d'en loüer aucunes parties pendant ladite Foire, sans la participation de Maître Aubert, Commissaire préposé à cet effet.

AUTRE du 19. Juin, portant Reglement de ce qui doit être observé pendant la tenuë de la Foire S. Laurent, par les Marchands de Paris et Forains, qui y sont établis pour la vente de leurs Marchandises, Denrées, &c.

ARREST du Parlement, du 2. Juillet 1733. sur les Procedures criminelles du Châtelet de Paris, &c.

Ce jour, le Procureur General du Roy entré en la Chambre de la Tournelle, à l'occasion de la plainte renduë au Commissaire Charles, le 20. Juin dernier par Anne-Catherine Miotte, femme de René Hatte, Fermier General, et Marie Viart, femme Boiron, sa Domestique ; le Substitut du Procureur General du Roy au Châtelet, le Greffier dépositaire des Registres criminels dudit Châtelet, et Charles Charles, Commissaire audit Châtelet, mandez pour rendre compte de leur conduite, oüis en présence du Procureur General du Roy. Eux retirez, et oüy le Procureur General du Roy ;

La matiere mise en déliberation.

La Cour a ordonné et ordonne que l'Art. 18. du Tit. VI. de l'Ordonnance de 1670. Arrêts et Reglemens de la Cour seront executez selon leur

K ij for-

forme et teneur, et en conséquence, qu'à compter de ce jour, il sera fait au Châtelet un nouveau Registre relié et chiffré, lequel contiendra au premier feüillet le nombre de ceux dont il sera composé, cotté et paraphé en tous ses feüillets par le Lieutenant Criminel, pour être au Greffe Criminel du Châtelet, enregistré toutes les Procedures qui seront faites ou apportées audit Greffe et leur datte; ensemble le nom et la qualité du Juge et de la Partie de suite et sans aucun blanc, sur lequel le Substitut du Procureur General du Roy et autres Officiers du Châtelet qui doivent prendre communication desdites pieces, seront tenus de se charger en marge de l'enregistrement d'icelles, et lesquels seront déchargez sur ledit Registre lors du rapport desdites Pieces; donné Acte au Procureur General du Roy, de la plainte qu'il rend de la soustraction de la premiere expedition de la plainte du 20. Juin dernier, lui permet de faire informer dudit fait, circonstances et dépendances pardevant M. Louis-François Symonnet, Conseiller en la Cour, pour l'information faite, communiquée au Procureur General du Roy, et vû par la Cour, être ordonné ce que de raison, à l'effet de quoi ordonne que le Registre des dépôts du Châtelet, apporté par le Greffier Criminel du Châtelet, et laissé sur le Bureau, sera déposé au Greffe criminel de la Cour; et faisant droit sur les Conclusions du Procureur General du Roy, ordonne que le Procès encommencé au Châtelet sur les faits résultans de la plainte renduë par Anne-Catherine Miotte, femme René Hatte, Fermier General, et Marie Viard, femme Boiron, sa Domestique, au Commissaire Charles, le 20. Juin dernier, sera continué, fait et parfait en la Cour, aux Auteurs, Complices et Adherans, des faits mentionnez en ladite plainte; et à cet effet que ladite plainte et autres procedu-

res

es qui peuvent avoir été faites, seront apportées au Greffe Criminel de la Cour : Et que le présent Arrêt sera lû et publié, l'Audiance du Parc Civil du Châtelet tenante, registré ès Registres dudit Châtelet, imprimé, publié et affiché par tout où besoin sera. Fait en Parlement le 2. Juillet 1733. Collationné, DROUET. *Signé*, PINTEREL.

ARREST du Conseil, du 26. Juillet 1733. dont voici la teneur.

Le Roy s'étant fait représnter une feüille imprimée sans nom d'Auteur ou d'Imprimeur, sans Privilege ni Permission, sous le titre de *Formulaire proposé par M. l'Archevêque de Tours, au Chapitre general des Benedictins de la Congrégation de S. Maur, le 3. Juillet 1733.* au bas de laquelle est un autre Ecrit intitulé, *Déclaration proposée pour être mise au bas des signatures du Formulaire précedent;* Sa Majesté auroit été en même temps, informée, que des esprits inquiets et mal intentionnez font tous leurs efforts pour obtenir ou surprendre des signatures de plusieurs Religiaux de la Congregation de Saint Maur, et former entre-eux une espece d'associacion, dans la vûë de s'opposer à ce qui s'est fait audit Chapitre general; à quoy étant necessaire de pourvoir, non seulement pour empêcher tout ce qui pourroit troubler la paix dans l'interieur de cette Congregation, mais pour affermir de plus en plus la tranquillité publique, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que ladite feüille imprimée sous le titre de *Formulaire proposé par M. l'Archevêque de Tours, au Chapitre general des Benedictins de la Congregation de Saint Maur, le 3. Juillet 1733.* au bas de laquelle est un autre écrit intitulé, *Declaration proposée pour être mise au bas des signatures du Formulaire precedent*, sera et demeurera supprimée : Enjoint Sa Majesté à tous ceux

ceux qui en ont des exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du Sieur Herault, Conseiller d'Estat, Lieutenant general de Police de la Ville de Paris, pour y être supprimez : Fait deffenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres, de quelque état et condition qu'ils soient, d'en vendre, débiter, ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire. Ordonne en outre Sa Majesté, que par le Sieur de Lesseville Intendans et Commissaire déparli dans la Generalité de Tours, il sera informé contre ceux qui sollicitent des signatures, ou associations, pour s'opposer aux decrets dudit Chapitre general de la Congregation de Saint Maur; lui permettant de subdeleguer tel Officier, ou Gradué, avec tel Greffier qu'il jugera à propos, pour proceder à ladite information, à la requête de celui qu'il commettra pour faire la fonction de Procureur du Roy. Veut et ordonne Sa Majesté, qu'il soit pareillement informé des faits cy-dessus marquez, par ledit Sieur Herault, Conseiller d'Etat, Lieutenant general de Police, à la requête du Sieur Moreau Procureur du Roy au Châtelet, à l'égard de ce qui peut s'être passé dans l'étenduë de la Ville, Prevôté et Vicomté de Paris, pour les informations faites et rapportées, y être pourvû ainsi qu'il appartiendra par Sa Majesté; laquelle se reserve la connoissance de toutes les difficultez ou contestations qui pourroit avoir été formées, ou l'être dans la suite, au sujet dudit Chapitre, et de ce qui s'y seroit passé, Sa Majesté interdisant ladite Connoissance à toutes ses Cours et autres Juges &c.

# TABLE

Pieces Fugitives. Codrus, *Poëme.* 1467
Conjectures sur le Palais, appellé *vetera Domus*, &c. 1470

Ode aux Muses, 1484
Lettre sur l'Historien Lampride, au sujet d'Alexandre Severe, 1488
Epitre au Comte de Tavanes, 1502
Seconde Lettre au sujet des Peintres Flamands, 1505
Ajax, *Cantate*, 1513
Remarques sur une Médaille Grecque de *Diadumenien*, 1516
Avis au Prestol d'Iac, et Vers en Réponse, &c. 1520
Suite du Voyage en Basse-Normandie, 1521
L'Epoux malheureux, *Elegie*. 1534
Suite des Refléxions sur la bizarrerie des Usages, 1540
Ode qui a remporté le Prix au Palinod, &c. 1547
Lettre et Descrisption de la Terre de G. 1552
Lettre Critique sur une nouvelle Histoire Universelle d'Angleterre, &c. 1559
Epitre de M. *** à Mlle sa fille, 1571
Enigmes, Logogryphes, &c. 1574
NOUVELLES LITTERAIRES des beaux Arts, &c. Anecdotes de la Cour de Phil. Auguste, 1581
Le Pour et Contre; 1593
Abregé Chronologique et Historique de l'Origine et du Progrès des Troupes de France, &c. 1594
Dissertation sur le Feu Boréal, &c. 1605
L'Art d'apprendre la Musique, exposé d'une maniere nouvelle, 1607
Nouvelle Edition de Robert Etienne, 1611
Projet et Souscription sur un grand Ouvrage qui regarde les Monumens antiques, 1612
Manifeste sur les Droits de Joyeux Avenement, &c. 1615
*Oriens Christianus* du P. le Quien, &c. 1622
Question, 1623

Lettre et Description de la Cathedrale de Chartres, 1624
Estampes nouvelles, 1627
Air noté, 1628
Spectacles. Le Temple du Goût, *Comédie*, 1630
L'Opéra Comique, *la Fausse Egyptienne*, et *Hali* et *Zemire*, &c. en Vaudevilles, 1634
Pelopée, Tragédie nouvelle, *Extrait.* 1638
Nouvelles Etrangeres, de Pologne et d'Allemagne, 1654
D'Italie, 1658
Amnistie accordée aux Corses, 1660
D'Espagne, &c. 1666
Morts et Mariages, 1667
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1668
Plusieurs Lettres de Clermont en Auvergne, sur l'accident qui y est arrivé. 1671
Morts, Naissances, &c. 1676
Arrêts Notables, 1683

*Errata du second Volume de Juin.*

PAge 1457. l. 13. Sraguiet, *lisez* Fraguier. *Ibid.* l. 24. Muret, *l.* de Cadrieu.
P. 1459. l. 16. Azonville, *l.* Allonville, et dans la ligne suivante.

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

PAge 1519. l. 3. Titulaire, *lisez* Tutelaire. P. 1522. l. 15. Eguierre, *l* Esquerre.
P. 1545. l. derniere, Table, *l.* Tableau.
P. 1548. l. 1re, en, *l.* et. P. 1565. l. 2. ses, *l.* ces. P. 1573. l. 14. cheri, *l.* cheris. P. 1619. l. 31. Seine, *l.* somme. P. 1625. l. 6. loin, *l.* long. P. 1629. l. 15. que nos, *l.* et bien. P. 1632. l. 23. qu'il n'y faisoit, *l.* qu'ils n'y faisoient.

*L'Air noté doit regarder la page* 1628

# MERCURE
# DE FRANCE,
## DÉDIÉ AU ROY.
## AOUST. 1733.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIII.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*

# AVIS.

*L'ADRESSE generale est à Monsieur* MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

*On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.*

*Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.*

PRIX XXX. SOLS.

P.b. M553 1733 August

# MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

## AOUST. 1733.

## PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

### LA FLATERIE.

### ODE.

Plein de cette noble furie,
Qu'Horace sentit autrefois,
Contre la basse flaterie,
Aujourd'hui j'éleve ma voix;
Tremblez, sujets de la perfide,
Le Dieu qui m'anime, et me guide,
Dans mes mains a mis son pinceau;
Je vais par des traits pleins de flammes,

De l'imposture de vos ames,
Immortaliser le tableau.

Loin de moi, Troupe abominable,
Dont l'Univers est infecté ;
Du Monstre le plus effroïable,
Je crains moins la férocité :
Contre sa meurtriere rage
On peut opposer un courage,
Un bras qui triomphe en Vainqueur ;
Mais contre vous on est sans armes ;
Vos mensonges ont tant de charmes,
Que l'on n'en peut sauver son cœur !

C'est nous qui sommes vos Ministres ;
Verra-t-on toujours les mortels,
Charmez que vos bouches sinistres,
Les trouvent dignes des Autels ?
Le fol amour qui les domine,
Sera-t-il toujours l'origine
De leur vaine crédulité ?
N'auront-ils jamais le courage,
De ne point accepter l'hommage,
Qu'ils connoîtront peu mérité ?

O vous, redoutables Monarques,

Im-

Images vivantes des Dieux,
Montrez-vous par d'illustres marques,
Dignes d'un nom si glorieux.
Vos Palais seroient-ils l'azyle,
D'une Troupe infâme et servile,
D'Admirateurs de vos défauts?
Trop heureux celui qui gouverne,
Quand du haut du Thrône il discerne,
Les vrais honneurs d'avec les faux!

Tels que les trompeuses *Sirénes*,
Dont les chants sont faits pour toucher,
Donnent sur les liquides plaintes,
Le trépas au foible Nocher.
Tels des flateurs, les traits funestes,
Dans des ames toutes célestes,
Font couler leur fatal poison;
Rois, imitez le sage Ulisse;
Il triompha de leur malice,
Par le flambeau de la raison.

Ainsi, jaloux de votre gloire,
N'écoutez que la vérité;
Elle rendra votre memoire,
Plus chere à la postérité;
Méprisez ces langues maudites,
Qui sçavent peindre les Thersites

Avec les couleurs des Héros ;
Et malgré la Parque elle-même,
Vous porterez le Diadême,
Jusques dans le sein des Tombeaux.

Flateurs, que votre art disparoisse ;
Non, ne croyez pas désormais,
Triompher de notre foiblesse ;
Nos cœurs vont repousser vos traits ;
De vos conseils illégitimes,
Les vertus étoient les victimes ;
Nous en ignorions les beautez ;
Quelle étoit notre erreur extrême !
Nous préférions au bien suprême,
Les vices les plus détestez.

Delà la parricide rage,
Qui massacra tant de Romains ;
Barbares, ce fut là l'ouvrage,
De vos conseils trop inhumains,
Sans vous, ni Néron, ni Tibere,
Jusqu'au sein d'un fils, d'une mere,
N'eussent point porté leur fureur ;
Malheureux qui vous prend pour guides !
Il ose jusqu'aux parricides,
De ses forfaits porter l'horreur.

Fille

Fille du ciel, vérité sainte,
Viens nous éclairer à jamais,
Afin que leur maligne feinte,
Dans nos cœurs n'ait aucun accès,
Ennemis de ce doux délire,
Qui nous arrache à ton empire,
Tout notre encens sera pour toi;
Et loin d'applaudir au mensonge;
Nous le traiterons comme un songe,
Trop indigne de notre foy.

Craignez la colére céleste,
Vous qui sous des dehors charmans,
Cachez un venin plus funeste,
Que ne l'est celui des Serpens.
Déja sur vos coupables têtes,
J'entends gronder mille tempêtes,
L'air s'embraze, le jour s'enfuit;
Et la foudre qui vous menace,
A cette clarté qui s'efface,
Va joindre une éternelle nuit.

*Par* M. de S. R.

LETTRE de M. Clerot, Avocat au Parlement de Roüen, sur le Droit de Viduité, le Doüaire, le Don mobile, et les autres avantages des gens mariez en Normandie.

VOus voulez absolument, Monsieur, que je vous explique ce que c'est que nôtre Droit de Viduité, et vous souhaitez qu'en même-temps je vous donne quelque idée des autres Droits des Gens mariez en nôtre Province; vous allez être satisfait: Voici sur cela mes Observations. Selon l'article 382. de nôtre Coutume: *Homme ayant eu un enfant, né vif de sa femme, joüit par usufruit, tant qu'il se tient en viduité, de tout le revenu appartenant à sadite femme, lors de son décès, encore que l'enfant soit mort avant la dissolution du mariage.*

Les Auteurs sont partagez sur l'origine, l'essence, et les effets de ce Droit. 1°. Les Anglois prétendent qu'il a pris naissance chez eux: Litleton assurant même qu'il étoit appellé *Curtesie d'Angleterre, parce que l'on n'en use en aucun autre réalme, fors que tant seulement en Engleterre.* Nos Normands au contraire, sur le

texte

Texte de l'ancien Coutumier, disent que nous l'avons porté chez les Anglois. *Consuetudo est enim in Normannia ex antiquitate approbata*; et plusieurs Auteurs François croient le voir dans les Capitulaires de nos premiers Rois; ce qui fait dire à l'un d'eux contre Cowel, Smith, et Litleton, *Illa est verè nationis nostræ humanitas.*

2°. Quelques-uns ont avancé que pour acquerir par le mari cet avantage, il suffisoit que l'enfant eut été conçû, et que la mere eût témoigné l'avoir senti remuer dans ses flancs. Quelques autres, au contraire, ont dit que l'enfant devoit être absolument sorti des entrailles de sa mere, et que des gens dignes de foy l'eussent vû vif; plusieurs se sont persuadé qu'il ne suffisoit pas que l'enfant eut été vû remuer, mais qu'il falloit encore qu'on l'eut entendu pleurer ou crier.

3°. Il y en a qui pensent que cet usufruit est acquis par la volonté seule de la Loy: *Beneficio Legis*; d'autres, au contraire, soutiennent que c'est une possession à droit successif: *Jure hæreditario*; mais d'une espece particuliere; et plusieurs représentent ce droit comme une espece de legs, que la Loy fait faire par la femme, *jure nuptiali*, à celui qui l'a renduë féconde. Voici, Monsieur, de quoi vous

convaincre là-dessus. 1°. Ce droit, comme ce qui forme toute notre ancienne Coûtume, ( je n'en excepte pas même la clameur de Haro ) vient des Loix des premiers Rois de France, que nos premiers Ducs ont adoptées, en y faisant quelques changemens, et Guillaume le Conquerant l'a porté en Angleterre, d'où il est même passé en Ecosse. 2°. A prendre ce droit dans le sens où il a été introduit, il ne peut être acquis au mari que quand l'enfant a été vû remuer, et qu'il a été entendu crier. 3°. Ce même droit dans son origine étoit une espéce de succession, il a été ensuite une véritable donation, et à présent ce n'est ni succession, ni donation, mais un avantage de la loy qui tient de l'une et de l'autre.

Pour faire cette démonstration par ordre, et pour vous donner les éclaircissemens que vous demandés, je vais vous exposer ici quelles ont été les differentes espéces de possessions dans les principales Epoques de la Monârchie.

## PREMIER TEMPS.

Les Bourguignons, les Francs, les Saxons et autres Peuples venus du fond de l'Allemagne, s'étant emparés de differentes

rentes Provinces de la Gaule, leurs Capitaines, et leurs Soldats partagerent non-seulement les Terres qu'ils venoient de conquerir, mais encore les dépouilles des Peuples qu'ils venoient de subjuguer; ce qu'ils appelloient pour chaque particulier, *sortem*, ou ce qui est la même chose, *Allodium*, du mot Allemand *All*, qui signifie tout, et de *Lods*, *las* ou *lot*, qui signifie part, portion, ou Partage; d'où vient que dans la suite ils ont indistinctement appellé *Allodium* tout ce qu'ils ont possedé comme proprietaires. Je ne vous citerai sur cela qu'une Lettre du Pape Jean VIII. où l'on trouve : *Proprietates Bosonis et Engeltrudis quas vos Allodium dicitis, filiabus eorum hæredibus restituatis.*

Il y avoit une autre sorte de possession, mais que l'on ne tenoit que de la grace du Roi, ou de l'élection du peuple, ou de la faveur des premiers Officiers de la Couronne; c'étoient les Duchés pour lever, conduire et commander les Troupes de toute une Province. Les Comtés pour éxécuter les ordres des Ducs, de ménager les revenus roïaux, et de rendre la justice dans certains Parlemens, les Marquisats pour veiller sur les Frontieres, les Chastellenies pour recevoir nos

Princes dans leurs fréquens Voyages, et cent autres places pareilles qui produisoient un certain revenu, mais qui ne passoient point aux héritiers, si ce n'est dans le cas de ce que nous appellons aujourd'hui survivance.

La facilité qu'il y eut dans la suite à avoir de ces Benefices pour les Descendans, les fit regarder comme des especes d'héritages; on en obtint même plusieurs *in Allodium*, selon l'interêt ou la bonté de nos premiers Rois; et enfin dans de certaines Révolutions de l'Etat, il en fut abandonné des plus considérables. Ainsi, Monsieur, cette partie de la Neustrie, que nous occupons aujourd'hui, fut-elle laissée à notre premier Duc Raoul, pour en joüir comme de son propre bien. *Ab Eptæ fluviolo usque ad mare ut teneat ipse et successores ejus in fundum sempiternum.*

Jusqu'ici, la maniere de posseder ne changea point; on compta toujours les meubles, les immeubles, les droits et les actions, dans un seul corps de possession, sous le nom d'*Aleu.* Vous verrez cela dans plusieurs Titres, et particulierement dans celui que je vous ai quelquefois fait voir sur cette matiere, où on lit cette formule: *Asserens per juramentum suum, res, jura, dominia, et*

*usagia*

*usagia inferius annotata ab aliquo non tenere, sed eadem in Francum purum et liberum Allodium se habere.* Examinons maintenant comment nos premiers François divisoient cette possession.

D'abord les Esclaves, les Pierreries, les Meubles, les Hardes; ensemble les Droits, les Actions, et quelquefois même les Maisons des Villes, faisoient la premiere partie, sous cette dénomination *Mancipia*. Je ne vous citerai point d'éxemples sur cette portion des Aleuds, vous sçavez que dans nos anciennes loix la maison dans la Ville est souvent marquée sous cette dénomination *Mancipiata Casa.*

Ensuite les Chevaux, les Bœufs et Vaches, les Moutons, et generalement toutes les bêtes domestiques; ensemble les Harnois, les Fourages, les Grains, et tout ce qui convenoit à ces choses, faisoient la seconde partie que l'on désignoit sous ce nom *Pecunia*. Vous sçavez, Monsieur, qu'en quelque maniere cela étoit encore d'usage sous le Regne de notre Guillaume le Conquerant, puisque ce Prince deffendant dans le Chap. 9. de ses Loix, la vente ou l'achapt des bêtes vives ailleurs que dans les Villes, se sert de cette expression : *Interdicimus ut nulla pecu-*

*pecunia viva vendatur aut ematur, nisi intra civitates.*

Enfin, les Maisons de Campagne, les Terres, les Forêts, les Eaux, les Droits de Chasse et de Parc, formoient la troisiéme partie que l'on appelloit chez les Francs *Terra Salica sive Francica*, parce qu'en general c'étoit le propre de la valeur Françoise, et chez les Ripuariens, *Terra Aviatica*, parce qu'ils la tenoient, non à droit de Conquête, mais au droit de leurs Ayeux, ausquels les Romains l'avoient donnée. Voyons présentement l'ordre de succeder, et à cet égard une nouvelle division des Aleuds.

Nos premieres Loix sous le nom *hæreditas*, font passer tout en general aux plus proches parens, mâles, ou fémelles; mais ces mêmes loix portent une exception pour la Terre: *Aviatica, aut Salica, sive Francica*, car elles ne veulent pas que les femmes y ayent aucune part, et c'est la distinction qu'il ne faut pas omettre.

Ainsi, l'héritage d'une personne, ses Aleuds, son Patrimoine, forment deux successions différentes: la premiere, où l'on comprend tout ce qui est meuble, tout ce qui est héritage de Ville, tout ce qui est acquêts: la seconde, où sont ren-

renfermées les Terres de Campagnes, ayant fait souche et passé des peres ou meres aux enfans. Examinez bien, Monsieur, nos premieres Loix, vous verrez que cette derniere succession, ou seule, ou jointe à son tout, est appellée *haereditatem paternam aut maternam*, et que la premiere est appellée simplement *haereditatem*. Je passe aux preuves.

La Loy des Ripuariens, au titre de *Alodibus*, fait passer en general les Aleuds aux pere, mere, freres et sœurs, oncles et tantes, *et deinceps usque ad quintum geniculum qui proximus fuerit in haereditatem succedat*. Mais pour cette portion qui est appellée *Terra Aviatica*, tant qu'il y a des mâles, les filles n'y peuvent rien prétendre. *Sed dum virilis sexus extiterit, femina in haereditatem Aviaticam non succedat.*

Dans les Loix Saliques, au même titre, nous voyons en general les Aleuds passer de même aux pere et mere, freres et sœurs, oncles et tantes. *Si autem nulli horum fuerint quicumque proximiores fuerint de paterna generatione ipsi in haereditatem succedant*. Mais pour cette portion, qui est appellée *Terra Salica*, les filles en sont absolument excluës : *De terra verò Salica nulla portio haereditatis mulieri veniat,*

*sed*

*sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perveniat.*

Enfin, Monsieur, dans les Loix de la Thuringe, ce Païs qui, selon Gregoire de Tours, avoit été long-tems le séjour des François, nous trouvons au même titre *de Alodibus*, notre distinction d'héritage, et notre exception en faveur des mâles clairement établie; que l'héritage d'un deffunt, dit cette Loi, soit appréhendé par le fils, et non par la fille: si le deffunt n'a point de fils, que la fille aye les esclaves, les maisons de Ville, les troupeaux, l'argent, en un mot, *mancipia et pecunia*; mais que les terres, les maisons de campagne, les droits de chasse, en un mot, ce que l'on désigne sous ce mot *terra* passe aux plus proches parens paternels. *Hæreditatem defuncti filius, non filia, suscipiat: Si filium non habuit qui defunctus est, ad filiam pecunia, et mancipia, terra verò ad proximum paternæ generationis consanguineum pertineat.*

C'est dans cette Loy qu'on observe que quiconque a la Terre, a aussi les équipages, les droits de la Guerre, et la contribution dûë par les Vassaux: *Ad quemcumque hæreditas terræ pervenerit, ad illum vestis Bellica, id est Lorica, ultio proximi et solutio debet pertinere.*

C'est

C'est dans cette Loy qu'on trouve enfin quel étoit le sort des filles, lorsqu'elles avoient des freres ; elles n'avoient que quelques ornemens que leur laissoient leurs meres, et qui consistoient en Chaînettes, Tresses ou Nœuds, Coliers, Pendans d'Oreilles, &c. *Mater moriens filio terram, mancipia et pecuniam dimittat, filiæ verò spolia colli, id est Murenas, Muscas, Monilia, Inaures, vestes, Armillas, vel quidquid ornamenti proprii videbatur habuisse.*

Les femmes, comme vous le voyés, Monsieur, étoient alors peu avantagées, car dans ces premiers tems les enfans des Concubines étant indistinctement appellés aux successions, avec les enfans des femmes légitimes, il arrivoit peu que les successions manquassent de mâles ; cependant il y avoit des cas où, comme dit cette Loy, l'héritage passoit de l'Epée à la Quenouille. *Post quintam generationem filia ex toto, sive de patris, sive matris parte in hæreditatem succedat; et tunc demum hæreditas ad fusum à lanceâ transeat.*

La liberté que les François, fixés dans les Gaules par la valeur de Clovis, eurent de régler le partage de leurs biens, selon les Loix de la Nation, ou les Loix Romaines, rendit enfin la condition des fem-

femmes plus avantageuse. On s'accoutuma peu à peu aux impressions que les Ecclesiastiques, qui suivoient le Code de Théodose, donnoient contre les Loix Saliques; on poussa même les choses jusqu'à l'excès, soit en regardant ces Loix comme détestables, soit en ne mettant aucunes bornes à la liberté de tester, pour se soustraire à leurs dispositions.

En effet nous voïons dans la douziéme Formule de Marculphe, qu'un Pere appelle l'exclusion des filles en la Terre Salique, une Coutume impie: *Diuturna sed impia inter nos consuetudo tenetur, ut de terrâ paternâ sorores cum fratribus portionem non habeant.* Que ce Pere pour cela ordonne le partage de sa succession entre ses fils et filles également, *sed ego hanc impietatem, &c.*

Une femme sous la puissance de son mari, au point que dans la dix-septiéme des mêmes Formules, elle l'appelle son Seigneur et son Maître. *Ego ancilla tua Domine et Jugalis meus*, a cependant le pouvoir de disposer des biens et d'appeller ses filles à sa succession; ce qui diminuë encore les avantages que les Loix de la Nation accordent aux mâles.

Enfin dans ce même temps, les Loix Ecclesiastiques favorisent encore les femmes;

mes ; car elles ordonnent la nécessité de les doter ; deffendant même dans le Concile d'Arles, tenu l'an 524. qu'il ne se celebre aucun mariage sans dot : *Nullum sine dote fiat conjugium* ; décidant ailleurs, qu'il n'y aura point de dot, où il n'y aura point de mariage : *Ubi nullum omninò matrimonium ibi nulla dos* ; *quia oportet quod constitutio dotis sit facta publicè et cum solemnitate ad ostium Ecclesiæ*. Voïons présentement les avantages respectifs entre les mariez.

Lorsqu'il étoit question de contracter, on s'assembloit de part et d'autre, en famille, amis et voisins. D'abord les parens de l'époux promettoient à la future épouse une dot qui consistoit alors en quelques Esclaves, quelques Bestiaux, quelques meubles et certaine somme d'argent ; ensuite cette convention des parens se faisoit, comme parlent les Loix Ripuaires : *Per tabularum seu chartarum instrumenta* ; et elle consistoit non-seulement en Esclaves, Bestiaux, argent, &c. mais encore en terres et en richesses considérables, même des Autels, des Eglises et des Dixmes.

Le jour des nôces venu, jour qui dans les premiers-temps arrivoit quelquefois des années entieres après les fiançailles, et

qui

qui se passoit souvent sans autre cérémonie que la conduite de la fiancée chez le fiancé ; les parens de l'épouse faisoient leur présent à l'époux, qui consistoit d'abord en quelques Flêches, quelque Bouclier, quelque Cheval, quelque Equipage de Chasse, &c. mais qui dans la suite a été la possession, *ut custos*, de tout le bien de l'Epouse, appellé en ce cas *Maritagium*, et la donation d'une partie de ce même bien, en ce qui consistoit en meubles ; d'où est venu ce que nous appellons présentement *Don Mobile*. Chez les premiers Saxons, ce qu'on a appellé depuis *Maritagium*, étoit nommé *Faderfium*, et la portion dont les parens de l'épousée faisoient présent au mari, et qui a été appellée Don Mobile, étoit nommée dans les premiers temps, *Methium*, *Melphium* ou *Mephium*.

Lors de la solemnité du mariage ; *ad ostium Ecclesiæ*, l'époux donnoit à l'épouse la Charte de la dot, arrêtée entre les deux familles, et ainsi il lui assuroit, en cas de prédécès, ce que l'on a appellé d'abord *Dos*, ensuite *Dotalitium*, enfin *Dotarium*, et *Doarium*, d'où nous avons fait le mot *Doüaire*, mais qui est bien différent de ce qu'il étoit dans les premiers temps, puisqu'alors c'étoit réellement

lement la Dot de l'Epouse, donnée par l'Epoux, selon l'usage, rapporté par Tacite : *Dotem non uxor marito, sed maritus uxori offert.*

Le lendemain, dès le matin, les parens venans présenter leurs vœux aux nouveaux mariez, l'Epoux faisoit à l'Epouse un présent, appellé d'abord *Morgangeba* ou *Morgengab* en Allemand, et en Latin *Matutinale donum*, enfin *osculagium aut osculum*; il consistoit en quelques pierreries, ornemens et hardes. Il est ce que chez plusieurs on appelle *Augment*; ce que chez d'autres on nomme *Ouelage*; et ce qu'en Normandie on désigne sous le titre de Chambrée, Bagues, et Joyaux.

Les Loix Ripuaires dans le tit. 59. poussent icy l'attention en faveur de l'Epouse, jusqu'à fixer à 50 sols d'or ce qui doit faire sa dot, s'il ne lui en a pas été promis; elles lui permettent outre cela de retenir le *Morgangeba*, et elles lui accordent la tierce partie de ce qui aura été aquis dans son mariage; ce qui peut être en quelque maniere le commencement du Droit de conquêts, qui, à l'exception de quelques usages locaux, est fixé chez nous au tiers; *et tertiam partem de omni re,*

*quam*

*quam simul conglobaverint sibi studeat vindicare, vel quicquid ei in Morgangeba traditum fuerat similiter faciat.*

Vous ne voyez encore icy, Monsieur, que peu de chose en faveur de l'Epoux. Le Capitulaire de Dagobert, de l'an 630. ou la Loy des Allemands, tit. 92. va lui fournir un avantage considérable, en décidant que si la femme décéde en couche, et que l'enfant lui survive quelque tems, la succession maternelle appartiendra au pere : *Si qua Mulier quæ hæreditatem paternam habet, post nuptum prægnans peperit puerum, et in ipsâ horâ mortua fuerit, et infans vivus remanserit aliquanto spatio, vel unius horæ, ut possit aperire oculos et videre culmen Domûs et quatuor parietes, et posteà defunctus fuerit, hæreditas materna ad patrem ejus pertineat.* Examinez depuis cette Loy, Monsieur, et vous serez convaincu qu'elle est la véritable source de notre Droit de Viduité.

Elle ne se contente pas de vouloir que l'Enfant demeure vif une espace ou une heure de temps; *et infans vivus remanserit aliquànto spatio vel unius horæ*; mais elle veut que cela soit de telle sorte qu'il puisse ouvrir les yeux, voir le toît de la maison, et se tourner vers les quatre mu-

murailles; *ut possit aperire oculos et videre culmen domûs et quatuor parietes* [illegible] pas assez; la même Loy nous assûre que ce n'est que quand le pere a [illegible] de toutes ces choses, qu'il peut conserver son droit. *Et tamen si* [illegible] *pater ejus quod vidissent illum infantem oculos aperire et potuisset culmen domûs videre et quatuor parietes; tunc pater ejus habeat licentiam cum lege ipsas res deffendere.* Enfin la Loy ajoute que s'il en est autrement, celui auquel appartient la proprieté doit l'emporter: *Si autem aliter cujus est proprietas ipse conquirat.* Voilà expressément, Monsieur, les dispositions que nous trouvons dans les Loix du Droit de Viduité en Angleterre, en Ecosse, en France, en Normandie, et ailleurs.

*La suite pour le Mercure prochain.*

L'AMOUR

# L'AMOUR ET LA BEAUTÉ,

## CANTATE A DEUX VOIX,

### A mettre en Musique.

*L'Amour.*

C'Est à toi, charmante Beauté,
Que je dois mon immense Empire ;
Par toi tout souffre mon martyre,
Ou goûte ma félicité.
Mortels, qui redoutés le pouvoir de mes armes,
Redoutés plutôt ses attraits.
Ce sont là mes feux et mes traits,
Mes chaînes, mon carquois, mes plaisirs et mes larmes.

*La Beauté.*

Tendre et cruel Enfant, dont tout chérit les fers,
Si c'est de mes attraits que tu tiens ta puissance ;
N'est-ce pas par tes soins qu'à l'envi l'on m'encense
Sur la Terre, dans l'Onde, aux Cieux, dans les Enfers ?

Jeunes

Jeunes cœurs, venés rendre hommage
Au plus puissant des immortels.
Ignorer son tendre esclavage,
C'est perdre les seuls biens réels.

*L'Amour.*

Et vous, tendres Amans, qui vivés dans mes chaînes,
Sans cesse à la Beauté prodigués votre Encens :
Ne vous piqués jamais de ces constances vaines,
Qui font de mes plaisirs de trop cruels tourmens.
C'est à ses charmes seuls que je dois l'éxistence ;
Où je ne les vois plus, j'expire dans l'instant.
Et ce n'est que par l'inconstance,
Qu'un cœur peut devenir constant.

Beauté, porte par tout mes flammes,
Prens soin d'un Dieu qui t'est soumis ;
C'est faire le bonheur des ames,
Que d'y faire régner ton Fils.

*Ensemble.*

Unissons à jamais nos charmes,
Partageons l'empire des cœurs ;
Leur pouvoir triomphe des armes
Des plus redoutables Vainqueurs.

*La Beauté.*

Au succès de tes feux, mon bonheur s'interesse ;
Je m'immole moi-même à leurs vives ardeurs.
Helas ! je ne serois, sans l'aimable tendresse,
Qu'un Printems dépoüillé de fleurs.

Vole sur mes traces,
Vole, tendre Amour.
Les Jeux, et les Graces,
Vont former ta Cour.
C'est moi qui t'appelle,
Cours ; vienm'emflamer.
Déja Philoméle
Me parle d'aimer.
Elle te prépare
Un nouveau flambeau,
Tandis que je pare
Ton heureux bandeau.

*L'Amour.*

Comment pourrois-je fuïr le seul objet que j'aime ?
Sans relâche je suis à te suivre empressé.
Où tu portes tes pas, on y voit l'Amour même.
Je ne suis point ailleurs, ou j'y suis déguisé.

Je

Je trouverois des cœurs rébelles,
Qui mépriseroient mon carquois,
Si mes Conquêtes les plus belles,
N'étoient celles que je te dois,
Les beaux Lauriers qui me couronnent
Par toi seul ont été cueillis ;
Et tous les feux qui m'environnent,
Par ton éclat sont réfléchis.

*Ensemble.*

L'Univers nous doit sa naissance,
Ainsi que ses plus doux plaisirs ;
Et pour toute reconnoissance,
Nous n'éxigeons que ses désirs.

*Par M. de S. R.*

## *DISSERTATION sur le* Genabum *ou* Cenabum *des Anciens, par le R. P. Dom Toussaints Duplessis, Benedictin de la Congrégation de S. Maur.*

CEux qui ne trouvent aucune difficulté à faire descendre nos Rois en droite ligne de Priam, Roy de Troye, n'en trouveront pas davantage à croire avec Guyon, (*a*) que la Ville d'Orleans

(a) *Guyon, page* 3.

fut bâtie quatre cens après le Déluge ; ils pourront même, s'ils veulent, s'arrêter au sentiment de le Maire, qui est encore plus liberal de cinquante années. Pour nous qui ne pouvons pas penetrer si loin dans l'Antiquité, nous nous en tenons au temps de Jules-Cesar, c'est-à-dire, à l'an 702. de la fondation de Rome, sous le Consulat de Pompée sans Collegue; non que cette Ville ne soit plus ancienne que César même, puisqu'elle subsistoit déja de son temps, mais parce que nous n'avons point d'Auteur plus ancien qui en fasse mention. Il en est de l'origine des Villes, comme de celle des Familles ; vous remontez extrémement haut, sans pouvoir percer plus loin ; et l'obscurité de ce qui est au-delà, ne deshonore point. Telle est la Maison de Bourbon, dont nous ne trouvons la tige que dans Robert Le Fort, sous la seconde Race de nos Rois et dont on ne peut douter que la Maison ne fût très-ancienne, quoiqu'il n'y ait que nuages et obscuritez au-delà. Telle est aussi la Ville d'Orleans, qui étoit déja celebre du temps de Jules-César, et à laquelle le silence des Auteurs plus anciens ne peut rien ôter de sa noblesse ni de sa dignité.

Qu'il soit fait mention de la Ville

d'Or-

d'Orleans dans les Commen
sar, ou, ce qui revient au
le *Genabum* ou *Cenabum* d
ne soit point different de la Vi
leans, c'est un fait qu'on ne révoq
en doute. Marius Niger, Vigenere
telius, et d'autres Auteurs, se sont
moins imaginé que ce devoit être Gi
et quelques-uns même ont voulu q
ce fût Gergeau. S'il ne s'agissoit que d'au
toritez, les témoins qui déposent pour
Orleans, sont plus anciens, plus celebres et en plus grand nombre; on compte parmi ceux-cy, Aimoin, Moine de saint Benoît sur Loire, qui vivoit sous le Roy Robert au dixiéme et onziéme siecle; Hugues, Moine de la même Abbaye, qui composa son Histoire Ecclesiastique en 1109. Gilles de Paris, qui écrivoit à la fin du 12. siecle; Robert Gaguin; Papire Masson; Joseph Scaliger; Aubert le Mire; Cellarius; Baudrand; Sanson; Adrien de Valois, et une infinité d'autres. Mais si ces grands noms ne suffisent pas pour décider une question de ce genre, les raisons sur lesquelles ils se sont fondez, sont absolument sans réplique.

En effet, selon César, L. 7. C. 2. et Strabon, L. 4. Genabum étoit dans le Pays des Chartrains; et les Peuples Char-

trains n'ont habité que ce qui est aujourd'hui renfermé dans les Diocèses de Chartres, de Blois et d'Orleans. Or Gien n'est pas dans le Diocèse d'Orleans, encore moins dans ceux de Chartres ou de Blois, dont celui-cy n'est qu'un démembrement moderne de l'autre : il est dans celui d'Auxerre, qui a fait partie des Peuples Sénonois, et par cette raison il ne peut point être le *Genabum* de César et de Strabon. D'un autre côté l'*Itineraire* d'Antonin, pag. 83. qui met *Genabum* sur le grand chemin d'Autun à Paris, compte 77. milles de Nevers à *Genabum*, et 48. milles de *Genabum* à Paris. Or Gien est beaucoup plus près de Nevers que de Paris; et Orleans au contraire, est beaucoup plus près de Paris que de Nevers. Ajoûtez à cela que Gien n'est jamais connu que sous les noms de *Giemum* ou *Giemacum*, soit dans notre Histoire, (*a*) soit dans les Titres les plus anciens. Genabum ne peut donc point se rapporter à Gien ; et si ce n'est pas à Orleans, ce ne peut plus être que Gergeau.

Mais pourquoi Gergeau plutôt qu'Orleans? Premierement, la Tradition est pour Orleans, et non point pour Ger-

(a) *Vales. Notit. Galliar. p. 226. col. 2.*

geau

geau. En second lieu, les
été au commencement éta
les Villes les plus considera
que contrée. Or dans le Pays
trains, (a) Ptolomée ne compte que
grandes Villes; sçavoir *Autricum*, q
Chartres, et *Genabum* ou *Cenabum*
donc Genabum n'eût été autre chose
Gergeau, le Siege Episcopal eût été éta
à Gergeau, et non à Orleans, au lieu
qu'il a été établi dans cette derniere Ville, sans jamais y avoir été transferé d'ailleurs. Enfin il est certain, par le récit de César, que *Genabum* étoit sur la Rive droite de la Loire, puisque étant venu de Sens pour assieger cette Ville, il mit deux Légions en garde vers le Pont, pour empêcher que les Assiegez ne se retirassent par là de l'autre côté de la Riviere; et que lui-même, après avoir pris la Ville, passa le Pont pour entrer dans le Berry. Or cette situation ne peut convenir qu'à Orleans, qui est du côté de Sens, et nullement à Gergeau, qui est si bien du côté de Bourges, que de Gergeau il faut, au contraire, passer le Pont pour aller à Sens. Il est inutile de s'arrêter davantage sur ce point.

Je remarquerai seulement avec Adrien

(a) *Ptolom. Geogr. l. 2. c. 7. p. 51.*

de Valois, Page 225. qu'il est vrai-semblable que le premier nom d'Orleans ait été *Cenabum*, dont on aura fait ensuite *Genabum*, comme *Gebenna* et *Andegavi*, sont venus de *Cebenna* et d'*Andecavi*. Car pour ce qui est de *Genapus*, de *Cenapum*, ou d'autres noms approchants que l'on trouve en quelques endroits, ce n'est que par corruption du vrai mot, ou par licence poëtique. Les anciens Munuscrits sont pour Κήναβον, ou *Cenabum*; Jerôme (*a*) Surita, s'échauffe extrémement contre ceux qui ont substitué à ce mot celui de *Genabum*.

Au reste, quand Luc de Holstein prétend (*b*) que le Cenabum d'Antonin n'est autre que *Geneve*, il n'a pas fait attention que l'Itineraire fait mention du *Cenabum* en deux endroits differens, l'un sur la route de Milan à Strasbourg, qu'on reconnoît volontiers avec lui et avec Sanson, convenir à Geneve; l'autre sur la route d'Autun à Paris, qui ne peut être qu'Orleans, et qui lui est sans doute échapé.

De sçavoir maintenant pourquoi la

(a) *Surita, Comment. in Itiner. Antonin. p.* 502. 503.

(b) *Luc de Holstein. Annot, in Thesau. Geogr. Ortel. p. 86.*

Ville

Ville d'Orleans a quitté son ancien nom de *Genabum*, pour prendre celui d'Orleans, et de fixer la veritable origine de ce dernier nom, c'est le sujet d'une autre discussion dans laquelle il est à propos d'entrer. Jules-Cesar avoit ruiné cette Ville de fond en comble; et comme elle reparoît dans la suite de l'Histoire sous un autre nom, il est naturel de croire que ce nouveau nom lui fut affecté en memoire de celui qui la releva de ses ruines. C'est donc ce nouveau Fondateur qu'il faut chercher, et selon toutes les apparences, ce fut Aurelien.

Cet Empereur vint dans les Gaules l'an de J. C. 274 ce sera donc cette année-là même qu'il aura songé à rebâtir Orleans, et qu'on aura vû renaître cette Ville de ses cendres. Adrien de Valois Tillemont, Basnage, l'Abbé de Longueruë, et les meilleurs Critiques, après Othon de Frisingue, sont tous de ce sentiment, et le nouveau nom de la Ville favorise entierement cette opinion.

On voit en effet dans une ancienne (*a*) Notice des Provinces de la Gaule, écrite, comme l'on croit, sous l'Empire d'Honorius, qu'on l'appelloit déja alors *Ci-*

(a) *Notit. Provinc. apud Duchesne Hist. Fran. tom*, 1. *p.* 5. *col.* 1.

*vitas Aurelianorum*, et qu'elle étoit comprise dans le quatriéme Lyonnois, ou dans la Province de Sens, dont les Villes soumises à cette Métropole sont rangées en cet ordre : Chartres, Auxerre, Troyes, Orleans, Paris, Meaux.

S. Sidoine Apollinaire, qui vivoit sous Valentinien III. l'appelle, l. 8. *Aurelianensis Urbs*. Ainsi il n'est pas le premier, comme le veut Papire Masson, qui en parle sous un autre nom que sous celui de *Genabum*. Les Evêques d'Orleans, qui assisterent (*a*) aux Conciles tenus en cette Ville au sixiéme Siecle, donnent à leurs Eglises le nom d'*Ecclesia Aurelianensis*. Grégoire de Tours, l. 5. et 7. l'appelle *Aurelianensis Urbs*, et *Aurelianensis Civitas*. Les Capitulaires de Charlemagne l'appellent aussi *Aurelianensis Civitas*, et Thegan (*b*) lui donne le nom d'*Aurelianensium Civitas*; ce qui revient au mot d'*Aurelianenses*, que Grégoire de Tours donne encore souvent à ses Habitans. Jornandes, (*c*) Evêque de Ravenne, qui vivoit sous l'Empereur Justinien I.

(a) *Conc. Labb. Tom.* 4. *p.* 1410. 1783. *et. Tom.* 5. *p.* 304. 389.

(b) *Thegan. apud Duchesne. Ibid. p.* 284.

(c) *Jornand. apud Duchesne, Sup. Tom.* 1. *p.* 227.

et

et l'ancien Auteur de la Vie de Louis le Debonnaire, lui donnant le nom d'*Aureliana Civitas*. D'autres anciens Auteurs l'appellent d'un nom indéclinable *Aurelianis*, comme Fredegaire, Marius, Aimoin, l'Anonime de Ravenne, et quantité d'autres du nombre desquels est encore Grégoire de Tours, (*a*) ausquels il faut joindre les Monnoyes qui furent frappées à Orleans sous nos Rois de la premiere Race, et qui toutes portent le nom d'*Aurelianis* ou *Aurilianis*. Enfin plusieurs, comme Robert Gaguin, lui donnent le nom d'*Aurelianum*; ensorte qu'on ne peut gueres douter que ce changement de nom ne lui soit venu de l'Empereur Aurelien, qui par cette raison en est regardé, avec justice, comme le Restaurateur.

Ce n'est pas qu'on ne trouve quelquefois la Ville d'Orleans appellée *Aurelia* ou *Urbs Aurelia*. Le Moine Roricon, et l'Auteur de la Vie de S. Eucher, Evêque d'Orleans, dans Duchesne, se sont servis de ce mot. Papire Masson les a imitez; et il a aujourd'hui tant d'imitateurs à son tour, qu'il paroît bien qu'on ne s'embarrasse gueres de la critique qu'en a fait Joseph Scaliger en trois mots: *In-*

(a) *Greg. Turon. l. 2. c. 7. p. 53.*

*eptè vocant Aureliam.* Le Prere Briet, et Baudrand, qui ont employé *Aurelia* au pluriel, ne se sont pas mis pour cela à couvert de la censure; et on pourroit leur opposer de plus qu'*Aurelia* est encore moins autorisé qu'*Aurelia*.

Il est vrai que plusieurs Auteurs ont crû que ce n'étoit point Aurelien, mais Marc-Aurele, qui avoit rebâti la Ville d'Orleans; et nous avons vû renouveller les difficultez à ce sujet, lorsqu'on fit (*a*) en 1643. la découverte de plusieurs Médailles de Marc-Aurele, à 13. ou 14. toises de profondeur sous les fondemens des murailles de l'ancienne clôture que l'Evêque d'Orleans faisoit abatre alors pour achever son Palais Episcopal. Quelques-uns même, comme Papire Masson, ont voulu que Jules-Cesar, après avoir détruit cette Ville, l'eût ensuite relevée de ses ruines, et lui eût donné le nom de sa mere *Aurelia*. D'autres enfin, comme Lasaussaye, *L.* 1. *n.* 16. *p.* 24. qui souhaiteroient aussi que ce rétablissement fût plus ancien que l'Empereur Aurelien, donnent à choisir entre Jules-Cesar, Lucius-Aurelius-Verus, Marc-Aurele-Antonin, Aurelius Commodus, et tous les Prédecesseurs d'Aurelien, qui ont porté le nom d'Aurele.

(a) *Le Maire, Ch.* 3. *p.*

Il n'est pas moins vrai, qu'en suppo-sant Orleans bâti par l'un ou l'autre de tous ces Empereurs, le nom d'*Aurelia* lui convient mieux que tout autre; mais c'est supposer ce qui est en question. Il ne s'agit pas de sçavoir le nom qu'il faut donner à Orleans; si cette Ville doit són rétablissement à l'un des Aureles, il faut lui conserver celui que les anciens lui ont donné, et trouver dans cet ancien nom des vestiges de son fondateur. Or l'ancien nom d'Orleans, c'est-à-dire, celui dont le nom même d'*Orleans* a été formé, indique l'Empereur Aurelien, et exclut tous les Aureles. C'est donc à Aurelien qu'il est juste de s'en tenir.

Pour ce qui est des Médailles de Marc-Aurele, trouvées à Orleans, vers le milieu du siecle passé. Cette découverte ne prouve quoi que ce soit contre Aurelien; tous les jours on en trouve de semblables, soit d'Aurele, soit de Néron, soit de quelqu'autre Empereur, dans des Endroits où ces Empereurs n'ont jamais fait travailler. Que ces Médailles ayent été jettées sous les fondemens de quelques travaux entrepris à Orleans, du temps même de Marc-Aurele; cela se peut, et il s'ensuit qu'Orleans subsistoit alors, ce qu'on ne nie point. Mais on n'en sçau-

soit

roit conclure que Marc-Aurele lui-même ait fait entreprendre ces travaux. Si l'on veut quelque chose de plus, rien n'empêche que cet Empereur ou ceux qui gouvernoient pour lui dans les Gaules, n'ayent fait construire à Orleans quelque Forteresse, ou quelque Château pour garder le passage de la Loire. Mais pour ce qui est du renouvellement entier de la Ville, il faut toujours en revenir à Aurelien.

Au reste, le nouveau nom d'Orleans n'a pas tellement pris d'abord le dessus, qu'il ait effacé l'ancien. On trouve indifféremment l'un ou l'autre pendant quelque temps, et *Genabum* ou *Cenabum*, s'est maintenu jusqu'après le grand Constantin, puisque ce mot se trouve dans l'Itineraire d'Antonin, et qu'on ne peut guerre douter que cet Itinéraire n'ait reçu que vers ce temps-là au plutôt la forme où nous le voyons aujourd'hui, soit qu'il ait passé par les mains d'Æthicus, comme le pensent d'habiles Critiques; soit même qu'il faille l'attribuer à Ammien Marcellin, comme le prétend Cluvier. Je ne parle point de la vie de S. Liphard, qui n'a pû être écrite qu'au sixiéme siécle, au plutôt après la mort de ce S. Abbé, et où Lasaussaye, *liv.* 1. *num.* 16. prétend que l'Evê-

l'Evêque d'Orleans est encore appellé *Episcopus Genabensis.* Ce seroit une authorité de plus pour montrer la persuasion où l'on étoit anciennement qu'Orleans n'étoit point différent de *Genabum* ; mais je ne sçais dans quel Exemplaire Lasaussaye a lû ce mot. Celui que Dom (*a*) Mabillon avoit devant les yeux porte *Aurelianensis*, au lieu de *Genabensis.*

J'ai lieu de douter si aprés cette discussion sur le rétablissement et le changement de nom de la Ville d'Orleans, le Lecteur verra avec plaisir l'étimologie qu'en a donné Glaber Rodulphe, dans Duchesne, *tom.*4. à qui l'opinion la mieux appuyée, n'a pas eu le don de plaire ; cependant il ne faut rien omettre : *Ex Ligeri*, dit cet Auteur, *sibi congruo flumine agnomen habet inditum* ; *diciturque Aureliana, quasi ore ligeriana* ; *eo videlicet quod in ore ejusdem fluminis ripa sit constituta* ; *non ut quidem minus cauti existimant, ab Aureliano Augusto, quasi eam ipse ædificaverit, sic vocatam* : *quin potius ab amne, ut diximus, quod rectius, veriusque illi congruit.* Voilà ce que c'est quelquefois que d'être plus clair-voïant et d'avoir plus d'esprit que les autres ; mais

(a) *Mabill. act. SS. Bened. tom.* 1. *p.* 155. *n.* 8.

le

que dire de celui (*b*) qui a découvert que le mot celtique, *Genabum*, n'est que l'abrégé de cette phrase latine: *Gignens omne bonum?* Ceux qui dans le Maire ont crû qu'*Aureliani* tiroit son nom d'*Aulerci*, sont un peu plus excusables. Ils avoient lû dans Ptolomée, liv. 2. ch. 7. qu'une partie des peuples, appellez *Aulerciens*, s'étendoient depuis la Loire jusqu'à la Seine, et que *Mediolanium*, Ville Capitale de ces Peuples, étoit assise sur la Loire. Ils ont aussi-tôt conjecturé que ce *Mediolanium* ne pouvoit être qu'Orleans; et selon cette Hypotese, *Aurelîa* ou *Aureliani*, sembloit naître assez naturellement d'*Aulerci*; le mal est que Ptolomée s'étoit trompé le premier, et qu'il les a entraînez dans l'erreur. Le *Mediolanium* et les Aulerciens dont il s'agit dans cet endroit, ne sont autres que la Ville et les Peuples d'Evreux.

Il ne me reste plus pour finir cette Dissertation, que de répondre à une objection, que font ordinairement ceux de Gien, pour se maintenir dans la possession où ils croient être de l'ancien *Genabum*. Un Fauxbourg de Gien, disent-ils, porte encore aujourd'hui le nom de *Genabie*, et ce nom, aussi-bien que celui

(b) *Le Maire, cap. 5.*

de

de Gien, approche assez de *Genabum*, pour croire qu'il ne faille point chercher ailleurs cette ancienne Ville des Gaules; mais où en serions-nous s'il falloit prendre ces ressemblances de noms pour des Démonstrations? Il ne faudroit point chercher ailleurs qu'en France, la Bretagne des anciens, et nous confondrions une infinité de Villes considérables, avec autant de Bourgs ou de Villages, dont les noms modernes approchent plus de l'ancien nom de ces mêmes Villes, que ceux sous lesquels elles sont aujourd'hui connuës. Laissons donc ces raisons, tirées de la conformité des noms, lorsqu'elles sont combattuës par d'autres raisons ausquelles on n'a rien à repliquer; tout ce qu'on peut appeller du nom de preuves, tend à persuader que le *Genabum* des anciens n'est point different de la Ville d'Orleans; et un Critique judicieux doit s'en tenir là. Si le nom de Génabie est affecté à un Faubourg de Gien, c'est à ceux de Gien même à découvrir l'origine de ce nom, qui peut-être n'a rien de commun avec Orleans, à moins qu'on ne veuille supposer, ce qui ne se trouve neanmoins marqué nulle part dans l'Histoire, qu'après la prise et l'incendie de cette derniere Ville par Jules César; la plus grande

partie

parties de ses habitans qui échaperent au Vainqueur, remonta la Loire, et alla fixer sa demeure auprès de Gien, dans le lieu même qui porte encore aujourd'hui, en mémoire de cette transmigration, le nom de la Ville dont ils avoient été chassez.

## ODE SACRE'E,

### Tirée du Pseaume XXVIII.

*Afferte Domino filii Dei.*

IMages du Tres-Haut, Princes, Dieux de la Terre,
Qu'il instruit dans la Paix et qu'il forme à la Guerre,
Apprenez aux mortels à respecter ses Loix ;
Et que le Peuple Saint, conduit par votre Exemple,
Adore dans son Temple,
Le Dieu, Maître des Rois.

La gloire de son Nom, fit toute votre gloire ;
Que pouvoient, sans l'aveu du Dieu de la victoire,
Le zéle de vos cœurs ? l'effort de votre bras ?
Venez, reconnoissez pleins d'amour et de crainte.

Dans

Dans sa Majesté sainte,
Un pouvoir que vous n'avez pas.

Quelle éclatante voix, dans les airs répanduë,
Fait frémir de respect cette mer suspanduë,
Qu'une invisible main soûtient du haut des Cieux?
C'est la voix du Seigneur; les abîmes l'entendent;
Et les Ondes suspendent,
Leurs Flots tumultueux.

Lâche intrépidité, constance de l'Impie,
Pourras-tu soutenir cette voix ennemie,
Que fait tonner sur toi le Dieu de Majesté,
Tandis que l'innocent rempli de confiance,
Même dans sa Puissance,
Adore sa bonté?

Quels Tourbillons affreux suivent sa voix terrible?
Quels cris? Quels sifflemens? Quelle tempête horrible?
Les Cedres du Liban volent en mille éclats:
Quels efforts redoublez, ébranlent leurs racines,

Jus-

Jusqu'aux voutes voisines,
Des Portes du trépas ?

Liban, et vous Sion, fameux par cent miracles,
Monts chéris, où le ciel nous rendoit des Oracles,
Vos Sommets chancelants, s'éloignent de mes yeux,
Vous fuyez : Telle on voit la Licorne tremblante,
Fuit l'approche sanglante,
Du Lion furieux.

Quels nuages, percez d'éclairs épouvantables,
Annoncent cette voix, aux Déserts effroyables
Où Jacob opprimé, fuyoit son ennemi ?
Quelle pâle clarté, plus triste que les ombres,
Luit dans ces antres sombres ?
Cades en a frémi.

Les Echos allarmez dans leur retraite obscure,
Répondent à la voix par un affreux murmure;
Les Monstres des Forêts en avortent d'effroi :
Et l'Impie allarmé de sa perte infaillible,
Voudroit du Dieu terrible,
Avoir suivi la Loy.

Vain

Vains remors! Dieu paroît, la gloire l'environne,
Quels tourbilllons de feux s'élancent de son Trône ?
La Terre est embrasée, et le Ciel s'est enfui;
Et la nature entiere, étonnée, éperduë,
A ses pieds confonduë,
Ne voit d'Etre que lui.

Mais le Juste, brillant d'une splendeur nouvelle,
Retrouve avec transport cet objet de son zele;
Terrible en sa fureur, prodigue en ses bienfaits;
De son bonheur immense, il partage les charmes,
Et goute sans allarmes,
Une éternelle paix.

## *DE'FENSE du Cartésianisme, par M. le* Gendre de S. Aubin; *contre les accusations des Docteurs* Cudwort et Ray.

UN zéle indiscret est souvent l'occasion d'un scandale; c'est l'idée qu'on doit se former des accusations intentées par les Docteurs Cudwort et Ray, contre le Cartésianisme. Elles sont contenuës dans un Livre Anglois, intitulé; *L'Existence*

*tence et la Sagesse de Dieu, manifestées dans les Oeuvres de la Création; par le sieur Ray, Membre de la Société Royale*. La Traduction Françoise, imprimée à Utrecht, en 1723. se débite depuis peu à Paris.

On est étonné qu'un Philosophe, qui écrit uniquement en vûë de manifester la Sagesse de Dieu dans la Création, débute, *page* 5. par approuver un sentiment qu'il attribuë à des Philosophes judicieux; sçavoir, que plus les genres, ou les ordres des Etres sont imparfaits, plus les especes en sont nombreuses. Est-ce là un préambule convenable à un Panégyriste de la Sagesse de Dieu dans la Création? Ne devoit-il pas plutôt dire que ce qui paroît imparfait aux vuës bornées de notre entendement, a son utilité et sa destination dans les Décrets éternels de la Providence? Ce seroit là un beau champ pour les Cartésiens qu'il attaque d'une maniere outrageante; ne pourroient-ils pas le traiter de prévaricateur dans une cause si évidente, et qu'il soutient si mal?

Pour faire éclater, dit il, *page* 12. la grandeur et l'étenduë infinie de l'esprit de Dieu, il observe que rien ne marque davantage la supériorité du génie, que d'inventer des Machines differentes, qui prog-

produisent le même effet, et so[illegible]sti-nées aux mêmes fins. Mais suiva[illegible] notions les plus saines et les plus com[illegible]nes, rien ne marque davantage la sag[illegible] de l'ouvrier que le Méchanisme le plus simple et le moins chargé de ressorts. C'est donc sur une sorte de Méchanisme qu'il fonde la sagesse de Dieu dans la Création, mais sur un Méchanisme de détail, qu'il présente à la pensée, d'une maniere aussi basse, que celui des Cartésiens est sublime.

Quoique le sieur Ray tâche de décrier le Cartésianisme sans ménagement, il établit, *pages* 2 et 3. comme le sentiment le plus universellement reçu, tout ce que cette Philosophie dans sa nouveauté parut avoir de plus difficile à concilier avec la Religion; sçavoir, l'Hypothése des Tourbillons, suivant laquelle chaque Etoile, pour me servir des propres termes du Traducteur, est un Soleil ou un Corps semblable à cet astre, environné de même d'un Chœur de Planetes, qui tournent autour de lui. Il avance de plus, qu'il n'y a aucune de ces Planétes qui ne soit remplie, selon toutes les apparences, d'une grande variété de créatures corporelles, animées et inanimées. Personne n'ignore que cette partie de la Physique nouvelle

fut

fut exposée à la censure, et allarma quel-ques personnes pieuses, qui trouvoient ce systême peu conforme à ce qui nous est enseigné sur la Création dans la Génése; mais il a été reçu depuis comme une hypothése, sur laquelle on écrit et on dispute publiquement, et il y a long-temps que tous les scrupules sont levez à cet égard.

A la maniére dont le S[r] Ray fait connoître quels sont les principes de sa Philosophie, qui ne le prendroit pour un Cartésien? Sectateur de cette Physique, il va néanmoins lui imputer les intentions les plus criminelles. » Il semble » dit-il, *pag.* 28. qu'il soit necessaire d'exa» miner un peu les principes d'une Secte » de Déïstes de profession; *j'entends celle* » de Descartes et de ses Disciples, qui » ont pour but d'éluder et de détruire un » argument qui a eu tant de force dans » tous les siécles, pour prouver l'exis» tence d'un Dieu. Le premier grief d'une accusation si grave, est que Descartes exclud de la Physique toute la considération des causes finales. Le S[r] Ray cite, *pages* 29 et 30. les Passages des Méditations Métaphysiques, des principes de Philosophie, et de la quatriéme Réponse aux Objections de Gassendi, où Descartes dit

dit que toutes les causes qu'on a accoutumé de tirer de la fin, ne sont d'aucun usage dans la Physique, puisqu'on ne sçauroit se persuader, sans témérité, qu'on puisse pénétrer dans les fins que Dieu s'est proposées. Il est facile de répondre à cette objection, que la raison alléguée par Descartes, pour ne pas expliquer les effets naturels par les fins que Dieu s'est proposées, est très-pieuse et très-édifiante, et qu'il auroit pû se contenter d'établir en général, que la Physique étant une recherche des causes naturelles, ce n'est pas parler en Physicien, que de donner pour cause de la production d'un Phénoméne, que Dieu a eu en vûë de le produire. Car c'est ce que tout Chrétien sçait, sans étudier la Physique ; cette science de tres-bornée qu'elle est, deviendroit infiniment étenduë, si l'on recevoit au nombre des explications Physiques, qu'un effet naturel arrive, parce qu'il est conforme à la fin que Dieu s'est proposée. Je suppose que pour expliquer la construction d'une Montre, on s'avisat de dire que ce qui cause les mouvemens réglez de cette machine, c'est l'intention de l'ouvrier qui l'a faite dans le dessein de marquer les heures ; cette cause finale en Physique ne seroit comptée

 pour

pour rien ; et on ne pourroit prouver mieux que cette Montre est l'ouvrage d'un Artiste, et non l'effet du hazard, qu'en faisant observer l'action du ressort, le tirage de la chaîne, les engrainures des rouës, et sur tout la proportion et le concours des mouvemens. Quel est donc le véritable objet de la Physique ? C'est de déduire les Phénoménes, des Loix générales de la nature, établies par Dieu, et rapportées au Créateur. Une pareille Philosophie peut-elle donner lieu aux invectives de l'Auteur Anglois ? » Les Carthésiens, dit-il, *page* 34. tâchent de dé» truire notre grand argument, en pré» tendant résoudre tous les Phénoménes » de la nature, et rendre compte de la » production et de la formation de l'Uni» vers, et de tous les Etres corporels qu'il » contient, soit celestes ou terrestres; ani» mez ou inanimez, même sans en exclu» re les animaux, et cela par une foible » hypothése de la matiere divisée, et mise » en mouvement de telle et telle manié» re. . . . De maniére que Dieu n'a eu » autre chose à faire qu'à créer la matiére, » la diviser en parties, et la mettre en » mouvement, suivant un petit nombre » de certaines Loix, et que cela ne pou» voit manquer de produire de soi-même

» le monde et toutes les créatures qui y » sont contenuës. Pour la réfutation de » cette hypothése, continue cet Auteur, » je n'aurois qu'à renvoyer le Lecteur au » systême du Docteur Cudwort; mais » pour lui épargner cette peine, je vais en » transcrire les paroles..... Dieu se con- » tentant de regarder en spectateur in- » différents ce *Lusus Atomorum*, ou cette » danse agréable des Atômes, et les diffé- » rents effets qui en résultent. Non con- » tens de cela, ces Déïstes méchaniques » ont excédé et surpassé en ceci les Athées » atomiques, par une extravagance plus » outrée que la leur; car les Athées de » profession n'ont jamais osé affirmer que » ce systéme régulier des choses fut le ré- » sultat d'un mouvement fortuit d'Ato- » mes au commencement, avant d'avoir » produit pendant bien du temps des » combinaisons ineptes ou des assembla- » ges de choses particuliéres, et des sys- » têmes ridicules du tout. Ils supposoient » même que la régularité des choses de ce » monde ne subsisteroit pas toujours, et » que la confusion et le désordre s'y re- » mettroient avec le temps; qu'outre le » monde que nous habitons, il y en a en- » core en ce moment un nombre inex- » primable d'autres irréguliers dont il

» n'y en a pas d'un entre mille et dix mil-
» le, qui ait une régularité pareille au
» nôtre...... Mais nos Déïstes mécha-
» niques prétendent que leurs Atomes
» n'ont jamais bronché dans leurs mou-
» vemens, ni produit aucun systéme inep-
» te, ni aucunes formes impropres, et
» qu'ils se sont placez et rangez dès le
» commencement avec tant d'ordre et de
» méthode, que la sagesse même n'auroit
» pû le faire mieux, ni avec plus d'exac-
» titude. C'est par cette raison que ces
» Déïstes re ettent absolument le grand
» argument qui prouve l'Existence de
» Dieu, tiré du Phénoméne de la nature
» artificielle des choses, sur lequel on a si
» fort insisté dans tous les siécles, et qui
» fait ordinairement le plus d'effet sur l'es-
» prit humain. Les Athées s'applaudissent
» cependant en secret, et triomphent de
» voir la cause du Déïsme trahie de cette
» maniere par ses partisans et ses défen-
» seurs les plus zélez, et le grand argu-
» ment éludé pour favoriser leur cause.
» Rien ne sçauroit marquer une plus gran-
» de dépravation d'esprit, ni plus de folie
» et de stupidité dans les Déïstes préten-
» dus, que de n'avoir aucun égard à la
» forme réguliére et artificielle des cho-
» ses, ni aux impressions de l'art et de
la

» la sagesse divine, et de ne regarder
» le Monde et les productions de la Na-
» ture, qu'avec des yeux de bœuf ou de
» cheval.

Le sieur Ray, dans la fureur qui le transporte, n'entend pas les termes dont il se sert; car qu'est-ce qu'un Déiste, suivant la notion génerale ? C'est un impie qui ne suit aucune Religion particuliere, qui reconnoît, à la verité, l'existence de Dieu mais qui refuse de croire les Mysteres que Dieu a révelez. Or ces Deïstes qui refusent de se rendre à l'évidence de la révélation, ne sont pas ceux qui font le moins valoir le grand argument de l'existence de Dieu, tiré de sa sagesse dans la Création. On ne sçait ce que le sieur Ray veut dire par ces paroles : » Les Athées
» s'applaudissent cependant en secret, et
» triomphent de voir la cause du Déïsme
» trahie de cette maniere par ses Parti-
» sans et ses Deffenseurs les plus zelez.
Il prend ici la cause du Déïsme pour une bonne cause trahie, et il semble appliquer aux Carthésiens les termes de Partisans et de Deffenseurs les plus zelez de la bonne cause. Mais c'est bien plutôt cet Auteur qui trahit la cause qu'il entreprend de soutenir, par la foiblesse avec laquelle il traite son sujet. S'il eût

fait remarquer, comme les Carthésiens, ces Loix générales dont l'uniformité produit un Monde si diversifié; s'il se fût élevé jusqu'à un méchanisme sublime, qui donnât une idée de la Création proportionnée à ce que notre foible esprit peut concevoir de plus grand et de plus magnifique; si en s'attachant à ce qu'il y a de plus merveilleux dans la Nature, il eût observé, comme ceux qu'il appelle Déistes, que cette multitude immense de mouvemens des Corps Celestes, que ces révolutions si constantes des Astres, que cette fécondité si riche et si brillante de l'Univers, que tous ces Phénomenes si utiles à l'homme, et qui étalent à ses yeux un spectacle digne du Créateur, qu'enfin la beauté ravissante de toutes les Oeuvres de Dieu, est un témoignage continuel et invincible de sa sagesse et de sa toute-puissance dans la Création, par la simplicité et l'ordre des ressorts qui y sont employez, il eût rempli son sujet avec la dignité convenable, mais il ne s'arrête qu'à un petit détail, et ne présente par tout que des images basses et imparfaites d'un sujet qui surpasse ses forces.

C'est favoriser l'athéïsme et le systême du hazard, que de rejetter le mécha-

chanisme de la Nature, par lequel les Carthésiens n'entendent autre chose que les loix generales du mouvement établies par le Créateur. Que chaque Philosophe conçoive et suppose ces Loix générales à son gré, que differens Phisiciens suivent des vûës systématiques fort éloignées ; tous au moins doivent convenir que ce n'est pas une pensée raisonnable sur l'Etre suprême, de croire que l'uniformité et la simplicité manquent à ses Productions. Le principal but de la Physique est donc de rapporter tous les raisonnemens à ces principes. C'est à quoi les Carthésiens ont beaucoup mieux réüssi qu'aucune autre Secte de Philosophes, ayant mieux expliqué le méchanisme géneral de la Nature ; et on peut dire que ceux qui tâchent d'étendre et de pousser plus loin ce méchanisme, sont ceux qui pensent et qui s'expliquent le mieux au sujet de la sagesse et de la toute-puissance de Dieu dans la Création. A la verité, le Philosophe rempli de présomption, se persuade qu'il peut concevoir et faire entendre aux autres cet ordre admirable établi dans les Ouvrages de Dieu ; au lieu que le Physitien modeste, qui connoît la foiblesse et l'incertitude de ses lumieres, ne regarde tous

les raisonnemens physiques que comme des hypothéses.

Continuons de rapporter la censure de la Philosophie Carthésienne par l'Auteur Anglois. » Il se trouve, dit-il, pag. 35. » plusieurs Phénomenes dans la Nature, » lesquels étant en partie au-dessus de la » force et de la portée, et en partie con- » traires aux Loix du Méchanisme, ils » ne sçauroient se résoudre sans avoir re- » cours aux causes finales et à quelques » principes de vie; par exemple, ce- » lui de la gravité ou du penchant que » les corps ont à descendre, le mouve- » ment du diaphragme dans la respira- » tion, la systole et la diastole du cœur, » qui n'est autre chose qu'une contrac- » tion et un relâchement des muscles, » et par consequent ne sçauroit être un » mouvement méchanique, mais un prin- » cipe de vie. Nous pourrions encore » ajoûter à cela entre plusieurs autres » choses, l'intersection des plans de l'E- » quateur et de l'Ecliptique ou du mou- » vement diurne ou journalier de la Ter- » re sur un axe qui n'est pas parallele à » celui de l'écliptique, ni perpendicu- » laire à son plan..... On ne sçauroit » donc attribuer la continuation de ce » double mouvement annuel et diurne

» de

» de la Terre sur des axes non paralleles, » à autre chose qu'à une cause finale ou » mentale, ou τὸ βέλτιςον, parce qu'il » étoit à propos que cela fût ainsi, la » varieté des saisons de l'année en dé- » pendant. Mais le plus considerable de » tous les Phénoménes particuliers est la » formation et l'organisation des corps » des animaux, remplis de tant de va- » rietez et de merveilles, que ces Philo- » sophes méchaniques n'en pouvant faire » la solution par le mouvement nécessaire » de la matiere, sans qu'elle fût dirigée » par l'esprit à de certaines fins, ont pru- » demment interrompu leur systéme en » cet endroit, où ils devoient traiter des » animaux, et n'en ont pas touché un » seul mot.

On connoît clairement par cette critique, que le sieur Ray est aussi peu versé dans la Philosophie Carthésienne, qu'il est injuste dans l'accusation qu'il intente contre elle. Nous avons vû plus haut qu'il attribuë aux Carthésiens un systéme d'Atomes, quoique les trois Elemens de Descartes soient divisibles à l'infini, et que par conséquent Descartes rejette les Atomes, qui signifient des Elemens indivisibles. Le sieur Ray ne se trompe pas moins, en disant que dans les

Phénomenes qu'il cite, il y a de la contrarieté au Méchanisme de la Nature. Il est vrai que les loix générales du mouvement n'expliquent pas la construction du corps des animaux, ni la forme de ces organes merveilleux qui servent aux differentes fonctions du principe qui les anime. Le mouvement circulaire des trois Elémens de Descartes ne peut faire concevoir, par exemple, comment ont été produits les instrumens de la faculté visuelle; mais les Carthésiens doivent seulement avoüer que leur méchanisme, quoiqu'il n'y ait aucune contrarieté, est insuffisant pour expliquer tous les Phénoménes, et sur tout l'organisation admirable des animaux, les corps animez et inanimez étant vrai-semblablement produits suivant des loix differentes, ou plutôt dont nous n'appercevons pas la liaison. * Il ne s'ensuit pas de ce que la Créature est incapable de concevoir entierement le grand Ouvrage de la Création, qu'il lui soit défendu de rechercher les causes physiques et naturel-

* La plupart même des Carthésiens estiment au sujet de l'organisation continuelle et toujours semblable, des Plantes et des Animaux, que tous les corps formez en même-temps par le Souverain Etre, dans les graines ou dans les œufs, ne font que se développer successivement.

les

les, suivant les principes les plus généraux et les plus simples, en les rapportant à la sagesse et à la toute-puissance du Créateur.

Les difficultez qui se trouveut sur la pesanteur, ne peuvent se résoudre par des principes de vie qui n'ont aucun rapport avec elle, ou par des causes finales, qui ne sont en aucune maniere des causes physiques; et si les explications que Descartes a données de la pesanteur, ont été attaquées par de fortes objections, tous les Philosophes se sont au moins accordez à tirer ces Explications d'un méchanisme général de la Nature. Le sieur Ray est si peu d'accord avec lui-même au sujet de la respiration et de la systole et diastole du cœur, qu'après avoir affirmé que ces mouvemens ne peuvent être méchaniques, il regarde ailleurs comme une question douteuse de sçavoir si les bêtes sont des vrayes machines, ou s'il convient de leur attribuer la vie et le sentiment. Quant à l'intersection de l'écliptique de l'equateur, on en peut donner plusieurs raisons qui n'ont rien de contraire au systême Carthésien. L'obliquité de l'écliptique par rapport à l'équateur, dont l'axe conserve toujours son parallelisme, est assurément la cause

de la varieté des Saisons, mais cette cause finale, encore une fois, ne peut passer pour une cause phisique. L'Explication naturelle de ce phénoméne peut se rapporter, suivant les principes d'un Méchanisme général, ou aux particules cannelées, qui traversant les pores du Globe Terrestre d'un certain sens, déterminent sa position, ou à la qualité du fluide qui emporte la Terre par un mouvement circulaire, ou à la pression des tourbillons voisins, ou à la résistance que tout corps solide apporte à l'impression du mouvement qu'il reçoit, ou à toutes ces causes réünies, ou aux differentes hypothéses que la sagacité du Physicien lui fera inventer. Dieu permet à l'homme de faire quelques raisonnemens assez vraisemblables sur les Corps Celestes, si prodigieusement éloignez de nous, afin que cette étude éleve notre esprit à la Majesté de l'Etre suprême, en même-temps que la présomption de l'homme est domptée par la profonde ignorance où il est de ce qui est au-dedans de lui-même et de ce qui fait partie de sa propre substance.

C'est une calomnie insoutenable de dire que » les Carthésiens rejettent absolument le grand argument qui prouve » l'e-

» l'éxistence de Dieu, tiré du phénomé-
» ne de la forme artificielle des choses.
Nulle Philosophie au contraire ne donne des idées aussi sublimes de la sagesse de Dieu dans la Création ; nulle Physique ne ramene davantage l'esprit au Créateur, en rapportant tous les phénoménes qu'elle peut expliquer à des loix simples et générales émanées nécessairement de la Toute-puissance divine. C'est l'argument le plus invincible contre l'Athéïsme, c'est l'exclusion la plus forte du hazard, dont la régularité et l'uniformité ne peuvent être les productions. Plus l'idée d'un méchanisme est générale, constante et uniforme, comme dans le Carthésianisme, plus elle est inséparable des idées de dessein et de sagesse. Ces Refléxions suffisent pour prouver des veritez si évidentes, d'autant plus que pour détruire l'Athéïsme par le raisonnement, il faudroit que quelque homme qui raisonne fût capable d'Athéïsme, ce qui est impossible. Il est donc certain que l'accusation du Carthésianisme par les Docteurs Cudwort et Ray, est au fond très-frivole et très mal fondée, injurieuse à plusieurs saints et sçavans personnages, qui ont soutenu cette Philosophie, et aux Ecoles qui l'enseignent publiquement.

L'IN-

# L'INDISCRETION.

## *CANTATE.*

*Par Mlle de Malcrais de la Vigne, du Croisic en Bretagne.*

REine des Airs, pompeuse Aurore,
Que vous restez long-temps au lit d'un vieux Epoux !
Sortez du sein des flots, la Belle que j'adore,
Thémire en ces Vallons doit paroître avec vous.
Je vais entre ses bras, en dépit des jaloux,
Gouter les dons qu'Amour pour moi seul fit éclore.
Momens délicieux, momens trop attendus,
Vous voila donc enfin rendus.

Parfumez ces lieux, fleurs brillantes,
Badinez avec les Zéphirs,
Faites sur vos tiges flotantes,
Le prélude de mes plaisirs.

Chantez mon bonheur par avance,
Attroupez-vous, petits Oiseaux ;
Ruisseaux, allez en diligence,
Le dire à mes tristes Rivaux ;

Arbres

Arbres, à travers vos rameaux,
Laissez voir aux Dieux ma victoire;
Que tous les témoins de mes maux,
Le soient aujourd'hui de ma gloire.

L'aimable Lisidor triomphoit en ces mots;
D'un avant-goût charmant son ame possedée,
Caressoit sa flateuse idée;
L'espoir tranquillement le berçoit sur ses flots.
Quand l'Aurore à la fin déployant dans la nuë,
Des trésors d'Orient le superbe appareil,
Le surprit, le troubla n'offrant point à sa vûë,
Celle qu'il aimoit mieux revoir que le Soleil.
Ah! cria-t'il tout haut, que vous tardez, Thémire?....
Paresseuse arrivez, arrivez, ou j'expire;
Auriez-vous à l'Amour préferé le sommeil?

Zéphirs, volez vers ma Maîtresse,
Peignez-lui l'état de mon cœur,
Echos, rappellez-la sans cesse,
En lui reprochant sa lenteur.

Thémire ne vient point encore;
Le sommeil s'en est emparé;
Thémire...., ah! la soif me dévore,
Quand je devrois m'être enyvré.

Zéphirs, volez vers ma Maîtrese,

Peignez-

Peignez-lui l'état de mon cœur ;
Echos, rappellez-la sans cesse,
En lui reprochant sa lenteur.

La Bergere arrivoit à travers la Ramée ;
Son nom qui raisonnoit dans l'air,
Etonna de fort loin son oreille allarmée.
De haine et de dépit cette Amante animée,
Aux yeux de l'Indiscret s'offrit comme un éclair.
Adieu, dit-elle, adieu, montant sur la Colline,
Et courant à grands pas vers la maison voisine,
Puisque des biens fondez sur un frivole espoir,
Ta voix a sçû parler aux Echos du Boccage,
Perfide, s'ils étoient jamais en ton pouvoir,
Tu l'aurois bien-tôt dit aux Echos du Village.

Amans, sur tout soyez discrets,
L'Art d'aimer est l'Art de se taire ;
N'apprenez pas même aux Forêts,
Le nom des ravissans Objets,
A qui vous vous flattez de plaire.

Les Ruisseaux rouleront
Des Ondes indiscrettes ;
Les Oiseaux chanteront,
Vos douces amourettes ;
Les fleurs, comme autrefois ;
Cessant d'être muettes,

Retrou-

Retrouveront leur voix,
Pour conter vos fleurettes.
Amans, sur tout soyez discrets, &c.

*EXTRAIT d'une Lettre de Czaritien, contenant quelques Particularitez du Pays des Tartares Kalmuques.*

DEpuis la Lettre que je vous écrivis de *Nova-Paulava*, j'ai continué ma route jusqu'aux Lignes de Czaritien, et la Ville de ce nom, où je me trouve à present est presque dans un nouveau Monde. Rien ne s'y voit que des Kalmuques et des Dromadaires; et vers le Levant, il n'y a pas une seule Ville jusqu'aux Frontieres de la Chine. Le Pays au-delà du Volga, Fleuve qui lave cette Ville, est entierement habité par les Kalmuques, dans l'étenduë de 2000. Woërtes, du côté de l'Orient. Ils sont sujets à l'Empire de Russie, et gouvernez par un Kan de leur Nation, qui est nommé par la Czarine, quoique toujours choisi dans la même Maison. Cette forme de Gouvernement n'est pas ancienne parmi eux, car le Kan d'aujourd'hui n'en est que le septiéme.

Au-

Autrefois chaque Famille étoit gouvernée par son Chef, sans relever que du Souverain de la Russie; mais à la fin, ce Prince trouva à propos de gouverner ces Peuples par un Kan ou Viceroy, qui tient de lui toute son autorité, et dont la Charge est à vie. Je n'ai pû encore apprendre s'ils payent de tribut; mais je suis plus disposé à croire qu'ils ne sont obligez que de servir à leurs dépens, quand ils sont commandez dans les Expeditions militaires. Ils sont tous Cavaliers, et peuvent monter, à ce que j'ai oüi dire, à 200000. Combattans. Ils ne sçavent presque ce que c'est que les Armes à feu, mais ils sont très-adroits à tirer de l'Arc, et 1000. Kalmuques tiennent bien tête à 3. ou 4. mille Tartares de Krimée. Ils ont beaucoup de l'air des Negres d'Affrique, mais leurs nez sont encore plus camus, et leurs yeux à la Chinoise, ne sont pas si ouverts de la moitié.

Ils sont originairement Mogols, et furent, dit-on, laissez dans ce Pays par Ghengis Khan, lorsqu'il fit la conquête de l'Asie; et quoiqu'ils disent eux-mêmes qu'ils sont un reste de l'Armée Macédonienne, qu'Alexandre le Grand laissa sur les bords du Volga, leur langage et leur écriture, qui sont un mauvais Mogol,

gol, prouvent clairement leur origine; outre qu'ils ont la même Religion, et que leur Grand-Prêtre, ou *Lama*, réside dans le Pays des Mogols, où les principaux de leur Clergé sont obligez d'aller pour recevoir les Ordres Sacrez de leur Religion. Ils sont fort dévots; car dès qu'ils cessent de parler, on les voit occupez à dire leurs Chapelets, qu'ils portent toujours pendus à leur col. Un jour étant surpris de la vitesse avec laquelle ils parcouroient ces Chapelets, je leur dis que leur formule de priere devoit être extrémement courte, ils me répondirent qu'elle ne consistoit qu'en deux paroles mystérieuses, sçavoir, *Ommani Badmehunc*, ce qui signifie *une belle Fleur*, et *une Pierre qui ne tire sa lumiere que d'elle-même*; mais de temps-en temps ils prennent un Grain de Chapelet plus grand, qui sert à des Prieres plus longues, dont je n'ai pas appris le sens.

Ces gens-là content mille Miracles de leur *Lama*, disant, que celui qui lui doit succeder, déclare sa Mission aussi-tôt qu'il est né. Ils s'imaginent qu'il connoît leurs pensées et sçait leur faire des réponses, sans qu'ils se donnent la peine de lui parler. Il y a parmi eux plusieurs Sectes differentes, quelques uns

adorent

adorent des Idoles, les autres la Peau d'un Lievre, car ils prétendent qu'autrefois pendant tout le temps d'une famine, 40000. personnes avoient été nourries de la chair d'un seul animal de cette espece. Ils traitent leurs Morts de quatre manieres differentes, suivant les quatre Elemens, car ils brûlent les uns, ils jettent les autres dans l'eau, ils en enterrent, et il y en a qu'ils exposent à l'air, observant pour cela le temps de la Lune qu'ils sont nez, ou qu'ils sont morts. Ils n'ont presque aucune idée de compassion; car si leurs Femmes, leurs Peres ou leurs Meres sont travaillez d'une longue maladie, ou vieillissent, il les laissent mourir de faim.

Leurs Tentes sont infiniment mieux imaginées que les nôtres, et garantissent mieux du froid; aussi aimerois-je mieux y loger que dans certaines maisons que j'ai vûës ailleurs. On place le feu au beau milieu de la Tente, et l'on pratique une ouverture dans le toit, qui est façonné en dôme, par où la fumée monte, et quand il ne fume plus, on ferme l'ouverture; de sorte qu'on s'y chauffe tout aussi-bien que dans une maison. Ces Tentes sont construites d'une espece de Feutre, mais qui est six fois plus épais que celui

celui dont on fait nos chapeaux, ce qui fait qu'on y est chaudement en hyver et fraîchement en été. Mais le malheur est qu'elles sont si pesantes, que la plus ordinaire fait la charge d'un Dromadaire, car je n'ai point vû de Chameaux à une bosse, et une bonne Tente, où dix ou douze personnes pourroient coucher, feroit bien la charge de deux de ces animaux. Le Kan est à present à 15. ou 16. lieües d'ici, avec 10000. Tentes, habitées par ses Sujets; je compte de l'aller voir avant de quitter ce Pays.

Les Kalmuques ont un usage singulier en fait d'hospitalité, quand un Etranger vient chez eux, la marque la plus ordinaire de leur distinction, c'est de lui donner le choix de leurs femmes ou de leurs filles, pour passer la nuit avec celle qu'il trouve le plus à son gré. Les femmes sont habillées de même que les hommes, ce qui cause souvent qu'on se méprend de Sexe. Ils n'ont d'autres richesses que leur Bétail, dont ils font un grand trafic avec les Russes. Leurs Chevaux ne sont pas beaux, mais ils sont d'une vigueur surprenante, ils font 20. ou 25. lieües par jour sans se fatiguer. Le meilleur Cheval du Pays se vend 4. à 5. pistoles, et un Cheval ordinaire ne vaut

vaut que 4. ou 5. écus ; il est cependant difficile de dompter leur férocité naturelle, ils vont presque tous le pas naturellement. Je viens d'acheter ici quelques-uns de leurs Arcs et de leurs Fleches, et comme vous me mandez que vous en avez des Indes Occidentales, j'en troquerai volontiers deux contre un des vôtres.

J'espere partir de ce Pays-cy dans 8. ou 10. jours, et de continuer mon voyage par le *Don* jusqu'à Asoph, là je serai voisin d'un Peuple poli, et de deux Peuples barbares. Vous jugerez facilement que par le premier, j'entends les Turcs, et que les deux autres sont les Tartares de Krimée et ceux de Cuban, les uns sont au Couchant du *Don*, les autres au Levant. Si j'y vois quelque chose digne de remarque, je ne manquerai pas de vous en faire part.

Vous trouverez cy-jointe un Lettre du Baron de Wedel ; il avoit la fievre lorsqu'il l'écrivit, c'est une espece de tribut que tout Etranger doit à ce climat, lorsqu'il arrive, mais on en est quitte pour 3. ou 4. accès. Il paroît par sa Lettre qu'il alloit marcher contre quelques Kalmuques qui refusoient de déferer aux ordres du Kan.

J'ai

J'ai acheté un petit Kalmuque qui est d'une beauté parfaite, selon eux : il n'a presque rien qui ressemble à un nez, excepté les narines ; ses yeux ne sont ouverts que de la largeur d'une paille. Il est d'un teint couleur de cuivre, couleur très-estimée parmi eux. ; sçachant lire et écrire sa Langue. Si vous en avez la moindre envie, mandez-le-moi, et aussi-tôt que je serai à Petersbourg, où je compte d'arriver vers la fin de l'année, je le ferai partir.

## DEMOSTHENE ET LAIS.

### CONTE.

Corinthe vit une Jeune Beauté,
Dont les appas faisoient bruit dans la Grece,
Chez elle alloit la brillante Jeunesse ;
Plus d'un Amant en étoit enchanté ;
Pour peu qu'on eût le gousset argenté,
Qu'à pleines mains on jettât la richesse,
Tenez pour sûr qu'on étoit écouté ;
Mais un Amant avare ou sans finance,
Ne recevoit gracieuse audiance,
Point de faveurs ; il étoit rebuté ;
Il avoit beau vanter son éloquence,

Son

Son bel esprit, ou bien sa qualité,
On le traitoit avec sévérité;
Car rien pour rien, en Grece comme en France;
C'est de tout temps un Proverbe usité;
Un petit Maître en vain contoit fleurette,
S'il n'ajoûtoit encor quelque bijou;
De passemens s'il ne faisoit emplette,
On le laissit morfondre tout son sou;
Bref, telle étoit l'humeur de la Donzelle;
Argent et dons faisoient tout son attrait,
Le demeurant n'étoit que bagatelle;
Qu'un Financier eût bien été son fait!
Un Financier admis chez une Belle,
D'une faveur paye au double le prix;
Il ne connoît ni dédains ni mépris;
On le prévient, *jamais sujet de plainte*,
Il est toujours chéri de son Aminthe;
Trois fois heureux, mais il n'est pas permis,
A tout Mortel d'arriver à Corinthe;
On dit pourant que Démosthéne épris,
Des yeux vainqueurs de la jeune Laïs,
(C'étoit le nom de notre belle Infante)
Lui présenta requête suppliante,
Pour ce qu'en France on paye en beaux Louis.
Or sçavez-vous ce que pour son offrande,
Elle exigea de son illustre Amant?
Vous donnerez, lui dit-elle, un talent;
Un seul talent! la somme n'est pas grande;

Et

Et je devrois vous en demander deux ;
Mais votre nom mérite quelque grace ;
Vous jugez bien que la somme embarrasse ;
Notre Rhéteur qui n'est pécunieux ;
Fournir ne peut à si grande largesse ;
Et renonçant au frivole plaisir,
Non, répond-t-il à l'avare Maîtresse,
Un Orateur nourri dans la sagesse,
N'achepte pas si cher un repentir.

PIERRE DESRASNAY.

## REMARQUES sur les Dictionaires.

LA foule de Sçavans ou de Gens de Lettres avec vocation, ou sans talens, nous inonde de Dictionaires en tous genres. Outre les Dictionaires publics, chaçun s'en fait de particuliers, et se croit bien avancé quand il a ramassé sur des Cartes, ce qu'il a lû, et qu'il a commencé à ranger par ordre alphabétique.

Toutes les idées, toutes les connoisances vont donc bien-tôt rouler sur cet ordre alphabétique. On benit le siecle où es Sciences sont devenuës si aisées à l'aide es Dictionaires. Mais quelqu'un a t il encore pris garde qu'on donne trop dans cet rdre, et qu'il faudroit distinguer en quoi est bon, et en quoi il est mauvais. Il est

D bon

bon à faire retrouver ce qu'on a perdu ; il est fort secourable pour les ignorans, mais il ne les tire que pour un moment de leur ignorance.

L'ordre de raison, tel qu'il se trouve, dans un Traité bien complet, divisé par Livres et par Chapitres, selon les matieres qu'il embrasse, quand elles sont bien digérées et subordonnées les unes aux autres, selon leur suite naturelle et essentielle, est bien préférable; Quelle comparaison peut-on faire de ces deux ordres ? Il en est de cela comme de ranger une Bibliotheque par l'ordre des grandeurs, ou de la relieure des Volumes, ou par l'ordre des matieres ; ajoutez à la fin d'un Traité complet, ou d'une *Histoire*, une Table alphabétique des matieres ; vous avez en même-temps les deux, vous avez la commodité du Dictionaire et l'avantage d'un Traité complet, ou d'une Histoire que vous pouvez lire de suite, en profiter et la critiquer avec justesse.

Le Dictionaire universel de Morery, qui a eu tant de succès, pourroit être refondu suivant ce principe, sans consulter aucun autre livre pour le recomposer ; on pourroit des mêmes matériaux en former une Histoire universelle, une Géographie, une Histoire généalogique des princi-

principales Maisons, &c. et à la fin de ces Traitez, une Table alphabétique des matieres, avec des renvois au tome, à la page et même à la ligne, vous donneroit le même avantage que le Dictionaire, tel qu'il est aujourd'hui.

Peu de personnes peuvent lire le Dictionaire de Bayle de suite; l'inversion des temps, la confusion des personnages, dont Bayle nous apprend des Anecdotes, l'incommodité de couper le Texte pour descendre aux Remarques, rebute souvent l'une lecture si aimable d'ailleurs. Qui empêcheroit d'en faire, comme on vient le dire, du Morery, de refondre ce Dictionaire, de restituer les Remarques dans le Texte et d'en faire une histoire universelle des hommes les plus connus dans le monde, par ordre de temps ou de dignité des personnages, avec une Table generale alphabétique à la fin? Le Dictionaire Oeconomique produiroit dans le même goût une excellente Maison rustique. Les Dictionaires des Langues mêmes, ausquels l'ordre alphabétique paroît le plus consacré, seroient mis en Grammaire, ou Recueil de Racines des mots, rangez suivant leurs usages comme de choses naturelles, de meubles, de mets, de maladies, &c. Il y a de ces Recueils de Ra-

cines rangez en cet ordre dans plusieurs Grammaires. Par exemple, dans celle de Veneroni; cet ordre de raison contribue à faire mieux retenir les choses qu'on lit de suite, qu'on compare et dont on prend une idée complette, et la Table alphabetique de la fin présente l'utilité du Dictionaire.

On a depuis peu donné au public une *Bibliotheque des Théatres*, où la justice de mon reproche contre les Dictionaires, est mise dans tout son jour; on n'y a suivi d'autre ordre que l'alphabétique, du commencement à la fin, au lieu de ranger les Piéces par œuvres d'Auteurs, et ces Auteurs selon leur temps; par là nous eussions eu une Histoire du Theatre; une Table à la fin auroit fait trouver commodement les Piéces qu'on eût eu à chercher. A la place de cet Ouvrage, on n'a entre les mains qu'un Livre impossible à lire de suite, et qui ne sera consulté que quelquefois par fantaisie.

Il faut encore observer qu'en refondant les Dictionaires dans l'ordre naturel et de raison, on épargne beaucoup de répétitions indispensables aux Dictionaires; je suis sûr que le Morery auroit un bon quart de moins, et contiendroit les mêmes choses dans l'ordre que je propose.

On

On pourra m'accuser de singularité dans ce que je viens de dire, principalement sur les Dictionaires des Langues ; mais qu'on examine ceci sans préjugé, et on goûtera ma nouveauté ; qui a le plus a le moins ; je le répete ; dans l'ordre de raison, avec la Table alphabétique à la fin, on a les deux ; qui a un Dictionaire, n'en a qu'une.

## EPIGRAMME.

L'Amour, pour se loger chez l'aimable Uranie,
Ayant fait mille fois d'inutiles efforts,
Dans du Tabac de Virginie,
Enveloppa son petit corps.
Bien-tôt à travers une rappe,
En poudre menuë il s'échappe.
Prête à le respirer délicieusement,
Uranie à son nez le porte avi ement,
L'amour sourit. N'étoit son attente remplie ;
Hélas ! il le croit vainement,
Uranie aime à la folie ;
Mais c'est le Tabac seulement.

*LETTRE écrite d'Auxerre, à M. ... sur cette expression :* Faite le déposuit, *et sur les Bâtons des Confreries.*

VOus me marquez, Monsieur, la peine où vous êtes de comprendre le sens d'un ancien Reglement de Saint Jacques de l'Hôpital de Paris, dont on vous a fait voir une copie ; et quoique ce Reglement n'ait que 230 ans ou environ, il contient, dites-vous, certains usages que vous n'entendez pas, et dont vous souhaiteriez avoir l'explication. Selon ce Reglement » le Crieur est tenu, avant la » Fête Monseigneur S. Jacques, d'aller » par la Ville à tout sa Clochette, et ves- » tu de son Corset, crier la Confrairie. » *Item*, doit à chaque Pelerin et Peleri- » ne quatre épingles pour attacher les » quatre Cornets des Mantelets des hom- » mes, et les Chapeaux de fleurs des Fem- » mes ; les Pelerins au Cueur, les Peleri- » nes hors le Cueur. *Item*, doit May et » herbes vertes pour la jonchée. Et après » *le dîner on porte le Bâton au Cueur, et là* » *est le Trésorier, qui chante et fait le* Dé- » posuit. » Vous demandez ce que c'est

» que

» que *faire le Deposuit*. On dit bien en France : *Faire le Pain-beni*, *faire la Saint Martin*. On disoit autrefois, *faire les Anges*; *faire les trois Maries*, *faire le Defructu*, et même *faire les Rois*, pour signifier que trois Ecclesiastiques étoient habillez en maniere de Rois le jour de l'Epiphanie. Mais il n'étoit pas plus rare d'y faire le *Deposuit*. Ce n'est que le non-usage qui a fait perdre de vûë la signification de ce langage. Je vous prie d'avoir attention à la pénultiéme ligne du Reglement; elle sert à donner le dénoüement de la cérémonie du *Deposuit*. (*On porte le Bâton au Cueur.*)

C'est que dans les Confreries, outre l'Image du S. Patron, placée ordinairement au dessus des Autels des Eglises, ou dans quelque niche, et qu'il est impossible de transporter, il y en avoit une petite, que chacun des Confreres étoit tenu de conserver chez lui pendant un an à tour de Rôle, et cette Image au retour de la Fête, chaque année, étoit mise sur la Table des Trésoriers ou Receveurs de la Confrerie, dans la Nef de l'Eglise, ou même au Vestibule ; et afin qu'elle ne fut pas portée rustiquement par les ruës, mais avec dignité, on avoit un Bâton, orné et embelli selon le temps, au

bout duquel on la portoit élevée ; et même depuis cette Image resta ainsi posée sur le Bâton même, qu'on orna dans la suite de Fuzeaux, garnis de Fleurs et de Rubans, et on eut soin de la couvrir d'un petit Plafond ou d'une Arcade en forme de Coquille.

Les Bâtons modernes des Chantres de plusieurs Eglises sont des diminutifs de ces Bâtons de Confreries pour la forme ; il n'y a que dans quelques-unes que l'on a conservé l'ancien usage de les terminer en Pommeau, en figure d'Oiseau, ou en bec de Corbin, sans mettre aucun Saint dessus. Mais venons au *Deposuit*. Le *Magnificat* des Vêpres étant commencé, à l'approche du Verset : *Deposuit potentes de sede* ; celui qui avoit rendu ou rapporté le Bâton, sortoit de Charge ; et à ces paroles suivantes : *Et exaltavit humiles*, on mettoit en place celui à qui c'étoit le tour de le prendre. Il y avoit quelques variétez là-dessus selon les Païs ; mais presque dans toute la France on avoit imaginé que ce Verset du *Magnificat* exprimeroit fort bien la céremonie ; l'un descendoit en sortant de charge, et l'autre montoit en y entrant.

Il y avoit des Endroits où c'étoit aux Prêtres à faire cette espece d'installation ; d'au-

autres, où celui qui quittoit le Bâton, mettoit entre les mains de celui qui lui ccedoit. Il paroît qu'à S. Jacques de Hôpital c'étoit le Tré orier qui instal- it le nouveau Bâtonnier, et qui dépo- it l'ancien en chantant *Deposuit*, ou en c'étoit celui qui rendoit le Bâton, l'on appelloit du nom de Trésorier. [ais en quelques sens que vous le pre- ez, soit qu'il installât et mît en place, ı qu'il cedât seulement sa place à un ıtre, cela s'appelloit *faire le Deposuit*. ans le Diocèse dont je suis, je sçai que sques bien avant dans le dernier siécle, *Deposuit* étoit un Verset si distingué ıns le *Magnificat* des secondes Vêpres une Confrerie, qu'aussi-tôt qu'on le ommençoit, celui qui finissoit son an- ée de Bâtonnier, mettoit le Bâton entre s mains de celui qui entroit en Charge, à l'instant on sortoit du Chœur et les onfreres alloient conduire le Bâton et Bâtonnier jusques dans sa maison.

De vous dire si le Clergé étoit de cette rocession, c'est ce que je ne sçai pas: Paris c'étoit l'usage au milieu de l'a- ınt-dernier siécle; mais j'ai reconnu ır un grand nombre d'Ordonnances piscopales, faites vers l'an 1620 et 1622. ıe l'on finissoit ces jours-là les Vêpres,

D v

*ex abrupto*, à *Deposuit* inclusivement ; ce qui fut condamné avec raison par M. de Donadieu, notre Evêque, qui prescrit de finir les Vêpres à l'ordinaire ; ce mauvais usage de cesser l'Office à ce Verset, et de ne le pas continuer, mais d'entonner tout d'un coup le *Te Deum*, ne pouvoit venir que de la complaisance de quelques Ecclesiastiques, qui pour un leger interêt s'avillissoient jusqu'à aller conduire des Laïques chez eux, et rendoient ainsi ces Laïques les maîtres des cérémonies ; de même qu'on a vu encore de nos jours, des ignares et non lettrez qui ont osé s'immiscer de montrer les Rubriques à leurs Prêtres, et de regler l'Office divin à leur fantaisie.

Comme un abus inveteré ne peut être aboli que peu à peu et par la suite du temps, qu'arriva-t-il de ces deffenses ? On acheva les Vêpres ; mais après qu'elles furent dites, on recommençoit le *Magnificat* de nouveau, pour faire la cérémonie ; et afin d'avoir occasion de chanter ce Cantique en entier, on trouva qu'il étoit plus à propos de ne délivrer le Bâton à celui qui devoit le prendre, qu'au Verset : *Suscepit Israël*, mais c'étoit toujours à *Deposuit* que se faisoit l'abdication de la Charge du Bâtonnier précédent.

ent. Voici les termes d'un des Statuts
ynodaux, du 6 May 1642. Nous avions
ors pour Evêque Pierre de Broc. *Pen-
ant que les Bâtons de Confrerie seront ex-
osez pour être encheris, l'on ne chantera*
Magnificat, *et n'appliquera-t-on point ces
Versets* Deposuit *et* Suscepit *à la délivran-
 d'iceux; ains, on chantera quelque An-
enne et Répons avec l'Oraison propre en
honneur du Saint duquel on celebre la fête.*
Que l'usage de faire ainsi le *Deposuit* fut
ncien, c'est ce qui paroît par le Régle-
ment d'une des plus anciennes Confre-
ies que je connoisse. C'est celle de la
ête du premier Janvier, qu'on appel-
oit en quelques lieux *la Fête des Foux*:
udes de Sully, Evêque de Paris, ne
oulant et n'osant peut-être pas l'abolir
out à fait, se contenta de lui prescrire
ertaines bornes, et statua pour ce qui
toit des secondes Vêpres, que le Verset
*Deposuit* seroit dit tout au plus cinq fois;
t que si le Bâton étoit pris par quel-
u'un, alors on insereroit le *Te Deum*
ans les Vêpres qui seroient terminées
ar celui qui les auroit commencées.
*Deposuit quinquies ad plus dicetur loco
uo, et, si captus fuerit baculus, finito* Te
Deum, *consummabuntur Vesperæ ab eo, a
uo fuerant inchoatæ.*

Ce Statut qui est de l'an 1158. nous apprend l'antiquité des Bâtons des Confreries; mais il nous insinue en même tems qu'à Paris l'usage avoit été jusqu'alors de chanter le Verset *Deposuit* tout autant de fois qu'il étoit necessaire, jusqu'à ce que quelqu'un eut pris le Bâton. Le Reglement de l'Evêque restraint ce nombre à cinq fois, en supposant qu'il pouvoit arriver que le Bâton ne fut pas pris; mais il permet, au cas qu'il soit accepté, que le *Te Deum* soit placé dans les Vêpres en action de graces. Il semble par cet exposé, que faire alors le *Deposuit*, étoit de présenter le Baton pendant qu'on chante le Verset *Deposuit* Je ne sçai si je vous mets au fait de ce langage, comme j'y suis, moi, qui dès ma jeunesse, ait été accoutumé à entendre faire des encheres sur ces Batons des Saints après l'Office fini.

Voilà, au reste, une espece de Baton à inserer dans le Glossaire de M. du Cange, sous le titre de *Baculus Confratriarum* ou *Festivitatum*. J'ai été surpris de ne le pas trouver dans la nouvelle Edition qui vient de paroître, non-plus que le *Defructus*, dont j'ai donné une ample explication dans le Mercure de Février 1726. pag. 218.

Je ne suis pas sorti des limites de l'an-

cienne

cienne Province de Sens, pour ne pas trop m'étendre en remarques sur cet usage de *faire le Depoüit*; vous pourrez apprendre dans la suite, quelle étoit la pratique de quelques autres Provinces. Voici les termes des Statuts du Synode de Paris 1557. que j'ai cité cy dessus: *Baculorum cum imaginibus, conductum ad domos Laïcorum cum turba Sacerdotum Laïcorum mimorum districtè.. inhibemus.* (fol. 10. n. 18.) Le P. le Brun a paru croire dans son Livre contre les Comédiens que l'on faisoit des boufonneries de Théatre en ces sortes d'occasions; mais, non; il est seulement vrai que pour la conduite de ces Batons, il y avoit des Violons qui joüoient des airs d'Eglise, et les Farceurs ne sont nommez dans ce Statut, que parce que souvent on se servoit d'eux pour en jouer, mais alors ils étoient habillez modestement et de la même maniere que l'on a pû en voir en certains Pays encore de nos jours, à la Procession de la Fête Dieu, avant que le tems fut venu d y régarder de plus près. Je suis, Monsieur, &c.

*Ce 10 Avril* 1733.

*IMI-*

## IMITATION de la XXII^e Ode d'Horace, liv. 1.

*Integer vitæ, &c.*

LOin celui qui dans le vice,
A passé ses plus beaux jours ;
Celui qui de l'injustice,
A pratiqué les détours ;
Les Cyclopes effroyables,
Dans leurs antres redoutables,
Pour lui forgent mille traits,
Qu'il arme sa main perfide,
D'un Javelot homicide,
Pour s'assurer ses forfaits.

Celui qui de l'innocence,
Suivit toujours le sentier,
N'a besoin pour sa deffense,
De Dard ni de Bouclier ;
Sa vertu lui sert d'Ægide,
La sage Pallas son guide,
Toujours le conduit au Port ;
Et d'une main salutaire,
La sagesse qui l'éclaire,
L'arrache aux coups de la mort.

Sans

Sans armes, seul et tranquille,
Je m'égarois dans le Bois,
Je chantois ; l'Echo docile,
Rendoit les sons de ma voix,
Que vois-je ? En ce lieu sauvage ;
Un Loup guidé par sa rage,
Porte par tout la terreur ;
Pour moi l'Esperance est vaine ;
Ou fuir ! Ma perte est certaine ;
Dieux, prévenez mon malheur.

Prodige ! heureuse méprise !
Il retourne sur ses pas ;
Est-ce une vaine surprise,
Pour m'arracher au trépas ?
Pallas vient sur une nuë,
Je me rassure à sa vuë,
Mortel, fidele à mes Loix,
Dit-elle : C'est le seul sage,
Qui triomphe de la rage,
Des Loups, habitans des Bois.

Loin la terreur au tein pâle.
J'affronte tous les revers,
Que la fureur infernale
Prépare pour moi des fers ;

Que

Que l'air gronde sur ma tête,
Je méprise la tempête;
Que la Mer ouvre son sein,
Au milieu de cet abîme,
Un cœur exempt de tout crime,
Est ferme comme l'airain.

*Par* P. D. C.

*LETTRE de M. D. L. R. écrite à M. l'Abbé Foubert, Docteur de Sorbonne, au sujet d'une Prophetie attribuée au Roy David.*

LA difficulté que je vous ai proposée, Monsieur, il y a quelque temps, et que vos occupations ne vous permirent pas alors de me résoudre, a fait le sujet de quelques recherches de ma part; vous me demandez ce que j'ai appris là-dessus; la demande ne sçauroit venir plus à propos; car d'un côté je suis en état de vous rendre quelque compte, et de l'autre nous voilà dans le temps où l'Eglise a commencé de chanter l'Hymne respectable qui a donné lieu à la difficulté.

Il s'agit, comme vous sçavez, d'accorder

der l'exacte verité avec les paroles de la strophe que voici de l'Hymne *Vexilla Regis, &c.*

*Impleta sunt quæ concinit,*
*David fideli carmine,*
*Dicens in Nationibus,*
*Regnavit à ligno Deus.*

David, selon le pieux Auteur de l'Hymne, a donc chanté prophétiquement dans ses Pseaumes que J. C. regneroit par le Bois de la Croix; et c'est, Monsieur, ce que d'abord j'ai été chercher dans ces sacrez Cantiques dans la Vulgate, ne me souvenant pas d'y avoir jamais lû rien de pareil. Il est vrai que dans le Pseaume XCV. Verset 10. on trouve ces paroles, *dicite in gentibus quia Dominus regnavit* et rien davantage. Est-ce assez pour attribuer à David la Prophétie en question? Cependant c'est Fortunat, Evêque de Poitiers, selon la plus commune opinion, qui a composé cet Hymne au VI. siecle, et il y a preuve qu'on l'a chanté en France, au moins dès le IX.

Comme tout le monde n'a pas chez soi une Bibliotheque, je n'ai pas été en état d'abord de voir dans les sources ce qui peut avoir donné lieu aux paroles de Fortunat, mais j'ai tiré de Genebrard, dont

dont j'ai le Pseautier dans mon Cabinet, autant de lumieres qu'il m'en falloit pour commencer au moins d'éclaircir ma difficulté.

Vous sçavez que Genebrard, sçavant Benedictin, Docteur de Paris, Professeur des Langues Saintes au College Royal, puis Archevêque d'Aix, a donné une Edition des Pseaumes, selon la Vulgate, qu'il a accompagnée de sçavans Commentaires, Ouvrage dont il étoit plus capable qu'un autre, et dont il y a eu cinq Editions. La mienne est d'Anvers 1592. et toute la derniere.

Son Commentaire sur ce 10. Verset du Pseaume 95. est assez long et rempli d'une pieuse érudition. Voici le précis de ce qui regarde notre Question. Genebrard convient que *regnavit à ligno* n'est point dans le Texte Hebreu; mais il prétend que les Septante l'ont ajoûté par un esprit prophétique, en traduisant ce Verset, trois cent ans avant J. C. c'est ainsi, dit-il, que les Anciens l'ont toujours cité, sçavoir, S. Justin Martyr, Lactance, Tertullien, Arnobe, S. Augustin, Cassiodore, Théodulphe, (*a*) le Pseautier Romain, &c. c'étoit, selon lui, la maniere

(a) *Théodulphe, Evêque d'Orleans, auquel on attribuë aussi l'Hymne de la Passion.*

niere

niere des Anciens, en traduisant l'Ecriture, d'insérer quelques mots, en passant, pour servir à l'intelligence de ce que la Lettre renferme de mysterieux. c'est ainsi, continue-t'il, qu'en ont souvent usé Jonathan et Onkèlos, qui pour cela même ne sont pas tant appellez Traducteurs que Paraphrastes Chaldéens, en quoi ils ont été imitez par les Septante. Genebrard donne ensuite quelques exemples de cette maniere de traduire des Septante, pour éclairer davantage le Texte, et il paroît si persuadé de ce sentiment, qu'il traite d'imprudence et de témerité d'avoir retranché *à ligno* des Exemplaires qui ont suivi, ces paroles ayant, dit-il, été inspirées *(a)* par le S. Esprit à ces très-saints Prophetes, Traducteurs des Livres Sacrez. Il accuse de ce retranchement les Juifs, comme S. Justin le leur a effectivement reproché, ou quelques demi sçavans, pour faire montre de leur capacité dans la Langue Hébraïque, et pour critiquer les Septante, ce qu'il appelle une vanité et une méchanceté dont on ne voit, dit-il,

(a) *Male ergo has duas Voculas è nostris Exemplaribus, quæ de industria et per Spiritum Sanctum à sanctissimis his Prophetis fuerant interjecta sustulerunt, sive Judæi, &c.* Genebr.

qu-

que trop d'exemples. Il finit en soutenant la nécessité de cette Leçon, et en l'expliquant d'une maniere plausible et toujours édifiante par rapport à l'application qu'il en fait.

Je crois, Monsieur qu'en voilà autant qu'il en faut pour justifier, du moins pour autoriser l'Auteur de l'Hymne *Vexilla Regis*, d'avoir cité David avec l'addition *à ligno*, qui a tant de Deffenseurs et de si illustres Garants. Mais est-ce assez, encore une fois, en bonne critique pour admettre des paroles qui ne se trouvent ni dans le Texte Hébreu, qui est l'original, ni dans les Exemplaires que nous avons aujourd'hui de la Version des Septante, premiers Auteurs, selon Genebrard, de cette Addition? Ce qui, à vous dire le vrai, me paroît un peu embarassant. Vous sçavez qu'on ne peut jamais prescrire contre la vérité, c'est un des plus beaux mots (*a*) de Tertullien et une maxime certaine. Vous sçavez aussi que la Mort du Messie est assez marquée dans les Prophetes, dans David même, qui en est lui-même une figure, sans qu'il soit besoin de la caractériser ici

(a) *Veritati nemo præscribere potest, non spatium temporum, non patrocinia personarum, non privilegium regionum.* Lib. de Velan. Virginib.

par

par des termes qui ne se trouvent pas dans le Texte original.

Cela supposé, je crois qu'on peut encore reclamer en faveur de la verité contre l'addition ou la glose attribuée aux Septante, que je ne sçaurois encore bien me persuader venir de la plume de ces fameux Interpretes; mais je n'ai pas envie, Monsieur, pour constater ce fait, du moins pour l'éclaircir, d'aller m'enfoncer dans une Bibliotheque avec une foule d'Interpretes, de Commentateurs, de Critiques, qui peut-être, après avoir employé bien du temps, me laisseroient encore dans le doute où je suis. Je vous défere cette pénible entreprise, comme vous convenant mieux qu'à moy, et je me contente de joindre à ce que j'ai déja eu l'honneur de vous dire, quelques Remarques d'un Critique moderne sur le sujet en question, qui m'ont parû avoir de la solidité. Ce Critique est Dom Augustin Calmet, Auteur d'un Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont les premiers Volumes ont parû au commencement de ce siecle. Vous connoissez cet Ouvrage et vous pouvez en juger mieux qu'un autre. Pour moi je fais un cas particulier de son travail sur les Pseaumes.

mes. Ce Livre publié en 1713. 2. vol. *in* 4. chez Emery, a mérité l'Approbation d'un (*a*) de vos illustres Confreres, qui nous assure que les Explications de l'Auteur, tirées des SS. Peres et des meilleurs Interpretes, contribuent beaucoup à faire entendre ce qu'il y a de plus difficile et de plus obscur dans ce Livre divin.

Dom Calmet, après avoir rapporté le Verset en question, *Commoveatur.... Dicite in gentibus quia Dominus regnavit* du XCV. Pseaume, et rapporte aussi un Passage des Paralipomenes, parallele à ce Verset pour le sens, mais un peu different pour les expressions, fait voir qu'il y a là-dessus dans les anciens Peres et dans quelques anciens Pseautiers, une varieté encore plus grande et bien plus importante; qui est de lire *regnavit à ligno*; et il ajoûte aux autoritez citées par Genebrard, celles de S. Léon Pape, de l'Auteur de l'Opuscule *des Montagnes de Sina et de Sion*. Sous le nom de S. Cyprien, le Pseautier Gotique, celui de saint Germain des Prez, celui de Chartres, tous Monumens où on lit, *Dominus regnavit à ligno*. Le P. Calmet auroit pû ajoûter que cette Leçon se trouve aussi dans la

(*a*) *M. Pastel, Docteur et ancien Professeur de Sorbonne.*

Version

Version Italique de l'Ecriture, faite sur le Grec dès le siécle des Apôtres, et dont toute l'Eglise Latine s'est servie jusqu'à la Version de S. Jérôme, l'Eglise de Rome n'en ayant point eû d'autre dans l'Office public, jusqu'au Pontificat de Pie V. qui fit recevoir la Vulgate dans Rome. C'est D. Calmet * même qui nous donne cette instruction; or cette ancienne Version Italique, publiée de nouveau à Rome en 1683. par le Cardinal Thomasi, porte aussi *Dominus regnavit à ligno.*

Pour ne rien oublier, s'il est possible, sur ce sujet, notre habile Commentateur rapporte jusqu'à une conjecture proposée par Agellius; sçavoir, que les anciens Textes Hébreux, au moins dans quelques Livres, au lieu de *Aph*, que nous lisons aujourd'hui après *Malac*, il a regné, lisoient *Hez* du bois; ce qui auroit donné lieu aux Septante de traduire par: *Le Seigneur a regné par le bois.* Leçon qui a subsisté pendant quelques siecles, jusqu'à ce que les Sçavans en Hébreu s'étant apperçûs que cela ne s'accordoit pas avec le vrai Original, ils la retrancherent et conserverent *etenim*, du ℣. suivant, qui répond à *Aph* de l'Hébreu. Conjecture

* Dissert. sur le Texte et sur les anciennes Versions des Pseaumes. Art. III. p. xxvi.

assez

assez foible et assez mal appuyée, dit D. Calmet, qui ouvre enfin son sentiment particulier, et raisonne ainsi sur la glose en question.

Si cette Leçon étoit autrefois généralement dans tous les Exemplaires des Septante et dans les premieres Traductions Latines qui furent faites à l'usage des Chrétiens, comment ceux-ci ont-ils si facilement abandonné un Texte qui leur étoit si favorable ? Si ce sont les Juifs qui ont fait ce retranchement, pourquoi les Chrétiens ont-ils eu pour eux la condescendance d'admettre leur correction dans leurs Exemplaires. Enfin si quelque demi sçavant a pû ôter de son Livre *à ligno*, comment a-t'il pû faire le même changement dans tous les Exemplaires du Monde ?

Ces paroles ne sont en effet ni dans l'Hébreu, ni dans le Chaldaique, ni dans le Syriaque, ni dans les anciennes Versions Grecques, faites sur l'Hébreu, ni dans la Vulgate, l'Arabe et l'Ethiopienne, faites sur les Septante ; ni dans la Version de S. Jerôme, faite sur l'Hebreu. Personne, que je sçache, continue Dom Calmet, n'a accusé les Juifs d'avoir ôté ces termes de leurs Exemplaires Hébreux; on ne les y trouve ni ici, ni dans le passage

passage parallele des Paralipomenes. Depuis S. Justin on ne les a point vûs dans les Septante.

N'est-il donc pas bien plus probable, comme le veut le Févre d'Estaples, et après lui Justiniani, de Muis et quelques autres, que ces paroles *à ligno*, ayant été mises par quelqu'un sur la marge de son Pseautier, à l'endroit de *regnavit*, furent ensuite inconsidérément fourrées dans le Texte; d'où enfin elles ont été bannies, parce qu'on a reconnu qu'elles n'étoient ni dans les sources hébraïques, ni dans les anciennes Versions des Grecs.

Il y a beaucoup d'apparence, ajoûte-t'il, que les Hexaples d'Origene servirent à arrêter le cours de cette maniere de lire, en montrant qu'elle n'étoit fondée ni dans le Texte Hébreu, ni dans aucune Version; et en effet, dit D. Calmet en finissant, je ne sçache que saint Justin le Martyr parmi les Grecs, qui l'ait suivie; tous les autres Peres, qui ont vécu depuis Origene, et qui sont en très-grand nombre, ne faisant pas même mention de cette Leçon. Si elle subsista plus long-temps parmi les Latins, c'est que les Hexaples y furent moins connuës et qu'on étoit moins en état de reconnoître l'erreur de cette Glose ajoutée, et

E inserée

inserée dans le Texte, par l'inspection des Originaux.

Je crois, Monsieur, que ce raisonnement et la conséquence vous paroîtront justes. Il peut cependant rester un scrupule là-dessus, c'est que si d'un côté les Peres Grecs, à l'exception de S. Justin, * n'ont point admis, n'ont pas même connû la glose *à ligno*; d'un autre côté l'Eglise Romaine l'a non-seulement admise, mais elle l'a en quelque façon consacrée, en la chantant universellement par tout dans son Office public, comme elle fait depuis plus de 700. ans.

On pourroit opposer d'abord à cette difficulté la grande maxime de Tertullien, déja rapportée; mais j'estime qu'il est plus naturel de la concilier par l'autorité de S. Jérôme, que vous trouverez, je crois, formelle et venir expressément au sujet que nous traitons. Elle se trou-

* *Outre S. Justin, on pourroit croire que les Heretiques dont il est parlé dans Origene*, L. VI. p. 298. *contre Celse, faisoient allusion à ce Passage, repetant sans cesse dans leurs Ecrits ces paroles :* Ubique autem illic lignum vitæ et Resurrectio carnis à ligno. *Et en remontant encore plus haut, l'Auteur de l'Epitre attribuée à S. Barnabé pouvoit avoir en vûë ce même Passage, lorsqu'il dit:* Regnum Jesu in ligno extitit βασιλεία τοῦ Ἰησοῦ ἐπὶ τῷ ξύλῳ]

ve dans l'Epitre à Sunia et à Frétella, qui est toute remplie de varietez de Leçons et de Remarques critiques sur le Texte des Septante et sur la Vulgate. C'est dans cette Lettre que le S. Docteur propose une belle Regle dont l'application se fait ici naturellement. *Il faut*, * dit-il, *réciter et chanter les Pseaumes ainsi que l'Eglise les chante, mais aussi il faut sçavoir, autant que l'on peut, ce que porte le Texte Hébreu, et qu'autre chose est ce qu'il faut chanter dans l'Eglise, par respect pour l'Antiquité; et autre chose, ce qu'il faut sçavoir pour la parfaite intelligence des Ecritures.*

Le même S. Docteur qui a proposé cette Regle, se plaint cependant qu'après avoir corrigé le Pseautier de l'ancienne Vulgate qui étoit fort altérée, par l'ordre du Pape Damase, l'ancienne erreur eût plus de force qu'à sa nouvelle réformation, *plus antiquum errorem, quàm novam emendationem valere*, tant il est difficile d'abolir certaines choses quand elles ont été

* *Sic omninò psallendum ut fit in Ecclesia: et tamen sciendum quid Hebraïca veritas habeat: atque aliud esse propter vetustatem in Ecclesia decantandum, aliud sciendum propter eruditionem scripturarum.* S. Hyeron. Epist. ad Sun. et Fretell.

en quelque façon consacrées par leur antiquité.

Je finis, Monsieur, en soumettant à vos lumieres tout ce que je viens de vous exposer, et en vous exhortant d'étudier vous-même cette matiere pour l'éclaircir encore davantage. Vous trouverez un très-beau Pseautier dans votre Bibliotheque de Sorbonne, c'est un des plus anciens Manuscrits de ce genre et des plus curieux. *Si*, quand j'étois au milieu de l'*Eglise Maronite* du Mont Liban, la difficulté s'étoit présentée, j'aurois pû m'assurer de l'état où sont les anciens Pseautiers des Maronites, par rapport à la glose *à ligno* : si unis, comme ils se picquent de l'être de tout temps, à l'*Eglise* Romaine, ils l'ont admise, ou si, au contraire, ils ont suivi la façon de lire le Verset en question, comme le lit l'Eglise Orientale, sans addition et conformément au Texte Hébreu, cela peut avoir sa curiosité. Je pourrai m'en éclaircir avec le sçavant M. Assemanni,* Maronite, dont je vous ai parlé plus d'une fois, et à qui

* *Joseph Assemanni, Maronite du Mont Liban; Garde de la Bibliotheque du Vatican et Auteur d'un nouveau Recueil d'anciens Monumens Ecclesiastiques, sous le titre de* Bibliotheque Orientale, *&c. imprimé à Rome.*

je

je dois écrire au premier jour sur d'autres sujets. J'ai l'honneur d'être, &c.

*A Paris le 27. Mars 1733.*

*VERS pour mettre au bas du Portrait de M. Pibrac, Comte de Marigny.*

Fuyant les vains honneurs qu'au mérite on défere,
Je tournai tous mes voeux vers le souverain bien;
Et né d'un noble sang, je fus bon Fils, bon Pere,
Bon Mari, bon Parent, bon Ami, bon Chrétien.

*Par M.* Cocquard.

*ELOGE de la Pauvreté, par M...*

La nouveauté a un droit décidé de nous plaire, lorsqu'elle est ensemble ingénieuse et utile; ces deux qualitez ont acquis l'immortalité à l'Eloge de la Folie; mais les Emulateurs d'Erasme, plus sensibles à l'envie de faire briller leur esprit, que touchez du plaisir d'instruire, n'ont saisi que le titre pointilleux de son Ouvrage; sa morale leur a échappé. Mon

 dessein

dessein est bien different dans cet Eloge ; je quitte volontiers de toute admiration, pourvû que je persuade utilement que la *Pauvreté est le plus grand de tous les biens*, et le seul qui puisse nous procurer une félicité constante.

Comme les raisons que j'employerai ne paroîtront peut-être pas assez sérieuses, je déclare que je ne prétens point le prendre ici sur le ton dogmatique ; je sçai que la verité, qui est triste *d'elle*-même, ne s'insinue jamais plus sûrement que lorsqu'elle se montre sous un visage agréable.

Je trouve d'abord un air de mode dans la Pauvreté qui me donne toute la confiance dont j'ai besoin pour parler sur une matiere si délicate ; elle s'est glissée dans tous les Etats et dans toutes les conditions. Ne seroit-ce point parce qu'elle plaît, qu'elle est devenue si commune ? et le goût imitateur qui regne aujourd'hui, n'auroit-il point servi à son progrès ? quoiqu'il en soit, c'est un détail où je ne dois point entrer ; il me suffit que le plus grand nombre soit interessé à me croire, et qu'il fasse par prudence quelque cas d'un état dont il est si près.

Pour ceux qui, nourris dans une aisance

voluptueuse, ne peuvent regarder la Pauvreté sans effroi; qu'ils apprennent que celui qui ne connoît point l'opulence, trouve inutile tout ce qui n'est pas nécessaire, qu'ils sont eux-mêmes noyez dans des superfluitez que leurs Peres ignoroient, et que le seul moyen d'être vraiment heureux, c'est de regler ses besoins sur la Nature et non pas sur l'opinion.

En effet le plus grand malheur des hommes, c'est de se persuader que les richesses peuvent seules leur procurer le repos, cette idée les engage à travailler dans leur jeunesse, pour s'assurer dans le déclin de leur âge, des jours sereins et tranquiles. Quelle erreur! Le principe de leur félicité est dans leur cœur, et non dans les biens qu'ils ont acquis; d'ailleurs l'experience fait connoître que leur conservation coûte autant que leur acquisition même.

L'on dira peut-être que la même experience décide contre moi, puisque le Pauvre, malgré le bonheur que je lui prête, semble faire tous ses efforts pour se tirer de l'indigence. Que la Pauvreté soit la mere de l'industrie, j'y consens, et c'est pour elle un grand éloge d'avoir enfanté les Arts; mais je soutiens

que l'envie de s'enrichir n'a point reveillé le génie des Pauvres ; trop satisfaits de leur indépendance, ils ont eû pitié de l'esclavage des Riches, et leur ont fourni charitablement les moyens de recouvrer leur liberté, par un emploi indiscret de leurs richesses.

Supposons, si l'on veut, que l'homme est aussi heureux avec l'abondance, qu'il l'est en effet dans le sein de la Pauvreté. Dans cette hypothese il en coûteroit bien plus à l'indigent d'acquerir laborieusement l'opulence, que d'être assez sage pour s'en passer. L'un demande des soins, l'autre laisse une entiere liberté. Or s'il étoit deux voyes pour arriver à un sort heureux, celle qui va à son but à moins des frais, doit, sans contredit, être préferée.

J'avoüe que si les richesses n'étoient attachées qu'à la vertu, il y auroit de la honte à n'être pas riche ; mais si le hazard distribue les biens, si la violence les ravit, s'il faut souvent des crimes pour se dérober à la Pauvreté, seroit-il raisonnable d'attacher une espece d'opprobre à un état, qui semble être le partage de la Nature et de la vertu ?

Nos premiers Législateurs, les Philosophes et les Poëtes, ces génies divins

vins, qui ont eû une idée si juste Parfait et du Vrai, ont méprisé les chesses avec tant de constance et s doute avec tant de sincerité, qu'ils fur toujours mal nourris et mal vétus. uns tendoient à l'état le plus vertue les autres prétendoient à une réputat immortelle; il faudroit être de bien m vaise humeur pour ne pas vouloir r sembler à d'aussi honnêtes gens.

Parlons plus sérieusement. Nous pouvons douter que la Nature ne se aussi prévoyante qu'elle est parfaite da ses productions ; il n'est point d'An maux à qui elle ne donne, avec la vi tout ce qui est utile pour la conserv Seroit-elle plus injuste envers les hor mes? non, sans doute, elle a placé dai le cœur et dans l'esprit de nos parei toute la sensibilité et toute l'industr nécessaire pour fournir à nos besoins. Ma elle n'est point allée au delà, les riche ses n'entrent pour rien dans le sistêm de notre conservation; ensorte qu'elle sont à notre égard des biens étranger et superflus; car on n'accuseroit pas l Nature de nous les avoir refusées, si el les nous eussent été nécessaires.

D'ailleurs son intention a été de mèt tre une parfaite égalité entre les hom-

m.s. Mere tendre et affectionnée, elle leur a également departi ses faveurs. Ce principe bien reconnu, il est évident que la force ou la fraude ont été les instrumens de la fortune du premier Riche, et qu'on doit regarder encore aujourd'hui un nouveau Parvenu, comme l'ennemi et le tyran du genre humain. Mais heureusement son iniquité ne passe jamais à des successeurs éloignez, et nous voyons avec complaisance que le fils même restitue bien-tôt au Public par de folles dépenses, ce que le Pere avoit injustement enlevé.

C'est peut-être dans la médiocrité que l'on trouve le bonheur, les grands biens peuvent causer des peines, mais une fortune médiocre exempte également et des besoins de la vie, et de l'embarras des richesses. Voila ce que le préjugé offre de plus spécieux en faveur de la médiocrité; qu'il m'en coûtera peu pour combattre ce raisonnement! que la victoire est facile!

Si la médiocrité des biens faisoit celle des désirs, il seroit juste de la préferer à tous les autres Etats; mais la cupidité de l'homme est si inquiéte, qu'elle le porte à faire sans cesse des efforts pour s'accroître et saisir avidement tout ce qui

peut

peut le conduire à un sort qu'il estime plus heureux. Celui qui se trouve dans la médiocrité, souhaite à proportion de ses facultez, et dès qu'il souhaite il est malheureux. Ce qui fait le bonheur du Pauvre, c'est qu'il n'a rien pour soutenir ou exciter son ambition, et que l'envie qu'il pourroit avoir de s'élever, cesse ou s'évanoüit dès que les moyens lui en sont ravis.

Il est aisé à présent de conclure qu'on a eu tort de donner tant de loüanges à cette médiocrité chimérique, qui ne fait qu'allumer nos desirs, sans pouvoir les satisfaire. Examinez un Pere de famille dans une fortune médiocre, si le present l'agite, l'avenir l'inquiete encore davantage; il n'y découvre que des changemens fâcheux; il y voit ses biens dissipez avec profusion, ou du moins mal ménagez. L'avenir est au contraire un sujet de joye pour le Pauvre, tous les hazards et toutes les révolutions sont pour lui, et quand on supposeroit que son cœur formât quelques desirs, il en ressent la douceur sans en avoir l'inquiétude; l'élevation de ses pareils le fait joüir par avance des biens qu'il n'a pas, mais qu'il peut avoir; le Riche vit dans la crainte, le Pauvre dans l'esperance; quelle disparité de bonheur!

Dès-là nous voyons que la Paûvreté ne nous prive d'aucuns des biens solides de la vie, et qu'il ne manque pour achever son triomphe que de montrer qu'elle nous procure des plaisirs plus vifs et plus délicats que l'opulence même.

La crainte de ne devoir qu'à ses largesses, les complaisances d'un sexe enchanteur, empoisonne nos plaisirs, et en ôte tout le piquant; notre délicatesse s'en offense, et veut une tendresse toute gratuite. Le Pauvre joüit de ce bonheur, et ne le doit qu'à son mérite personnel; tandis que le Riche peut craindre à chaque instant que les faveurs qu'on lui accorde, ne prennent leur source dans la vanité ou dans l'interêt.

Pareil avantage dans l'amitié. La Félicité la plus parfaite; celle des Dieux, dit un ancien, seroit ennuïeuse sans la confiance d'un ami; ainsi tâchons d'ajoûter à notre bonheur celui de nous attacher un ami sincere, également sensible à nos biens et à nos maux. Mais où le trouver, et comment le connoître? Si des avantages apparens surprennent sa complaisance; sous le nom d'ami, ne sera-ce point un flateur, dévoüé à la fortune, plutôt qu'à la personne? Pour faire cette épreuve délicate, feignons qu'un mal-

heur imprévu vient de nous enlever nos richesses; dans l'instant nous verrons ces amis prétendus nous abandonner rapidement, heureux encore si nos bienfaits passez ne deviennent pas pour eux des raisons de nous mépriser et de nous haïr.

Mais le plus heureux effet de la Pauvreté, c'est qu'elle nous ôte la cause des vices, et nous laisse toutes les vertus à pratiquer. L'humilité s'attire le respect par elle-même; c'est le fondement de toutes les vertus, et nous aimons naturellement autant les personnes humbles et modestes, que nous fuïons les arrogans et les présomptueux. Dans l'usage du monde nous voïons que l'orgueil, la jalousie, la haine sont des vices attachez à l'opulence, et que l'honnêteté, la douceur, la patience suivent la disette; mais par une bizarrerie, dont on ne peut rendre raison, on fuit les gens vertueux dans l'indigence, pour idolatrer des insolens dans la prosperité, comme si le respect qu'on a pour les biens, devoit passer jusqu'à ceux qui les possedent.

La reconnoissance seroit ignorée parmi les hommes, si les pauvres ne l'avoient fait connoître. Cette vertu des belles ames agit chez l'indigent avec autant de vivacité que l'esperance même; les be-

soins

soins la multiplient et lui prêtent tous les jours un nouveau feu.

La politique s'accorde enfin avec la morale, à donner la préférence aux pauvres sur les riches ; ceux cy sont infiniment moins utiles à l'Etat que les premiers. Retire-t il, en effet, quelque profit de la bravoure meurtriere des Gens de Guerre, des décisions innombrables et ambiguës des Jurisconsultes ; de l'esprit inventif et ruïneux des Partisans ; il ne reste que des vœux à faire sur ce sujet ; cependant tous ces membres de la République ne peuvent se passer des pauvres pour fournir à leurs besoins; mais le pauvre qui travaille, subsiste indépendemment d'eux ; le labeur de ses mains lui suffit, et il arrive à la fin de ses jours, sans superflu et sans misere.

Que dirai-je davantage en faveur de la Pauvreté? J'ai fait voir qu'elle nous rapproche de la nature, qu'elle éloigne de nous des maux cruels, qui sont comme l'appanage de la cupidité ; qu'elle nous apprête des plaisirs purs et tranquilles. Il ne me reste qu'à donner un avis salutaire aux Riches, que mon Discours aura persuadez : Je ne veux point qu'ils imitent ce Philosophe insensé * qui jetta

* *Cratés ou Aristippe, on attribuë cette espece de folie à l'un et à l'autre.*

son argent dans la Mer, comme si la sage se eut été incompatible avec l'opulence; la raison n'exige point un pareil sacrifice Elle nous avertit seulement de ne souhaitter jamais plus de bien qu'il n'en faut aux simples besoins de la nature, et nous montre le cas que nous devons faire des Richesses, en voyant ou le peu de mérite de ceux qui les possedent, ou le mauvais usage qu'ils en font.

---

La Premiere Enigme du mois de Juillet a été faite sur les *pieds*; et la seconde, sur le *vent*. Les Logogryphes ont été faits sur *Liard*, *Meaux*, *Constantinople*, *Epingle*.

## *ENIGME.*

Entre tout ce qui doit vous être nécessaire,
Si je n'ai pas le premier rang,
J'y tiens un des premiers, et suis dépositaire,
A la vie, à la mort, du petit et du grand,
On connoît mon usage aux quatre coins du monde,
Et quoique je serve aux mortels,
Mon service s'étend jusques sur les Autels,
Ce que je suis, provient d'une Coëffure blonde,

Et

Et l'on voit quelquefois le fatal instrument,
Du superbe Ixion, par un doux mouvement,
Aider à qui l'arrache; et le secours de l'Onde,
Y contribuë également.

## *AUTRE.*

Je suis connu de tous, je ne connois personne,
Un élement subtil, fait voler de mes flancs,
Au gré de ma fureur, des Messagers brûlans;
Trop tard j'avertis ceux, sur qui je m'abandonne,
Je travaille aux plus beaux repas,
Dans les mains du beau sexe, on ne me trouve guerre,
*Par moi, les Grands font bonne chere;*
Mais il en coute bien des pas.

## *LOGOGRYPHE.*

De l'état le plus vil et du plus respectable,
Je suis également la marque et le soutien,
Le plus adroit Chasseur, le plus infatigable,
Sans mon secours n'attrape rien.

Dans mon nom et dans ma figure,
On peut aisément découvrir
L'objet de maint et maint parjure,

Ce

Ce qui lava plus d'une injure,
Ce qui sert à prouver qu'un mortel doit faillir.

Ce qu'un habit paroît quand il vient à vieillir,
Est dans mon nom tout seul. Avec un peu de peine,
On y voit le portrait du cœur d'une inhumaine.
Retournez-moi dans cet état,
Je deviens les plaisirs d'un sage Potentat,

Mais quoique pour lui plein de charmes;
Je fais aux innocens répandre mille larmes;
Et dans ce même état, grand ennemi du Bal,
Aux plus fameux Danseurs, j'ai causé bien du mal.

Si d'une aimable fleur qu'on fuit et qu'on estime,
Vous composez un de mes noms,
Vous y trouvez avec la rime,
Le conseil qu'on donne aux Poltrons.

Enfin je présente une bête,
Dont le sort dépend du Lecteur;
Car si l'on me coupoit la tête,
J'irois bien-tôt à l'Ecorcheur.

M. DUVIGNAU.

## *AUTRE.*

ENfant d'un dangereux loisir,
Le moment où je nais, fait voir quelqu'avantage ;
Mais d'un heureux retour le tacite langage,
Condamne en peu de temps un coupable plaisir.

Je sçais pour plaire, en me faisant connoître,
Emprunter à mon gré la riante couleur,
D'un chimerique bien d'un espoir *trop flatteur* ;
Au monde, sans ces traits, *oserois-je* paroitre ?

Tel en me pratiquant, las d'être criminel,
Veut en soy, réformer un actuel usage,
*Qui toujours de l'Etre éternel*,
Blesse la Majesté, par un sanglant outrage.

De son état la tristesse et l'horreur,
Font, ou qu'il le déteste, ou bien il l'apprehende ;
Veut il calmer la celeste fureur ?
Qu'il me transpose, alors je suis ce qu'il demande.

L. H. D,

## *AUTRE.*

MOn tout avec cinq pieds fleurit,
Porte sa graine et puis périt,

D'a-

D'abord je présente une Ville ;
Un , quatre et cinq , chose pour boire utile ,
Lors ôtant mon dernier lambeau ,
On ne trouve en moi que de l'eau.
Si quatre et trois suivent ma tête ,
On n'y trouve plus qu'une bête,

LA MOTTE-TILLOY.

## AUTRE.

SIx pieds font le nom d'une Ville ,
Qui porte à sa tête un reptile ;
Puis ce que le Printems produit ,
Et pour finir , un nombre suit.

LA MOTTE-TILLOY.

## LOGOGRYPHUS.

*AStra colo soboles æterni virgo tonantis ,*
*Raro terra tenet , fallacia tartara nunquam ,*
*Bina , meum , repetita dabit ter littera nomen ;*
*In partes , cautus , quod si diviseris aquas ;*
*Sancta , prior , tolerata diu jejunia claudet ,*
*Altera , Christiadum sacris sinit ire peractis.*

NOU-

## NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITE' de la simplicité de la Foy; *chez Lamesle, ruë de la Vieille-Bouclerie; de Heuqueville, ruë Gille-cœur; et Henri, ruë S. Jacqure*, 1733. *in* 12.

EXAMEN DU PYRRONISME, ancien et moderne. Par M. de *Crouzas*, de l'Académie Royale des Sciences, Gouverneur de S. A. S. le Prince Fréderic de Hesse-Cassel, dédié à M. le Comte du Luç. *A la Haye, chez Hondt*, 1733. *in fol.* On le trouve à Paris chez plusieurs Libraires.

MEMOIRES du Sieur *Jean Macky*, Ecuyer, contenant principalement les caracteres de la Cour d'Angleterre, sous les Regnes de Guillaume III. et d'Anne I. Tracés à la requisition de S.A.R. Sophie, Electrice d'Hanovre; et publiez sur le Manuscrit original de l'Auteur. Traduits de l'Anglois. *A la Haye, chez P. Gosse, et J. Neaulme*, 1733. et se vend à Paris, ruë S. Jacques, *chez J. F. Josse.*

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE; où

où l'on traite de l'origine et du progrès de la décadence, et du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois, et parmi les François; du goût et du génie des uns et des autres pour les Lettres en chaque siecle, de leurs anciennes Ecoles, de l'établissement des Universitez en France, des principaux Colléges, des Académies des Sciences et des Belles-Lettres, des meilleures Bibliotheques, anciennes et modernes; des plus celebres Imprimeries, et de tout ce qui a un rapport particulier à la Littérature; avec les Eloges Historiques des Gaulois et des François qui s'y sont fait quelque réputation; le Catalogue et la Chronologie de leurs Ecrits, des Remarques historiques et critiques sur les principaux Ouvrages, le dénombrement des différentes Editions; le tout justifié par les citations des Auteurs originaux. Par des Religieux de la Congrégation de S. Maur, *Tome premier, Partie premiere*, qui comprend les Temps qui ont précédé la Naissance de J. C. et les trois premiers siécles de l'Eglise. *Partie seconde*, qui comprend le quatriéme siécle de l'Eglise, 1733. *in* 4. A Paris, *Quai des Augustins et ruë S. Jacques*, chez *Chaubert, Osmont, Huart, Clousier, &c.*

Antoine de Fay, Imprimeur à Dijon, vient

vient d'imprimer le Plan d'une Histoire Générale de Bourgogne, dont voici le précis.

Histoire de Bourgogne, Generale et Particuliere : *Par D*** Religieux Benedictin, de la Congrégation de S. Maur.* Elle est divisée en cinq Parties principales. Dans la premiere, on examine l'antiquité du nom de *Bourguignon*; d'où sont sortis les premiers Peuples, appellez Bourguignons; s'ils sont descendus des Romains, ou venus des Vandales; s'ils étoient Huns, Gots ou Scithes, &c. s'il faut admettre deux espéces de Bourguignons, les uns Orientaux, les autres Occidentaux; puis on marque leur taille, leur génie, leur caractére, leur Religion, leurs mœurs, leur langage, leur gouvernement, leur conversion à la Foy, quels Païs ils occuperent d'abord; en quel temps et par qui ils en furent chassez; quel fut le lieu où ils se retirerent après, &c. On marque aussi par où ils sont entrez dans les Gaules; combien de temps ils y ont été errans sans se fixer; quelles Provinces et quelles Villes ils y ont d'abord occupées; le temps, le lieu, et l'occasion où ils s'y sont fixez, et y ont formé leur Royaume.

Dans

Dans la seconde, on rapporte les commencemens de l'ancien Royaume de Bourgogne, son étenduë dans sa splendeur et dans sa décadence. On résoud la question, si ce Royaume perdit la moitié de son étenduë dans les Guerres de Clovis, Roy de France, contre Gondebaud, Roy de Bourgogne; ou s'il perdit seulement cette portion de sa premiere étenduë, qu'on a depuis appellée Bourgogne inférieure, &c. On éclaircit une autre question fort obscure, touchant le nombre et le nom des Rois de Bourgogne de la premiere Race, qui ont gouverné cet ancien Royaume; ensuite on passe à une autre question qui partage les Sçavans, sur les noms de *Gondicaire* et de *Gondioc*, &c.

On décrit encore le Regne de chacun de ces anciens Rois; on marque leurs actions, leurs Guerres, &c. et enfin leur ruine par les Enfans de Clovis, qui après avoir égorgé les uns et chassé les autres, devinrent maîtres et paisibles possesseurs de tout le Royaume, &c. On montre ce que le Royaume de Bourgogne a été sous la domination de tous ces Rois François, et ce que tous ces Rois ont fait dans le Royaume de Bourgogne pendant plus de 350 ans, &c.

Dans

Dans la troisiéme, on traite des trois Royaumes, formez des débris de l'ancien Royaume de Bourgogne, c'est-à-dire, du Royaume de Provence, de celui de la Bourgogne Transjurane, et du Royaume d'Arles. On résoud plusieurs questions, touchant les Rois de ces différens Royaumes; par exemple, si Lothaire doit être mis au nombre des Rois de Provence; s'il y a eu plusieurs Rois de Provence de sa lignée, &c. On entre ensuite dans le détail de ce qui s'est fait sous les Rodolfes, et sous Conrad, dans le Royaume de la Bourgogne Transjurane; sous Conrad et ses successeurs dans le Royaume d'Arles; et on finit cette troisiéme Partie, en montrant la ruïne de tous ces Royaumes, et la division qui en a été faite en plusieurs Provinces, Duchez et Comtez, &c.

Dans la Quatriéme, on comprend tout le Duché de Bourgogne, le Païs, les Villes principales, leur origine, leurs droits, leurs Monumens; les Eglises matrices, leur fondation, &c. On marque le temps que la Bourgogne inférieure a commencé d'être un Duché héréditaire. On distingue les Ducs qui l'ont possédé en deux classes, dont l'une contient ceux qu'on appelle de la premiere Race; l'autre, ceux

ceux dits de la seconde Race. On parle d'abord des Ducs de la premiere Race ; on rapporte leurs alliances, leurs Enfans, leurs partages, &c. on résoud ensuite 4 questions ; la premiere, si du temps de ces premiers Ducs il y eût au Duché un Parlement, des Etats généraux, une Chambre des Comptes, &c. la seconde, si ces premiers Ducs eurent comme les Ducs de la seconde Race, des Connétables, des Chanceliers, des Sénéchaux, &c. la troisiéme, si après la mort de Philippe de Rouvre, dernier Duc de la premiere Race, le Duché de Bourgogne passa à Jean, Roy de France, par droit de réversion ou par droit de proximité et de succession ; la quatriéme, si ce même Roy Jean remit avant sa mort, le Duché au Prince Philippe, le quatriéme de ses fils, connu dans l'Histoire sous le nom de Philippe le Hardi.

Ensuite commence l'Histoire des quatre derniers Ducs par leurs alliances qui ajoutérent au Royaume de Bourgogne d'autres Duchez, des Comtez et des Seigneuries considérables. Entre plusieurs faits mémorables de ces Princes, on rapporte leurs voyages et ceux de leurs Enfans ; notamment celui du Comte de Nevers, fils de Philippe le Hardi, en Hon-

grie, et sa prise par Bajazet, sa prison, &c. On marque l'institution de l'Ordre des Chevaliers de la Toison d'Or, les personnes qui ont été honorées du Colier de cet Ordre, les Chapitres generaux, &c. Enfin on rapporte la triste fin du dernier de ces Ducs, les troubles qui la suivirent, la réünion du Duché à la Couronne de France, et les suites de cette réünion; l'établissement d'un nouveau Parlement, &c. On ajoute les anciens Monumens du Duché, les Portraits des derniers Ducs, leurs Sceaux, Devises, Epitaphes, &c.

Dans la cinquiéme et derniere Partie, on s'applique à donner une juste idée de la Comté de Bourgogne, connuë sous le nom de Franche-Comté; on marque ses commencemens, son étenduë, ses Villes principales, ses premieres Eglises, avec ce qu'elles ont de plus vénérable; les Princes qui l'ont possedée, leurs Alliances, &c. On marque encore ses révolutions, ses fréquens changemens de Maître, étant tantôt soumise à l'Empereur, tantôt au Roy de France, &c. l'institution, l'autorité et le lieu des Parlemens ambulatoires de la même Comté, sous les Ducs de Bourgogne, &c. l'institution de ses Parlemens sédentaires,

sous

sous l'Empereur, et sous les Rois d[e] France et d'Espagne, &c.

Enfin, après avoir parlé de l'ancienn[e] et noble Confrairie de Saint George d[e] Rougemont, de son établissement, &c on décrit l'état et le gouvernement d[e] cette Comté depuis la derniere Conquêt[e] de Loüis XIV. On joint à tout cela le[s] anciens Monumens du Païs, les Portrait[s] des Comtes qui s'y sont conservez, &c.

L'Auteur avertit que pour faire plaisir aux Maisons et aux Familles, tant de la Comté, que du Duché de Bourgogne, il tire des deux dernieres Parties de cette Histoire, tous les Chevaliers, les Seigneurs, les Officiers d'Epée, de Robe et de Finances qui ont été de la Maison des Ducs et des Comtes; ceux qui les ont accompagnez dans leurs Voyages et à l'Armée; ceux qui ont été de leur Conseil, de leurs Parlemens, &c. ceux qui ont été de l'Ordre de la Toison d'Or, ou de la Confrairie de Rougemont; à ceux-là qui étoient du temps des Ducs et des Comtes, on joint ceux des deux Bourgognes, qui leur ont succedé dans l'Epée, dans la Robbe, &c. depuis la mort du dernier Duc, jusqu'à nos jours, et de tous ces Chevaliers, Seigneurs, &c. dont on peut avoir la connoissance. On en fait

un Recueil, qu'on donnera séparé du Corps de l'Histoire ; ce qui composera au moins un gros Volume *in fol.* qui est déja fort avancé.

Mais comme plusieurs de ces Seigneurs pourroient échaper aux recherches et à l'attention de l'Auteur, il supplie les Nobles, les Officiers, les Ecclesiastiques, Laïques, &c. des deux Bourgognes, de l'aider à rendre complet ce Recueil auquel il travaille ; et pour cela de lui communiquer en Original, ou par des Extraits en bonne forme, les Titres d'honneur de leurs Maisons ou de leurs Familles ; leurs Sceaux, leurs Tombeaux, leurs Epitaphes. Il souhaiteroit qu'on voulut joindre à ces secours qu'il demande, ce qu'on peut avoir de meilleur et de plus interessant touchant le Duché et la Comté de Bourgogne, qui font le sujet des deux dernieres Parties de l'Histoire dont il donne le précis. Les trois premieres sont entierement achevées ; ces deux dernieres ne sont qu'ébauchées, et l'Auteur a besoin d'être aidé, pour les remplir avec exactitude. Il invite les Maires et les Echevins, tant du Duché, que de la Comté, à lui fournir les Plans et les Monumens antiques de leurs Villes. Il faudra addresser *au R. P. Dom Urbain Plancher, Religieux*

*ligieux Benedictin*, *à l'Abbaye de S. Ger-main d'Auxerre*. Si on lui fait tenir quel-que chose par la Poste, on aura la bonté d'en payer le port.

*EXPLICATION de quelques Marbres antiques, dont les Originaux sont dans le Cabinet de M...... Brochure in 4 de 50 pages*. A Aix, chez Joseph Da-vid, 1733.

UNe sçavante Dissertation, sous le nom de Lettre, addressée à M. . Possesseur des Marbres en question, con-tient toute l'Explication de ces Monu-mens d'Antiquité. On ne sçauroit rien lire en ce genre de plus curieux, de plus ins-tructif, de plus clairement et de plus mo-destement exposé. On n'en sera pas sur-pris quand on sçaura que cette Explica-tion est l'Ouvrage de M. Bouhier, ancien Président à Mortier au Parlement de Di-jon, de l'Académie Françoise; Homme aussi distingué dans la République des Lettres que dans la Magistrature.

La Personne illustre à qui la Disserta-tion est addressée, est aussi un de ces Hommes dont on ne sçauroit trop louer les grandes qualitez; mais dont nous som-mes forcez de respecter icy la modestie;

F iij c'est

c'est presque à cette condition que la Piece nous a été envoyée, et qu'il nous est permis, pour ainsi dire, d'en orner notre Journal.

Les Marbres, dont les Bas-Reliefs, et les Inscriptions sont gravez et expliquez dans cet Ouvrage, sont au nombre de sept, et fournissent de quoi exercer la sagacité des Antiquaires, sur tout le dernier, sur lequel l'illustre Auteur s'est le plus étendu, après avoir dit, avec raison, que c'est un des plus curieux Monumens qui ayent jamais été déterrez. Comme il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail de toutes ces differentes explications, nous nous contenterons de mettre sous les yeux de nos Lecteurs une Interprétation entiere et suivie, de l'un de ces Marbres, telle qu'on la trouve dans ce Livre, page 15. et c'est celle du second Monument que nous avons choisie, comme la plus propre à ne point trop nous jetter au-delà de nos bornes ordinaires.

Ce Marbre apporté de Smyrne, dont la hauteur est de 3 pieds, 3 pouces, 3 lignes; et la largeur d'un pied, 2 pouces, 6 lignes, est chargé de 3 figures en bas-relief. Un homme y touche dans la main d'une femme, laquelle est accompagnée d'un

d'un enfant qui tiént un Livre fermé devant lui ; et au dessus des 3 figures est l'Inscription sur laquelle l'habile Interprête a exercé sa capacité de la maniere qui suit :

| | |
|---|---|
| Ο ΔΗΜΟΣ | Ο ΔΗΜΟΣ |
| ΑΘΗΝΑΙΟΝ | ΝΑΝΝΙΟΝ |
| ΙΚΗΣΙΟΥ | ΑΘΗΝΑΙΟΥ |
| *Populus (coronat)* | *Populus (coronat)* |
| *Atheneum* | *Nannium* |
| *Hicesii filium.* | *Athenei filiam.* |

Pour l'intelligence de cette Inscription il faut remarquer avant toutes choses, que ces mots, Ο ΔΗΜΟΣ, sont entourez d'une Couronne.

Cela étoit fort d'usage à Smyrne ; on le reconnoît par divers Monumens qui y ont été trouvez, et qu'on peut voir dans différens Recueils d'Inscriptions * Antiques, quoiqu'on n'y ait pas toujours fait mention des Couronnes, comme on auroit dû le faire. Cela s'appelloit *στεφανῶν ὀνομαςὶ*

Mais quelle est la raison qui a pû faire accorder des Couronnes, soit en ce Monument, soit en d'autres semblables,

* *Reinesius, Spon, les Marbres d'Oxford.*

aux Particuliers qui y sont nommez ? C'est ce qu'il faut essayer de découvrir. Car de croire que ce n'étoit qu'un simple ornement, dépendant de la fantaisie du Sculpteur, c'est ce qu'il est difficile de penser, quand on considére l'uniformité qui régne sur ce point dans tous ces divers Marbres.

J'ai cru quelques temps que ces Couronnes étoient celles dont on honoroit les Vainqueurs aux Jeux solemnels ; car il s'en faisoit de celebres à Smyrne, comme il paroît par une Inscription du Recueil de Gruter, pag. 314. n. 1. on y entretenoit même des combats de Poësie, suivant Aristide, *tom. 1. Oration.* et cela pouvoit regarder les femmes comme les hommes.

Cependant en examinant la chose de plus près, j'ai reconnu que cette idée ne pouvoit compatir avec les bas-reliefs qui accompagnent la plupart de ces Inscriptions, et entr'autres celle-cy ; car on n'y voit rien qui ait rapport à une victoire remportée dans des Jeux. Au contraire, un mari qui touche dans la main de sa femme, avec un enfant qui est à leur côté a tout-à-fait l'air d'un Monument sépulchral.

Ce n'étoit autre chose, en effet, suivant qu'en

qu'en a tres-bien jugé notre illustre ami le P. de Montfaucon, dans son Supplément des Antiquitez, *tom.* 5. *pag.* 27. en parlant d'un autre Monument; et ce qui me confirme dans ce sentiment, c'est un Passage de Ciceron, *pro Flacco*, *cap.* 31. qui justifie que l'un des honneurs funebres, que rendoit quelquefois la Ville de Smyrne à ceux qu'elle en jugeoit dignes, étoit la Couronne d'or, que ses Magistrats faisoient mettre sur le corps du deffunt : *Postremò ut imponeretur aurea Corona mortuo.* Honneur dont on conservoit, sans doute, la mémoire, en faisant graver sur le Tombeau une Couronne de la même forme; car encore qu'il fut d'usage de couronner * les morts, en les portant au Tombeau, on n'avoit pas coutume de graver des Couronnes sur leurs monumens, sans quelque raison particuliere.

Or cette Couronne représente divers feüillages, suivant les personnes dont il s'agissoit, mais plus souvent les feüilles d'Olivier, ainsi que d'autres l'ont remarqué. Ils en donnent pour raison, que l'Olivier est le symbole de la Victoire, et qu'on en couronnoit les Morts, comme

* *Kirchman, de Funere L. II. Aringhi, Roma subter. lib.* 1. *cap.* 25.

ayant surmonté tous les travaux de cette vie. Mais il me paroît plus naturel de dire qu'on leur donnoit des Couronnes d'Olivier, parce que cet Arbre est le symbole de la Paix. C'est ce qui a fait dire au Poëte Prudence :

*Verticem flavis oleis revincta,*
*Pacis honore.*

Or on sçait que le Tombeau a été regardé par tous les Peuples comme un séjour de repos et de paix éternelle. Delà ces formules des Inscriptions Sépulchrales. QUIETI AETERNÆ. PERPETUÆ SECURITATI ; ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ, et celle-cy du Recüeil de Fabretti, *pag.* 113. *n.* 280. *Inscription.* D. Q. ÆTERNAM, &c. Ce qu'il explique fort bien : *Domum Quietis AEternam.* A quoi on peut ajoûter le sentiment formel de Clement d'Alexandrie *Pædag. II.* qui, parlant en general de l'usage de couronner les Morts, dit que c'étoit le symbole d'une tranquillité exemte de tout trouble, ἀοχλήτου ἀμεριμνίας σύμβολον.

Mais avant que de finir, je crois que vous ne serez pas fâché que j'insere ici une Inscription qui confirme à merveille ce qui vient d'être avancé, et qu'on dit être à Arles sur un Marbre, qui sert à present

present de Lavoir * au Refectoire des Minimes.

PAX ÆTERNA
DULCISSIMÆ ET INN
OCENTISSIM. FILIÆ CH.
RYSOGONE. JUNIOR SIRICI
QUÆ VIXIT ANN. III. M. II. DIE
B. XXVII. VALERIUS. ET. CHRYSE
GONE PARENTES FILIÆ RARI
SSIMÆ. ET OMNI TEMPORE VI
TÆ. SUÆ. DESIDERANTISSI
MÆ.

Je rapporte au long cette Inscription, tant parce que je ne crois pas qu'elle ait encore été imprimée, que pour y corriger quelques petites fautes. Car je suis persuadé, qu'au lieu de SIRICI, il faut SIRICE, pour SIRICÆ. C'est un second surnom de Chrysogone, connu par d'autres Inscriptions; entr'autres par une Latine de Gruter, *pag. 609. n. 2.* et

* *Il semble que les Minimes de Marseille ont encore plus dégradé l'Antiquité que ceux d'Arles. Ici le Monument sert de Lavoir pour le Réfectoire; à Marseille un Tombeau antique, orné aussi d'une Inscription, sert d'Auge au Puits du Monastere.* M. de Ruffy, Hist. de Marseille, T. II. L. XIII p. 320.

F vj par

par une Grecque de Fabetti, *pag.* 591. *n.* 108. il est évident qu'il faut aussi CHRYSOGONE à la sixiéme ligne. A l'égard de DESIDERANTISSIMÆ pour DESIDERATISSIMÆ, c'est une méprise du Graveur, mais qui n'est pas sans exemple, comme il paroît par une Inscription du Recueil de Reinesius IX. 33. D'ailleurs les Anciens mêloient souvent des N superfluës dans leur Orthographe, comme quand ils écrivoient *Formonsus Cherronensus*, &c. Mais je reviens à notre Inscription.

Α ΘΗΝΑΙΟΝ) ce nom étoit fort commun parmi les Grecs. Le sçavant et laborieux Auteur de la nouvelle Bibliotheque Grecque, * *tom.* 3. *p.* 630. a donné la Liste de tous les Gens de Lettres qui l'ont porté. Mais je n'y en ai trouvé aucun de Smyrne.

Au reste on sent bien que dans cette Inscription, ainsi que dans les autres pareilles, il manque un Verbe qu'il est nécessaire de suppléer. Personne, que je sçache, n'a encore enseigné celui qui y étoit sous-entendu. Mais je crois l'avoir trouvé dans deux Inscriptions qui nous viennent d'autres Villes, et que Spon nous a conservées, *Miscel*, *p.* 335. Elles

* *Jean Albert Fabricius.*

prou-

prouvent de plus-en-plus que c'est ici un Monument Sépulchral. Il suffira d'en rapporter l'une.

Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ
ϹΤΕΦΑΝΟΙ ΧΡΥΣƱ ϹΤΕ
ΦΑΝƱ ΕΥΡΥΘΜΟΝ, ΕΠΙ
ΤΥΧΕΩϹ ΠΡΟΜΟΙΡƱϹ
ΒΙΩϹΑΝΤΑ

C'est-à-dire : *Senatus et Populus coronant aureâ Corona Eurythmum, Epitychis F. prænaturatâ morte defunctum.* De-là il est aisé de juger que ce qui est énoncé tout du long dans ce Monument, l'étoit en abregé dans ceux de Smyrne, où il faut par conséquent sous-entedre Στεφανοῖ χρυσοῦς στεφάνω. Comme des Couronnes d'or y étoient apparemment d'un usage plus fréquent, cela s'entendoit à demi mot.

ΙΚΗΣΙΟΥ, il y a ici, ce me semble, une faute du Marbrier, qui auroit dû graver ΙΚΕΣΙΟΥ, car ce nom est écrit par tout de cette maniere, comme il paroît par la Géographie de Strabon, *L.* 13. lorsqu'il parle d'un Hicesius, qui tenoit peu de temps avant lui une Ecole célebre de Medecine à Smyrne. Et ce qui prouve que ce n'est point par une faute du

du Copiste, que Son est écrit, Ἱκέσιος, dans ce Géographe, c'est qu'il est représenté ainsi sur deux Médailles Grecques du même Medecin, que M. Mead *nous* a données depuis peu. Dans une autre Inscription en Vers, qui est parmi les Marbres d'Oxfort, *pag.* 78. le nom d'un autre Hicésius est encore écrit de la même maniere. C'étoit pareillement celui du Pere du fameux Cynique Diogêne. *Mais* il n'est pas rare de trouver l'E et l'H employez l'un pour l'autre dans ces sortes de Monumens. Cela est trop connu pour m'arrêter à le prouver.

Pour ce qui est de notre Hicesius, si c'étoit le Médecin dont je viens de parler, et que je ne crois *pas different* de l'*Icesius*, dont il est fait mention dans Pline et ailleurs, quoique le sçavant Fabricius, *Bibliot. Gr. Tom.* 13. *p.* 189. et 253. semble les avoir distinguez, votre Inscription seroit du siecle d'Auguste, et auroit été posée pour faire honneur au fils d'un homme qui en a beaucoup fait à la Ville de Smyrne. Mais c'est ce qu'on ne peut assurer sur un Argument aussi foible que celui de la conformité des noms.

ΝΑΝΝΙΟΝ) c'est un nom de femme, témoin la fameuse Courtisane Νάννιον, dont

dont il est parlé dans Athénée XIII. 5. et 6. et ailleurs. Ce nom est un diminutif de Ναννῶ, comme *Nicium* de *Nico*, *Myrtium* de *Myrto*, *Glycerium* de *Glycera*; *&c.* il est encore fait mention d'une *Nannium*, fille d'*Isagoras*, dans un autre Marbre de Smyrne, qu'a publié Jacques Gronovius *Memor Cosson*, *p.* 149.

On ne peut douter que la nôtre ne soit l'une des Figures représentées dans le bas-relief qui est au-dessous de l'Inscription, où elle donne la main à un homme qui paroît l'Athénée, fils de Hîcesius, dont il a été parlé cy-dessus. Cet homme à l'air trop jeune pour être son Pere. Il est plus probable que c'est son Mary; et cela étant il faut qu'elle fût fille d'un autre Athénée. Pour l'Enfant qui est à côté d'elle, c'est apparemment son fils, il tient devant lui un Livre, qui peut faire juger qu'il avoit commencé ses Etudes, et même qu'il y avoit déja fait quelque progrès; mais cela ne vaut pas la peine que je m'y arrête davantage.

Nous réïterons que nous sommes fâchez de ne pouvoir pas rapporter d'autres Parties ou d'autres Morceaux du même Ouvrage, sur tout de l'Explication du dernier de ces Monumens, le plus considerable de tous, apporté de Tripoly de

de Barbarie. On en jugera par le mérite de l'Inscription Grecque, laquelle contient Decret un fait en l'honneur d'un Gouverneur d'Egypte par les Chefs de la Synagogue des Juifs de la Ville de Berenice, en reconnoissance des bienfaits qu'ils en avoient reçûs. Pour en faire connoître l'importance et les singularitez, il falloit tout l'heureux génie et toute l'érudition de notre sçavant Auteur, et nous ne risquons rien d'assurer que les Lecteurs les plus intelligens, seront particulierement satisfaits de cette partie de son travail.

IMITATION DE JESUS-CHRIST, traduite et revûe par *M. L. Dufresnoy D. de S.* sur l'ancien Original François, d'où l'on a tiré un Chapitre qui manque dans les autres Editions, *in* 12. *A Anvers, et se vend, à Paris, chez Michel-Etienne David, Quay des Augustins, à la Providence, et chez Antoine-Claude Briasson, ruë S. Jacques, à la Science.*

Cette Edition qui est belle et bien faite seroit très-capable de renouveller la celebre dispute qu'il y eut vers le milieu du XVII. siecle, sur l'Auteur de l'*Imitation de J.C.* Il est surprenant que tous ceux qui ont pris parti pour le celebre Gerson, n'ayent

pas

pas connu l'Original François de cet Ouvrage, qui auroit été d'un grand secours pour appuyer leur sentiment. On trouve dans ces antiques Editions un air original, qui ne sent point la contrainte et la gêne d'un Traducteur. Ce qui peut faire croire que l'on n'aura pas pensé à ce Livre au temps de cette dispute, est le changement de titre et le renversement des Livres. Le Titre general de ces anciennes Editions est conçû en ces termes : *Le Livre intitulé Internelle consolation, nouvellement corrigée : Consolationes tuæ lætificaverunt animam meam.*

L'ordre des Livres n'est pas le même dans ces anciennes Editions et dans les Editions ordinaires de l'Imitation de J.C. Ce qui fait le premier Livre dans nos Editions, fait le troisiéme dans ces anciennes. Sous ce Titre : *cy commence la tierce partie de l'interiore et parfaite Imitation de Notre Seigneur Jesus-Christ ; Qui sequitur me non ambulat in tenebris.*

Le second Livre des l'Imitations ordinaires fait le premier dans ces anciennes Editions, et porte pour titre : *cy commence le Livre intitulé, Internelle consolation, lequel est moult utile pour la consolation de toute humaine Creature : et premierement parle de l'interiore conversation,*

*tion,*

*tion, c'est-à-dire, comment la personne doit selon l'ame. Regnum Dei intra vos est, dicit Dominus.*

Le troisiéme Livre de nos Imitations ordinaires, fait le second dans ces anciennes Editions, sous ce titre : *Cy commence le Traité de l'interiore collocution de Notre Sauveur Jesus-Christ à l'Ame dévote, et est la seconde Partie de ce présent Livre : Audiam quid loquetur in me Dominus Deus.*

Enfin le quatriéme Livre conserve dans toutes les Editions, le même rang, et a pour titre dans les anciennes Editions : *Cy commence la quarte Partie du présent Livre, qui est de ensuivir Jesu-Christ et contemner le Monde ; et traite principalement du Sacrement de l'Autel.*

Voila, sans doute, ce qui a fait qu'on n'a point pensé à comparer ce Livre avec nos Imitations ordinaires ; mais il est toujours temps de le faire.

En revoyant cet Ouvrage sur les Textes François que l'on croit Originaux, on a eu soin dans cette nouvelle Edition de rétablir l'ordre observé dans les Imitations ordinaires et de faire un juste parallèle des unes et des autres, afin de ne rien omettre.

Mais pour faire mieux connoître le

caractere

caractere de cette Edition, on rapportera ce que le nouveau Traducteur dit dans sa Préface. » Je dirai donc (ce sont
» ses paroles) ce que j'ai examiné par
» moi-même. Le hazard m'a fait rencon-
» trer quatre Editions Françoises de cet ex-
» cellent Ouvrage, imprimées toutes en
» caractere Gothique, sous le titre de l'*In-*
» *ternelle consolation*, c'est-à-dire, de la
» *Consolation interieure.* Toutes ces Edi-
» tions ont été faites à Paris, l'une en 1531.
» la seconde en 1554. la troisiéme et la
» quatriéme sans date, mais beaucoup
» plus anciennes. Il ne paroît ni par le
» Titre ni par aucune autre marque, que
» ce soit une Traduction ; circonstance
» neanmoins que nos Ancêtres étoient
» fort jaloux de faire connoître, quand
» effectivement ils avoient traduit un Ou-
» vrage. Celui-cy même a l'air Original
» dans ces anciennes Editions ; et tout
» ce qui, dans les Imitations ordinaires,
» est restraint aux Religieux, se trouve
» dans ces Editions appliqué aux Chré-
» tiens en general. C'est peut-être ce qui
» pourroit faire penser que le celebre Ger-
» son auroit d'abord fait ce Livre en
» François, et que depuis il aura été tra-
» duit en Latin par Thomas a Kempis,
» mais avec quelques changemens, sur
» tout

» tout aux endroits où il fait des appli
» cations particulieres aux Religieux, ou
» aux personnes vivant en Communauté
» C'est de ces anciennes Editions que nous
» avons tiré le Chapitre XXVI. du pre-
» mier Livre qui manque dans les Imi-
» tations ordinaires de l'Imitation de Je-
» sus-Christ ; elles nous ont même servi
» à déterminer le sens du Latin, quand
» il nous a parû y avoir quelque ambi-
» guité. La seule Edition de 1554. con-
» tenoit le 4. Livre qui manque dans les
» trois autres.

Comme ce XXVI. Chapitre est impor-
tant et ne se trouve en aucune Edition
Latine, on l'inserera ici en son ancien
langage, et on en trouvera la Traduc-
tion dans la nouvelle Edition dont il est
ici question.

*Contre la vanité du Monde, Chapitre XXVI.*

» Certainement griefve et trop péril-
» leuse est la conversation de ce Monde;
» car en délices est périe chasteté, humilité
» en richesses, pitié en Marchandises,
» verité en trop parler, charité en ce
» maling siecle. Et comme il est diffi-
» cile que ung arbre planté auprès d'un
» chemin commun, puisse garder son
» fruit jusques à ce que il soit meur;

ainsi

» ainsi est-il difficile que ung homme qui
» converse selon la vie du Monde, puis-
» se en soi garder parfaite netteté et jus-
» tice, c'est à sçavoir qu'il n'offense Dieu
» en plusieurs manieres. O comme sont
» aveuglez ceux qui quierent et deman-
» dent la gloire et loüenge du Monde!
» Quelle chose est la joye et liesse du
» Monde, fors mauvaistié et mauvaise
» vie non pūnie et non corrigée! C'est
» à sçavoir vacquer à luxure et yvro-
» gnise, à gourmandise et à toutes va-
» nitez mondaines, et de toutes ces cho-
» ses ne souffrir point de repréhension,
» ne de punition ou correction en ce
» Monde; car les mauvais vivans en leurs
» délices, cuident être assurez quand ils
» ne sont point corrigez ou reprins pour
» leurs iniquitez; et ne considerent pas
» qu'il n'est rien plus malheureux en ce
» monde que la félicité des pécheurs,
» par laquelle ils tumbent en maladie
» incurable, et leur maulvaise volunté
» est confermée en mal. Car si tu quiers
» et desire prelation, et proposes en ton
» cueur vivre et converser justement et
» sainctement; je loüe et approuve le bon
» propos; mas j'en trouve peu de tel effect,
» c'est-à-dire qu'il en est bien peu qui
» y ayent ainsi justement et sainctement

» vescu

» vescu. C'est sauvaige chose de hault de-
» gré et petit cueur ; c'est-à-dire, d'une
» personne qui est en grand état en sainc-
» te Eglise, et son cueur n'est pas eslevé
» en hault à Notre Seigneur, ne aux cho-
» ses divines. C'est sauvaige chose d'avoir
» le premier siege et la vie derniere, c'est
» à-dire plus basses que les autres. Gran-
» de infélicité est instabilité de cueur. Les
» Prélats sont dignes de tant de morts
» comme ils baillent de maulvais exem-
» ples à leurs povres Subjets, et ceulx
» qui leurs sont commis. Si tu demandes
» et veulx acquerir sagesse mondaine, à
» grand péril tu t'abandonnes ; car la sa-
» gesse du monde est terrienne, brutale,
» diabolique, ennemie du saulvement,
» meurtriere de vie et mere de cupidité.
» Et si d'aventure tu desires et veulx avoir
» les pompes et orgueils du siecle, et ay-
» mes les délices de la chair, advise-toy
» et considere bien comment toutes ces
» choses sont vaines et de peu de profit,
» et que toutes ces vanitez sont comme
» un songe. Que a profité à tous ceulx
» qui aymoient ce monde leur orgueil et
» ventance et confiance de richesses? tou-
» tes ces choses sont passées comme une
» umbre, et comme une nef qui passe
» par une eau courant et flotant, de la-
» quelle

» le signe du chemin par où elle est pas-
» sée. Certainement ils sont consommez
» et faillis en leur mauvaistié ; et la plus
» grant pertie d'eulx ont délaissé le sen-
» tier et enseignement de vérité. Où sont
» maintenant les Princes et grands Sei-
» gneurs qui ont été au temps passé, qui
» avoient grande domination et Seigneu-
» rie sur la Terre, qui ont assemblez
» grans trésors d'or et d'argent, qui ont
» construit et édifié Citez, Villes et Chas-
» teaulx, qui par force d'armes ont com-
» battu, vaincu et surmonté Roys et
» Royaulmes ? Où sont les sages et grans
» Clercs du temps passé, qui ont mesuré
» et descript le Monde ? Où est le bel
» Absalon ? Où est Sanson le fort ? Où
» est Alexandre le Vaillant ? Où sont les
» puissans Empereurs ? Où sont les nobles
» Roys et Princes ? Que leur a profité
» leur sagesse et litterature mondai-
» ne ? Que leur a profité leur beauté,
» leur force, leur proesse, leur vail-
» lance, leur puissance, la noblesse de
» leur lignage, leur grant Train, leurs
» grans Etats, et la superfluité de toutes
» les déceptives richesses ? Où sont les vo-
» luptez et plaisances charnelles et délec-
» tations de leurs concupissences ? Où
» sont

» sont les esbatemens, passe temps et plai-
» sirs qu'ils ont prins en ce monde? Où
» est leur arrogance et oultrecuidance? Où
» est la vaine gloire et vanité dont *ils ont*
» été pleins? Hélas! tout est failli et passé,
» adnichilé et esvanoüy, on n'en peut
» plus rien trouver, ne les Reliques d'i-
» ceuls parmi les autres congnoistre ou
» discerner; pour ce que leurs *corps* sont
» en terre pourris et des vers devorez, et
» leurs ames reçoivent la joye ou la pei-
» ne qu'elles ont desservy. Laissons donc-
» ques les plaisirs exteriores et mondains;
» et suivons les interiores et qui sont
» de l'esperit; en nous convertissant et
» retournant à Dieu de tout notre cueur;
» *et en faisant la volunté d'icelui.* Auquel
» seul Roy immortel, invisible, seul Dieu,
» soit toute gloire, tout honneur et ac-
» tion de graces; qui seul est commen-
» cement, moyen et fin de notre inter-
» nelle consolation. *Amen.*

Il est étonnant que le Traducteur Latin ait omis tout ce Chapitre, qui renferme des maximes si sages et si Chrétiennes et qui peuvent ramener l'ame à de vrais sentimens d'humilité. Ainsi avec tous ces avantages, cette Version doit passer pour la plus complette que nous ayons eüe jusqu'ici, et on ne doit pas s'étonner

fait depuis qu'on en a connu le mérite.

PENSÉES CHOISIES de M. l'Abbé *Boileau*, Prédicateur ordinaire du Roy, et l'un des quarante de l'Académie Françoise, sur différens sujets de Morale, mises par ordre Alphabétique. Nouvelle Edition, revuë, corrigée, et augmentée. 1733. *in* 12. *Chez André Cailleau, Pont. S. Michel.*

LE TEMPLE DU GOUST, Comédie en un Acte, en vers, représentée pour la premiere fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roy, le 11 Juillet 1733. *A Paris*, *ruë S. Jacques*, *chez Briasson*, *in* 8.

Nous avons donné un petit Extrait de cette Piece dans le Mercure du mois dernier, lors de sa Représentation, pour satisfaire aux engagemens que nous avons pris d'en donner quelques fragmens, quand elle seroit imprimée; pour faire connoître le génie et le stile de l'Auteur, voici quelques traits qui suffiront. Dans la IV^e Scene, l'*Esprit* en parlant *au bon Sens*, s'exprime ainsi :

L'Homme n'est point doüé de l'esprit véritable ;
Son orgüeil l'en rend incapable ;
Nous le voïons obscur dans ses discours ;

G Re-

Recherché dans son stile, affecté dans ses tours,
Nous assommer d'un pompeux verbiage;
A forger de grands mots, il borne son sçavoir.
Cynique malheureux, et qui se dédommage,
Du talent qu'il n'a point, et qu'il voudroit avoir,
En versant du poison sur le plus bel ouvrage.
Le véritable esprit est simple, affable, doux,
Galant sans flatterie, et railleur sans médire;
Du fond de l'ame il vous fait rire;
Son entretien est fait pour tous.
Il parle avec clarté; l'ignorant peut l'entendre.
Il est léger, il est vif, il est tendre.
Au sein de la nature, il puise sa splendeur;
Toujours brillant, quoiqu'un peu variable;
Et sur tout ne se croit aimable,
Qu'autant qu'il sçait toucher le cœur.

Le bon Sens se plaint au *Goût* de l'*Esprit*. De tout Ouvrage il veut m'exclure, dit-il; à quoi l'Esprit répond:

C'est qu'il y veut toujours primer.

Lui seul, sans mon secours, veut d'une Commédie,
Faire mouvoir les principaux ressorts;
Son Comique est froid, il ennuie,

Po

Pour amuser, il fait de vains efforts;
Qu'il moralise, chacun bâille,
Moi, je plais, j'instruis et je raille;
Mes discours sont legers, tous les siens sont pesans;
Mes Portraits quelquefois ne sont pas vrai-semblables,
Mais ils sont vifs et séduisans;
Les siens sont justes, raisonnables;
Mais toujours froids et languissans,
Il m'excede, il me désespere, &c.

En parlant de la Peinture, le *Goût* s'exprime ainsi:

C'est pourtant un Art merveilleux;
D'une Amante éloignée il adoucit l'absence;
Et les traits d'une aimable et juste ressemblance;
Consolent le cœur par les yeux.

En parlant des gens d'un mérite distingué, on lit dans la VI^e^ Scene, entre le *Goût* et le *faux goût*: c'est le dernier Personnage qui parle:

Sans que là-dessus je m'explique;
On ne respecte point ces demi Dieux mortels;
L'Envie, au regard fanatique,
Soüille et renverse leurs Autels;
Font-ils un Livre, on le critique.
Ces Parodistes éternels,

Dont je voudrois exterminer la Clique ;
Portent les coups les plus cruels
Aux endroits les plus beaux d'un Sujet dramatique ;
Et ce même Public, facile à s'égarer,
Après avoir donné des larmes,
A ces endroits qu'il dêvroit révérer,
A rire à leurs dépens, trouve les mêmes charmes,
Qu'il trouvoit à les admirer.

La *Critique* termine la Piece par cette Fable, sous le titre de *la bonne Opinion.*

Le Souverain des Dieux, aux premiers ans du monde,
Pour rendre les Mortels fortunez et contens,
*Produisit d'une main féconde*,
Et les vertus et les talens,
Pour les chercher, chacun court et s'empresse ;
Le Sçavoir, le bon Goût, l'Esprit et la Finesse,
Des premiers arrivez, furent bien tôt la part ;
Tous les autres humains vinrent un peu trop tard,
Il ne restoit plus rien ; mais pour les satisfaire,
Jupiter leur donna la bonne opinion,
Tous se crurent parfaits, tous crurent sçavoir plaire ;
Cette heureuse présomption,
Les dédommagea du contraire.

PELOPÉE, Tragédie, par M. le Chevalier Pelegrin. *A Paris, chez François le Breton, Quai des Augustins, à l'Aigle d'or*, 1733 vol. 8. de 70 pag. sans compter l'Epître en Vers à M. le Maréchal de Villars et la Préface.

Ce Poëme qui est fort bien imprimé et a un fort grand débit, soutient à la lecture l'interêt qu'on y a trouvé à la Représentation.

L'ETAT MILITAIRE de l'Empire Othoman; ses progrès et sa décadence. Par M. *le Comte de Marsigli*, de l'Académie Royale des Sciences de Paris et de Montpellier, de la Société Royale de Londres, et de l'Institut de Bologne. Ouvrage enrichi de Planches en Taille-douce. Premiere et seconde Partie. *A la Haye, chez Pierre Gosse, et Jean Neaulme, Pierre de Hondt, &c.* 1732. *in fol. Texte Italien et François*, imprimez en 2 colonnes, pag. 335.

Dans la troisiéme feuille *du Pour et Contre*, on promet une feuille tous les Lundis de chaque semaine.

On apprend dans la quatriéme feüille, que les Oeuvres de Moliere viennent d'être magnifiquement imprimées à Lon-

dres, avec des Préfaces honorables, avec des Notes, et la Traduction Angloise à côté du François ; mais comme si c'étoit trop peu d'un seul nom, quelqu'Illustre qu'il puisse être, pour servir de Frontispice à tout l'Ouvrage, on a multiplié les Dédicaces au même nombre que les Piéces ; de sorte que le Prince de Galles et les principaux Seigneurs d'Angleterre se trouvent interessez à la gloire de Moliere. Le succès de cette belle Edition prouve qu'il n'a pas moins de Partisans dans les rangs inférieurs, &c.

Les Anglois ont traduit les Piéces de Moliere, non-seulement pour les lire, mais pour les représenter sur leurs Théatres. Depuis moins de trois mois, l'*Avare* a déja eu cet honneur 35 fois. A la verité l'on y a fait quelques changemens, pour le mettre tout à fait au gout de la Nation ; car le Théatre des Anglois est encore fort éloigné de ressembler au nôtre.

L'Auteur rend compte de ces changemens, afin qu'on puisse juger si on embellit Moliere ou si on le défigure. Il semble que M. *Fielding*, dit-il, Traducteur de l'Avare, ait appréhendé principalement que la simplicité du Sujet ne déplût à ses compatriotes ; il l'a chargé autant qu'il a pû, de nouveaux incidens, pour ren-

rendre l'intrigue plus composée. Les An
glois ne s'accommodent point de ce qu
est trop facile à comprendre. Il faut don
ner par tout de l'exercice à leur raison
Ainsi M. Fielding a pris le parti de chan
ger quelques Personnages, d'en intro
duire de nouveaux, & par conséquen
de multiplier les interêts et les caracte
res, ce qui donne lieu à quantité d'évé
nemens, qui forment une Piéce plus éten
duë et plus variée que celle de Moliere.

On sçait que l'intrigue roule dans Mo
liere, sur les amours de la Fille et du Fil
de l'Avare, qui ne s'accordent point ave
les desseins de leur Pere. Ils emploient
pour les faire réüssir, divers stratagême
qui mettent l'Avarice du Pere dans tou
son jour; et le dénoüement, qui n'est pa
des plus heureux, consiste dans *la recon
noissance* de l'Amant de la Fille, et de l
Maîtresse du Fils, qui se trouvent Frere e
Sœur, mais Enfans d'Anselme, à qui l'A
vare destinoit sa fille.

M. Fielding a conservé ce double amou
pour en faire le fond de son intrigue
et il n'a fait qu'allonger la plupart de
Scenes qui y ont rapport; mais peu satis
fait du dénoüement de Moliere, il en
substitue un autre de son invention. I
a fait de Mariane, Maîtresse de Fréderic

Fils de l'Avare, une Coquette fieffée, qui aime néanmoins Frédéric ; mais qui par une bisarrerie extraordinaire, se fait une honte de l'avoüer. Non-seulement ce caractere fait naître plusieurs Scenes agréables et d'un tour nouveau ; mais il fournit à l'Auteur un dénoüement fort naturel. Mariane, piquée de ce que Harriette, son Amie, et Sœur de Fréderic, a trahi le secret de son amour, fait semblant dans son dépit de vouloir épouser l'Avare, qui l'avoit demandée en mariage. Elle se livre de nouveau aux conseils de sa Mere, nouveau Personnage introduit par M. Fielding ; et après avoir tiré de l'Avare un dédit de cent mille francs elle fixe le jour de ses Nôces avec lui, ce qui met Harriette et Fréderic dans une mortelle inquiétude. Cependant comme son dessein n'est que de les effraïer, et que voulant être à Frédéric elle se propose de rompre avec le Pere ; voici de qu'elle maniere elle s'y prend :

Le jour destiné pour les Fiançailles, elle porte son caractere de Coquette au plus haut dégré ; elle fait une dépense effroiable en habits, bijoux, &c. Elle fait appeller chez l'Avare tous les Marchands de la Ville, avec lesquels elle s'engage pour quelque chose. Tout est prodigué dans

dans la maison. L'Avare s'explique asse: brusquement avec elle ; mais elle lui déclare que ce n'est que l'essai de sa conduite future, et qu'il doit s'attendre à lu voir mener le même train toute sa vie Des créanciers supposez viennent lui demander des sommes considérables, qu le nouvel Epoux sera obligé de payer, suivant les Loix d'Angleterre. Enfin le malheureux(*a*) *Lovegold*, à qui l'on a volé d'u autre côté son trésor, se trouve dans u tel excès de trouble et de désespoir, qu pour se délivrer de Mariane, qu'il regar de comme une furie, et pour recouvre son argent qu'on lui offre à cette condition, il consent qu'elle épouse son Fils, et qu'Harriette sa Fille, épouse son Amant Il abandonne même à Mariane les cent mille francs de dédit, comme une perte légere en comparaison de ce qu'il croit sauver en se délivrant d'elle, et cette somme sert à Mariane pour établir sa fortune avec Fréderic ; pour l'Amant d'Harriette, il ne demande rien au Pere de sa Maîtresse, parce qu'il est assez riche pour attendre son héritage jusqu'au tems de sa mort.

(*a*) *Nom de l'Avare, dans la Traduction Angloise. La Piéce est intitulée*, Thémis.

On apprend à la fin de la cinquiéme feuille du *Pour* et *Contre*, que le Théatre Anglois vient de faire une perte difficile à réparer dans la personne de *M Barton Booth*, un de ses meilleurs Acteurs. La douleur publique, ajoute l'Auteur, et les marques d'estime dont on a honoré ses cendres, sont une preuve éclatante de son mérite. M. Booth excelloit particuliérement dans le Comique. Les Peintres alloient exprès au Théatre pour copier ses attitudes. La Régularité de ses mœurs et la politesse de ses manieres lui avoient attiré l'amitié et la considération de tous les honnêtes gens qui n'estimoient pas moins le caractere de son cœur et de son esprit, que l'excellence de ses talens. Surquoi on s'écrie :

Hé bien, deffendrez-vous au sage,
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui ?

A la vérité le Poëte (*a*) qui a fait cette réfléxion, ne parloit pas de Théatre et de Comédiens. Quoiqu'il en soit, le Sage, selon Chrysippe (*b*) est de toutes sortes d'états, et il n'en est point par conséquent qui soit incompatible avec la sagesse.

(a) *La Fontaine*, *fol.* 212.
(b) *Horat. Sat.* 3. *lib.* 1.

Le malheur est qu'il s'agit icy de cette sagesse, que le Christianisme ne canonise point, et avec laquelle on peut avoir été fort honnête-homme pendant sa vie, sans être moins à plaindre à l'heure de la mort.

Dans la huitiéme feuille, l'Auteur reconnoît qu'il avoit borné le talent de M. B. Booth au Comique, quoiqu'il n'excellat pas moins dans le genre opposé. Je trouve même, dit-il, au jugement du plus grand nombre, que la nature se déclaroit encore plus dans son caractere pour le genre sérieux, que pour l'autre. On lui appliquoit ce mot de Ciceron: *Non agendus in scenâ gestus spectante Roscio.* J'ai negligé de m'étendre sur sa doctrine, et c'est un vol considérable que je faisois à sa mémoire; je le répare en assurant sur le témoignage des personnes de mérite, qu'il avoit une connoissance parfaite des Belles-Lettres, qu'à ce titre seul, il auroit été digne de toute sa réputation, si l'excellence de ses talens pour le Théatre n'eût éclipsé en quelque maniére le reste de ses belles qualitez.

Le sieur le Maire, Maître de Musique à Paris, donne avis que les premiers *Saluts* annoncez dans le premier volume de Juin dernier, contenant 12. Motets nouveaux, sont actuellement en

vente chez *Ballard*, au Mont Parnasse, *chez l'Auteur*, ruë de la Bouclerie, *Boivin*, ruë saint Honoré, et *le Clerc*, ruë du Roulle. Les autres Motets seront distribuez de mois en mois, jusqu'à la fin de l'année.

On a fait une nouvelle Edition des *Ecrans instructifs*, où l'on a changé et ajoûté ce qu'on a crû pouvoir les rendre plus parfaits; on en a même imprimé quelques nouveaux.

Ce sont pour la plupart des Tables qui n'ont point la secheresse des autres Tables Chronologiques, et qui n'ont point non-plus la trop grande étenduë d'une Histoire; ensorte que d'un coup d'œil, on peut voir tout un Sujet, et tout ce que ce Sujet a de plus remarquable et de plus interessant.

Les petits Livres ont plus fait de sçavans que les gros; or s'il y a un Livre d'une *forme commode, c'est un Ecran; ce Livre est toujours ouvert*; on est obligé de s'en servir souvent et lorsqu'on est desocuppé, ce qui fait mettre à profit un temps que l'on perdroit sans cela. Comme on a souvent ce Livre à la main, on le lit souvent, et en le lisant souvent, on retient sans peine ce qu'il contient, c'est une occasion de s'entretenir de choses qu'on a devant les yeux; tous moyens propres à acquerir de nouvelles connoissances et à s'affermir dans les anciennes. Ainsi les jeunes gens et les personnes mêmes instruites y peuvent trouver leur avantage.

Il y en a un qui contient des Evenemens remarquable.

2. sur l'Ancien Testament.

2. sur le Nouveau.

5. sur l'Histoire Romaine.

2. sur l'Histoire de France.
1. sur le Calvinisme.
1. sur la Ligue.
2. sur les principaux Offices de France.
2. sur les Diocèses de France.
3. sur l'origine de plusieurs choses.
2. de Vers choisis.
1. de Sentences et bons-Mots.
7. qui contiennent des Evenemens remarquables, arrivez pendant le Regne de Louis XIV.

La *Veuve Rondet*, qui a le Privilege pour l'impression de ces Ecrans, en a cedé le débit à *Guerard*, Marchand de Papier, demeurant ruë du petit Pont Notre-Dame, près le petit Châtelet à Paris. Les Marchands de Paris ou de Province qui en voudront, n'auront qu'à s'adresser à lui.

On apprend de Lisbonne, que sur la fin du mois de Juin, on découvrit en foüillant la terre aux environs de la Ville de Ferreira, les fondemens d'un Edifice bâti du temps des Romains, et détruit par les Gots ou par les Maures. Sur l'une de ces Pierres est l'Inscription suivante: D. M. *Antonia Maxuma*, *Antonia Modesta*, *Laurentius Gener*, *Maritus ex testamento*.

## *Mors de Personnes Illustres.*

Si nous n'étions pas dans l'usage de rendre certains devoirs à la Mémoire des Personnes celebres que la mort nous enleve, nous commencerions par la Marquise de Lambert, décedée à Paris le 12. Juillet 1733. dans la 86. année de son âge, generalement regrettée, à cause des grandes qualitez de son cœur et de son esprit. Nous avons d'elle un excellent Ouvrage sous ce titre:

*Avis*

*Avis d'une Mere à son Fils et à sa Fille*, imprimé à Paris chez Ganeau en 1728. 1. vol. *in* 12. et des *Reflexions sur les Femmes*, dont il y a une Edition de Hollande.

La Marquise de Lambert, qui se nommoit Anne-Therese de Marguenat de Courcelles, étoit Fille unique d'Etienne de Marguenat, Seigneur de Courcelles, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, mort le 22. May 1650. et de Monique Passart, morte le 21. Juillet *1692. alors* femme en secondes Nôces de François le Coigneux, Seigneur de la Rocheturpin et de Bachaumont, celebre par son bel esprit. Elle avoit été mariée le 22. Février 1666. avec Henri de Lambert, Marquis de S. Bris en Auxerrois, Baron de Chitry et Augy, alors Capitaine au Régiment Royal, et depuis Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, fait Brigadier en 1674. Maréchal *de Camp le 25. Février 1677. Commandant de* Fribourg en Brisgaw, au mois de Novembre suivant, Gouverneur de Longwy, et Lieutenant General des Armées du Roy, au mois de Juillet 1682. et enfin Gouverneur et Lieutenant General de la Ville et Duché de Luxembourg, au mois de Juin 1684. mort au mois de Juillet 1686.

Elle en avoit eu, outre deux Filles mortes en bas âge, un Fils et une autre Fille, le Fils est Henry-François de Lambert, Marquis de saint Bris, né le 13. Décembre 1677. Lieutenant general des Armées du Roy du 30. Mars 1720. et Gouverneur de la Ville d'Auxerre, autrefois Colonel du Régiment de Périgord. Il a été marié le 12. Janvier 1725. avec Angélique de Larlan de Rochefort, veuve de Louis-François du Parc, Marquis de Loëmaria, Lieutenant General des Armées du Roy, mort le 4. Octobre 1709. la Fille

Fille de la Marquise de Lambert étoit Marie-Therese de Lambert, qui avoit été mariée en 1703. avec Louis de Beaupoil, Comte de S. Aulaire, Seigneur de la Porcherie et de la Grenellerie, Colonel-Lieutenant du Régiment d'Enguien, Infanterie, tué au Combat de Ramersheim, dans la haute Alsace, le 26. Août 1709. elle est morte le 13. Juillet 1731. âgée de 52. ans, ayant laissé une Fille unique nommée Therese-Eulalie de Beaupoil de S. Aulaire, mariée le 7. Février 1725. avec Anne-Pierre d'Harcourt, Marquis de Beuvron, Seigneur de Tourneville, Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement de Normandie, Gouverneur du vieux Palais de Rouen, et Mestre de Camp de Cavalerie, Frere du Duc d'Harcourt.

La Mere de la Marquise de Lambert, épousa, comme on l'a dit, M. de Bachaumont, qui non-seulement faisoit fort agréablement des Vers, comme tout le monde sçait par le fameux voïage dont il partagea la gloire avec la Chapelle, mais qui de plus étoit homme de beaucoup d'esprit et de plus encore, homme de très-bonne compagnie, dans un temps où la bonne et la mauvaise se mêloient beaucoup moins, et où l'on y étoit bien plus difficile. Il s'affectionna à sa Belle-fille, presque encore enfant, à cause des dispositions heureuses qu'il découvrit bien-tôt en elle, et il s'appliqua à les cultiver, tant par lui-même que par le monde choisi qui venoit dans sa maison, et dont elle apprenoit sa Langue comme on fait la Langue maternelle.

Elle se déroboit souvent aux plaisirs de son âge pour aller lire en son particulier, et elle s'accoûtuma dès lors, de son propre mouvement, à faire de petits Extraits de ce qui la frappoit le

plus

plus. C'étoient déja, ou des reflexions fines sur le cœur humain, ou des tours d'expressions ingenieux, mais le plus souvent des refléxions.

Ce goût ne la quitta, ni quand elle fut obligée de représenter à Luxembourg, dont M. le Marquis de Lambert étoit Gouverneur, ni quand après sa mort elle eut à essuyer de longs et cruels Procès où il s'agissoit de toute sa fortune ; enfin quand elle les eut conduits et gagnez avec toute la capacité d'une personne qui n'eut point eu d'autre talent ; libre enfin et Maîtresse d'un bien assez considerable qu'elle avoit presque conquis, elle établit dans Paris une Maison où il étoit honorable d'être reçû. C'étoit la seule, à un petit nombre d'exceptions près, qui se fût préservée de la maladie Epidémique du jeu ; la seule où l'on se trouvât pour se parler raisonnablement les uns les autres, et même avec esprit, selon l'occasion. Aussi ceux qui avoient leurs raisons pour trouver mauvais qu'il y eût encore de la conversation quelque part, lançoient-ils, quand ils le pouvoient, quelques traits malins contre la Maison de Madame de Lambert, et Mme de Lambert elle-même, très-délicate sur les discours et sur l'opinion du Public, craignoit quelquefois de donner trop à son goût ; elle avoit le soin de se rassurer, en faisant refléxion, que dans cette même Maison, si accusée d'esprit, elle y faisoit une dépense très-noble et y recevoit beaucoup plus de gens du Monde et de condition que de gens illustres dans les Lettres.

Son extrême sensibilité sur les discours du Public, fut mise à une bien plus rude épreuve. Elle s'amusoit volontiers à écrire pour elle seule, et elle voulut bien lire ses Ecrits à un très-petit nombre d'amis particuliers ; car quoiqu'on n'écrive

crive que pour soi, on écrit aussi un peu pour les autres sans s'en douter. Elle fit plus, elle laissa sortir ses papiers de ses mains, sous les sermens les plus forts qu'on lui fit de la fidelité la plus exacte. On viola les sermens; des Auteurs ne crurent point qu'une modestie d'Auteur pût être sincere; ils prirent des copies qui ne manquerent pas d'échapper. Voilà les *Avis d'une Mere à son Fils*, les *Avis à sa Fille*, imprimez, et elle se croit deshonorée. Une Femme de condition faire des Livres, comment soutenir cette infamie!

Le Public sentit bien cependant le mérite de ces Ouvrages, la beauté du stile, la finesse et l'élevatîon des sentimens, le ton aimable de vertu qui y regne par tout. Il s'en fit en peu de temps plusieurs Editions, soit en France, soit ailleurs, et ils furent traduits en Anglois. Mais Mme de Lambert ne se consoloit point; et on n'auroit pas la hardiesse d'assurer ici une chose si peu vrai-semblable, si après ces succès, on ne lui avoit vû retirer de chez un Libraire, et payer au prix qu'il voulut, toute l'Edition qu'il venoit de faire d'un autre Ouvrage qu'on lui avoit dérobé.

Les qualitez de l'ame plus importantes, et plus rares, surpassoient encore en elle les qualitez de l'esprit. Elle étoit née courageuse, peu susceptible d'aucune crainte, si ce n'étoit sur la gloire; incapable de se rendre aux obstacles dans une entreprise nécessaire ou vertueuse. Elle n'étoit pas seulement ardente à servir ses amis sans attendre leurs prieres, ni l'exposition, souvent humiliante de leurs besoins, mais une bonne action à faire, même en faveur des personnes indifférentes, la tentoit toujours vivement, et il falloit que les circonstances fussent bien con-

traires

traires, si elle n'y succomboit pas. Quelque mauvais succès de ses générositez ne l'en avoient point corrigée, et elle étoit toujours également prête à hazarder de faire le bien. Elle fut fort infirme pendant tout le cours de sa vie. Ses dernieres années furent accablées de souffrances, pour lesquelles son courage naturel n'eût pas suffi sans le secours de toute sa Religion.

*Jean-François Felibien*, Ecuyer, Sieur *des Avaux* et *de Javercy*, Conseiller et Historiographe du Roy, et de ses Bâtimens, Arts et Manufactures de France, et Garde du Cabinet Royal des Antiques, Secretaire de l'Académie Royale d'Architecture, et cy-devant l'un des Pensionnaires et Trésorier perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, mourut à Paris le 23 Juin 1733 âgé d'environ 75 ans. Il étoit d'une Famille fort connuë dans la République des Lettres. André Félibien, son pere, auquel il avoit *succedé en 1695. dans la place d'Historiographe* des Bâtimens et de Garde du Cabinet des Antiques, a donné au public un grand nombre d'Ouvrages, comme on peut le voir dans son éloge, rapporté d'après le trente-neuviéme Journal des Sçavans, de l'année 1695. dans le Dictionnaire Historique, éditions de 1725 et 1732. Jacques Félibien, son oncle, Chanoine et Archidiacre de Vendôme, en l'Eglise de Chartres, mort le 25 Novembre 1716. dans la 80 année de son âge; et Dom Michel Félibien, son frere, Bénédictin, de la Congrégation de S. Maur, mort le 25 Septembre 1719. se sont aussi rendus célébres par leurs Ouvrages. Il s'est fait connoître aussi par les siens dont les principaux sont un Recueil Historique de la Vie et des Ouvrages des plus célebres Architectes; les Plans des Mai-

sons

sons de Pline et leur Description ; la Description de Versailles, et de celle de l'Eglise des Invalides. Il s'étoit marié le 1 Septembre 1712, avec Caterine-Elizabeth Minet, fille de Loüis Minet, Conseiller, Secretaire du Roy, et Avocat aux Conseils, et d'Elizabeth Mousle. Il en avoit eu 11 enfans, mais ils sont tous morts jeunes ; de sorte qu'il ne laisse pour hêritiere qu'une Sœur, sçavoir Marie-Anne Félibien, veuve de Joachim de Bruet, Chevalier, Seigneur de la Chesnais, qui avoit commandé la Noblesse de la Province d'Orleans, Chartres et Païs Blésois, Vendômois, Montargis, Estampes, Gien et Amboise pendant les cinq dernieres années de la guerre qui a été terminée par la Paix de Risvvich.

*Jacques Lullier*, Prêtre, Docteur et Doyen de la Faculté de Théologie de Paris, dont il avoit reçu le Bonnet le 10 Juin 1675. Sénieur de la Maison de Sorbonne, et ancien Curé de la Paroisse de S. Loüis en l'Isle Notre-Dame, mourut en Sorbonne le 30 Juin, âgé d'environ 86 ans, son corps ayant été porté à S. Loüis en l'Isle, il y fut inhumé le 2 Juillet. Il étoit le quatriéme Curé de cette Paroisse, ayant succedé à *Bernard Crosse*, mort le 6 Avril 1693, à l'exemple de ses Prédecesseurs qui avoient déja fait construire le Chœur de l'Eglise de S. Loüis, il entreprit d'en continuer le Bâtiment, et vint à bout de faire édifier la Nef, avec son Jubé, la Voute de la Croisée, et une tres-belle Chapelle de la Communion. Ce fut par ses soins que cette nouvelle Eglise fut consacrée le 14 Juillet 1726 par l'Evêque de Grenoble. Aprés avoir gouverné cette Paroisse pendant plus de 33 ans, il résigna sa Cure à *Jacques-Barthelemi de la Broise*, Curé de Notre-Dame de Bonnes Nouvelles, qui en

en prit possession le 3 Novembre 1726. Voyez touchant la cérémonie de la consécration de la nouvelle Eglise de S. Louis, le Mercure du mois d'Août 1726 pag. 1787.

Le 9 du mois de Juin dernier le Roy suivi de S. E. M. le Cardinal de Fleury, alla visiter le Pont de Compiegne, nouvellement construit par les Ordres de S. M. sur la Riviere d'Oise. Ce Pont est composé de trois Arches, fort grandes et plus surbaissées que toutes celles qui ont été faites en ce genre, de deux Pilles et de deux Culées. L'Arche du milieu est de 12 toises d'ouverture, et celles d'à côté de onze toises ; la largeur du Pont est d'environ 27 pieds entre les murs des Parapets ; il est orné de 4 Tours rondes, ou Pans arrondis aux 4 coins, pour lui donner des évasemens aux Entrées.

Les Armes du Roy paroissent au haut de la grande Arche, sculptées par le Sr Coustou le cadet ; et au dessus s'éleve sur un Piedestal une Pyramide de 30 pieds de hauteur, portant moitié de son épaisseur en dehors des Parapets, et moitié en dedans. Les deux Panneaux du Piedestal sont chargez d'Inscriptions, dont la premiere peut être lûë de dessus le Pont, et contient ces mots :

LUDOVICO XV.

*Quod via publicâ, hinc Lutetiam, illinc Noviodunum, correctâ, stratâ et munitâ, Compendium novo Ponte lapideo decoravit.* ANNO M. DCC. XXX.

La seconde Inscription ne peut être lûë que de dessus la Riviere : Elle est ainsi gravée sur le côté opposé :

*Iter tutum viatoribus, et Nautis facilè commercium.*

La

La Piramide est couronnée d'un Globe de cuivre doré ; au dessus duquel, selon l'usage des Ponts, est élevée une Croix de fer, dont les extrêmitez sont aussi ornées d'ouvrages de Cuivre doré.

Ce Pont a été conduit par le Sr de la Hire, Inspecteur General, et sous les Ordres de M. Dubois, Directeur General des Ponts et Chaussées de France. Il étoit entierement achevé au mois de May dernier ; mais comme il avoit été, pour ainsi dire, bâti sous les yeux de S. M. qu'elle en avoit posé la premiere Pierre en 1730. et qu'il y a eu des Médailles frappées la même (a) année sur ce sujet, posées dans l'Edifice en 1732. M. Dubois n'a pas voulu que le Pont fut livré au Public que le Roy ne l'eut honoré de sa visite, et n'eut passé dessus le premier. Sa Majesté le considera par dessus et par dessous, avec beaucoup d'attention, lût les Inscriptions, et parut enfin satisfaite de cet Edifice public, dont la construction est en effet hardie, d'une noble simplicité et d'une solidité à toute épreuve ; aussi son Eminence et tous les Seigneurs qui accompagnoient le Roy, dirent là-dessus des choses fort obligeantes à M. Dubois.

## QUESTION.

Quel est l'état le plus propre à acquerir la Sagesse, de la Richesse ou de la Pauvreté ?

(a) *La Médaille du Roy, dont le Revers represente le nouveau Pont de Compiegne, est gravée dans le Mercure de May 1732.*

CHAN

# CHANSON.

JE vois sortir du Ciel un déluge de feux ;
L'Air s'obsurcit, la Foudre gronde ;
L'Astre du jour disparoit à nos yeux,
Dans son premier cahos, grands Dieux !
Allez-vous replonger le monde ?
Je verrai sans frémir, la Barque de Caron :
Immolez, s'il le faut, ma vie à votre gloire ;
Mais d'un Champagne exquis, il me reste un Flacon,
Laissez-moi le temps de le boire.

# *SPECTACLES.*

JONATHAS, MACHABE'E, Tragédie, représentée au College de LOUIS LE GRAND, pour la Distribution des Prix, fondez par S. M. le Mercredi, 5. Août.

SUJET. Triphon, *General des Troupes de Syrie, voulant déthrôner* Démétrius *son Roy, et mettre en sa place le jeune* Antiochus, *dont il prétendoit envahir la Couronne, craignit d'être traversé dans cette double entreprise par* Jonathas, *Prince d'Israël, frere et successeur du brave Judas Machabée. Pour se défaire d'un ennemi si formidable, il résolut de l'attaquer avec une nombreuse Armée qu'il fit avancer vers Jérusalem. Mais comme il vit le General des Israëlites disposé à le recevoir*

13
de
lles
ins
nce
ier
n,
de
bas
ent
ini
ins.
sen
rs,
ine
son
bu
, et

en

die

que
la-
son
des
ine
t à
en
ans
on-
de
en-
les
ort

1852 M

JE v
L'Air
L'Astr
Dans
Allez-
Je ve
Imm
Mais
Fla

JO
GR
dez
S
*Syrie*
*mettr*
*tendo*
*versé*
*Prin*
*Mac*
*ble ,*
*Arm*
*somi*

*recevoir avec des Troupes aguerries, il feignit de vouloir la paix, engagea Jonathas, par de belles promesses, à congédier ses Troupes, et l'attira dans la Ville de Ptolemaide, où il fit égorger presque toute l'escorte qu'il s'étoit réservée, le fit Prisonnier lui-même, demanda cent talens pour sa rançon, et ses deux enfans pour ôtages.* Simon, *frere de Jonathas, découvrit l'artifice; il ne laissa pas d'envoyer au perfide Tryphon la somme d'argent avec ses neveux, pour ne pas s'attirer la haine du Peuple d'Israël, qui ne manqueroit pas d'interpréter malignement son refus, et de dire hautement qu'il laissoit languir son frere dans les fers, afin de commander en sa place. Tryphon retint l'argent avec les Captifs; et sçachant que Simon venoit avec une Armée pour les délivrer, il fit inhumainement massacrer Jonathas et ses enfans, et défiler ses Troupes vers la Syrie.*

Cette Piéce fut précédée d'un Prologue, et terminée par un Eloge du Roy.

## L'ENVIE, *Balet dansé à la Tragédie de Jonathas, Machabée.*

DESSEIN ET DIVISION. *On sçait que ce qui détermina en partie le brave* Simon Machabée, *à livrer la rançon et les Enfans de son frere* Jonathas, *au perfide* Triphon, *General des Troupes Syriennes, fut la crainte d'aigrir la haine et l'envie du Peuple d'Israël, qui commençoit à murmurer contre la lenteur de ses démarches en faveur d'un Captif, dont il occupoit la place dans le Gouvernement. Ces plaintes ameres d'une Troupe d'envieux, ont fait naître l'idée du Balet de l'E*nvie, *qui paroît avoir une liaison assez naturelle avec la Piece Tragique, où l'on représente la mort*

*mort de Jonathas et de ses enfans. Pour executer ce dessein, on envisage l'Envie sous quatre rapports essentiels qui fournissent les quatre parties de ce Balet. La 1re découvre les principales sources d'où naît l'Envie. La 2e peint les noirs complots qu'elle trame. La 3e fait voir le cruel supplice qu'elle endure. La 4e montre les solides avantages qu'en tire la Sagesse.*

Le Theatre représente le délicieux Valon de *Tempé*, où la *Félicité* et la *Jalousie*, assises sur des Trônes, versent leurs dons à pleines mains sur la Jeunesse de Thessalie, qui fait une Fête où elle se réjoüit de sa prosperité. Dans le lointain de cet aimable séjour, paroît l'affreuse Caverne de l'*Envie*, qui, se nourrissant de fiel d'Aspic et de chair de Vipere, s'afflige de ne rien voir d'affligeant et fond en larmes, parce qu'elle n'apperçoit aucun sujet de pleurs. Elle détache une Brigade de ses Sujets, qui viennent troubler la Fête et le bonheur de ceux qui la celebrent. Comme elle ne rit jamais que de ce qui fait pleurer les autres, elle s'applaudit d'avoir dissipé la Troupe joyeuse, et prétend fixer son Empire dans cette Contrée, qu'elle regarde comme un Pays de conquête.

On voit dans la premiere Entrée les principales sources d'où naît l'Envie. Petitesse de *génie*, *basse rivalité*, *naturel mal-faisant.*

*Zoile*, miserable Sophiste, esprit mince et borné, entreprend, avec le secours de certains petits Grecs, de culbuter de la cime du double Mont, le fameux Homere, dont il envie la gloire. Il engage même quelques Bouffons de son parti à représenter cet ingenieux Aveugle comme un simple Vielleur et comme une Muse campagnarde, dont ses Consorts se font un jouet.

Mais

Mais Minerve, Déesse du bon goût, châtie ces insolens ; et les Guerriers de l'Iliade vangent l'outrage fait au Chantre de leurs exploits, &c.

Il n'est peut-être point de condition au monde plus sujette à la jalousie de métier, que celle des Auteurs Dramatiques. Cette jalousie dégenere quelquefois en basse rivalité, dont on ne trace ici qu'un Portrait énigmatique dans la ridicule avanture qu'un Ecrivain burlesque raconte d'une Troupe de Comédiens nouvellement débarquez dans une Ville de Province. Ils y sifflent un Rival de Théatre, et font une Parodie badine d'une Piece sérieuse, où l'on représente le festin de *Théodoric*, qui voit sortir de la tête d'un Poisson celle de *Symmaque*, égorgé par son ordre.

*Médée* ne pouvant souffrir la douce union qui regne dans la famille du vieux Roi *Pélias*, imagine un stratagême funeste pour faire périr ce respectable Vieillard. Elle se fait apporter par ses Enchanteurs des herbes de Thessalie, qu'elle met dans une chaudiere boüillante, où elle plonge son beau-pere Æson, qu'elle rajeunit en présence des enfans de Pélias. Elle leur persuade par la vûë de ce prodige de faire la même opération à leur Pere, et même de lui tirer tout le sang des veines, pour le remplacer par de nouveau sang. Le charme disparoît ; il ne reste que le corps ensanglanté du bon Prince, sacrifié au naturel mal-faisant de l'envieuse Mégere.

SECONDE PARTIE. *Les noirs complots que trame l'*Envie *contre la Fortune, contre la réputation et quelquefois même contre la vie de ceux dont le bonheur ou les talens la chagrinent.*

BELISAIRE, vainqueur d'un grand nombre de Nations, fait son Entrée triomphante dans

H Rome

Rome sur un Char traîné par des Lions d'Afrique, où il a dompté les Vandales pour la seconde fois. Il est placé au faîte de la roue de Fortune; il y reçoit les hommages des *Guerriers* et des Courtisans. Ce comble de grandeur *anime* contre lui une foule d'envieux. Ils l'attaquent, le précipitent, lui crévent les yeux, et l'enchaînent derriere le Char avec une partie de ses Suivans, dont la plupart l'abandonnent dans sa disgrâce, pour s'attacher à la fortune de ses Rivaux.

La *Renommée* publie, la *trompette à la main*, les loüanges de la Probité, dont elle couronne les vertus. La *Calomnie*, jalouse de ces *éloges*, suscite contre sa vertueuse Rivale une Troupe de Furies qui l'enveloppent, la saisissent et se préparent à l'entraîner dans l'abîme déja ouvert sous ses pieds. Mais du sein même de ce gouffre profond sort la Verité, dont la brillante lumiere jette la consternation parmi les Eumenides. Elles sont mises en déroute par les *Partisans de la* Déesse, qui fait ériger *un Trophée à* la gloire de la Probité.

Des voisins *envieux viennent* accuser de maléfice le pieux *et laborieux Furius*, dont le Vignoble étoit *de bon* rapport dans les années mêmes où ceux *des* autres ne portoient rien. Les Accusateurs produisent des Baguettes magiques et des Tambours prétendus enchantez, dont ils soûtiennent que l'Accusé se sert pour arracher la Lune du Ciel, et pour évoquer des Monstres odieux, qui répandent la grêle et la gelée sur les Champs d'autrui. Pendant qu'on fait joüer cette Machine frauduleuse, Furius, suivi de ses Enfans, n'apporte pour sa deffense que les Outils de son travail, qu'il expose aux yeux des Juges, en

en leur montrant le cal et le durillon de ses mains, qu'il leve au Ciel. Il leur fait entendre que c'est là toute sa Magie. Il est absous, et ses Accusateurs sont confondus par l'équité des sages Magistrats.

Le cruel supplice que souffre l'*Envie*, est le Sujet de la troisiéme Partie. 1°. *L'hommage qu'elle est forcée de rendre au vrai mérite.* 2°. *L'aveu secret qu'elle est contrainte de faire de sa propre infériorité.* 3°. *Le vif sentiment de son mal qu'elle devore sans en oser dire le principe, de sorte qu'elle est elle-même son plus grand supplice.*

Les mêmes Seigneurs, qu'un dépit jaloux avoit portés à bannir de Rome le grand *Camille*, s'en voyant chassés par les Gaulois qui assiegent le Capitole, sont forcez de recourir à la valeur de cet illustre General, et par là de rendre hommage à son génie supérieur pour la guerre. Il se met à la tête de quelques Officiers fuyards, il charge les Assiegeans, et les oblige à laisser les sommes d'argent que leur comptoient les Assiegez pour se garantir du dernier malheur.

Quelques jeunes *Béotiens*, indignez de l'avantage qu'avoient remporté sur eux de jeunes *Mégariens*, dans un Combat du *Ceste*, viennent insulter leurs Vainqueurs dans leur Triomphe, et piquez d'une jalousie maligne, osent les défier à la *lutte*, se flattant d'être aussi supérieurs en adresse que leurs Rivaux l'avoient été en force. Les Mégariens acceptent le défi, terrassent leurs Adversaires, les relevent et les obligent à convenir de leur inferiorité.

*Latone*, dans un Sacrifice que lui offrent les Matelots et les Bergers de son Isle de Delos, exige pour la principale victime l'insolent *Tityus*, qui avoit paru lui envier sa gloire. Pendant

que les Insulaires rendent leurs hommages et présentent leurs offrandes à cette Déesse, les Sacrificateurs amenent le Coupable enchaîné au pied de l'Autel, où un Vautour lui ronge le cœur et le foye en punition de son attentat. De-là il est abîmé dans le Tartare. Les Déliens en témoignent leur contentement par une Danse joyeuse.

On expose dans la quatriéme Partie, les avantages que la Sagesse tire de l'*Envie*. 1°. *Elle apprend à ne donner prise à l'Envie par aucun foible.* 2°. *A concevoir un souverain mépris pour une si lâche passion.* 3°. *A confondre l'acharnement des envieux par la pratique constante des plus sublimes vertus.*

Ulisse irrité de l'estime qu'a conçû toute la Grece pour les éminentes qualitez de Palamede, le fait observer de près par des surveillans à gages. Pendant que ce grand homme forme de jeunes Héros à de nobles exercices, les Espions apostez ont beau examiner toutes ses démarches, ils ne trouvent rien dont on lui puisse faire un crime. Ulisse a recours à l'Imposture; il saisit le moment où Palamede va au fourrage avec ses Guerriers; il fait mettre dans sa Tente des sacs d'argent; il accuse Palamede à son retour d'avoir reçû ces sommes de Priam. Les Chefs de l'Armée condamnent l'Accusé, qui sur le champ seroit victime de la fourberie, si ses braves Eleves n'avoient soin de soustraire l'injustice.

*Alcide*, après avoir dompté les Monstres, s'endort tranquillement à l'ombre de ses Lauriers; une multitude de *Pigmées*, bassement jalouse du nom qu'il s'est acquis par ses exploits, vient essayer ses armes contre lui, chante victoire avant le combat, investit ce Héros et tâche de lui

lui enlever l'instrument de tant de triomphes. Il ne daigne pas interrompre son repos pour de si foibles ennemis. Il se contente d'écarter d'un geste et d'un soufle cette race importune, qui fléchit le genoüil devant lui au premier mouvement de sa Massuë. Les compagnons de ses travaux viennent se divertir de la posture suppliante de ces petits témeraires, ausquels ils font plus de peur que de mal. Cette Partie du Balet n'est pas celle qui a été la moins applaudie.

*Aristide*, que les Athéniens surnommerent le *Juste*, banni par les intrigues de quelques Factieux, et par la dure loi de l'Ostracisme, se retire dans une Campagne déserte où il n'est suivi que par les Vertus. Il continuë à leur rendre un culte fidele. A leur tour elles lui érigent un beau Monument, où il est placé au milieu d'elles, et couronné par la Constance. Sa Patrie éplorée vient à la tête des bons Citoyens, implorer son secours contre les desordres que produit son éloignement. Elle lui amene les Auteurs de sa disgrace, les enchaîne à ses pieds, et le conduit avec un pompeux appareil dans les murs d'Athénes, où les Vertus lui font cortege à la honte des Envieux.

Pour la distribution des Prix, voici le Dessein du Balet General.

L'Emulation est une passion aussi noble et aussi loüable que l'Envie est un vice bas et odieux. La premiere, bien differente de la seconde, ne s'attriste point du bonheur et du succès d'autrui; mais elle s'anime à égaler ou même à surpasser les talens et les vertus qu'elle voit dans les autres. Elle pique le courage sans exciter la jalousie. Elle aspire au bien que possedent d'illustres Rivaux, sans vouloir les en dépoüiller; elle tend

à la même gloire, sans vouloir la leur ravir. Le motif en est honnête; c'est le desir de se perfectionner. L'effet en est utile; c'est le progrès des Beaux-Arts, d'où résulte le bien public.

Telle est l'émulation que Minerve et Apollon couronnent dans leurs jeunes Eleves, en leur distribuant des Prix et des Lauriers, qui sont les heureux fruits de leurs veilles et de leurs travaux.

Aprés la distribution solemnelle des Prix, les deux Divinitez rassemblent leur Jeunesse victorieuse, et lui montrent un plus digne *objet de* son émulation; c'est l'Olympe où les Vertus appellent leurs plus zelez Favoris. Elles en descendent pour en tracer la route à toute la Troupe des genereux Aspirans. L'Envie sortant de son Antre avec les Partisans, fait une nouvelle tentative pour traverser la marche des Braves, que son aspect rend d'abord immobiles. Mais bien-tôt après ils reprennent courage, ils mettent en fuite les Envieux, ils font une Fête en *forme* de Triomphe; et *superieurs à tous les évenemens*, ils parviennent *enfin à l'Olympe*, où ils vont être à couvert *de tous* les traits de l'Envie.

*Le* 29 de ce mois, on donna au Théatre François, la 16 Représentation de la Tragédie de *Péloppée*, à laquelle le public prend toujours beaucoup d'interêt et de plaisir. Le principal Rôle est excellemment joüé par la Dlle Dufresne. Ceux d'*Atrée*, de *Thieste* et d'*Egyste* sont fort bien remplis par les Srs Sarrazin, Dufresne et Grand-Val. On a suspendu les Représentations de cette Piéce, pour la reprendre dans un tems plus favorable.

Le 22. de ce mois, les Comédiens Italiens don-

donnerent une Comédie nouvelle sous le titre de *Bouquet*, que le Public reçut favorablement. On en parlera plus au long.

Le 10 Juillet, l'Opéra Comique donna une Piece nouvelle d'un Acte, en Vaudevilles, qui a pour titre l'*Isle du Mariage*, avec des Divertissemens.

Le 28. le même Opera Comique donna deux petites Pieces nouvelles d'un Acte chacune, en Vaudevilles; intitulée: *Les Sinceres malgré eux*, et le *Départ de l'Opéra Comique*, avec des Divertissemens.

Dans la seconde Piece, la *Foire* personnifiée ouvre la Scene, et se plaint du mauvais état de sa santé aussi-bien que de celle de l'Opera Comique son fils, qui n'est pas meilleure que la sienne, étant sur son départ pour la Province. La Foire charge Olivette, sa Suivante, de faire une Recruë d'Acteurs et d'Actrices, pour former la Troupe qui doit accompagner son Fils, et d'examiner les differens talens de ceux qui se présenteront. Un Maître à chanter vient le premier, accompagné de deux de ses Ecollieres; l'une chante un Récitatif, qui paroît trop sérieux à Olivette pour l'Opera Comique; elle dit au Maître à chanter que le Vaudeville est le Chant qui convient le mieux pour ce Spectacle: Le Maître à chanter répond qu'il en a un tout prêt, et qu'il se flate qu'il sera tres-bien reçu; il chante alternativement avec ses deux Ecollieres le Vaudeville suivant, dont Olivette est si fort satisfaite, qu'elle les reçoit dans la nouvelle Troupe.

# VAUDEVILLE.

Que les Mortels redoutent le trépas,
Et que tout homme ait grande envie,
De joüir long-temps de la vie,
Cela ne me surprend pas :
Mais que chacun à l'abréger s'adonne,
Et que pour en hâter le cours,
Leur intempérance ait recours,
Aux expédiens les plus courts,
C'est-là ce qui m'étonne.

Que le Mari d'un Objet sans appas,
Cherche un amusement aimable,
Quoiqu'au fond il soit très-blâmable,
Cela ne me surprend pas :
Mais que l'Epoux d'une Beauté mignonne,
Qui de bien vivre a le renom,
La quitte pour une Guenon,
Qui jamais ne répondit non,
C'est-là ce qui m'étonne.

Qu'à s'ajuster du haut jusques en bas,
Iris, pour paroître jolie,
Passe les trois quarts de sa vie,
Cela ne me surprend pas :
Mais qu'un Abbé tous les jours s'amidonne,

Et

Et qu'à pas comptez ce Poupin ;
Sur la pointe de l'escarpin,
Marche toujours droit comme un Pin ;
C'est-là ce qui m'étonne.

Qu'un Soupirant prodigue les ducats,
Quand chez la Beauté qui le picque,
Il est le premier et l'unique,
Cela ne me surprend pas ;
Mais qu'au Pays où l'on danse et fredonne,
Une foule d'enchérisseurs,
Se ruinent pour des douceurs,
Qu'ont goûté tant de Précurseurs,
C'est-là ce qui m'étonne.

Que dans Alger on trouve des ingrats,
Et que chez le Peuple Tartare,
La reconnoissance soit rare,
Cela ne me surprend pas :
Mais qu'à Paris mainte et mainte personne,
Qui vint vous demander Lundi,
Un plaisir qu'on lui fit Mardi,
N'y pense plus le Mercredi,
C'est-là ce qui m'étonne.

Cette Piece est terminée par un Ballet Pantomime, intitulé *les Ages*, représenté par quatre differentes Entrées qui les caractérisent, et exe-

cuté par de très-bons Sujets qui sont fort applaudis.

*On trouvera l'Air noté du Vaudeville, au bas de la Chanson.*

# NOUVELLES ETRANGERES.

## TURQUIE ET PERSE.

LEs bruits qui ont couru d'une grande victoire remportée par l'Armée Ottomane sur celle des Persans, non plus que la prise de Babilone, ne se confirment point ; ils n'avoient, sans doute, d'autre fondement que la défaite d'un corps de Troupes qui escortoient un Convoi destiné à cette Place.

Des Lettres de Constantinople du 22. Juin, portent qu'Achmet-Pacha avoit écrit au Grand-Vizir, que si les Persans entreprenoient de former un nouveau Siege, il étoit en état de faire une longue résistance ; que la Ville de Bagdat étoit abondamment pourvûë de toutes les munitions nécessaires, et que la Garnison étoit résoluë à se deffendre jusqu'à la derniere extrémité.

On a appris par un Courier de Topal Osman, que le Corps de 40000. Tartares qui s'avancent en Georgie, sous les ordres des Kans Islan et Fetih, n'étoit qu'à deux journées de la Frontiere.

Suivant les ordres qui ont été signifiez il y a quelque temps aux Agens des Princes Mikal et Mauro-Cordato, le premier a pris possession de la Principauté de Valachie, et il a abandonné au second celle de Moldavie.

Les Habitans des Isles de l'Archipel, qui sont sous la domination du G. S. s'étant plaints que les Officiers de l'Escadre Algerienne, qui est à Mosconisi, avoient enrôlé de force plusieurs Insulaires; la Porte a fait déclarer au Commandant de cette Escadre, que si tous les Vaisseaux Algeriens ne se retiroient pas incessamment de la Mer de l'Archipel, on les feroit traiter comme ennemis.

*De Constantinople le* 8. *Juillet* 1733.

DEpuis la Lettre, Monsieur, que je vous écrivis le 14. du mois de May dernier, où je vous mandois que plus de 30000. Tartares s'acheminoient vers la Perse par une nouvelle route qu'ils s'étoient faite à travers les Rochers du Mont Caucase, on a eu plusieurs avis qui portent que leur nombre s'étoit acru de moitié en chemin, et qu'ils étoient arrivez dans le Daguestan; qu'ils s'y étoient joints aux *Lesghis*, Sujets du G. S. qui habitent une partie des Montagnes dont toute cette Province est composée; que ces deux Peuples devoient aller incessamment ravager ensemble les Frontieres de Perse de ce côté-là, et que les Lesghis, de l'autre partie du Daguestan, qui est sous la domination des Moscovites, s'étoient la plupart révoltez pour se mettre sous celle de l'Empire Ottoman. On doute cependant encore ici de la certitude de ces nouvelles, parce que l'Aga, qui est allé par ordre de la Porte, accompagner les Tartares dans leur marche, et qui est chargé d'en venir rendre compte, ainsi que de leur arrivée en Perse, n'est pas encore de retour à Constantinople.

J'ajouterai à l'occasion des Tartares, que depuis quelques jours il en vient par troupes aux

environs de cette Ville, où ils campent avec leurs chevaux, dont chaque Tartare en a amené cinq ou six avec lui, pour charger son butin. Ce sont des Volontaires du Budgiak dans la *Bessarabie*, commandez par des Mirzas, ou petits Princes du Pays, qui sans ordre du Khan de la Crimée ni de la Porte, se sont déterminez de leur propre mouvement à aller chercher fortune en Perse. On compte qu'ils seront sept ou huit mille; on les expedie ici à mesure qu'ils arrivent après un séjour fort court, en leur donnant des Lettres de recommandation et des ordres pour les Pachas, et autres Officiers du G. S. qui doivent les secourir dans leur passage par terre en Asie, et les employer où ils jugeront à propos.

On attend tous les jours de Perse, des nouvelles d'une grande importance; quant à present il ne se peut rien dire de positif sur l'état où sont les affaires des Turcs en ce Pays-là. On assure seulement que Topal-Osman-Pacha, a dû partir de Mossul avec une grosse Armée, munie de toute sorte de provisions en abondance, le 19. de la Lune de *Muharem*, ce qui revient au 30. de Juin, qu'il marchoit dans le dessein d'aller faire lever le blocus de Bagdad, et de combattre Thamas Kouli Khan, qui commande une Armée Persanne, à la verité, fort superieure par le nombre à celle des Turcs, mais fort inferieure pour la bonté des Troupes.

Quoique Djanum-Codja ait été fait Capitan-Pacha pour la troisiéme fois, dès le 15. May, il n'arriva cependant ici que le 8. Juin, parce que quelques jours avant qu'on lui rendît cette dignité et qu'on le retirât de Lepante, dont il étoit Pacha depuis sa derniere disgrace, il y a deux ans, on l'avoit nommé Pacha de l'Isle de Negrepont

grepont, et ensuite de celle de Candie, de sorte qu'à peine fut-il arrivé à cette premiere Isle, qu'il eut ordre de passer en Candie, où deux jours après son débarquement, il reçut de nouveaux ordres pour venir incessamment à Constantinople reprendre la Charge de Capitan-Pacha.

*Abdi-Capoudan* est mort le 12. Juin; c'étoit un homme doux et fort raisonnable. De Capitaine du Port qu'il étoit, quand la Révolution de Constantinople arriva le 28. Septembre 1730. le G. S. Achmet III. avant que d'être détrôné, le fit Capitan-Pacha, mais il ne resta en place qu'environ un mois, et il fut envoyé Pacha à Napoli de Romanie, d'où on l'avoit fait venir pour exercer, par *interim*, les fonctions de Capitan-Pacha, ce qu'il a fait quoiqu'accablé d'infirmitez, depuis le 16. May jusqu'au jour que Djanum-Codja est revenu en dernier lieu remplir cette importante Charge.

Le 28. Juin, le nouveau Capitan-Pacha fit ce qu'on appelle ici sa Sortie, c'est-à-dire, qu'il alla avec toutes les Galeres, saluer le G. S. qui étoit dans un *Kiosc* ou Pavillon du Serrail, au rez-de-chaussée, sur le bord de la Mer. Sa Hautesse le fit revêtir, suivant la coûtume, d'une Pélisse de Sambour, et fit donner un Caftan à chacun des Beys ou Capitaine des douze Galeres qui avoient accompagné *la Bastarde*, que Djanum-Codja montoit, et qui est pour le rang comme la Reale ou la Patrone en France. Après quoi toutes ces Galeres ayant fait chacune une décharge de son Artillerie en passant devant le Kiosc du Sultan, elles allerent mouiller le long du Canal de la Mer Noire, du côté d'Europe, depuis l'entrée du Port jusqu'à *Bechik-Tach*.

Le

Le 2. de ce mois, Djanum-Codja est parti avec 10. Galeres seulement, les trois autres qui entrerent dans le Port, ayant apparemment une autre destination. On dit qu'il va visiter les principales Isles de l'Archipel, et de-là prendre le commandement des Vaisseaux du G. S. qui ont pris les devans en differens temps au nombre de douze, qui doivent être joints par les cinq Vaisseaux que les Algeriens ont sauvés de leur naufrage aux Isles de Mosconisy, et par deux ou trois autres qu'on *acheve d'armer* ici, et dont un a déja fait voile depuis le départ de Djanum-Codja.

Le Sultan Hassan, fils du feu G. S. Mustapha, frere du G. S. d'aujourd'hui, mourut le 3. de Juin dernier, jour de la Fête du petit *Bairam*, d'une maladie, dont, comme il arrive d'ordinaire à la mort de ses pareils, le Public n'a pas été bien informé. On dit que ce Prince, qui avoit environ 34. ans, étoit beau, grand et bien fait. C'étoit le cadet de S. H. et l'aîné du Sultan Soliman, qu'on dit être aussi fort aimable, et qui est le dernier des Enfans de Mustapha détrôné en 1703. Je suis, &c.

*P. V. D.*

## POLOGNE.

LE Primat et le Sénat prennent des mesures pour que la République puisse mettre une Armée considerable sur pied le mois prochain; on fait des levées dans tout le Royaume, et le Régimentaire de la Couronne a reçû ordre de faire prendre les armes à la trentiéme partie des habitans du Pays qui ne sont pas Gentilshommes, et qui sont en état de servir. La Noblesse

est prête aussi à monter à cheval, et elle paroît résoluë à deffendre jusqu'à la derniere extrémité ses prérogatives contre les entreprises des Puissances qui y voudroient donner atteinte.

On a fait avancer des Troupes sur les Frontieres de Silesie, et elles doivent entrer dans cette Province, si les Troupes Imperiales marchent en Pologne.

Le 22. Juillet, le Primat remit au Comte de Wilsech, la réponse à la déclaration que ce Ministre lui avoit faite le 20. Juin de la part de l'Empereur. Cette réponse contient que le Primat et le Sénat n'ayant eu d'autre vûë que de conserver l'union parmi la Noblesse et d'assurer sa liberté, et n'ayant fait depuis la mort du feu Roy, aucune démarche qui ne tendît à ce but, ils ont lieu d'être surpris qu'on essaye de rendre leurs intentions suspectes à la Nation; que c'est faire une injure sensible à la Noblesse Polonoise que d'avancer qu'il y ait dans un Corps si jaloux de ses prérogatives, quelqu'un qui ose impunément entreprendre de contraindre les suffrages, employer pour cet effet les menaces et même la violence, et qui fait dépendre les Déliberations publiques de sa volonté particuliere; que la République verra toujours avec plaisir les Puissances voisines la proteger, lorsque cette protection ne deviendra pas une oppression, et que sous prétexte de vouloir que la Nation soit libre, on ne cherchera pas à lui ôter sa liberté, en se rendant l'Arbitre et l'Interprete des Loix et des Constitutions du Royaume; qu'il appartient aux seuls Polonois de les maintenir, de les abroger ou de les interpreter; et que comme ils ne sont obligez de consulter aucune Puissance Etrangere lorsqu'ils jugent à propos d'établir quel-

quelque nouvelle Loi dans leur Pays, ils n'ont pas besoin du consentement d'aucun de leurs voisins pour déroger aux anciennes, quand ils croyent que les circonstances le demandent; que si l'Empereur veut sincerement deffendre la liberté de la Nation, c'est-à-dire, lui conserver le droit d'être seule l'Arbitre et l'Interprete de ses Loix, Sa Majesté Impériale satisfera en même-temps à ce qu'elle se doit à elle-même, et à ce qu'elle doit à une République qui depuis long-temps est son alliée, et qu'un dessein si conforme aux regles de la justice, et si avantageux au Royaume, excitera une sincere reconnoissance dans les cœurs de tous les Polonois zelez pour le bien public.

## LETTRE du Roy de France au Primat.

MON COUSIN,

*Je vois avec plaisir par votre Lettre du 10. Juin, que la Serenissime République de Pologne attend de moi les mêmes sentimens d'amitié dont les Rois mes prédecesseurs ont toujours cherché à lui donner des marques les plus distinguées. Animé du seul amour de la liberté qui est le droit naturel et fondamental de votre Patrie, vous n'en desirez pour elle que l'entiere joüissance, et vous lui préparés une gloire immortelle en annonçant à toute l'Europe que quelque choix que la Serenissime République fasse, elle veut toujours observer exactement et religieusement les Traitez d'Alliance faits et renouvellez avec ses Voisins. Quel appui et quelle protection ne doit pas esperer un Royaume qui se conduit avec des sentimens aussi purs, et dont il n'est pas*

*pas permis de douter, lorsqu'un Prélat aussi bien instruit des Maximes de sa Nation en porte l'assurance aux yeux de toutes les Puissances de l'Europe. Je la reçois personnellement avec une veritable satisfaction, et prêt à seconder et soutenir en toutes occasions des principes si justes et si conformes au bonheur de la Couronne de Pologne et à la tranquillité du Nord, j'en ferai avec joye le fondement de la protection dont j'ai chargé le Marquis de Monti, de donner les plus fortes assurances à la Serenissime Republique. Veüille le Seigneur, par une suite de benedictions qu'il a si souvent et si visiblement répanduës sur la Pologne, inspirer l'esprit d'union et de concorde, et réünir les suffrages sur un sujet dont les sentimens lui soient assez connus pour qu'elle puisse compter qu'il ne se souviendra que de ce qu'il devra au bonheur et au maintien de sa Patrie, aussi-bien qu'à la gloire et à la propagation de notre sainte Foy. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait,* Mon Cousin, *en sa sainte et digne garde.* Signé, LOUIS.

Ecrit à Compiegne le 6. Juillet 1733.

Le Prêtre qui a été arrêté pour avoir distribué plusieurs Exemplaires de l'Ecrit intitulé, Lettre d'*un Nonce à son Ami*, ayant déposé qu'ils lui avoient été remis par le Comte de Wackerbart-Salmour, qui lui avoit donné de l'argent pour l'engager à les répandre; le Sénat et une partie de la Noblesse, ont exigé que le Primat écrivît à l'Electeur de Saxe, pour lui rendre compte de l'accusation formée contre ce Ministre, et pour demander justice de l'abus qu'ils prétendent qu'il a fait de son Caractere. L'Electeur de Saxe a répondu à sa Lettre du Primat, qu'il est également porté, et par l'hon-

neur

neur qu'il a d'être fils d'un Roy de Pologne, & par sa propre inclination, à faire tous ses efforts pour maintenir la liberté et pour assurer le repos et le bonheur des Polonois, *qu'il* ne sçauroit croire que ses Ministres ayent osé faire aucune démarche contraire à ses intentions et à ses ordres, et qu'il est assuré en particulier de la probité du Comte de Wackerbart-Salmour, et du zele que ce Ministre a pour entretenir une union sincere et durable entre la Saxe et la Pologne; que les plaintes faites contre ce Ministre, ne sont fondées que sur la déposition d'un témoin, que diverses raisons rendent suspect; qu'il a lieu d'être surpris que sur un fondement si leger, on ait attaqué l'honneur de ses Ministres, et qu'on se soit fait justice dans le temps même qu'on paroissoit l'attendre de lui; qu'ainsi il demande une satisfaction proportionnée à l'offense, que ses Ministres ont reçûë par une accusation qui blesse le respect dû à leur Caractere.

## ALLEMAGNE.

On apprend de Vienne, que le 21. Juillet les Régimens de Konigzeg, d'Althan, de Dessoff et de Lichtenstein, quitterent le Camp d'Oppelen, pour se rendre à celui que Sa Majesté Imperiale a résolu de former près de Glogow, entre Zerbaw et Graditz. Les Regimens d'Hamilton, de Caraffe et de Staremberg, se mirent en marche le 24. et ils furent suivis le 26. par ceux de Welzeck, de Kevenhuller, et de Bathuany.

ITALIE

## ITALIE.

LE P. Sciamuci, Gardien du Convent des Cordeliers de Férentino, fut tué sur la fin du mois dernier en arrivant à Rome, d'un coup de fusil que lui tira un inconnu qui n'a pû être arrêté.

Le Pape a fait publier un Decret, par lequel il est deffendu, sous peine d'excommunication, à tous Religieux, dans l'étenduë des Terres de l'Etat Ecclesiastique, de vendre aucune drogue médicinale préparée.

## *MORTS ET MARIAGES des Pays Etrangers.*

LE 25 Juin 1733. Catherine Juanowna, née Princesse de Moscovie, épouse de Charles Léopold, Duc de Meckelbourg-Schwerin, avec lequel elle avoit été mariée le 19 Avril 1716, mourut à Petersbourg, dans la 42 année de son âge, étant née le 28 Janvier 1692. Elle étoit sœur aînée d'Anne Juanowna, née le 7 Juin 1693. actuellement Czarine et grande Duchesse de Moscovie, et fille de Jean Alexiowitz, Czar et grand Duc de Moscovie, mort le 26 Janvier 1696. et de Proscovie Fœderowna-Solticow. Elle laisse une fille unique, nommée Elizabeth-Catherine-Christine de Meckelbourg, née le 18 Décembre 1718. qui est élevée à la Cour de la Czarine, sa tante.

Le Prince, Regent de Sultzbach, est mort à sa rési-

résidence de Saltzbach, le 20 Juillet, dans la 5[…]
année de son âge, étant né le 23 Janvier 1700
il se nommoit Jean-Christian, Duc de Baviere
Comte Palatin du Rhin, Regent de Sultzbach
Il étoit fils de Théodore, Duc de Baviere, Comte Palatin du Rhin à Sultzbach, mort le […]
Juillet 1732, dans la 74 année de son âge, […]
de Marie Eléonore-Amélie de Hesse-Rhinfels
Rothembourg, morte le 27 Janvier 1720. I[l]
avoit été marié, 1°. le 15 Février 1722. avec
Henriette de la Tour, Marquise de *Berg*-Op
Zoom, morte de la Petite Verole, le 28 Juill[et]
1728. à l'âge de 20 ans, fille unique de Franço[is]
Egon de la Tour, Prince d'Auvergne, Marqu[is]
de Berg-Op-Zoom, mort le 26 Juillet 1710,
de Marie-Anne de Ligne d'Aremberg; et 2°.
20 Decembre 1730. avec Eléonore de Hes[se]
Rhinfels-Rothembourg, née le 18 Octob[re]
1712. sœur de la Reine de Sardaigne, et de
*jeune Duchesse de Bourbon, et fille d'Ern[est]*
*Léopold Landgrave de Hesse-Rhinfels-Rothe[m]*
bourg, et de Marie-Anne de Lowenstein. Il n['a]
point eu d'enfans de cette seconde femme, ma[is]
de la premiere il laisse Charles Philippe, D[uc]
de Baviere, Comte Palatin du Rhin, à presen[t]
Prince regnant de Sultzbach, fils unique, n[é]
le 11 Decembre 1724. et qui est élevé à Bru
xelles auprès de Marie-Henriette Caretto d[e]
Grana, sa bis-ayeule maternelle, veuve de Phi
lippe Charles François de Ligne Prince et Du[c]
d'Aremberg et d'Arschot. Ce jeune Prince es[t]
héritier présomptif de l'Electorat du Rhin, e[t]
des autres Etats héréditaires de l'Electeur, Comt[e]
Palatin du Rhin.

La naissance du Prince, dont l'Electrice de
Saxe

xe accoucha le 13 Juillet, fut célébrée à Dres- pendant trois jours consécutifs par de tres- ândes réjoüissances. Il y a eu tous les soirs s-Feux et des Illuminations dans toute la Vil- . Ce Prince fut baptisé le 14. Il fut tenu sur les ›nts au nom de l'Empereur, du Roy de Dan- mark, et de la Czarine; et il fut nommé harles-Chrétien-Joseph-Ignace-François-Xa- ér. Le 19 l'Electeur fit chanter dans la Chapel- du Palais, le *Te Deum*, au bruit de plusieurs écharges de l'Artillerie des Remparts et de la lousqueterie de la Garnison.

La Reine de Sardaigne accoucha le 23 Juillet ernier d'un Prince.

# FRANCE,

## *Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

LE Roy a nommé le Maréchal Duc de Berwick, pour commander de- uis la Meuse jusqu'au Rhin; il a pris ongé de Sa Majesté, et il est parti 17. de ce mois pour se rendre à Metz.

S. M. a accordé au Marquis de Con- ans, l'agrément du Régiment d'Auxer- ois, dont le Marquis d'Oisy étoit Co- onel.

Le Chapitre General des Benedictins de

de la Congrégation de S. Maur, assemblé à Marmoutier, a élû le 2. Juillet le R. P. Dom Hervé Ménard, pour General. Il étoit cy-devant Premier Assistant, puis Vicaire general depuis la mort du dernier General. Le R. P. Dom Claude du Pré, Grand-Prieur de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez, a été fait premier Assistant, le R. P. Dom René Lanau, second Assistant, et le R. P. Dom Pierre Maloet, a été nommé Prieur de S. Germain des Prez.

Le 16. Août après midy, le Roy partit de Compiegne, et S. M. vint coucher au Château de Chantilly. Elle prit *le divertissement de la Chasse du Sanglier* et du Cerf, le 17. et le 18; et le 19. le Roy en partit et arriva à Versailles vers les huit heures du soir.

Le 17. le Corps de Ville fit l'Election des deux nouveaux Echevins, qui sont Mrs de Vildé, Conseiller de Ville, et M. Josset.

Le 23. le Corps de Ville alla à Versailles, et le Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris, étant à la tête; il eut audience du Roy avec les ceremonies accoûtumées. Il fut présenté à S. M. par

le

Comte de Maurepas, Secretaire d'E-
:, et conduit par le Grand-Maître et
aître des Ceremonies. Les deux nou-
aux Echevins prêterent le Serment de
:elité, dont le Comte de Maurepas fit
lecture; le Scrutin ayant été présenté
r le sieur du Tillet de la Bussiere,
onseiller au Parlement, qui parla avec
aucoup d'éloquence.

Le 24. les Députez des Etats de Lan-
iedoc, eurent audience du Roy, étant
ésentez par le Prince de Dombes,
ouverneur de la Province, en survi-
nce du Duc du Maine, son Pere, et
r le Comte de S. Florentin, Secretaire
Etat, et conduits en la maniere accoû-
mée, par le Grand-Maître et le Maî-
: des Céremonies. La Députation étoit
mposée de l'Evêque d'Agde, pour le
ergé, qui porta la parole; du Vicomte
Polignac pour la Noblesse, des sieurs
: Saint Sébastien et Brigaud, Députez
ı Tiers Etat, et du sieur de Montfer-
:r, Syndic general de la Province.
:s Députez eurent ensuite audience de
Reine avec les mêmes Ceremonies.

L'Académie Françoise celebra le 25.
ce mois la Fête de S. Louis, dans la
Cha-

Chapelle du Louvre. Pendant la Messe on chanta un très-beau Motet en Musique, de la composition du sieur Donnel. Le R. P. *Tournemine*, de la Compagnie de Jesus, prononça le Panégyrique du Saint, avec autant d'onction que d'éloquence. Son Discours fut fort applaudi. L'après midi l'Académie adjugea le Prix d'Eloquence *réservé de l'année der*niere, à une Piece qui fut luë par M. l'Abbé Sallier; l'Auteur qu'on dit être Provençal, ne s'est point encore fait connoître. Elle donna ensuite le Prix de Poësie à M. Isnard, de l'Oratoire, aussi Provençal, Professeur d'Eloquence au College de Soissons, présent à l'Assemblée. *Sa Piece est une Ode, dont* la lecture par M. Danchet, fit beaucoup de plaisir. Les Prix dont on vient de parler sont une Médaille d'or, la derniere qui a été frappée pour le Roy, et dont nous avons donné la gravûre dans le Mercure du mois de Février dernier, p. 340. La Séance finit par le Tribut de l'Académie de Soissons, qui fut une Ode, lûë par M. l'Abbé Gédouin, imitée de celle d'Horace, sur les innocens plaisirs de la Campagne.

Le même jour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et celle des Scien-

ces

ees, celebrerent la même Fête dans l'Eglise des P P.^es de l'Oratoire. Il y eut aussi un beau Motet pendant la Messe, de la composition du sieur du Bousset, après laquelle le R.P. *Coulomb*, Dominiquain du Noviciat, prononça, avec beaucoup de succès, le Panegyrique de S. Louis.

Le 15. Août, Fête de l'Assomption de la Vierge, il y eut Concert Spirituel au Château des Tuilleries, où l'on chanta le *Lauda Jerusalem*, Motet de M. de la Lande, après lequel la Dlle Petitpas chanta seule un Motet du sieur le Maire, avec beaucoup d'applaudissement. Le sieur Jeliot, dont la belle voix fait tant de plaisir, en chanta un autre seul, de la composition de M. Mouret, qui fut goûté et applaudi d'une très-nombreuse Assemblée, et après plusieurs Pieces de Simphonie, executées par les sieurs le Clerc et Blavet, le Concert fut terminé par le *Dominus Regnavit*, Motet de M. de la Lande.

Il y a eu plusieurs Concerts chez la Reine pendant le mois de Juillet dernier, M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, a fait chanter les Lundis et Mercredis les Opera d'*Atys*, de *Roland* et d'*Iphigenie*, dont l'execution a fait beaucoup de plaisir.

Le 3. le 12. et le 18. Août, on concerta le Balet de *l'Europe Galante*, dont les principaux Rôles et ceux des Concerts précedens, ont été chantez par les meilleurs Sujets de la Musique du Roy et par ceux de l'Académie Royale de Musique.

I Le

Le 25. Fête de S. Louis, les Vingt-quatre Violons de la Chambre du Roy executerent pendant le dîner de S. M. plusieurs Suites de Simphonies, de la composition de M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy.

*DISCOURS prononcé par M. de Ponsan, Trésorier de France à Toulouse, le 28 Juillet dernier, en prenant séance dans l'Académie des Jeux Floraux.*

MESSIEURS,

Je ne puis être redevable qu'à vos bontez de la Place que vous m'avez accordée dans cette Illustre Compagnie; vos suffrages unanimes me comblent d'honneur; j'attendois avec impatience, le moment de vous assurer que je suis rempli des sentimens de la plus juste et de la plus vive reconnoissance, rien ne troubleroit aujourd'hui ma joye, si je pouvois vous parler dignement de cette faveur inesperée.

Vous avec rempli tour à tour, MESSIEURS, le devoir dont je m'acquitte; il a offert à chacun de vous une occasion favorable pour confirmer vos nouveaux Confreres dans l'opinion avantageuse qu'ils avoient de Vous; en les remerciant de la grace qu'ils vous faisoient, vous les convain-

quites

quites qu'ils pouvoient, à juste titre, se glorifier de leur choix. Votre esprit déconcerta, malgré vous, votre modestie. Vous parlâtes de votre prétenduë insuffisance, et tous ceux qui vous écoutoient admirerent votre heureux génie.

Je ne dois pas, Messieurs, esperer le même avantage; ce qui m'éleve aux yeux de tout le monde, va m'humilier devant vous; et l'estime du public que vous me procurez ne sçauroit me dédommager de la vôtre, que je crains avec fondement de ne pas mériter aujourd'hui.

Vous avez pû vous plaindre, avec raison, que le sujet que je traite étoit épuisé; mais vous avez fait voir qu'il ne l'étoit pas pour vous. Je n'oserois former la même plainte. elle seroit en moi un sentiment de vanité: Non, Messieurs, quoique vous m'ayez précédé, vous ne m'avez pourtant rien enlevé; vos ingénieuses et sublimes pensées n'étoient pas à ma portée.

Les obligations que je contracte sont sans doute au dessus de mes forces, et je ne sçaurois les remplir; pour vous dédommager, vous trouverez en moi un observateur constant de vos usages et de vos Loix: J'ose le dire, vous serez satisfaits de mon zéle pour les interêts de cet-

te Compagnie, et de mon assiduité à vos Exercices Académiques.

Mais je puis, MESSIEURS, vous présenter en ma faveur un objet plus interessant; ma nomination va réveiller l'ardeur de tous ceux qui ont quelque talent pour les Belles Lettres; ils oseront à présent aspirer à l'honneur de vous être associez; la distance qu'ils voyoient entre vous et eux les intimidoit, chacun de vous tour à tour les avoit jetté dans le découragement, je fais renaître en eux l'espoir flateur qui excite leur émulation; il va les remplir d'une nouvelle affection pour travailler à se rendre dignes de vos suffrages. C'est ainsi, MESSIEURS, qu'après avoir assuré la gloire de cette Compagnie par les précedentes Elections, vous vous faites un plaisir, digne de vous, de favoriser par celle-cy, le progrès des Belles-Lettres.

Ce fut par des motifs plus honorables que le digne Académicien (*a*) dont je remplis ici la Place, attira votre attention; je puis mêler mes larmes avec les vôtres. J'ai perdu, comme vous, un confrere avec lequel j'étois depuis longtemps tres-uni; j'ai été témoin des re-

(a) *Feu M. de Nolet, quatriéme Trésorier de France de sa famille.*

grets

grets d'une Compagnie à laquelle il n'étoit pas moins cher qu'à la vôtre, et qui compte ses Ayeuls depuis plus d'un siécle au nombre de ses principaux ornemens, l'honneur qu'il avoit, MESSIEURS, d'être parmi vous, fait l'éloge de son esprit, et le grand nombre d'amis qui lui étoient attachez, fait celui de son cœur. Nous voïons, avec douleur, périr avec lui toute l'esperance d'une noble et ancienne famille qui avoit de tout temps aimé, cultivé, protégé les Sciences et les Sçavans, et dont la Maison a toujours été le séjour et (*a*) l'azyle des Muses.

Je n'ose poursuivre, il faut faire violence à mon inclination; me conviendroit-il de m'étendre davantage sur un sujet qui vient d'être traité depuis peu si dignement devant vous (*b*). Je dois d'ailleurs, s'il en est encore temps, me ménager le mérite de la briéveté, qui est le seul dont je pouvois m'assurer.

(a) *La Maison de Mrs Nolet a de tout temps été ouverte aux Sçavans. M. Regis, fameux Philosophe du siecle passé, logea long-temps chez M.de Nolet, l'ayeul du dernier mort, et il y fit même des Leçons de la nouvelle Philosophie à quantité de jeunes gens que sa réputation attiroit.*

(b) *M. d'Aldiguier avoit prononcé depuis peu de jours dans une Sceance Académique l'Eloge de feu M. de Nolet.*

Je me borne donc, MESSIEURS, à vous prier d'être convaincus que si j'avois pû rendre ma reconnoissance aussi éloquente qu'elle est vive et sincere, je l'aurois fait parler d'une maniere qui eut de bien loin surpassé votre attente.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Clermont-Ferrand, le 7 Août 1733. sur l'Ecroulement du Terrain de Pardines, &c.*

VOici, MONSIEUR, quelques circonstances que vous pouvez ajouter à la Relation que je vous ai envoyée sur l'Evénement de Pardines. Je les tiens d'un Magistrat tres-digne de foy, témoin oculaire, et qui a un Château tout auprès de Pardines. Vous sçavez que cette Paroisse est à une lieuë d'Issoire; mais vous serez peut-être bien-aise de sçavoir qu'elle dépend de la Seigneurie de S. Cirgues, que le Maréchal d'Alégre avoit acheptée du Marquis de Canillac. Le Château a été bâti par les Boyers d'Issoire; le Cardinal Antoine, Archevêque de Bourges, étoit de cette Maison.

L'Ecroulement commença, comme on l'a dit, le 23 du mois de Juin dernier. Les Métayers des Srs Bouchet et du Broc s'en apperçûrent étant à table; leur plus proche voisin ne croyant pas que cet accident

cident deviendroit si général, vint leur aider à déménager; mais un bruit qu'il entendit l'ayant obligé de retourner chez lui, il trouva sa maison de fond en comble enfoncée dans la terre.

Pendant la nuit quelques autres Maisons furent ainsi englouties ou renversées, mais d'une maniere moins subite, jusques au lendemain que l'effort du Terrain fut plus grand. Depuis 7 heures du matin jusqu'au soir, la Colline se fendit en deux perpendiculairement, et l'ouverture étoit de 60 pieds de profondeur. La violence de ce Torrent, pour parler ainsi, entraîna tout ce qui se présentoit, Arbres, Pierres, Maisons, Rochers, rien ne pût résister à son impétuosité, et ces divers débris ne s'arrêterent qu'à plus de 300 toises d'éloignement dans une Prairie, où une Chaussée leur servit de Digue. Les Arbres poussez jusqu'à cette Chaussée, par l'effort de l'Ecroulement, se rangerent en maniere de Palissade.

Le Terrain de ce lieu paroît aujourd'hui comme une Colline qui s'est formée de tous ces Décombres, qui ferme entiérement deux grands Chemins, celui d'Issoire à Clermont, et celui d'Issoire à Milland; de sorte que les Voyageurs sont obligez de se faire un nouveau

chemin entre la petite Riviere de Couse et les terres écroulées ; et c'est un bonheur que ces terres n'ayent pas été poussées jusqu'au lit de cette Riviere, qui n'en est éloignée que de 50 pas, puisqu'elles eussent comblé son lit, et tout le Païs superieur eut été inondé.

Ce qu'il y a de singulier, et qui forme un point de vûë, qui surprend ceux qui abordent la Plaine, ce sont une douzaine de Piliers ou especes de Colonnes isolées de différente hauteur, dont quelques-unes sont extrémement déliées, n'ayant qu'un pied de diamétre ; il y en a qui sont tout à fait rondes, et d'autres d'un ovale imparfait ; sur l'une on *voit du blé, sur l'autre du chanvre*, et sur quelques autres un sep de vigne, sans qu'il soit à craindre que les Chévres l'aillent brouter. Ces Colonnes sont apparemment restées sur le Roc, qui leur a servi de Baze, laquelle n'a pû être ébranlée à cause de sa solidité. On voit encore avec surprise, sur la plus large de ces Colonnes, un Colombier tout entier, mais un peu panché ; et l'on a recueilli sur une autre, une vingtaine de Gerbes d'Orge.

Cet Ecroulement a duré jusqu'au 29 Juin, mais à différentes reprises. Il y a même

même une Maison qui ne s'est écroulée que le 18 de Juillet, avec une petite portion de la Colline. Vers le sommet, on voit actuellement des ouvertures de la largeur d'un pied et demi, dans lesquelles si on jette une pierre, on l'entend tomber avec grand bruit dans le fond du précipice, que le Rocher a formé en se détachant. Nouveau sujet de crainte pour les Pardinois, et d'exercice pour les Physiciens.

Au reste, si cet Ecroulement est singulier et presque general dans le territoire de Pardines, il n'y est pas tout à-fait nouveau. Il y a plus de 30 ans qu'une Grange nouvellement bâtie, avoit manqué par le fondement, et que plusieurs Bâtimens s'étoient crévassez. Il y a environ 5 ans qu'on fut obligé d'étayer une Maison, la voûte d'en bas, quoique faite solidement, s'étant fenduë. Sept ou huit jours avant le dernier Ecroulement, les bois dont on avoit étayé cette Maison, se rompirent par l'effort du terrain ; ce qui engagea le Curé d'exhorter les proprietaires de quitter une demeure si dangereuse.

La Grêle a fait aussi de grands ravages dans la Province d'Auvergne. Plus de cent Paroisses en ont ressenti de terri-

bles effets, puisque, comme je vous l'ai déja marqué, elles sont hors d'esperance de faire aucune récolte cette année. Le Château de Fontenilles appartenant à M. de Ribeyre, premier Président de la Cour des Aydes de Clermont, et les environs de Billon et de Maringue ont été les plus endommagez. Le Feu du *Ciel vient de se* joindre à ce dernier accident; il a brûlé à Orcet, Prieuré sur le chemin d'Issoire, 16 à 18 Maisons et quelques Granges pleines de Foin et de Blé. Il est aussi tombé sur l'Hôpital des Freres de la Charité à Effiat. On m'a assuré que le Tonnerre étoit gros comme une Boule à joüer aux *Quilles. Ce Globe après avoir* considérablement endommagé les Toîts de cet Hôpital, depuis peu réparez des désordres que la Grêle y venoit de causer, est ensuite entré dans l'Eglise, où il a brulé une partie de la Balustrade, et de-là est allé porter le feu dans une Chambre, où il a consommé environ cinquante livres de Chanvre.

DIS-

DISCOURS prononcé par M. l'Evêque Duc de Laon, dans son Eglise Cathedrale, pour la Benediction des Etendarts du Régiment de LA CORNETTE BLANCHE, au mois d'Août 1733.

*Per turmas, signa atque vexilla, Castrametabuntum Filii Israël, per gyrum Tabernaculi Fœderis.* Num. 2.

IL n'est rien, MESSIEURS, de plus agréable au Seigneur que les hommages des Guerriers. Mettre au pied de ses Autels des Etendarts, c'est le reconnoître pour le Dieu des Combats, le Dieu des Triomphes et de la Victoire ; c'est lui donner le titre sublime de Dieu des Armées, qu'il prend lui-même si souvent dans les Saintes Ecritures : *Dominus Deus exercituum.*

Avec quelle complaisance ne jette-t-il donc pas les yeux sur cette auguste Cérémonie, sur cette Pompe brillante, avec laquelle vous venez révérer dans son Temple sa Grandeur et sa Puissance.

Oüi, MESSIEURS, c'est parce que vous l'avez toujours reconnu comme l'arbitre suprême de votre destinée et l'unique source du véritable héroisme, qu'il a ré-

pandu tant de Gloire sur votre *Illustre* Corps, et qu'il lui a donné de *si fré*quens et de si heureux succès.

*Il* est vrai que tout a concouru à vous les procurer, ces succès éclatans, conduits autrefois par M. de Turenne, c'est à dire, par un Héros dont les rares qualitez égaloient la haute *Naissance*; et commandez aujourd'hui par un Seigneur du même Sang et de la même valeur, il n'est pas surprenant que la Victoire vous ait suivi par tout; et que dans le temps même de la Paix, la Gloire ne vous ait pas abandonné. Que vous ayez fait tant de prodiges en Allemagne et en *Italie; que M. de Turenne se soit crû invincible* à la tête de votre Régiment; que *Messieurs* de Catinat et de Villeroy l'ayent *comblé* d'Eloges; qu'à Luzara et à Calcinato, il ait ravi d'admiration M. le Duc de Vendôme; que vous soyez devenus, pour ainsi dire, sa Troupe Favorie, et qu'au lieu de prendre dans l'Infanterie, selon l'usage ordinaire, une Garde pour sa Personne, il n'en ait pas voulu d'autre que des Cavaliers si braves et si vigilans.

Mais l'on peut dire aussi que sans le secours du Tres-Haut; ces grands Capitaines n'auroient pû inspirer à leurs Troupes de si glorieux sentimens.

Oüi, je le répéte, si vous avez été jusqu'ici la terreur des Ennemis par votre bravoure, et si vous êtes aujourd'hui l'ornement de l'Etat par votre Naissance et votre Probité, c'est qu'autrefois, comme aujourd'hui, vous avez offert à Dieu vos Armes avant les Batailles, et vos Trophées après vos Victoires. Cette succession de courage qu'on admire dans votre invincible Légion, et qui a fourni aux Armées du Roy des Généraux si distinguez, n'est autre chose que la récompense d'une si constante vertu.

Venez donc, Illustres Guerriers, consacrer encore au Seigneur les préparatifs de vos nouveaux Combats: Venez vous dévoüer vous-mêmes à la défense des Autels de votre Dieu, de l'autorité de votre Roy et de la sûreté de votre Patrie. Semblables à cette Colomne de feu qui brille sur vos Etendarts, continuez de montrer aux autres le chemin de la Gloire, et de leur apprendre, par votre exemple, qu'il n'y a pas de valeur plus parfaite que celle qui est soutenuë par l'esprit de Religion.

Tel est, Messieurs, la grande, mais la juste idée que vous laissez de vous dans une Contrée qui ne vous perd qu'avec un regret infini, et qui édifiée de la sagesse

de

de votre conduite, ne cessera de la proposer pour modele à ceux qui vous y succederont.

Plaise au Ciel d'exaucer les vœux que je fais pour une si noble Portion de nos Armées, et après vous avoir accordé mille Triomphes sur la terre, vous couronner ensuite d'une gloire qui ne passera jamais.

## *MORTS, NAISSANCES et Mariages.*

LE 7. Juillet, *Henry-Louis Colomme du Lac*, de Parthenay, en Poitou, Docteur en Theologie, Doyen de l'Eglise Royale et Collegiale de S. Marcel lès-Paris, nommé en 1732. à l'Abbaye de Landais, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bourges, mourut en sa maison Décanale, âgé de 80. ans 3. mois. Il étoit fort curieux et amateur de Fleurs, et il en cultivoit des plus belles et des plus rares dans son Jardin à Paris.

Le 25. Juillet, D. *Marie-Anne Leonard*, Epouse de M. Daniel Chardon, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, mourut après une longue maladie, laissant un fils unique, âgé de deux ans et demi.

Le 27. Juillet, D. *Marie-Geneviéve Amyot*, Epouse de M. Paul-Emile de Braque, Chevalier, Seigneur du Luat, et du Fief de Domont, scis à S. Brice, Sarcelles et environs, et fille de Benoît-Jean-François Amyot, Seigneur d'Inville, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, et de D. Marguerite Yvonnet, mourut à Paris, âgée de 33. ans, et fut inhumée le lendemain à la Mercy, lieu de la sépulture de la famille de Braque, qui étoit déja considerable sous le Regne de Philippe de Valois, dans le 14. siecle, et c'est d'elle que la ruë de Braque tire son nom. La Marquise de Braque, qui vient de mourir, avoit été mariée le 12. Juin 1724. et n'a laissé que des filles.

Le 28. Juillet, *Jacques Geoffroy*, Ecuyer, Seigneur de Coiffy, Nozay et S. Etienne, autrefois Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises, mourut à Paris tout subitement en sortant de dîner, âgé d'environ 60. ans, et sans avoir été marié; laissant pour heritier Marc-Antoine Geoffroy de Coiffy, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Cercançaux, Diocèse de Sens, et D. Anne Geoffroy de Coiffy, veuve de Henry Pajot, Seigneur du Bouchet, Sécretaire du Roy; mort

mort le 4. Octobre 1713. ses frere et sœur.

D. *Marie Megret*, fille de François Nicolas Megret, Seigneur de Passy, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, et Grand-Audiencier de France, et de Marguerite Beaucousin, Epouse de Claude Pellot, Comte de Tréviers, Seigneur des grand et petit Deffand, Port-David, Saillencourt, &c. Conseiller au Parlement de Paris, avec lequel elle avoit été marié le 29. Avril 1726. mourut d'une maladie de poitrine à la Campagne au commencement du mois d'Août 1733. *laissant deux fils en bas âge.*

*Jacques d'Illiers de Balsac d'Entragues*, appellé le Marquis d'Illiers, Maréchal des Camps et Armées du Roy, et Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, qui s'étoit retiré depuis 2. ans dans la Maison des Prêtres de l'Oratoire à Notre-Dame des Vertus, y mourut vers le commencement de ce mois, âgé d'environ 65. ans, sans avoir été marié. Il avoit été autrefois successivement Guidon des Gendarmes Flamans, en 1689. Enseigne des Gendarmes de Bourgogne, en 1690. Sous-Lieutenant des Chevaux-Legers de Berry, en 1693. et enfin Capitaine Lieutenant

tenant de cette Compagnie en 1703. Il fut fait Brigadier le 10. Février 1704. et Maréchal de Camp le 20. Mars 1709. Il avoit eu pour freres puisnez, Henry Comte d'Illiers, Capitaine de Vaisseau du Roy, mort au Pont S. Esprit, en revenant de Toulon, le 26. Novembre 1727. qui avoit épousé la fille de Marcellin Florent de Selles, Trésorier general de la Marine, dont il n'a laissé qu'une fille en bas âge; et le Chevalier d'Illiers, tué à la bataille de Ramillies en 1706. Ils étoient tous trois fils de Henry d'Illiers de Balsac, Seigneur de Chantemesle, Beaumont, la Grange, &c. Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde du Roy, tué au Combat de Senef en 1674. et de Louise-Magdeleine de Grimouville.

Le 20. Août, D. Catherine-Henriette Feydeau, Epouse d'Arnaud-Paul de Fieubet, Mestre de Camp de Cavalerie, et Enseigne des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roy, accoucha d'une fille, son second enfant, qui fut nommée par M. Pierre Gilbert, Seigneur de Voisins, Premier Avocat General au Parlement de Paris, son oncle paternel, à cause de D. Anne-Louise de Fieubet, sa femme;

et

et par D. Catherine Croiset, veuve de M. Guillaume Briconnet, Comte d'Auteüil, vivant Président en la troisiéme Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, sa grande-tante maternelle, et sœur de D. Marie Louise Croiset, veuve de M. Henry Feydeau, Seigneur de Calende, vivant, aussi Président aux Enquêtes du même Parlement, Ayeule maternelle de l'Enfant.

Le 3. Août, fut celebré à Malesherbes en Gâtinois, le Mariage de César-Antoine de la Luzerne, Comte de Beusseville, Seigneur de Moulin-Chapelle, Houllebec, &c. Mestre de Camp du Régiment *de Cavalerie des* Curassiers du Roy, et Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, veuf de Germaine Françoise de la Vieuville, morte le 19. Décembre 1729. à l'âge de 22. ans; avec Dlle Marie-Elisabeth de Lamoignon de Blancménil, née le 10. Mars 1716. fille aînée de Guillaume de Lamoignon, Seigneur de Blancménil, du Bourget, de Malesherbes, &c. Président au Parlement de Paris, et de D. Anne-Elizabeth Roujault, sa seconde femme. La Maison de la Luzerne est une des plus anciennes de la Province de Normandie, étant connuë par

par titres dès la fin du 13. siecle. Elle porte pour Armes d'*azur à la Croix d'or encrée, chargée de 5. Coquilles de gueules*. Le nouveau Marié est fils aîné de Gui-Cesar de la Luzerne, marquis de Beusseville, Baron de Garencieres, et de Beaudemont, Seigneur de Lorcy et de Courteville, Capitaine des Côtes de la Mer en Normandie, cy-devant Cornette des Chevaux-Legers de la Garde du Roy, et de deffunte D. Magdeleine-Françoise de Pommereüil, Dame de Moulins-Chapelle, morte le 12. May 1725. Il avoit eu de sa premiere femme un fils unique, nommé Cesar-François de la Luzerne, né le 16. Décembre 1729. mais cet enfant mourut le 15. Août 1732.

Le 10. Août, Alexandre-Maximilien-Balthasar-Dominique de Gand-Villain de Merode et de Montmorency, Comte de Middelbourg, Colonel du Régiment de la Marine depuis 1716. et auparavant de celui des Landes en 1704. Brigadier des Armées du Roy, du premier Février 1719. et Gouverneur de la Ville de Bouchain, depuis 1724. frere puîné de Louis de Gand-Villain de Merode de Montmorency, Prince d'Isenghien et de Masmimes, Lieutenant General des Armées du Roy, du 8. Mars

1728.

1718. Chevalier des Ordres de S. M. du 3. Juin 1724. Lieutenant general en la Province d'Artois, du mois d'Août 1724 et Gouverneur de la Ville et Cité d'Arras, depuis 1725. et fils de Jean-Alphonse de Gand-Villain de Merode de Montmorency, Prince d'Isenghien et de Massimes, mort le 6. May 1687. à l'âge de 30. ans, et de Marie-Therese de Crevant d'Humieres, morte le 19. Août 1732. âgée de 79. ans, fut marié dans la Chapelle des hauts-Thermes, au bout des Champs Elizées, avec la Dlle de la Rochefoucault, âgée de 16. à 17. ans, fille unique de feu Barthelemi de Roye de la Rochefoucault, dit le Marquis de la Rochefoucault, Lieutenant General des Armées du Roy, ancien Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Flamans, Capitaine des Gardes du Corps de deffunts le Duc et la Duchesse de Berry, mort le 3. Novembre 1724. à lâge de 51. ans, et de D. Pauline Marguerite Prondre, sa veuve. La Maison de Villain, surnommée de Gand, est une des grandes et premieres Maisons de Flandres. Elle remonte son origine aux anciens Comtes et Chastelains de Gand. On en trouve la généalogie dans le Dictionnaire Historique, Editions de

1725.

1725. et 1732. sous le nom de Gand. Celle de la Maison de la Rochefoucault est rapportée dans le 4. tome des Grands Officiers de la Couronne, de la derniere Edition, page 418.

*Nous remettons au mois prochain à parler du Mariage de M. le Marquis de Mirepoix, avec Mdeumoiselle Bernard de Rieux, et de la magnifique Fête que M. Bernard, Comte de Coubert, a donnée à cette occasion,*

# ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil, du 23. Juin, qui fait deffense aux Officiers des Maitrises, de recevoir les cautions et certificateurs des Adjudicataires, qu'en cas qu'ils soient solvables, à peine d'en répondre en leurs propres et privez noms.

ORDONNANCE DU ROY, du 24. Juin, concernant la Compagnie des Bombardiers, entretenuë à Rochefort, laquelle doit être composée de 40. Bombardiers, qui seront choisis parmi les Matelots des quartiers dépendans dudit Port de Rochefort, et d'un Tambour, &c.

ARREST du Conseil du 30 Juin, en interprétation des Arrêts des 2 Août et 23 Septemb. 1732 portant prorogation de l'exemption des droits sur les bestiaux et sur les grains, par lequel S. M. ordonne

donne que lesdits Arrêts, par lesquels elle a prorogé l'exemption des droits sur les bestiaux et sur les grains, seront executez pendant le temps porté par lesdits Arrêts; sans néanmoins qu'en vertu d'iceux il puisse être prétenduë aucune exemption des droits dûs aux Sous-Fermes de ses Domaines, dont elle veut que le payement soit fait, conformément aux Pancartes, Tarifs et autres titres et possession, ainsi qu'ils ont été payez d'ancienneté.

ARREST du Parlement du 7. May 1731. nouvellement publié en 1733. pour servir de Reglement sur le temps et la forme de l'Inventaire qui pourra être fait dans le cas qu'une Veuve, Tutrice de ses enfans mineurs, convolera à de secondes ou subsequentes Nôces.

ARREST du Parlement, du 13. Juillet 1733. qui condamne le nommé Antoine Monteil, Complice de Louis-Dominique Cartouche, au foüet, à la maque des trois Lettres G. A. L. et aux Galeres à perpetuité.

---

# TABLE

Pieces Fugitives. La Flaterie, *Ode*, 1689
Lettre sur le Droit de Viduité, le Doüaire, &c. 1694
L'Amour et la Beauté, *Cantate*, 1710
Dissertation sur le *Genabum* ou *Cenabum* des Anciens, 1713
Ode Sacrée, &c. 1728
Deffense du Cartésianisme, contre, &c. 1731
L'Indiscretion, *Cantate*, 1748
Extrait d'une Lettre sur les Tartares Kalmuques, 1751

mosthene et Laïs, *Conte*, 1757
marques sur les Dictionnaires, 1759
igramme, 1763
:tre sur le *Deposuit* et sur les Bâtons de Con-
freries, 1764
le d'Horace, *Imitation*, 1772
ttre sur une Prophetie attribuée au Roy Da-
vid, 1774
rs pour un Portrait, 1787
oge de la Pauvreté, *ibid.*
igmes, Logogriphes, &c. 1797
OUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS,
&c. 1802
istoire de Bourgogne generale et particuliere,
1804
plication de quelques Marbres antiques, 1811
nitation de J. C traduite, &c 1822
e Temple du Goût, *Comédie*, &c. 1831
oliere imprimé à Londres, &c. 1835
imeux Comédien, mort à Londres, 1840
Nouveaux Ecrans instructifs, 1842
Lorts de Personnes Illustres, la Marquise de
Lambert. Jean-François Félibien. Jacques
Leullier, &c. 1843
Nouveau Pont de Compiegne, Inscription, 1850
Question. 1851
Chanson notée, 1852
Spectacles, Jonathas, *Tragédie*, *ibid.*
L'Envie, Balet, dansé à la Tragédie de Jona-
thas, 1852
L'Opera Comique, Pieces nouvelles et Vaude-
ville, &c. 1861
Nouvelles Etrangeres, de Turquie et Perse 1864
Lettre de Constantinople du 8. Juillet, 1865
De Pologne, Lettre du Roi de France, &c. 1868
Allemagne et Italie, &c. 1872
Morts et Mariages des Pays Etrangers, 1873

France, Nouvelles de la Cour, &c. 1877
Discours prononcé par M. &c. 1880
Lettre de Clermont, sur l'Ecroulement de Pardines, 1884
Benediction des Etendarts de la Cornette Blanche, Discours de l'Evêque de Laon, 1889
Morts, Naissances, Mariages, &c. 1892
Arrêts Notables, 1901

## *Errata de Juillet.*

PAge 1501. ligne 23. *sive Alexander*, lisez *ave Alexander*.

P. 1628 l. premiere de l'Air gravé, Guillin, *l.* Guillon.

P. 1657. l. 32. représentez, *l.* représente.

P. 1658. l. 12. Toyal, *l.* Foyal. L. suiv: Mirval, *l.* Mirevaux et communément Mureaux.

P. 1670 l. 8. Descoun, *l.* des Cours. Lig. 11. S. Surin de Montagne, *l.* S. Jurin de Mortagne. L. 25. Gobrant, *l.* Goberain.

P. 1679. l. 1. après *Baron, effacez la particule* et.

P. 1681. l. derniere, Duranti, *l.* Durant.

P. 1682. l. 11. Auno, *l.* Anne. Lig. 25. Boüin, *l.* Baüyn.

## *Fautes à corriger dans ce Livre.*

PAge 1758. ligne 8. laissit, *lisez* laissoit.

P. 1785. l. 21. qu'à, *l* que.

P. 1786. l. 2. du bas, Bibiotheque, *l* Bibliotheque.

P. 1787. l. 18. Emulateurs, *l.* Emules.

P. 1790. l. 18. des, *l.* de.

P. 1841. l. 20. des, *l.* de.

P. 1822. l. 3. Decret un fait, *l.* un Decret fait.

P. 1841. l. 16. Rossion, *l.* Roscio.

P. 1854. l. 31. Crecs, *l.* Grecs.

*La Chanson noté doit regarder la page* 1852